



SOCIETE DE TRAVAUX DE REALISATION D'OUVRAGES ET DE CONSTRUCTION INDUSTRIELLE

STROC INDUSTRIE S.A.

NOTE D'INFORMATION

Introduction en Bourse par Augmentation du capital

Offre à Prix Ferme

Prix par action	357 dirhams
Valeur nominale	50 dirhams
Nombre d'actions émises	288 515 actions nouvelles
Montant global de l'opération	102 999 855 dirhams
Période de souscription	Du 20 au 22 ^(*) juin 2011 inclus

^(*) Possibilité de clôture anticipée à partir du 21 juin 2011 à 15h30

Conseillers Financiers et Coordinateurs Globaux



Chefs de file du Syndicat de placement



Membres du syndicat de placement



VISA DU CONSEIL DÉONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIÈRES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n° 03/04 du 19 novembre 2004, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 10/06/2011 sous la référence N° VI/EM/014/2011

ABREVIATIONS

AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
BCP	Banque Centrale Populaire
BFR	Besoin en Fond de Roulement
BMCI	Banque Marocaine de Commerce et d'Industrie
BNSTP	Bourse Nationale de Sous-traitance et de Partenariat
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BVQI	Bureau Veritas Quality International
CAF	Capacité d'Autofinancement
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CERIMME	Centre d'Etudes et de Recherche des Industries Métallurgiques, Mécaniques, Electriques et Electroniques
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CIN	Carte d'Identité Nationale
CMH	Compagnie Marocaine des Hydrocarbures
CMPE	Compagnie Marocaine de Plâtre et d'Enduit
CPAO	Conception des Procédés assistés par ordinateur
CPC	Compte des produits et des charges
CRM	Customer Relation Management
CSP	Catégories Socioprofessionnelles
CV	Curriculum Vitae
DAS	Domaine d'Activité Stratégique
DCF	Discounted Cash Flows
Dh	Dirham Marocain
EBE (ou EBITDA)	Excédent Brut d'Exploitation
EBIT	Earning Before Interest and Taxes (Résultat d'Exploitation)
END	Essais Non Destructifs
EPC	Engineering, Procurement, Construction
ERP	Enterprise Resource Planning
EUR	Euros
EXB	Expressions de Besoins
FCP	Fonds Communs de Placement
FIMME	Fédération des Industries Métallurgiques, Mécaniques, Electriques et Electroniques
FNBT	Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics
FR	Fond de roulement
Gdh	Milliards de dirhams
GMAO	Gestion de maintenance assistée par ordinateur
GPAO	Gestion de production assistée par ordinateur
HT	Hors Taxes
INRS	Institut National Français de Recherche et de Sécurité
IMME	Industries Métallurgiques, Mécaniques, Electriques, et Electroniques
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
ISTA-IE	Institut Supérieur de Technologie Appliqué Inter-Entreprises
KDh	Milliers de dirhams
Kt	Milliers de tonnes

LABOMETAL	Laboratoire Métallurgique d'Etudes et de Contrôles
LME	London Metal Exchange
MDH	Millions de dirhams
Mm³	Million de mètres cube
MMT	Millions Metric Tons
Mt	Millions de tonnes
NAM	Nomenclature d'Activités Marocaine
NM	Normes Marocaines
N/S	Non Significatif
OCF	Office Chérifien des Phosphates
OMPIC	Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
P2I	Plateformes industrielles intégrées
Pb	Point de base
PDG	Président Directeur Général
P/E ou PER	Price Earning Ratio
P/B	Price to Book
PV	Procès Verbal
QMB	Quincaillerie et Industries métallurgiques de Bâtiment
QMOS	Qualification des méthodes de soudage
QSOP	Qualification du personnel en soudure
RD Maroc	Association Marocaine pour la Recherche et le Développement
RRR	Rabais, Remises et Ristourne
SA	Société Anonyme
SAP	Société SAP
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SDCM	SD Concept Métal
SMESI	Société Marocaine d'Études Spéciales et Industrielles
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière de Mauritanie
TF	Taux de fréquence
TG	Taux de gravité
UE	Union Européenne
>	Supérieur
<	Inférieur
%	Pourcentage
Δ	Variation

DEFINITIONS

Conseillers Financiers	Upline Corporate Finance & CDG Capital.
Commissionning	Constat contradictoire, exécuté par un client et son fournisseur, de la correspondance entre une commande et la fourniture correspondante
Emetteur	La société STROC Industrie SA
Engineering, Procurement, Construction	Il s'agit d'une forme de contrat dans l'industrie de la construction et du bâtiment industriel. En vertu d'un contrat d'EPC, l'entrepreneur assurera la conception de l'installation, son équipement en terme de matériaux nécessaires pour la construction (en propre ou en sous-traitance). Le contractant assume le risque du projet tant en terme de délais que de budget en contrepartie d'une rémunération forfaitaire fonction de la portée de travail convenu.
Opération	La présente opération d'introduction en bourse
Productique	Ensemble des techniques informatiques de mise en œuvre des systèmes de production automatisés
Société	STROC Industrie SA

SOMMAIRE

ABREVIATIONS	2
DEFINITIONS.....	4
SOMMAIRE.....	5
AVERTISSEMENT	7
PREAMBULE.....	8
I. ATTESTATIONS & COORDONNEES	10
I.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	11
I.2 LE COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	12
I.3. L'ORGANISME CONSEIL	17
I.4 LE CONSEIL JURIDIQUE	18
I.5 LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES	19
II. PRESENTATION DE L'OPERATION	20
II.1 CADRE DE L'OPERATION	21
II.2 OBJECTIFS DE L'OPERATION	22
II.3 INTENTIONS DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	23
II.4 INTENTIONS DES DIRIGEANTS.....	23
II.5 ACTIONNARIAT AVANT ET APRES OPERATION	23
II.6 STRUCTURE DE L'OFFRE.....	23
II.7 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE.....	26
II.8 ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX	28
II.9 COTATION EN BOURSE	41
II.10 MODALITES DE SOUSCRIPTION.....	43
II.11 SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS	50
II.12 MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES.....	52
II.13 PROCEDURE DE CONTROLE ET D'ENREGISTREMENT PAR LA BOURSE DE CASABLANCA	54
II.14 ENTITES CHARGEES D'ENREGISTRER L'OPERATION.....	55
II.15 MODALITE DE REGLEMENT / LIVRAISON	55
II.16 RESTITUTION DU RELIQUAT AU CLIENT	56
II.17 MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION	56
II.18 COMMISSIONS FACTUREES AUX SOUSCRIPTEURS	56
II.19 COMMISSIONS DE PLACEMENT	56
II.20 FISCALITE.....	57
II.21 CHARGES RELATIVES A L'OPERATION	58
III. PRESENTATION GENERALE DE STROC INDUSTRIE.....	60
III.1 RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL.....	61
III.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE	63
III.3 MARCHÉ DES TITRES DE STROC INDUSTRIE	72
III.4 NOTATION	72
III.5 ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES	72
III.6 ORGANES D'ADMINISTRATION.....	78
III.7 ORGANES DE DIRECTION	85
III.8 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	89
III.9 INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL	93
IV. ACTIVITE DE STROC INDUSTRIE	95
IV.1 HISTORIQUE DE STROC INDUSTRIE	96
IV.2 APPARTENANCE DE STROC INDUSTRIE AU GROUPE AL ISTIMRAR HOLDING	97
IV.3 FILIALES DE STROC INDUSTRIE	105
IV.4 SECTEUR DE LA METALLURGIE ET DES TRAVAUX DE METAUX	110
IV.5 ACTIVITE DE STROC INDUSTRIE SA.....	132
IV.6. ORGANISATION DE STROC INDUSTRIE	151
IV.7 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT	161
V. SITUATION FINANCIERE DE STROC INDUSTRIE	164
V.1 ANALYSE DU COMPTE DES PRODUITS ET DES CHARGES	165

V.2 ANALYSE DU BILAN – ACTIF	176
V.3 ANALYSE DU BILAN - PASSIF	183
V.4 EQUILIBRE FINANCIER	187
V.5 ANALYSE DES RATIOS	189
V.6 ANALYSE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	194
VI. PERSPECTIVES.....	196
VI.1 PERSPECTIVES DU SECTEUR D'ACTIVITE DE STROC INDUSTRIE.....	197
VI.2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE STROC INDUSTRIE.....	205
VI.3 STRATEGIE FUTURE D'INVESTISSEMENT DE STROC INDUSTRIE	207
VI.4 PRINCIPALES HYPOTHESES DU BUSINESS PLAN.....	208
VI.5 COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	210
VI.6 EVOLUTION DU RESULTAT D'EXPLOITATION PREVISIONNEL	216
VI.7 BILAN PREVISIONNEL.....	219
VI.8 TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	223
VII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	224
VII.1 FAITS EXCEPTIONNELS	225
VII.2 LITIGES.....	225
VIII. FACTEURS DE RISQUES.....	226
VIII.1 RISQUES AFFERENTS AU SECTEUR D'ACTIVITE.....	227
VIII.2 RISQUES LIES À L'ACTIVITE	228
ANNEXES	229

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en titres de capital comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de l'émetteur.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition de titres de capital, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les titres de capital, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ni STROC Industrie, ni CDG Capital, ni Upline Corporate Finance n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des membres du syndicat de placement.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée conjointement par CDG Capital et Upline Corporate Finance conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n° 03/04 du 19/11/04 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par la Direction Générale de STROC Industrie, notamment lors des due diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession ;
- Liasses comptables de STROC Industrie pour les exercices clos aux 31 décembre, 2008, 2009 et 2010 ;
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, des Assemblées Générales Extraordinaires relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 et à l'exercice en cours jusqu'à la date de visa ;
- Rapports de gestion pour les exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;
- Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux pour les exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège administratif et au siège social de STROC Industrie, et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions selon les modalités suivantes :
 - Elle est disponible à tout moment à STROC Industrie, au siège administratif Immeuble Sigma, 2^{ème} étage, Lotissement Afak, Sidi Maârouf, La Colline – Casablanca, ainsi qu'au siège social sis Lot 145 Zone industrielle Had Soualem ;
 - Elle est disponible sur son site internet (www.stroc.com) ;
 - Elle est disponible à tout moment à CDG Capital, Immeuble Mamounia, Place Moulay El Hassan, Rabat. Téléphone : 0537 66 52 54 ;
 - Elle est disponible à tout moment à Upline, 37, boulevard Abellatif Ben Kaddour, Casablanca, 20 050. Téléphone : 0522 99 71 71 ;
 - elle est disponible sur demande, dans un délai maximum de 48h auprès des points de collecte du réseau de placement .
- Elle est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).

- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca, et sur son site internet (www.casablanca-bourse.com).

I. ATTESTATIONS & COORDONNEES

I.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Coordonnées du Président

Représentant légal	M. Nabil ZIATT
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	Immeuble Sigma, 2 ^{ème} étage, Lotissement Afak, Sidi Maârouf, La Colline - Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 522 99 15 70 / 72
Numéro de fax	(212) 522 99 09 80
Adresse électronique	Email : n.ziatt@stroc.ma

Attestation

Je soussigné M. Nabil ZIATT, Président Directeur Général, atteste que, à ma connaissance, les données de la présente note d'information dont j'assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de STROC Industrie ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Nabil ZIATT

Président du conseil d'administration

I.2 LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Coordonnées du Commissaire aux Comptes

Raison sociale	KPMG
Prénom et nom	M. Mostafa FRAIHA
Fonction	Associé
Adresse	40, Bd d'Anfa Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 522 29 33 04
Numéro de fax	(212) 522 29 33 05
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2009
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2011

Attestation de concordance relative aux comptes sociaux clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse tels que audités par nos soins au titre des exercices 2008, 2009 et 2010.

Casablanca le 09 Juin 2011

Mostafa FRAIHA, Associé au Cabinet KPMG

Rapport du commissaire aux comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos au 31 décembre 2008

Conformément à la mission que vous nous avez confiée, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société STROC INDUSTRIE SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 34 303 945 dirhams dont un bénéfice net de 6 695 230 dirhams.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèses afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Au 31 décembre 2008, la société détient une créance sur la société GENIUS CONSTRUCTION SARL (Ex Stroc Sud) évaluée à 6 Mdh. L'analyse de la situation nette de la société GENIUS CONSTRUCTION SARL au 31 décembre 2008, montre que celle-ci demeure inférieure au quart du capital social. Aucune provision n'a été constatée par la société STROC INDUSTRIE sur cette créance.

A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le montant de la provision qui aurait dû être constituée par la société STROC Industrie SA pour couvrir le risque de perte probable de cette créance.

Sous réserve de l'incidence éventuelle de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société STROC Industrie SA au 31 décembre 2008 conformément au référentiel admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les résultats de synthèse de la société.

Mostafa FRAIHA, Associé au Cabinet KPMG

Fait à Casablanca le 04 mai 2009

Rapport du commissaire aux comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos au 31 décembre 2009

Conformément à la mission que vous nous avez confiée, nous avons procédé à l'audit des états de synthèses, ci-joints, de la société STROC INDUSTRIE SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 48 543 475 dirhams dont un bénéfice net de 15 439 530,14 dirhams.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèses afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société STROC Industrie SA au 31 décembre 2009 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 20-05 modifiant et complétant la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, nous portons à votre connaissance que la société STROC Industrie a procédé au cours de l'exercice 2009 aux prises de participation suivantes :

- Création d'une filiale en Mauritanie « MTC Industrie SARL » pour un montant de 604 150,20 MAD détenue à hauteur de 90% ;
- Acquisition des parts sociales dans le capital de la société PRO ENG pour un montant de 400 000 MAD détenue à hauteur de 80%.

Par ailleurs, la société STROC Industrie SA a cédé au cours de l'exercice 2009 ses parts sociales détenues dans le capital de la société GENIUS Construction SARL à la société ALISTIMARAR pour un montant de 98 KMAD.

Mostafa FRAIHA, Associé au Cabinet KPMG

Fait à Casablanca le 28 mars 2010

Rapport du commissaire aux comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos au 31 décembre 2010

Conformément à la mission que vous nous avez confiée, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société STROC INDUSTRIE SA, comprenant le bilan, le compte des produits et des charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 78 025 366,25 dirhams dont un bénéfice net de 27 481 891,25 dirhams.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société STROC INDUSTRIE SA au 31 décembre 2010 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 20-05 modifiant et complétant la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, nous portons à votre connaissance que la société STROC INDUSTRIE a procédé au cours de l'exercice 2010 aux prises de participation suivantes :

- Création d'une filiale en Guinée « GETC Industrie » pour un montant de 165 867,89 MAD détenue à hauteur de 65% ;
- Acquisition des parts sociales dans le capital d'une société en Mauritanie « MTC Industrie » pour un montant de 65 609,8 MAD détenue à hauteur de 100% ;

Par ailleurs, la société STROC INDUSTRIE SA a cédé au cours de l'exercice 2010 ses parts sociales détenues dans le capital de la société REBEL SARL à la société ALISTIMRAR pour un montant de 1 012 KMAD.

Mostafa FRAIHA, Associé au Cabinet KPMG

Fait à Casablanca le 24 mars 2011

I.3. L'ORGANISME CONSEIL

Coordonnées des Conseillers

Raison Sociale	CDG Capital
Représentants Légaux	M. Noureddine FARIH
Fonction	Directeur Corporate Finance
Adresse	Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan , Rabat
Numéro de téléphone	(212) 537 66 52 54
Numéro de fax	(212) 537 66 52 56
Adresse électronique	farih@cdgcapital.ma

Raison Sociale	Upline Corporate Finance
Représentants Légaux	M. Mouhssine CHERKAOUI
Fonction	Directeur Général Délégué
Adresse	37 avenue Ben Kaddour, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 522 99 71 77
Numéro de fax	(212) 522 99 71 91
Adresse électronique	Mouhssine.cherkaoui@uplinegroup.ma

Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences reposent sur l'analyse de l'environnement économique et financier de la société à travers :

- Les requêtes d'information et les éléments de compréhension auprès du management de la Société ;
- L'analyse des principales caractéristiques du secteur de la métallurgie au Maroc et à l'international ;
- Les comptes sociaux de STROC Industrie relatifs aux exercices 2008, 2009 et 2010 ;
- Les Procès Verbaux des organes de direction et des assemblées d'actionnaires relatifs aux exercices 2008, 2009 et 2010 et à l'exercice en cours jusqu'à la date de visa ;
- Les rapports d'activités relatifs aux exercices 2008, 2009 et 2010 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux exercices 2008, 2009 et 2010.

Tous ces documents nous ont été remis directement par la Direction Générale de STROC INDUSTRIE après des entretiens et requêtes d'informations de notre part, et ce, afin de mener à bien la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Pour CDG Capital

Noureddine FARIH

Pour UPLINE Corporate Finance

Mouhssine CHERKAOUI

I.4 LE CONSEIL JURIDIQUE

Coordonnées du Conseil Juridique

Raison Sociale	Cabinet Abdelaziz AMRAOUI
Représentants Légaux	Maître Abdelaziz AMRAOUI
Fonction	Avocat au Barreau de Casablanca
Adresse	40, Boulevard D'anfa, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 522 26 10 61
Numéro de fax	(212) 522 26 10 45
Adresse électronique	amr@cae.ma

Raison Sociale	Jeanetet Associés Maroc
Représentants Légaux	Maître Laurent Sablé
Fonction	Conseil juridique et Avocat au Barreau de Paris
Adresse	5, Boulevard Ben Kaddour, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 522 94 09 96
Numéro de fax	(212) 522 94 09 90
Adresse électronique	lsable@jeantet.fr

Attestation

L'opération, objet de la présente note d'information est conforme aux dispositions statutaires de la société STROC Industrie et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Abdelaziz AMRAOUI

Avocat au Barreau de Casablanca

Laurent Sablé

Conseil juridique et Avocat au Barreau de Paris

I.5 LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

Responsable	M. Mohammed MOUFID
Fonction	Directeur Administratif et Financier
Adresse	Immeuble Sigma, 2 ^{ème} étage, Lotissement Afak, Sidi Maârouf, La Colline - Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 522 99 15 70/72
Numéro de fax	(212) 522 99 09 20
Adresse E-mail	m.moufid@stroc.ma

II. PRESENTATION DE L'OPERATION

II.1 CADRE DE L'OPERATION

L'introduction à la Bourse de Casablanca des actions de STROC Industrie par voie d'augmentation de capital par apport en numéraire, a été proposée par son Conseil d'Administration réuni le 15/05/2011.

Ledit Conseil d'Administration a proposé par ailleurs à l'Assemblée Générale Mixte :

- (i) de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire
 - de se prononcer en faveur de la cotation des actions STROC Industrie à la Bourse de Casablanca et ce, par augmentation de capital d'un montant de 102 999 855 dirhams, par la création de 288 515 nouvelles actions ;
 - de proposer à l'assemblée générale que tous les actionnaires de la société renoncent individuellement à leur droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'augmentation de capital qui sera soumise à cette assemblée ;
 - d'apporter aux statuts les modifications nécessaires, après augmentation de capital, afin de les mettre en harmonie avec les dispositions légales régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne, notamment la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes et le Dahir portant loi n°1-93-212 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, tel que modifié et complété.
- (ii) de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire
 - de désigner un deuxième commissaire aux comptes en qualité de la Société, Amine BAAKILI Consulting, représentée par Monsieur Amine BAAKILI, étant précisé que la société STROC INDUSTRIE dispose déjà d'un commissaire aux comptes, en la personne de la société KPMG, représentée par Monsieur Mostafa FRAIHA.

L'Assemblée Générale Mixte tenue en date du 02/06/2011 a pris acte de la proposition du Conseil d'Administration de procéder à l'introduction des actions de STROC Industrie à la cote de la Bourse de Casablanca et a décidé notamment :

- de se prononcer en faveur de la cotation des actions STROC Industrie au 2^{ème} compartiment de la Bourse de Casablanca, par voie d'augmentation du capital de la société ;
- d'augmenter le capital de la société STROC Industrie d'un montant de 102 999 855 dirhams, par la création de 288 515 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50 dirhams chacune avec une prime d'émission de 307 dirhams, soit une augmentation de capital social d'un montant de 14.425.750 dirhams de nominal, assortie d'une prime d'émission de 88.574.105 dirhams ; et d'autoriser le conseil d'administration à entreprendre toutes démarches en ce sens auprès de toutes autorités compétentes ;
- d'adopter les statuts refondus suite à leur mise en harmonie avec la réglementation régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne ;

Cette même AGM, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de :

- déterminer le calendrier de l'augmentation de capital ;
- réaliser l'augmentation de capital et d'en fixer les modalités ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital ;
- procéder à la modification corrélative des statuts de la société ; et
- de manière générale, de prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et à l'inscription des actions émises à la cote de la Bourse de Casablanca.

Le conseil d'administration tenu en date du 10 juin 2011 a arrêté les modalités définitives de l'introduction en bourse.

II.2 OBJECTIFS DE L'OPERATION

Dans une perspective de croissance et de développement, l'introduction en Bourse de la société STROC Industrie s'inscrit dans le cadre d'une stratégie d'ouverture et de transparence vis à vis de sa clientèle et de la communauté financière. L'objectif visé par STROC Industrie à travers la présente opération est de financer son plan de développement qui prévoit la modernisation de son outil de production, notamment à travers le développement et la construction de nouvelles unités industrielles :

- une unité spécialisée en chaudronnerie, située au parc industriel de Jorf Lasfar, sur une superficie de 4 Ha. Cette unité sera dotée d'équipements de dernière génération permettant notamment la production de structures métalliques en inox. L'investissement total estimé pour cette unité industrielle s'élève à 32,5 MDh, dont un montant de 6,7 MDh décaissé en 2010 pour le financement d'une partie du terrain qui abritera cette nouvelle unité ;
- une nouvelle unité spécialisée en charpente métallique, sera édifiée sur un nouveau terrain de 3 Ha situé à proximité du site existant de la société à Had Soualem. L'investissement total estimé pour cette unité industrielle s'élève à 44,2 MDh ; et
- un atelier de montage dédié aux travaux d'assemblage effectués hors sites des clients, pour un montant total estimé de 10,6 MDh.

Outre ces investissements industriels, la société prévoit également :

- la construction d'un nouveau siège administratif visant à substituer les bureaux administratifs existants qui sont en location. De par son architecture moderne, ce nouveau siège social renforcera l'image de la société vis-à-vis de ses clients et mettra en avant les capacités de STROC Industrie en matière de conception de bâtiments contemporains. Il est à rappeler que le foncier nécessaire à la construction du siège a été déjà acquis en 2009. L'investissement nécessaire à la construction dudit siège s'élève à 24,0 MDh ;
- des investissements relatifs à la direction support d'un montant total de 5,1 MDh ainsi que d'autres investissements de renouvellement à partir de l'année 2013, pour un montant total de 17,9 MDh.

L'ensemble de ces investissements totalisent 127,6¹ MDh et seront financés en partie à travers la présente augmentation de capital. Le reste sera couvert par l'autofinancement généré par l'activité.

Par ailleurs, l'introduction en bourse vient en continuité des efforts de développement et de modernisation entrepris par la société et répond à plusieurs autres objectifs :

- Institutionnaliser l'entreprise et son capital en ouvrant l'actionnariat au grand public, aux investisseurs institutionnels ainsi qu'aux salariés et partenaires de la société ;
- Accroître la notoriété de l'entreprise auprès de la communauté financière et du grand public ;
- Renforcer la logique de performance et de transparence dans laquelle s'inscrit l'entreprise depuis sa création en se soumettant au jugement du marché ;
- Permettre une liquidité des actions de la société et par là même pérenniser la société ;
- Faciliter le recours à des financements externes grâce à un accès direct aux marchés financiers.

¹ Montant n'incluant pas les frais relatifs à l'opération d'introduction en bourse qui s'élèvent à 5,1 MDh et qui seront répartis sur plusieurs exercices.

II.3 INTENTIONS DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la connaissance de la société, aucun des principaux actionnaires actuels de STROC Industrie détenant au moins 5% du capital de la société n'envisage de souscrire à la présente opération.

II.4 INTENTIONS DES DIRIGEANTS

A la connaissance de la société, certains dirigeants non actionnaires envisagent de participer à la présente opération dans le cadre de la tranche réservée aux salariés de la société.

II.5 Actionnariat avant et après opération

Suite à l'augmentation de capital par introduction en bourse, l'actionnariat de la Société se présentera comme suit :

Actionnariat	Avant introduction en bourse			Après introduction en bourse		
	Nombre de titres	% Capital	% Droits de vote	Nombre de titres	% Capital	% Droits de vote
AL ISTIMRAR HOLDING	720 000	75,0%	75,0%	720 000	57,7%	57,7%
NABIL ZIATT	182 290	19,0%	19,0%	182 290	14,6%	14,6%
HICHAM ZIATT	19 200	2,0%	2,0%	19 200	1,5%	1,5%
REDA ZIATT	19 200	2,0%	2,0%	19 200	1,5%	1,5%
MOUNA ZIATT	19 200	2,0%	2,0%	19 200	1,5%	1,5%
Autres personnes physiques	110	NS	NS	110	NS	NS
Flottant en bourse (actions émises)	-	-	-	288 515	23,1%	23,1%
Total	960 000	100%	100%	1 248 515	100%	100%

Source : Upline Corporate Finance et CDG Capital

II.6 STRUCTURE DE L'OFFRE

II.6.1 Montant global de l'Opération

Le montant global de l'opération est de 102 999 855 Dh sur la base d'un prix par action fixé à 357 DH.

II.6.2 Place de Cotation

Les actions STROC Industrie seront cotées au 2^{ème} compartiment de la Bourse de Casablanca.

II.6.3 Principaux éléments de l'Offre

Un résumé de l'offre est présenté dans le tableau ci-dessous. Les détails relatifs à la répartition de l'offre et aux règles d'attribution sont définis dans les paragraphes suivants :

Type d'ordre	I	II	III	IV
Souscripteurs	- Salariés permanents de STROC Industrie et de ses filiales titulaires d'un CDI à la date de l'ouverture de la période de souscription - Salariés d'Al Istimrar Holding titulaires d'un CDI à la date de l'ouverture de la période de souscription	Personnes physiques résidentes ou non, de nationalité marocaine ou étrangère	Personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire au type d'ordre IV	Investisseurs qualifiés de droit marocain suivants: - Entreprises d'assurances et de réassurance - Organismes de prévoyance et de retraite - OPCVM actions et diversifiés de droit marocain - La CDG - Les banques
Nombre d'actions	14 426	100 980	57 703	115 406
Montant	5 150 082 Dh	36 049 860 Dh	20 599 971 Dh	41 199 942 Dh
% de l'opération	5%	35%	20%	40%
Plafond des souscriptions	6 mois de salaires bruts	100 titres, soit 35 700 Dh	2 885 titres, soit 1 029 945 Dh	- 28 852 titres, soit 10 300 164 Dh, sauf pour les OPCVM diversifiés pour lesquels le plafond est fixé à 14 426 titres, soit 5 150 082 Dh
Réseau placeur	BMCI	Tous les membres du syndicat de placement	Tous les membres du syndicat de placement	Upline Securities CDG Capital Bourse
Couverture des souscriptions	Couvertes à 100% soit par un dépôt effectif soit par financement bancaire	Couvertes à 100% par un dépôt effectif (remise de chèque ou espèce)	Couvertes à 100% par un dépôt effectif (remise de chèque ou espèce)	-
Modalités d'allocation	Allocation au prorata des demandes	Allocation par itération	Allocation au prorata des demandes	Allocation au prorata des demandes

II.6.4 Répartition de l'Offre

Cette offre ne s'adresse ni aux OPCVM obligataires ni aux OPCVM monétaires ni aux OPCVM contractuels de droit marocain ni aux OPCVM étrangers dont la politique d'investissement limite la détention d'actions à 50% de leurs actifs.

La présente offre est structurée en 4 types d'ordres :

- | | |
|-------------------------|---|
| Type d'ordre I | <p>Réservé aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ salariés confirmés de STROC Industrie à la date d'ouverture de la souscription, disposant d'un CDI et exprimant des ordres dont le montant est inférieur ou égal à 6 mois de salaire brut ; ▪ salariés confirmés des filiales de STROC Industrie à la date d'ouverture de la souscription, disposant d'un CDI et exprimant des ordres dont le montant est inférieur ou égal à 6 mois de salaire brut ; ▪ salariés confirmés d'AL ISTIMRAR Holding disposant d'un CDI et exprimant des ordres dont le montant est inférieur ou égal à 6 mois de salaire brut. |
| Type d'ordre II | <p>Réservé aux personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère. Le nombre maximum d'actions pouvant être demandé par un même souscripteur est de 100 actions (35 700 DH).</p> |
| Type d'ordre III | <p>Réservé aux personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire au type d'ordre IV. Le nombre maximum d'actions pouvant être demandé par un même investisseur est 2 885 actions (1 029 945 DH).</p> |
| Type d'ordre IV | <p>Réservé aux investisseurs qualifiés selon l'article 12-3 du dahir portant loi n° 1-93-212, de droit marocain suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ entreprises d'assurance et de réassurance telles que régies par la loi 17-99 portant Code des Assurances ; ▪ organismes de prévoyance et de retraite ; ▪ la Caisse de Dépôt et de Gestion. ▪ Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du 4 Rabii II 1414 (21 septembre 1993) actions et diversifiées ▪ Banques <p>Le nombre maximum d'actions pouvant être demandé par un investisseur qualifié est 10 % du nombre global d'actions proposées dans le cadre de la présente opération, soit 28 852 actions (10 300 164 DH), sauf pour les OPCVM diversifiés dont le nombre maximum d'actions pouvant être demandé individuellement est 5 % du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'opération, soit 14 426 actions (5 150 082 DH).</p> |

II.6.5 Clause de transvasement

Si le nombre de titres demandés par type d'ordre demeure inférieur à l'offre correspondante, Upline Securities et CDG Capital Bourse, chefs de file du syndicat de placement en collaboration avec Upline Corporate Finance et CDG Capital, les conseillers financiers et coordinateurs globaux, la société STROC Industrie et la Bourse de Casablanca attribueront la différence aux autres types d'ordres. Les modalités de transvasement sont présentées dans la partie [II.12.2].

II.7 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE

Nature des titres	Actions STROC Industrie toutes de même catégorie
Forme juridique	Les actions objet de la présente opération seront toutes au porteur. Elles seront entièrement dématérialisées et inscrites en compte chez Maroclear.
Nombre d'actions à émettre	288 515 actions nouvelles
Prix de l'offre	357 DH par action
Valeur nominale	50 DH par action
Prime d'émission	307 DH par action
Procédure de 1 ^{ère} cotation	Offre à Prix Ferme (OPF)
Libération des actions	Les actions offertes seront entièrement libérées et seront libres de tout engagement.
Date de jouissance	Les actions nouvelles porteront jouissance au 1 ^{er} janvier 2011 ² , au même titre que les anciennes actions.
Compartiment de cotation	2 ^{ème} compartiment
Ligne de cotation	1 ^{ère} ligne
Droit préférentiel de souscription	Les actionnaires existants ont décidé, individuellement, de renoncer à leur droit préférentiel de souscription à l'occasion de cette augmentation du capital. Ceci aura pour effet la dilution des anciens actionnaires de 23,1%.
Négociabilité des actions	Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de STROC Industrie. Les actions STROC Industrie, objet de la présente opération, seront librement négociables.
Droits attachés	Toutes les actions bénéficieront des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donnera droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées.
Animation des titres	Conformément aux dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs et de l'article 14 de la loi 1-93-211 relative à la Bourse des Valeurs, un contrat d'animation du titre STROC Industrie en Bourse a été signé entre STROC Industrie, AL ISTIMRAR Holding, M. Nabil ZIATT et Upline Securities. Ce contrat porte sur une durée d'une année à partir de la date de la première cotation. Les actionnaires apporteurs (AL ISTIMRAR Holding et M. Nabil ZIATT) allouent dans le cadre de ce contrat d'animation une quantité de 2 500 actions et un montant en espèces de 892 500 DH chacun, soit une

² Droit aux dividendes qui seront distribués en 2012 au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011

quantité totale de 5 000 actions et un montant total d'espèces
de 1 785 000 DH.

II.8 ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX

II.8.1 Critères et méthodes d'évaluation retenus

Le prix de souscription proposé dans le cadre de la présente opération d'introduction en bourse, a été fixé d'un commun accord entre les membres du Conseil d'Administration et les conseillers financiers et coordinateurs globaux. En date du 02 juin 2011, l'Assemblée Générale Mixte, statuant dans les conditions de quorum et de majorité de l'AGE, a approuvé ledit prix de souscription.

La démarche globale adoptée pour la valorisation des actions proposées dans le cadre de la présente opération repose sur le croisement de 3 méthodes d'évaluation, à savoir la méthode d'actualisation des cash flows futurs (DCF : Discounted Cash Flows), la méthode des comparables boursiers et la méthode des Anglo-saxons.

La méthode DCF est basée sur l'élaboration d'un plan d'affaires prévisionnel de STROC Industrie sur un horizon de 6 années, reflétant son plan de développement. La pertinence de cette méthode est justifiée par le fait qu'elle confère une image fidèle de la réelle valeur économique de la société, traduisant sa visibilité sur son activité et sur ses projections financières.

La méthode des comparables boursiers repose sur le principe de détermination de la valeur de STROC Industrie sur la base d'un échantillon de sociétés comparables cotées à la Bourse de Casablanca. Cette méthode permet d'intégrer à la valorisation de STROC Industrie l'appréciation théorique du marché boursier et d'y refléter ainsi le jugement porté par les investisseurs.

La méthode des Anglo-saxons (ou méthode du Goodwill) est une méthode de valorisation dite « mixte » qui vise à corriger la valeur de l'Actif Net Comptable Réévalué, en lui ajoutant la valeur actualisée des superprofits futurs générés par la société. La somme actualisée desdits superprofits est appelée Goodwill (ou survaleur).

II.8.2 Méthodes d'évaluation écartées

En raison des spécificités intrinsèques de STROC Industrie et de son secteur d'activité, les conseillers financiers ont choisi d'écarter les méthodes d'évaluation suivantes :

- **Méthode de l'actif net comptable réévalué**

Cette méthode consiste à déterminer la valeur vénale des différents éléments de l'actif et du passif de la société et à en déduire, par soustraction, la valeur « marché » de ses capitaux propres.

La méthode de l'Actif Net Comptable Réévalué est particulièrement adaptée aux sociétés fortement capitalistiques ainsi que celles pour lesquels les projections financières sont affectées par des éléments exogènes. Par ailleurs, la méthode de l'Actif Net Comptable Réévalué ne prend pas en compte les rentabilités actuelle et future de l'entreprise et ne valorise pas ses éléments incorporels, à savoir la qualité du management, le savoir-faire, l'image de marque, etc.

Dans le cadre de la valorisation de STROC Industrie, les conseillers financiers ont décidé d'écarter cette méthode. En effet, STROC Industrie présente la particularité d'avoir un bilan moins capitalistique en comparaison avec des sociétés industrielles et génère une valeur ajoutée significative en termes d'ingénierie technique et de prestations de montage. Par conséquent, l'actif net de la société n'est pas représentatif de la valeur réelle de la société.

- **Méthode des multiples transactionnels**

Cette méthode repose sur l'identification d'un échantillon de transactions récentes d'entreprises opérant dans le secteur de la construction de biens d'équipements au Maroc ou sur des marchés similaires.

En raison de la non disponibilité d'informations sur des transactions comparables sur le marché marocain, la méthode des multiples transactionnels a été écartée par les conseillers financiers.

II.8.3 Méthode d'actualisation des Cash Flow Futurs (DCF)

• Rappel méthodologique

La méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (ou méthode DCF : Discounted Cash Flows) nécessite l'élaboration des prévisions d'exploitation à moyen terme et le choix d'un taux d'actualisation tenant compte des risques inhérents au secteur d'activité et au positionnement de l'entreprise dans son marché. Cette méthode mesure la capacité d'une entreprise à créer de la valeur. La création de valeur résulte de la différence entre la rentabilité des capitaux investis et l'exigence de rémunération des actionnaires et des créanciers.

La méthode d'évaluation par l'actualisation des cash flows est généralement la mieux adaptée à l'évaluation des entreprises et permet de déterminer la valeur économique de la société sur la base de ses perspectives d'exploitation et de sa capacité à générer des flux de trésorerie après prise en compte des impôts, des investissements éventuels à réaliser et des variations des besoins en fonds de roulement.

Cette valeur économique (appelée valeur d'entreprise) est estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs et comprend deux composantes :

- la valeur actualisée des flux de l'horizon explicite 2011^E-2016^P ;
- la valeur terminale (VT) représentant la valeur de l'entreprise au terme de l'horizon explicite. Elle est généralement déterminée sur la base de la méthode de Gordon Shapiro par actualisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif croissant à un taux constant (g) :

$$VT = \frac{\text{Flux Normatif} \times (1 + g)}{A - g} \quad A : \text{Taux d'actualisation}, \quad g : \text{Croissance perpétuelle}$$

Cette valeur d'entreprise est ensuite diminuée de l'endettement à court, moyen et long terme pour aboutir à la valeur des fonds propres de la société.

• Plan d'affaires prévisionnel

La stratégie adoptée par le management de STROC Industrie s'appuie sur un plan d'affaires prévisionnel axé autour des principaux éléments suivants :

- Evolution prévisionnelle des commandes basée sur la capacité historique de STROC Industrie à drainer de nouveaux contrats sur les 4 dernières années et la prise en considération d'un nombre annuel cyclique de contrats, subissant des effets de hausse et de baisse d'une année à une autre ;
- Estimation des tailles moyennes par catégorie de commandes sur la base de l'analyse des tailles des commandes contractées par la société sur les 4 dernières années ;
- Prise en considération d'un cycle moyen de facturation des travaux étalé sur 3 années ;
- Evolution prévisionnelle des charges directes de l'exercice selon la moyenne des charges directes relatives aux 3 derniers exercices, pondérées respectivement de 80% (2010), de 10% (2009) et 10% (exercice 2008) ;
- Evolution globale des charges indirectes selon une progression annuelle moyenne de 3%, hormis certains frais liés, soit à l'évolution de l'activité (carburant, déplacements), soit à l'évolution de l'assiette d'actifs de la société (frais d'assurance, impôts et taxes) ;
- Réalisation des investissements suivants (cf. §II.2 Objectifs de l'opération) :
 - o Construction d'une unité spécialisée en chaudronnerie à Jorf Lasfar ;
 - o Construction d'une nouvelle unité spécialisée en charpente métallique à Had Soualem ;
 - o Construction d'un atelier de montage à Had Soualem ;
 - o Construction d'un nouveau siège social.

Par ailleurs, le plan d'affaires prévoit la cession de l'ancien siège administratif de la société sis au quartier Oasis à Casablanca.

Par conséquent, le plan d'affaires de STROC Industrie fait ressortir sur l'horizon 2011^E-2016^P, le tableau de flux de trésorerie disponibles suivant :

MDH	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P
+ EBE ³	63,2	62,2	65,3	73,1	77,4	89,6
- IS sur REX ⁴	-15,3	-8,0	-8,3	-9,7	-18,2	-22,4
- Investissements	-74,6	-40,2	-4,1	-4,4	-4,5	-5,0
- Variation BFR	10,2	-4,6	-3,6	-4,8	-3,1	-5,4
+/- Values nettes sur cession d'immobilisations	-	10,3	-	-	-	-
Flux de trésorerie libres	-16,5	19,8	49,2	54,2	51,5	56,9

Source : Upline Corporate finance et CDG Capital

Il est à rappeler toutefois que les marges d'EBE et d'exploitation prises en considération dans la détermination de la valeur économique de STROC Industrie par DCF ont été retraitées de l'impact du crédit-bail sur tout l'horizon du plan d'affaires. Par conséquent, la dette nette utilisée pour aboutir à la valeur des fonds propres prend, entre autres, en considération l'encours du crédit bail (cf. § Endettement net retenu pour la détermination de la valeur des fonds propres).

Le plan d'affaires prévisionnel est détaillé dans le volet « Perspectives de développement » de la présente note d'information (cf. § Partie V).

• Détermination du taux d'actualisation (CMPC)

Le CMPC (Coût Moyen Pondéré des Capitaux) correspond à la rentabilité exigée par l'ensemble des pourvoyeurs de fonds de l'entreprise. Son mode de calcul repose sur la formule suivante :

$$CMPC = \left[K_{FP} \times \frac{V_{FP}}{V_D + V_{FP}} \right] + \left[I \times (1 - IS) \times \frac{V_D}{V_D + V_{FP}} \right]$$

où :	• K_{FP} : coût des fonds propres • V_{FP} : valeur marché des fonds propres • V_D : Valeur marché de la dette • $I \times (1 - IS)$: coût défiscalisé de la dette
------	--

Il s'agit de la moyenne des coûts des fonds propres et de la dette nette, pondérés par leurs poids respectifs au bilan. Le coût des fonds propres est par ailleurs calculé selon le Modèle d'Evaluation des Actifs Financiers (MEDAF) de la manière suivante :

$$K_{FP} = R_f + \beta \times (R_m - R_f) + R_s$$

où :	• R_f : Taux sans risque • β : Bêta désendetté de la société • R_m : Prime de risque marché • R_s : Prime de risque spécifique
------	---

Coût des fonds propres

³ Excédent brut d'exploitation avant remboursement du crédit bail.

⁴ IS appliqué au Résultat d'exploitation retraité du crédit bail.

Le détail des paramètres ayant servis au calcul du coût des fonds propres est présenté ci-dessous :

Paramètres	Valeurs	Base
Taux sans risque	4,12%	Taux BDT 10 ans arrêté lors de la séance d'adjudication du 05 avril 2011 ⁵
Bêta	1,36	En l'absence de sociétés comparables représentatives du secteur d'activité de STROC Industrie, il a été retenu un bêta désendetté de 1,0 calculé sur la base de la moyenne des bêtas 5 ans d'un échantillon représentatif de sociétés à l'international évoluant dans le secteur de la construction lourde (Secteur : Heavy construction /Source: Reuters)
Prime de risque marché	7,38%	Rendement historique sur 11 ans glissant du MASI, retraité des extrêmes et déduit du taux sans risque
Prime de risque spécifique	-	-
Coût des Fonds Propres	14,16%	

Source : Upline Corporate finance et CDG Capital

Le coût des fonds propres retenu pour l'actualisation des cash-flows et de la valeur terminale ressort à 14,16%.

Coût de l'endettement net

Le coût défiscalisé de la dette nette est estimé en moyenne à 4,55%. L'endettement net comptable est calculé par ailleurs comme suit :

Endettement net = (Dettes de financement + Trésorerie passif) - (Titres et Valeurs de placement + Trésorerie actif)

Gearing⁶ retenu et Coût moyen pondéré du capital

Le gearing retenu est celui calculé sur la base de la moyenne arithmétique des gearing au 31 décembre entre les exercices 2008 et 2011^E, incluant l'encours du crédit-bail. La structure du capital en découlant est de 34% de dette nette et 66% de capitaux propres.

Par conséquent, le coût moyen pondéré du capital de STROC Industrie s'établit à 10,89%.

• Valeur terminale

La valeur terminale représente la valeur de l'entreprise au terme de l'horizon explicite du business plan. Elle est généralement déterminée sur la base de la méthode de Gordon Shapiro par actualisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif augmentant à un taux de croissance perpétuelle (g).

Eléments	Valeur	Commentaires
Taux de croissance à l'infini	2,5%	croissance moyenne perpétuelle reflétant l'inflation et tenant compte de l'environnement général de la société et de son secteur

Le flux normatif retenu pour le calcul de la valeur terminale est celui de la dernière année du business plan, à savoir le flux de trésorerie libre de l'exercice 2016^P s'élevant à 56,3 MDH.

Endettement net retenu pour la détermination de la valeur des fonds propres

L'endettement net retenu pour la détermination de la valeur des fonds propres de STROC Industrie est celui au 31 décembre 2010.

⁵ Source : Bank Al Maghrib

⁶ Le gearing représente le poids de la dette nette dans la structure globale des capitaux employés. Il est calculé selon la formule suivante : Endettement net / (Endettement net + Capitaux propres)

STROC Industrie affiche un endettement net comptable de -1,7 MDH au 31/12/2010. Afin de répercuter certains éléments exigibles ne figurant pas dans le bilan de la société à cette date, l'endettement net comptable a été ajusté des éléments suivants :

- L'impact d'un BFR normatif au 31/12/2010 prenant en considération la moyenne des ratios de rotation des principaux éléments d'actif et de passif circulants au 31 décembre des exercices 2008, 2009 et 2010, et qui s'élève à 33,9 MDH ;
- L'encours des dettes en crédit-bail au 31/12/2010 contractées par la société et portant sur un montant total restant dû de 30,8 MDH ;

Ainsi, l'endettement net retenu s'élève à 63,1 MDH.

• Synthèse de la méthode DCF

Sur la base d'un taux d'actualisation de 10,89%, la valeur des fonds propres de STROC Industrie s'établit à **444,8 MDH**. Elle est reconstituée comme suit :

Eléments	Valeur (MDH, sinon précisé)
+ flux libres 2011 ^E -2016 ^P actualisés	134,5
+ Valeur Terminale actualisée	373,4
= Valeur d'entreprise	507,8
- Dette financière nette	-63,1
= Valeur des fonds propres par DCF	444,8

Source : Upline Corporate finance et CDG Capital

La valorisation de STROC Industrie, issue de la méthode DCF, s'établit à 444,8 MDH.

• Sensibilité de la valeur par rapport au taux d'actualisation et à la croissance perpétuelle

Etant donnée la sensibilité de la valeur par rapport au taux d'actualisation et de la croissance perpétuelle, une simulation de cette sensibilité a été effectuée et donne lieu aux résultats suivants :

	(Valeurs en MDH)	Croissance perpétuelle		
		2,0%	2,5%	3,0%
Taux	10,39%	455,9	482,1	511,8
d'actualisation	10,89%	422,1	444,8	470,3
	11,39%	391,8	411,7	433,9

L'analyse de sensibilité fait ressortir une fourchette de valorisation de STROC Industrie comprise entre 391,8 et 511,8 MDH.

II.8.4 Méthode des comparables boursiers

• Rappel méthodologique

La méthode des comparables boursiers est une approche analogique, fondée sur une capitalisation des différents paramètres de rentabilité de l'entreprise. Elle consiste à appliquer aux agrégats financiers de la société, les multiples observés sur un échantillon composé d'entreprises opérant sur le même secteur d'activité et disposant d'une structure d'activité et de fondamentaux similaires à ceux de STROC Industrie.

• Echantillon et multiples retenus

Les multiples utilisés dans le cadre de cette méthode sont issus d'un échantillon composé de 3 sociétés : Delattre Levivier Maroc (DLM), Fénie Brossette (FBR) et Delta Holding (DHO). Le choix dudit échantillon est basé sur le rationnel suivant:

- DLM est l'unique société représentative du secteur 'Ingénierie et Biens d'équipements industriels' présente à la Bourse de Casablanca et qui exerce une activité comparable à celle de STROC Industrie ;
- FBR est une société de distribution de produits métalliques, mais présente toutefois des marges de rentabilité similaires à celles de STROC Industrie ;
- DHO détient plusieurs activités relevant de la construction d'infrastructures en métal dont notamment, AIC Métallurgie.

Dans le cadre de la valorisation par la méthode des comparables boursiers, les multiples retenus sont les suivants :

- VE/EBE : Valeur d'entreprise rapportée à l'excédent brut d'exploitation
- VE/REX : Valeur d'entreprise rapportée au résultat d'exploitation
- P/E ('Price to Earning') : Valeur marché des capitaux propres rapportée au résultat net ;
- P/B ('Price to Book') : Valeur marché des capitaux propres rapportée à leur valeur comptable.

Par ailleurs, il est à rappeler que le choix des multiples de valeur de capitaux propres ou de valeur d'entreprise est fixé selon que l'agrégat en question prend en compte ou pas les frais financiers.

Enfin, le compte d'exploitation de DLM pour l'exercice clos au 31/12/2010 présente un caractère exceptionnel à 2 niveaux. D'une part, les marges opérationnelles⁷ s'établissent à des niveaux très bas en raison des pertes d'exploitation subies et, d'autre part, une plus-value exceptionnelle d'environ 90 MDH relative à la cession d'immobilisations a affecté positivement le résultat net de la société. Ainsi, pour DLM en particulier, nous avons écarté les multiples VE/EBE, VE/REX et P/E.

Par ailleurs, le bilan consolidé du groupe DHO fait apparaître une structure de capitaux propres représentative des sociétés de portefeuilles. Par conséquent, son multiple des fonds propres ne peut être appliqué dans le cadre de la valorisation de STROC Industrie.

- **Agrégats 2010 de l'échantillon et multiples implicites en découlant**

Les comptes d'exploitation relatifs aux sociétés composant l'échantillon font ressortir les agrégats financiers suivants (agrégats en MDH) :

⁷ Excédent brut d'exploitation et Résultat d'exploitation

Echantillon	Capitalisation ⁸	EBE	REX	RN	FP	DN
DLM	385,0	11,5	1,9	48,2	217,1	196,2
FBR	697,4	66,4	56,5	39,3	376,1	-13,1
DHO	3 746,0	418,5	347,4	251,2	1 327,5	244,1

Source : Upline Corporate finance et CDG Capital

Par conséquent, les multiples de valorisation implicites qui en découlent se présentent comme suit :

Echantillon	VE/EBE	VE/REX	P/E	P/B
DLM	50,6x	298,7x	8,0x	1,8x
FBR	10,3x	12,1x	17,8x	1,9x
DHO	9,5x	11,5x	14,9x	2,8x
Moyenne	9,9x^(*)	11,8x^(*)	16,3x^(*)	1,8x^(**)

Source : Upline Corporate finance et CDG Capital

^(*) Multiple implicite moyen de l'échantillon hors multiple de DLM.

^(**) Multiple implicite moyen de l'échantillon hors multiple de DHO.

• Synthèse de la valorisation par la méthode des comparables boursiers

Les valorisations moyennes de STROC Industrie induites par les multiples de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Multiples retenus	Multiples implicites	Agrégats STROC Industrie 2010 (MDH)	Valeur des fonds propres STROC Industrie (MDH)
VE/EBE	9,9x	41,3	411,0
VE/REX	11,8x	37,5	443,8
P/E	16,3x	27,5	449,0
P/B	1,8x	78,0	141,5
Valorisation moyenne			361,3

Source : Upline Corporate finance et CDG Capital

Les agrégats financiers de STROC Industrie appliqués aux multiples implicites sont ceux relatifs au dernier exercice effectif, soit ceux relatifs à 2010. Toutefois, les ajustements apportés à la dette nette, à l'EBE et au REX de STROC Industrie dans le cadre de la méthode DCF (cf. §II.8.3) n'ont pas été pris en considération dans les agrégats utilisés. En effet, à défaut d'éléments approfondis permettant d'apporter des ajustements extracomptables au niveau des agrégats des sociétés comparables, il a été retenu la même base d'agrégats financiers pour STROC Industrie, à savoir les chiffres comptables relatifs à l'exercice 2010 tels que certifiés par le commissaire aux comptes.

La valeur des fonds propres de STROC Industrie sur la base des comparables boursiers, s'inscrit dans une fourchette comprise entre 141,5 et 449,0 MDH, soit **une valeur moyenne des fonds propres de 361,3 MDH**.

II.8.5 Méthode des Anglo-saxons

⁸ Capitalisation boursière moyenne des 30 séances de cotation précédant le 31 mars 2011

• Rappel méthodologique

La méthode des Anglo-saxons repose sur le principe de valorisation par l'Actif Net Comptable Réévalué en lui intégrant la valeur du Goodwill. Celui-ci reflète les éléments incorporels dont bénéficie la société tels que l'image de marque, le savoir-faire, l'expérience acquise, le portefeuille de clientèle, etc.

La valorisation des fonds propres de la société est ainsi égale à son Actif Net Comptable Réévalué augmenté du Goodwill.

Selon cette approche, la valeur du Goodwill est égale à l'actualisation des superprofits, calculés par la différence entre le bénéfice net de la société et la rémunération au taux sans risque de l'Actif Net Comptable Réévalué.

Le Goodwill est calculé comme la somme des superprofits actualisés au coût des capitaux propres et augmentée d'une valeur terminale traduisant la somme des superprofits actualisés au-delà de l'horizon explicite du business plan. La formule de calcul du Goodwill s'écrit ainsi comme suit :

$$GW = \sum_{k=1}^n \frac{S_k}{(1 + K_{FP})^k} + VT_{GW}$$

où :	• S_k : Superprofit de l'année k • K_{FP} : Coût des capitaux propres • VT_{GW} : Valeur terminale du Goodwill
------	---

Le superprofit de l'année k est calculé de la manière suivante

$$S_k = RN_k - (R_f \times ANCR)$$

où :	• RN_k : Résultat net de l'année k • R_f : Taux sans risque • $ANCR$: Actif Net Comptable Réévalué
------	--

Le taux sans risque retenu correspond au Taux BDT 10 ans arrêté lors de la séance d'adjudication du 05 avril 2011, qui s'établit à 4,12% (Source : Bank Al Maghrib). Le taux utilisé est un taux brut (avant impôt) dans une optique de neutralisation de l'impact de la fiscalité des investisseurs sur le niveau des superprofits.

La valeur terminale du Goodwill est déterminée sur la base de la méthode de Gordon Shapiro par actualisation à l'infini d'un superprofit normatif augmentant à un taux de croissance perpétuelle (g). La formule de calcul de la valeur terminale du Goodwill se présente ainsi comme suit :

$$VT_{GW} = \frac{\text{Superprofit Normatif} \times (1 + g)}{K_{FP} - g}$$

où :	• K_{FP} : Coût des fonds propres • g : Taux de croissance perpétuelle
------	---

• Détermination de l'Actif Net Comptable Réévalué

Faute d'éléments de réévaluation des principaux actifs et passifs de STROC Industrie effectués par un expert indépendant, l'Actif Net Comptable Réévalué de la société a été calculé sur la base de la valeur de son actif net comptable au 31 décembre 2010 d'un montant de 78,0 MDH, au quelle a été retraitée la valeur des immobilisations en non-valeur d'un montant de 0,5 MDH.

Ainsi le montant de l'Actif Net Comptable Réévalué de STROC Industrie au 31 décembre 2010 s'élève à 77,5 MDH.

• Base de calcul de la rémunération de l'ANCR

Etant donné que STROC Industrie procèdera à une augmentation de capital en 2011 pour financer son plan de développement, les superprofits en découlant devraient prendre en considération la rémunération de l'actif net supplémentaire induit suite à ladite augmentation de capital. En effet, les investissements à réaliser auront des retombées sur les résultats nets de la société à partir de 2012.

Par conséquent, le superprofit relatif à l'année 2011 est déterminé sur la base de la rémunération de l'ANCR au 31/12/2010, qui s'élève à 77,5 MDH (cf. §Détermination de l'Actif Net Comptable Réévalué), tandis que les superprofits relatifs aux années suivantes (2012 et au-delà) sont déterminés sur la base de la rémunération de l'ANCR au 31/12/2011, soit 192,2 MDH.

• Calcul des superprofits

Les superprofits calculés sur l'horizon du business plan (2011^E-2016^P) se présentent comme suit :

MDH	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P
Résultat net de l'exercice	31,5	44,5	39,2	48,5	45,7	55,6
<i>Capital à rémunérer</i>	<i>77,5</i>	<i>192,2</i>	<i>192,2</i>	<i>192,2</i>	<i>192,2</i>	<i>192,2</i>
Rémunération de l'ANCR	3,2	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9
Superprofit de l'exercice	28,3	36,6	31,2	40,6	37,8	47,7
Superprofit actualisé	24,8	28,1	21,0	23,9	19,5	21,5

Source : Upline Corporate finance et CDG Capital

Les superprofits étant des flux revenants aux actionnaires, ils sont actualisés au coût des fonds propres qui s'établit à 14,16% (cf. méthode DCF). Ainsi, la valeur actualisée du Goodwill sur l'horizon du business plan s'élève à 138,8 MDH.

• Valeur terminale du Goodwill

La valeur terminale du Goodwill représente la valeur du Goodwill au terme de l'horizon explicite du business plan. Elle est calculée sur la base de la méthode de Gordon Shapiro par actualisation à l'infini d'un superprofit normatif augmentant à un taux de croissance perpétuelle (g).

Le superprofit retenu pour le calcul de la valeur terminale du Goodwill est celui de la dernière année du business plan, à savoir le superprofit de l'exercice 2016^P s'élevant à 47,7 MDH.

Le taux de croissance perpétuelle retenu est par ailleurs égal à 2,5% (cf. méthode DCF).

Par conséquent, la valeur terminale du Goodwill actualisée au 31 décembre 2010 s'élève à 189,4 MDH.

• Synthèse de la méthode des Anglo-saxons

La valeur des fonds propres de STROC Industrie calculée par la méthode des Anglo-saxons se présente comme suit

Eléments	Valeur (MDH, sinon précisé)
Valeur actualisée des superprofits entre 2011 ^E -2016 ^P	138,8
Valeur terminale du Goodwill	189,4
= Valeur du Goodwill	328,2
+ Actif Net Comptable Réévalué	192,2
= Valeur des fonds propres post-money	520,4
Montant de l'augmentation de capital	103,0
Valeur des fonds propres pré-money	417,4

Source : Upline Corporate finance et CDG Capital

La valorisation des fonds propres de STROC Industrie par la méthode des Anglo-saxons s'établit à 417,4 MDH.

• Sensibilité de la valeur par rapport au taux d'actualisation et à la croissance perpétuelle

Etant donnée la sensibilité de la valeur par rapport au taux d'actualisation et de la croissance perpétuelle, une simulation de cette sensibilité a été effectuée et donne lieu aux résultats suivants :

		Croissance perpétuelle		
	(Valeurs en MDH)	2,0%	2,5%	3,0%
Taux d'actualisation	13,66%	423,5	433,2	443,8
	14,16%	408,7	417,4	426,8
	14,66%	395,1	402,9	411,4

L'analyse de sensibilité fait ressortir une fourchette de valorisation de STROC Industrie comprise entre 395,1 et 443,8 MDH.

II.8.6 Détermination du prix de l'offre

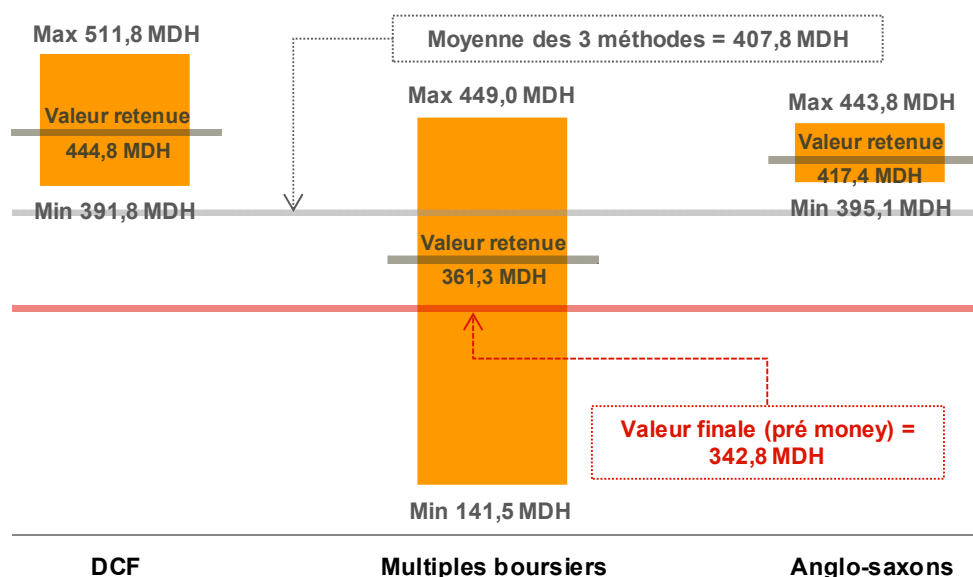
La synthèse des valorisations des fonds propres de STROC Industrie, issues des 3 méthodes retenues se présente comme suit :

En MDH, sinon précisé	Valeur des fonds propres
Valeur de STROC Industrie par DCF	444,8
Valeur de STROC Industrie par Anglo-saxons	417,4
Valeur de STROC Industrie par Comparables boursiers	361,3
Moyenne des 3 méthodes	407,8
- Décote des minoritaires	-51,6 (-12,7%)
= Valeur STRO Industrie post décote	356,2
- Dividendes 2010	-13,4
Valeur finale pré-money	342,8
Nombre d'actions avant augmentation de capital	960 000
Prix par action	357 DH

Source : Upline Corporate finance et CDG Capital

La valorisation des fonds propres de STROC Industrie dans le cadre de la présente offre est obtenue via la moyenne arithmétique des valeurs issues des 3 méthodes, après prise en compte d'une décote des minoritaires (-12,7%) et après déduction des dividendes de l'exercice 2010 qui seront payés aux anciens actionnaires au cours de l'exercice 2011 (13 440 KDH), soit 342,8 MDH pré-money. Compte tenu du nombre d'actions composant le capital social de STROC Industrie (960 000 action), le prix par action offert dans le cadre de la présente introduction en bourse est de 357 DH..

Le graphique ci-dessous présente de manière résumée les différents niveaux de valeur calculés :



II.8.7 Multiples de valorisation implicites

Sur la base du prix offert (357 DH/action), la société STROC Industrie présente les multiples de valorisation suivants :

Multiples de valorisation	Valeur implicite
Multiples 2010 post-money	
VE/EBE 2010	9,9 x
VE/REX 2010	13,7 x
P/E 2010	16,2 x
P/B 2010	5,7 x
Multiples 2011 post-money	
VE/EBE 2011	8,1 x
VE/REX 2011	11,4 x
P/E 2011	14,2 x
P/B 2011	2,3 x

Source : Upline Corporate finance et CDG Capital

II.9 COTATION EN BOURSE

II.9.1 Place de cotation

Les actions objet de la présente opération seront cotées au 2^{ème} compartiment de la cote de la Bourse de Casablanca.

II.9.2 Procédure de 1ère de cotation à la Bourse de Casablanca

L'admission des actions STROC Industrie s'effectuera par une procédure de première cotation basée sur une Offre à Prix Ferme selon les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.

II.9.3 Calendrier indicatif de l'Opération

N°	Etapes	Cas de la clôture normale de la période de souscription	Cas de la clôture anticipée de la période de souscription
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération d'introduction en Bourse de la société STROC Industrie	10/06/2011	
2	Emission de l'avis d'approbation de la Bourse de Casablanca sur l'opération	10/06/2011	
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par le CDVM	10/06/2011	
4	Publication au Bulletin de la Cote de l'avis relatif à l'opération d'introduction en Bourse	13/06/2011	
5	Publication par l'émetteur de l'extrait de la note d'information dans un journal d'annonce légale	14/06/2011	
6	Ouverture de la période de souscription	20/06/2011	
7	Clôture de la période de souscription	22/06/2011 à 15h30	21/06/2011 à 15h30
8	Réception des souscriptions par la Bourse de Casablanca	Au plus tard 23/06/2011 à 12h00	Au plus tard 22/06/2011 à 12h00
9	Centralisation et consolidation des souscriptions	23/06/2011	22/06/2011
10	Traitement des rejets par la Bourse de Casablanca	24/06/2011	23/06/2011
11	- Allocation des souscriptions et remise par la Bourse de Casablanca du listing des souscriptions relatives à l'augmentation de capital à l'émetteur ; - Remise par la Bourse de Casablanca des allocations par dépositaire aux chefs de file.	28/06/2011	27/06/2011
12	Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital par le conseil d'administration de la société	29/06/2011	28/06/2011
13	Réception par la Bourse de Casablanca du PV du conseil d'administration ayant constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital et de la lettre comptable de Maroclear	Au plus tard le 30/06/2011 à 10h00	Au plus tard le 29/06/2011 à 10h00
14	Remise des allocations des titres aux membres du syndicat de placement	30/06/2011 à 14h	29/06/2011 à 14h
15	- Première cotation et enregistrement de l'opération ;	01/07/2011	30/06/2011

Note d'information

- Annonce des résultats de l'opération au Bulletin de la Cote.			
16	Publication des résultats de l'opération par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales	05/07/2011	04/07/2011
17	Règlement et livraison	06/07/2011	05/07/2011

II.9.4 Caractéristiques des actions STROC Industrie

Libellé	STROC Industrie
Compartiment	Marché Développement (2 ^{ème} compartiment)
Secteur d'activité	Ingénieries & Biens d'équipements industriels
Mode de cotation	Continu
Procédure de 1^{ère} cotation :	Offre à Prix Ferme
Ligne de cotation	1 ^{ère} ligne
Code	11500
Ticker	STR
Taille minimum de blocs	A déterminer par la Bourse de Casablanca
Date de 1^{ère} cotation	• Le 01/07/2011 en cas de clôture normale de la période de souscription ; • Le 30/06/2011 en cas de clôture anticipée de la période de souscription ;

II.10 MODALITES DE SOUSCRIPTION

II.10.1 Période de souscription

Les actions de la société STROC Industrie, objet de la présente note d'information, pourront être souscrites du 20 au 22 juin à 15h30 inclus. La clôture anticipée de la période de souscription peut être envisagée dès la fin du deuxième jour de la période de souscription si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs sous réserve que l'offre ait été souscrite au minimum deux fois. La clôture anticipée interviendrait à 15h30 (l'horodatage faisant foi) sur recommandation des conseillers financiers, sous le contrôle de la Bourse de Casablanca et du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières. Les conseillers financiers et coordinateurs globaux devront informer la Bourse de Casablanca et le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières le jour même avant 10 heures.

Un avis relatif à la clôture anticipée sera diffusé, par la Bourse de Casablanca, le jour même de la clôture de la période de souscription dans le bulletin de la Cote et dans les deux (2) jours suivants par STROC Industrie dans un Journal d'Annonces Légales.

Dès la prise de décision, la Bourse de Casablanca publiera sur son site web un avis relatif à la clôture anticipée de la période de souscription et ce, le jour même à 12h au plus tard.

II.10.2 Descriptif des types d'ordres

• Type d'ordre I

Ce type d'ordre est réservé à l'ensemble des salariés confirmés de STROC Industrie, des filiales de STROC Industrie et d'AL ISTIMRAR Holding à la date d'ouverture de la période de souscription et disposant d'un CDI.

Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 14 426 actions (soit 5% du nombre total d'actions proposées et 1,16% du capital social de STROC Industrie après introduction en bourse).

Aucun nombre de titres minimum n'est prévu pour ce type d'ordre ;

Le nombre de titres maximum pouvant être demandés par un salarié est plafonné à six mois de son salaire brut.

Les salariés souscrivant au type d'ordre I bénéficieront dans le cadre de cette opération d'une décote de 15% par rapport au prix de l'offre, sous condition que les actions offertes à ce type d'ordre soient conservées pour une durée de deux ans à compter de la date de première cotation. La décote proposée aux salariés sera supportée entièrement par STROC Industrie et AL ISTIMRAR Holding en fonction des montants alloués à leurs salariés et ceux de leurs filiales. Il est à préciser que le montant de la souscription individuelle pour le type d'ordre I ne tient pas compte de la décote proposée aux salariés.

Toutefois, les salariés ayant souscrit à la présente offre auront la possibilité de céder leurs actions, sans avoir à rembourser la décote de 15%, dans les cas ci-après :

- accession à la propriété immobilière pour la première fois ;
- mariage ou divorce avec garde d'enfants ;
- invalidité du salarié ;
- décès du salarié ;
- licenciement ou départ en retraite du salarié.

Les salariés bénéficiant d'actions au titre du type d'ordre I et souhaitant céder leurs actions avant l'échéance des deux années devront rembourser à la société ayant supporté leur décote le montant de celle-ci.

Un financement par la BMCI sera proposé aux salariés qui en émettent le souhait. Le financement accordé aux salariés tiendra compte de leur capacité d'endettement et pourra être remboursé par anticipation.

Les actions acquises dans le cadre de la présente opération, par le biais d'un prêt, seront nanties au profit de ladite banque désignée, jusqu'à remboursement du principal et des intérêts afférents au prêt.

Les actions acquises par les souscripteurs sans avoir recours à un financement bancaire ne seront pas nanties.

Les salariés ont également la possibilité de souscrire au type d'ordre II en tant que personnes physiques. Cependant, ils ne bénéficieront pas au titre des actions souscrites au type d'ordre II de l'ensemble des avantages liés au type d'ordre I cités précédemment.

L'ensemble des souscriptions des salariés, y compris celles effectuées pour le compte de leurs enfants mineurs, devra être adressé exclusivement à la BMCI, seule habilitée à collecter les souscriptions des salariés.

• **Type d'ordre II**

Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 100 980 actions (soit 35% du nombre total d'actions proposées, et 8,09% du capital social de STROC Industrie après introduction en bourse).

Ce type d'ordre est réservé aux personnes physiques marocaines et étrangères résidentes ou non résidentes.

Aucune quantité minimale de titres n'est prévue pour ce type d'ordre.

Le nombre maximum de titres pouvant être demandé par un souscripteur au type d'ordre II est de 100 actions (35 700 DH).

Les souscriptions au type d'ordre II peuvent être réalisées auprès de l'ensemble des membres du syndicat de placement.

En ce qui concerne les salariés désirant souscrire, en plus de leur souscription au type d'ordre I, au type d'ordre II en tant que personnes physiques, ils sont tenus de le faire auprès du même Membre du Syndicat de Placement ayant collecté leur souscription au type d'ordre I, soit la BMCI.

• **Type d'ordre III**

Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 57 703 actions (soit 20% du nombre total d'actions proposées, et 4,62% du capital social de STROC Industrie après introduction en bourse).

Ce type d'ordre est réservé aux personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire au type d'ordre IV.

Aucun nombre de titres minimum n'est prévu pour ce type d'ordre.

Le nombre maximum d'actions pouvant être demandé par un même investisseur est de 2 885 actions (1 029 945 DH).

Les souscriptions au type d'ordre III peuvent être réalisées auprès de l'ensemble des membres du syndicat de placement.

• **Type d'ordre IV**

Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 115 406 actions (soit 40% du nombre total d'actions proposées, et 9,24% du capital social de STROC Industrie après introduction en bourse).

Ce type d'ordre est réservé aux investisseurs qualifiés selon l'article 12-3 du dahir portant loi n° 1-93-212 de droit marocain suivants :

- Entreprises d'assurance et de réassurance telles que régies par la loi 17-99 portant Code des Assurances ;
- Organismes de prévoyance et de retraite ;
- La Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du 4 Rabii II 1414 (21 septembre 1993) actions et diversifiés ;
- Les banques.

Aucun nombre minimum de titres n'est prévu pour ce type d'ordre.

Le nombre maximum d'actions pouvant être demandé par un investisseur dans le cadre de ce type d'ordre est de 10 % du nombre total d'actions proposées dans le cadre de la présente opération, soit 28 852 actions (10 300 164 DH), sauf pour les OPCVM diversifiés, pour lesquels le nombre maximum d'actions pouvant être demandé individuellement est de 5 % du nombre total d'actions proposées dans le cadre de la présente opération, soit 14 426 actions (5 150 082 DH).

Les souscriptions des investisseurs au type d'ordre IV doivent être effectuées auprès de Upline Securities ou CDG Capital Bourse, au choix du souscripteur.

II.10.3 Conditions de souscription

• **Ouverture de compte**

A l'exception des enfants mineurs et des investisseurs du type d'ordre IV, toutes les opérations de souscription doivent être enregistrées dans un compte titres et espèces au nom du souscripteur ouvert auprès du même membre du syndicat de placement auprès duquel la souscription est faite. Dans le cas où le membre du syndicat de placement n'a pas le statut de dépositaire, ledit dépôt doit être effectué auprès d'un autre membre du syndicat de placement ayant le statut de dépositaire.

Pour les enfants mineurs, les souscriptions peuvent être enregistrées soit sur leurs comptes soit sur celui des personnes habilitées à souscrire en leurs noms, à savoir celui du père, de la mère, du tuteur, ou du représentant légal de l'enfant mineur.

Les souscriptions des investisseurs au type d'ordre IV doivent être effectuées auprès des membres du syndicat de placement autorisés à collecter les souscriptions à ce type d'ordre. Toutefois, la livraison des titres qui leur seront alloués peut être effectuée auprès d'un dépositaire non membre du syndicat de placement..

Toute personne désirant souscrire auprès d'un membre du syndicat de placement devra obligatoirement disposer ou ouvrir un compte auprès dudit membre. Pour l'ouverture du compte, le membre du syndicat de placement se conformera aux dispositions de la circulaire du CDVM n°05/10 et demandera au souscripteur, notamment :

- Une copie du document d'identification du client (carte d'identité nationale, carte de séjour, registre du commerce, passeport...) ;
- Un contrat d'ouverture de compte conforme à la réglementation du membre et dûment signé par le souscripteur et le membre de syndicat de placement.

Les ouvertures de comptes ne peuvent être réalisées que par le souscripteur lui-même.

En ce qui concerne les souscripteurs désirant souscrire au type d'ordre IV, seule la signature d'une convention d'intermédiation sera exigée.

Il est strictement interdit d'ouvrir un compte par procuration. Une procuration pour une souscription ne peut en aucun cas permettre l'ouverture d'un compte pour le mandant, même dans le cas autorisé de souscription pour compte de tiers dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille.

La souscription pour compte de tiers est autorisée dans le cadre d'un mandat de gestion du portefeuille comportant une clause expresse le permettant. Les sociétés de gestion marocaines agréées sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent. De même, la souscription par procuration est autorisée à condition qu'elle prévoit une disposition expresse concernant la vente et l'achat de valeurs mobilières et doit être signée et légalisée et doit préciser le compte titres et espèces sur lequel seront déposés les titres.

L'ouverture de compte pour les enfants mineurs ne peut être réalisée auprès des membres du syndicat de placement que par le père, la mère, le tuteur, ou le représentant légal de l'enfant mineur.

• **Modalités de souscription**

- Toutes les souscriptions se font en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres ;
- Les souscriptions seront réalisées à l'aide de bulletins de souscription disponibles auprès des membres du syndicat de placement. Une copie du bulletin de souscription doit être remise au souscripteur ;
- Les souscriptions peuvent être réalisées par le souscripteur lui-même ou par son mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille le permettant ;
- Les bulletins de souscription doivent être signés par le souscripteur (ou son mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille le permettant) et validés et horodatés par le membre du syndicat de placement ;
- Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements. Ils sont de ce fait tenus d'accepter les ordres de souscription de toute personne habilitée à participer à l'opération, à condition que ladite personne fournisse les garanties financières nécessaires. Les membres du syndicat de placement sont tenus de conserver dans le dossier relatif à la souscription de leur client les documents et pièces justificatifs qui leur ont permis de s'assurer de ladite capacité financière ;
- Chaque membre du syndicat de placement s'engage ainsi à exiger de son client (autres que les souscripteurs au type d'ordre IV) la couverture de leurs souscriptions. Ainsi, les souscriptions de types d'ordre I, II et III doivent être couvertes à 100% par un apport personnel et/ou un crédit bancaire pour le type d'ordre I ou par un dépôt effectif, par la remise de chèque ou espèce sur le compte du souscripteur pour les types d'ordre II et III, dépôt qui devra rester bloqué jusqu'à l'attribution des titres.
- Les chèques déposés pour couvrir les dépôts effectifs doivent être présentés à l'encaissement avant de valider la souscription ;

- Le dépôt effectif doit être effectivement débité du compte du souscripteur et bloqué à la date de la souscription ;
- L'horodatage doit intervenir dès la validation de la souscription. Il doit porter sur le bulletin de souscription ainsi que les documents d'identification des clients ;
- Les souscriptions au type d'ordre IV doivent être effectuées le premier jour de la période de souscription ;
- Les souscriptions par les membres du syndicat de placement ou par leurs collaborateurs pour leur compte doivent être effectuées le premier jour de la période de souscription ;
- Le nombre maximum d'actions demandé par un même souscripteur au type d'ordre IV est plafonné à 10,0% du nombre total d'actions proposées dans le cadre de la présente opération, sauf pour les OPCVM diversifiés, pour lesquels le nombre maximum d'actions pouvant être demandé individuellement est de 5,0% du nombre total d'actions proposées dans le cadre de la présente opération ;
- Toutes les souscriptions des salariés aux types d'ordre I et II et de leurs enfants mineurs au type d'ordre II doivent être effectuées auprès du même membre du syndicat de placement soit la BMCI ;
- Les souscriptions doivent être réalisées par le souscripteur lui-même. Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille comportant une clause expresse le permettant, le mandataire peut procéder à la souscription en lieu et place du mandant uniquement pour les souscripteurs aux types d'ordre II, III et IV ;
- Les souscriptions des salariés au type d'ordre I d'une part, et celles au type d'ordre II d'autre part, doivent être réalisées sur des bulletins de souscription différents ;
- Les financements des souscriptions des salariés par la banque désignée (la BMCI) doivent être dûment formalisés à travers des contrats signés par la banque et le salarié, et ce, avant la souscription ;
- Les dépôts couvrant les souscriptions aux types d'ordre I, II et III doivent se faire auprès du membre du syndicat de placement auprès duquel les souscriptions sont faites. Dans le cas où celui-ci n'a pas le statut de dépositaire, ledit dépôt peut être effectué auprès d'un autre membre du syndicat de placement ayant le statut de dépositaire. Dans le cas où les souscriptions seraient transmises avec des dépôts auprès de dépositaires non membres du syndicat de placement, la Bourse procédera automatiquement à l'annulation des ordres de souscription, à l'exception des souscriptions au type d'ordre IV ;
- Les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres via une plateforme Internet devront respecter les règles suivantes :
 - le client devra être clairement identifié et l'acte de souscription matérialisé (horodatage et archivage des ordres de souscription) ;
 - toutes les mentions figurant sur le bulletin de souscription doivent être transmises au client avant sa souscription ;
 - la souscription ne doit être validée que si le compte espèce présente un solde suffisant pour la couvrir intégralement ;
 - le montant de la souscription doit être bloqué immédiatement après la souscription ;
 - le client doit être informé que sa souscription sera rejetée en cas de vice de forme (exemple : souscription à type d'ordre réservé à une autre catégorie de souscripteurs) ;
 - les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres via une plateforme Internet devront clôturer la période de souscription en même temps que les autres membres du syndicat de placement à savoir le 22/06/2011 à 15h30. En cas de clôture anticipée de la période de souscription cette date sera ramenée au 21/06/2011 ;
 - les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres via une plateforme Internet devront, avant de valider la souscription, recevoir un mail d'acceptation des modalités de l'opération de la part du souscripteur.

A noter que les membres du syndicat de placement qui procèderont à la collecte des ordres via une plateforme Internet procèderont au rejet des souscriptions en cas d'absence de couverture espèces ou de dossier incomplet (exemple : absence de mail d'acceptation des modalités de l'opération, absence de carnet de famille pour les souscriptions de mineurs, etc.).

• **Souscriptions pour le compte de tiers**

Les souscriptions pour le compte de tiers sont strictement interdites, sauf dans les cas suivants :

- Les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur ou égal à 18 ans sont autorisées à condition d'être effectuées par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur. Les membres du syndicat de placement sont tenus, au cas où ils n'en disposeraient pas déjà, d'obtenir une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur lors de l'ouverture du compte, ou lors de la souscription pour le compte du mineur en question le cas échéant et de la joindre au bulletin de souscription. Les mouvements sont portés dans ce cas soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur, soit sur le compte titres ou espèces ouvert au nom du père, de la mère, du tuteur ou du représentant légal ;
- Les souscriptions pour enfants mineurs doivent être effectuées auprès du même membre du syndicat de placement, auprès duquel, la souscription du père, de la mère, du tuteur, ou du représentant légal, a été réalisée ;
- Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandant, ou le mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens. Les sociétés de gestion marocaines ou étrangères agréées sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent. De même, la souscription par procuration est autorisée à condition qu'elle prévoit une disposition expresse concernant la vente et l'achat de valeurs mobilières et doit être signée et légalisée et doit préciser le compte titres et espèces sur lequel seront déposés les titres ;
- Le nombre maximum de procurations pouvant être présentées est de 5 procurations pour chaque souscripteur se présentant physiquement⁹ ;
- Tout mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille, ne peut transmettre qu'un seul ordre pour le compte d'un même tiers.

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappées de nullité. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que toutes les souscriptions peuvent être satisfaites totalement ou partiellement ou non satisfaites, en fonction de la disponibilité des titres.

• **Souscriptions multiples**

- Un souscripteur ne peut transmettre qu'un seul ordre pour son propre compte (sauf pour les souscriptions du type d'ordre I). Les souscriptions multiples sont interdites. Ainsi, un même souscripteur ne peut souscrire qu'une seule fois au même type d'ordre ;
- Chaque souscripteur ne peut transmettre qu'un seul ordre pour le compte de chaque enfant mineur ;
- Les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs ne peuvent être réalisées que par l'intermédiaire d'un seul parent uniquement. Toute souscription pour le compte d'enfants mineurs par les deux parents est considérée comme une souscription multiple ;
- Les souscriptions auprès de plusieurs membres du syndicat de placement, y compris celles effectuées pour le compte d'enfants mineurs, sont interdites ;
- Les salariés ont la possibilité de souscrire, en plus de leur souscription dans le cadre du type d'ordre I, au type d'ordre II auprès du même membre du syndicat de placement ayant collecté leur souscription au type d'ordre I soit la BMCI ;

⁹ En dehors des souscriptions pour le compte d'enfants mineurs.

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions ci-dessus, sont frappées de nullité, (Cf. Procédure de contrôle et d'enregistrement de la Bourse de Casablanca).

A noter que les souscriptions des salariés de STROC Industries, des filiales de STROC Industrie, et d'AL ISTIMRAR Holding au type d'ordre II non effectuées auprès de la BMCI seront frappées de nullité mais n'entraîneront pas la nullité des souscriptions au type d'ordre I.

II.10.4 Identification des souscripteurs

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessous. A ce titre, ils doivent obtenir copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à la catégorie, et la joindre au bulletin de souscription en ce qui concerne les types d'ordre I, II, III et IV.

• Type d'ordre I

Catégorie de souscripteur	Documents à joindre
Salariés de STROC Industrie, des filiales de STROC Industrie et d'AL ISTIMRAR Holding	Photocopie de la Carte d'Identité Nationale pour les salariés marocains Photocopie du passeport ou de la carte de séjour pour les salariés étrangers

Une liste détaillée du personnel de STROC Industries, des filiales de STROC Industrie et d'AL ISTIMRAR Holding habilité à souscrire au type d'ordre I doit être transmise à la BMCI avant l'ouverture de la période de souscription. Ladite liste devrait contenir les numéros de CIN de chaque membre du personnel souscrivant à l'opération ainsi que les plafonds à souscrire, libellés en nombre d'actions.

• Type d'ordre II

Catégorie de souscripteur	Documents à joindre
Personnes physiques marocaines résidentes	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques marocaines Résidentes à l'Etranger	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques résidentes non marocaines	Photocopie de la carte de résident
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Enfant mineur	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant

• Type d'ordre III

Catégorie de souscripteur	Documents à joindre
Personnes morales de droit marocain	Photocopie du registre de commerce
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie, ou tout autre moyen juge acceptable par le chef de file du syndicat de placement
Associations marocaines	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt du dossier

• Type d'ordre IV

Catégorie de souscripteur	Documents à joindre
OPCVM de droit marocain actions et diversifiés	Photocopie de la décision d'agrément et en plus : - pour les FCP, le certificat de dépôt au greffe du tribunal ; - pour les SICAV, le modèle des inscriptions au registre de commerce.
Investisseurs qualifiés nationaux (Hors OPCVM)	Photocopie des statuts
Banques de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément délivrée par Bank Al Maghrib

Toutes les souscriptions qui ne respectent pas les conditions ci-dessus seront frappées de nullité.

Le bulletin de souscription inséré en annexe doit être utilisé impérativement par l'ensemble des membres du syndicat de placement pour tous les types d'ordre.

Les ordres de souscription sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.

II.11 SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Type d'intermédiaire financier	Nom/Coordonnées	Type d'ordre
Conseillers et Coordinateurs Globaux	CDG Capital Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan - Rabat Tel : 05 37 66 52 61 Fax : 05 37 66 52 56	-
	Upline Corporate Finance 37, Bd. Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca Tel : 05 22 99 71 71 Fax : 05 22 95 49 62	
Chefs de file	CDG Capital Bourse 9, Bd Kennedy - Casablanca Tel : 05 22 36 20 20 Fax : 05 22 32 78 78	II, III et IV
	Upline Securities 37, Bd. Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca Tel : 05 22 99 71 71 Fax : 05 22 95 49 63	
Membres du Syndicat de placement	Réseau d'agences Banque Populaire 101, Boulevard Zerktouni, Casablanca Tel : 05 22 22 41 11 Fax : 05 22 22 26 99	II et III
	Réseau d'agences BMCI 26, place des nations unies Casablanca Tel : 05 22 46 10 00 Fax : 05 22 22 46 04	I, II et III
	Réseau d'agences CIH 187, avenue Hassan II – Casablanca Tel : 05 22 47 94 24 Fax : 05 22 47 99 46	II et III

	ICF Al Wassit 29, rue Bab Mansour, Espace Porte d'Anfa Casablanca Tel : 05 22 36 93 84 Fax : 05 22 39 10 90	II et III
	BMCI BOURSE Bd. Bir Anzarane, Quartier Maârif, Imm. Romandie I - Casablanca Tel : 05 22 95 38 00 Fax : 05 22 39 32 09	II et III
Sociétés de bourse chargées de l'enregistrement de l'opération	Coté vendeur : Upline Securities et CDG Capital Bourse, individuellement à hauteur de 50% du nombre d'actions émises, soit 144 258 actions à travers Upline Securities et 144 257 actions à travers CDG Capital Bourse. Coté acheteur : Upline Securities, ICF Al Wassit, BMCI Bourse et CDG Capital Bourse	-

La centralisation et la gestion des services titres et financiers de STROC Industrie seront assurées par CDG Capital.

II.12 MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

II.12.1 Règles d'attribution

A l'issue de la période de souscription, l'attribution des actions proposées au public se fera de la manière suivante :

- **Type d'ordre I**

Le nombre de titres alloué au type d'ordre I est de 14 426 actions.

Le montant correspondant au nombre de titres à demander représente 6 mois de salaire brut calculé sur la base d'un prix de souscription par action après la décote offerte aux salariés.

Si le nombre de titre demandé excédent le nombre de titres offerts, les actions seront servies au prorata des demandes de souscription. Dans le cas contraire, la demande sera servie entièrement.

Dans le cas où le nombre de titres calculé en rapportant le nombre de titres demandé par le souscripteur au ratio de souscription de type d'ordre I ne serait pas en nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par pallier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

- **Type d'ordre II**

Le nombre de titres alloué au type d'ordre II est de 100 980 actions.

Les actions seront allouées à raison d'une action par souscripteur avec priorité aux demandes les plus fortes. Le mécanisme d'attribution d'une action par souscripteur, dans la limite de sa demande, se fera par itération, jusqu'à épuisement du nombre d'actions dédiées à ce type d'ordre.

Le différentiel d'allocation s'établira à une action entre les différents investisseurs ayant demandé la même quantité et dont la demande n'aura pas été entièrement satisfaite.

En fonction de la demande globale de titres exprimée, certaines souscriptions pourraient ne pas être satisfaites.

- **Type d'ordre III**

Le nombre de titres alloué au type d'ordre III est de 57 703 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata des demandes de souscriptions. Dans le cas contraire, la demande sera servie entièrement.

Dans le cas où le nombre de titres calculé en rapportant le nombre de titres demandés par le souscripteur au ratio de sursouscription du type d'ordre III ne serait pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

En fonction de la demande globale de titres exprimée, certaines souscriptions pourraient ne pas être satisfaites.

- **Type d'ordre IV**

Le nombre de titres alloué au type d'ordre IV est de 115 406 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata des demandes de souscriptions. Dans le cas contraire, la demande sera servie entièrement.

Dans le cas où le nombre de titres calculé en rapportant le nombre de titres demandés par le souscripteur au ratio de sursouscription du type d'ordre IV ne serait pas un nombre entier, ce

nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par pallier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

En fonction de la demande globale de titres exprimée, certaines souscriptions pourraient ne pas être satisfaites.

II.12.2 Règles de transvasement

Les règles de transvasement se résument comme suit :

- Si le nombre de titres souscrits au type d'ordre I est inférieur à l'offre correspondante, le reliquat est attribué au type d'ordre II puis au type d'ordre IV puis au type d'ordre III ;
- Si le nombre de titres souscrits au type d'ordre II est inférieur à l'offre correspondante, le reliquat est attribué au type d'ordre IV puis au type d'ordre III puis au type d'ordre I ;
- Si le nombre de titres souscrits au type d'ordre III n'atteint pas l'offre correspondante, le reliquat est attribué au type d'ordre II puis au type d'ordre IV puis au type d'ordre I ;
- Si le nombre de titres souscrits au type d'ordre IV n'atteint pas l'offre correspondante, le reliquat est attribué au type d'ordre II puis au type d'ordre III puis au type d'ordre I ;

II.13 PROCEDURE DE CONTROLE ET D'ENREGISTREMENT PAR LA BOURSE DE CASABLANCA

II.13.1 Centralisation

Les membres du syndicat de placement remettront séparément à la Bourse de Casablanca, sous forme de clé USB, le 23/06/2011 à 12h, le fichier des souscripteurs ayant participé à la présente opération. A défaut, les souscriptions seront rejetées. En cas de clôture anticipée de la période de souscription cette échéance sera ramenée au 22/06/2011 à 12h.

La Bourse de Casablanca procèdera à la consolidation des différents fichiers de souscripteurs et aux rejets des souscriptions qui ne respectent pas les conditions de souscription prédéfinies.

Le 30/06/2011 à 14h, la Bourse de Casablanca communiquera aux membres du syndicat de placement les résultats de l'allocation. En cas de clôture anticipée de la période de souscription cette échéance sera ramenée au 29/06/2011 à 14h.

Les cas de figure de rejets de souscriptions sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Cas de figures	Souscriptions rejetées
Salarié ayant souscrit au type d'ordre I chez la BMCI et au type d'ordre II, pour son propre compte et/ou pour celui de ses enfants, chez un autre membre du syndicat de placement	Les souscriptions effectuées chez les autres membres du syndicat de placement
Salarié ayant souscrit au type d'ordre I et plus d'une fois au type d'ordre II	Toutes les souscriptions au type d'ordre II
Souscripteur ayant souscrit plus d'une fois au type d'ordre auquel il est habilité à souscrire	Toutes les souscriptions.
Personnes physiques ayant souscrit au type d'ordre II pour son propre compte et pour celui d'enfants majeurs	Toutes les souscriptions au nom de cette personne physique y compris celles pour ses enfants majeurs.
Personne physique ayant souscrit au type d'ordre II pour un nombre de titres dépassant le plafond autorisé	La souscription concernée
Personne physique autre que les salariés ayant souscrit au type d'ordre II chez un membre du syndicat de placement et au même type d'ordre, pour le compte de ses enfants chez un autre membre du syndicat de placement	Toutes les souscriptions
Personne morale marocaine ou étrangère, n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire au type d'ordre IV, ayant souscrit plus d'une fois au type d'ordre III	Toutes les souscriptions
Personne morale ayant souscrit au type d'ordre III pour un nombre de titres dépassant le plafond autorisé	La souscription concernée
Personne morale ayant souscrit au type d'ordre IV pour un nombre de titres dépassant le plafond autorisé	La souscription concernée
Souscription à un type d'ordre effectuée chez un membre de syndicat de placement non habilité à la recevoir	La souscription concernée
Souscriptions aux types d'ordres I, II ou III transmises avec des dépôts auprès de dépositaires non membres du syndicat de placement	Les souscriptions concernées

II.13.2 Procédure d'appel de fonds

Il convient de rappeler l'article 1.2.8 du Règlement Général de la Bourse de Casablanca relatif à la procédure d'appel de fonds :

«Quelle que soit la procédure retenue, et si les caractéristiques de l'opération envisagée ou les circonstances du marché laissent présager un déséquilibre important entre l'offre et la demande, la Société Gestionnaire peut exiger que les sociétés de bourse membres du syndicat de placement lui versent, le jour de la remise des souscriptions, les fonds correspondant à la couverture des ordres de souscription, sur un compte désigné par la Société Gestionnaire ouvert à Bank Al-Maghrib.

Les modalités pratiques de la mise en oeuvre de l'appel de fonds sont déterminées et publiées par avis par la Société Gestionnaire.

La décision de couverture des ordres de souscription par la Société Gestionnaire est motivée et notifiée au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières sans délai.».

En cas d'appel de fonds par la Bourse de Casablanca, les membres du syndicat de placement n'ayant pas le statut de société de bourse s'engagent à verser à la société de bourse qu'ils auront désignée à cet effet, à première demande, leur part dans les fonds requis par la Bourse de Casablanca.

II.13.3 Enregistrement par la Bourse de Casablanca

Lors de la séance du 01/07/2011, il sera prononcé l'introduction de STROC Industrie à la Bourse de Casablanca et son inscription au 2^{ème} compartiment de la cote. Sur la base des résultats de l'allocation, il sera procédé à l'enregistrement en Bourse des transactions correspondantes à l'opération. En cas de clôture anticipée de la période de souscription cette date sera ramenée au 30/06/2011.

L'enregistrement des titres se fera selon un seul cours, étant donné que la décote offerte aux salariés sera supportée par STROC Industrie et AL ISTIMRAR Holding au prorata des souscriptions de leurs salariés et ceux de leurs filiales.

II.14 ENTITES CHARGEES D'ENREGISTRER L'OPERATION

L'enregistrement des titres dans le cadre de la présente opération (côté vendeur) se fera par l'intermédiaire des sociétés de bourse Upline Securities et CDG Capital Bourse, individuellement à hauteur de 50% du nombre d'actions émises, soit 144 258 actions à travers Upline Securities et 144 257 actions à travers CDG Capital Bourse.

Toutes les sociétés de bourse membres du syndicat de placement procèderont à l'enregistrement des allocations qu'elles auront recueillies (côté acheteurs), tandis que les membres du syndicat de placement n'ayant pas le statut de société de Bourse sont libres de désigner la société de bourse de leur choix, membre du syndicat de placement, qui se chargera de l'enregistrement de leurs souscriptions auprès de la Bourse de Casablanca (dans le cadre des types d'ordres qui leur sont réservés). Ils devront informer la Bourse de Casablanca ainsi que la société de bourse choisie par écrit, et ce avant le début de la période de souscription.

II.15 MODALITE DE REGLEMENT / LIVRAISON

Le règlement et la livraison des titres s'effectueront le 06/07/2011 selon les procédures en vigueur à la Bourse de Casablanca. En cas de clôture anticipée de la période de souscription cette date sera ramenée au 05/07/2011. Sur instruction des avis d'opérés et conformément aux procédures en vigueur à la Bourse de Casablanca, les comptes Bank Al Maghrib des établissements dépositaires seront débités des fonds correspondant à la valeur des actions attribuées à chaque membre du syndicat de placement majorée des commissions.

Par ailleurs, STROC Industrie a désigné la CDG Capital comme seul dépositaire des titres émis dans le cadre de cette opération.

II.16 RESTITUTION DU RELIQUAT AU CLIENT

Les Membres du Syndicat de Placement s'engagent à rembourser aux clients dans un délai n'excédant pas 3 jours ouvrables à compter de la date de remise des allocations de titres aux membres du syndicat de placement, soit au plus tard le 05/07/2011¹⁰, le reliquat d'espèces issus de la différence entre le montant net versé par ses clients à la souscription, et le montant net correspondant à leurs allocations réelles.

Le remboursement du reliquat doit être effectué soit par virement sur un compte bancaire ou postal, ou par une remise d'un chèque, et sous réserve de l'encaissement effectif par les membres du syndicat de placement du montant déposé pour la souscription. Toutefois, le manque de diligence d'un membre du syndicat de placement en matière de vérification de la capacité financière des souscripteurs, ne l'exonère pas de son engagement à verser la somme correspondante à l'attribution et les commissions y afférente, qui a été allouée à ses clients souscripteurs. Chaque Membre du Syndicat de Placement est responsable des déclarations d'intention de souscriptions de ses clients directs.

En cas d'échec de l'opération financière, les souscriptions doivent être remboursées dans un délai de 3 jours ouvrables, à compter de la date de publication des résultats, et sous réserve de l'encaissement effectif par les membres du syndicat de placement du montant déposé pour la souscription.

II.17 MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION

Les résultats de l'opération seront publiés au Bulletin de la Cote par la Bourse de Casablanca le 01/07/2011 et dans un journal d'annonces légales, par l'Émetteur, le 05/07/2011. En cas de clôture anticipée de la période de souscription ces 2 dates seront ramenées, respectivement, au 30/06/2011 et au 04/07/2011.

II.18 COMMISSIONS FACTUREES AUX SOUSCRIPTEURS

Dans le cadre de la présente opération de placement, chaque membre du syndicat de placement s'engage explicitement et irrévocablement à l'égard des Coordinateurs globaux, des Chefs de file et des autres membres du syndicat de placement à facturer aux souscripteurs pour tous les ordres enregistrés à la Bourse de Casablanca une commission de 1,3% HT détaillée comme suit :

- 0,1% (hors taxes) pour la Bourse de Casablanca au titre de la commission d'admission lui revenant lors de l'enregistrement en Bourse ;
- 0,2% (hors taxes) au titre des commissions de règlement/livraison ;
- 1,0% (hors taxes) pour la société de bourse. Elle s'applique sur le montant qui correspond à l'allocation effective lors du règlement/livraison.

La TVA au taux de 10% sera appliquée en sus.

Les membres du syndicat de placement s'engagent formellement et expressément, à ne pratiquer aucune ristourne aux souscripteurs, ni reversement de quelque sorte que ce soit, simultanément ou postérieurement à la souscription, et ce, pour quelque motif que ce soit entre membres de syndicat de placement ou avec des tiers (inclus les investisseurs).

II.19 COMMISSIONS DE PLACEMENT

Les membres du syndicat de placement recevront une commission de 0,2% hors taxes sur les montants respectivement placés par chacun.

¹⁰ En cas de clôture anticipée de la période de souscription cette date sera ramenée au 04/07/2011.

Cette commission, due par l'Emetteur, sera versée sur les comptes BAM de chacun des membres du syndicat de placement.

II.20 FISCALITE

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur. Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

II.20.1 Actionnaires personnes physiques résidentes

- **Imposition des profits de cession**

Conformément aux dispositions de l'article 73 du Code Général des Impôts, les profits de cession des actions sont soumis à l'IR au taux de 15%. Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 68 du Code Général des Impôts, sont exonérés de l'impôt :

- les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 30 000 Dh ; et
- la donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- l'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ; et
- l'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ; et
- d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4^{ème} année qui suit celle de la réalisation des moins-values.

- **Imposition des dividendes**

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes sont soumis à une retenue à la source de 10%.

II.20.2 Actionnaires personnes morales résidentes

- **Imposition des profits de cession**

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

- **Imposition des dividendes**

- Personnes morales résidentes passibles de l'IS :

Les dividendes distribués à des contribuables relevant de l'IS sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IS. Cependant les revenus précités ne sont pas soumis audit impôt si la société bénéficiaire fournit à la société distributrice une attestation de propriété des titres comportant son numéro d'imposition à l'IS.

- Personnes morales résidentes passibles de l'IR :

Les dividendes distribués à des personnes morales résidentes passibles de l'IR sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

II.20.3 Actionnaires personnes physiques non résidentes

- **Imposition des profits de cession**

Les profits de cession d'actions réalisées par des personnes physiques non résidentes sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

- **Imposition des dividendes**

Les dividendes d'actions sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

II.20.4 Actionnaires personnes morales non résidentes

- **Imposition des profits de cession**

Les profits de cession d'actions cotées à la Bourse de Casablanca réalisées par des personnes morales non résidentes sont exonérés de l'impôt sur les sociétés. Toutefois, cette exonération ne s'applique pas aux profits résultant de la cession des titres des sociétés à prépondérance immobilière.

- **Imposition des dividendes**

Les dividendes sont soumis à une retenue à la source équivalente à 10%.

II.21 CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

L'ensemble des frais relatifs à la présente introduction en bourse sera supporté par STROC Industrie. Ces frais sont par ailleurs estimés autour de 5% hors taxes du montant de l'opération. Ils sont relatifs :

- aux commissions liées :
 - au conseil juridique ;
 - au placement des titres ;
 - au conseiller financier ;
 - au dépositaire des titres ;
 - à Maroclear ;
 - à la Bourse de Casablanca ;
 - au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ;
- aux frais suivants :
 - frais légaux ;
 - agence de communication ;
 - frais liés aux publications ;

La décote de 15% offerte aux salariés de STROC Industrie d'un montant de 792.499 dirhams sera prise en charge par STROC Industrie à hauteur des souscriptions de ses salariés ainsi que ceux de ses filiales.

III. PRESENTATION GENERALE DE STROC INDUSTRIE

III.1 RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	Société de Travaux de Réalisation d'Ouvrages et de Construction Industrielle, par abréviation STROC INDUSTRIE SA.
Siège Social	Had Soualem, Zone Industrielle, Lot. 145.
Siège Administratif	Immeuble Sigma, 2 ^{ème} étage, Lotissement Afak, Sidi Maârouf, La Colline - Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Téléphone - Télécopie	(212) 522 99 15 70 / 72 - (212) 522 99 09 80
Site Internet	www.stroc.com
Adresse électronique	info@stroc.ma
Date de constitution	1989
Durée	99 ans
Numéro du registre de commerce	La Société est immatriculée au Greffe du tribunal de Commerce de Berrechid sous le n°1489.
Exercice social	L'exercice social débute le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre
Objet social	La Société a pour objet, au Maroc et à l'étranger, l'étude, la conception et la réalisation ainsi que la maintenance, la réparation et l'entretien d'équipements et d'installations à usage industriel ou collectif notamment les travaux de : - Maintenance, réparation et entretien de toute installation industrielle y compris le génie civil, l'électricité et la peinture ; - Dépose, fabrication et pose de tuyauteries industrielles de tous types en acier, plastique ou autres y compris l'isolation thermique ; - La réalisation d'ouvrages en béton armé et/ou métalliques ; - La construction métallique telle que la chaudronnerie industrielle lourde et légère, la fabrication et le montage de charpente métallique, la fabrication mécanique notamment les travaux de tournage, de fraisage, de découpe, d'emboutissage etc... - L'achat et la fourniture des matériels et équipements ainsi que la prestation de services, la location de main d'œuvre et de matériels dans le cadre des objets précités ; - Et plus généralement, toutes opérations commerciales industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptible de favoriser le développement de la société.
Capital social (à ce jour)	48 000 000 Dh, divisé en 960 000 actions de 50 Dh chacune.
Lieux de consultation des documents juridiques	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi ainsi que les statuts, peuvent être consultés au siège administratif de la société, ainsi qu'à son siège social conformément à l'article 141 de la loi 17-95 complétée et modifiée par la loi

	20-05.
Textes législatifs applicables à l'émetteur	De par sa forme juridique, la société est régie par le droit marocain, la loi 17-95 complétée et modifiée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes ainsi que par ses statuts. De par son activité, la Société est soumise aux textes réglementaires relatifs aux BTP et à la construction d'appareils à pression : - Règlement de construction parasismique (RPS 2002) applicable aux bâtiments ; - Dahir du 22 juillet 1953 relatif à l'emploi des appareils à vapeur à terre ; - Dahir du 12 janvier 1955 relatif à la réglementation sur les appareils à pression de gaz. De par sa future cotation à la Bourse de Casablanca, elle sera soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : - Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 45-06 et 52-01 ; - Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et Amendé par l'arrêté n°1268-08 du 07 juillet 2008 et par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 ; - Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par les lois n°23-01, 36-05 et 44-06 ; - Règlement général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822/08 du 14 avril 2008 ; - Dahir portant loi n°35-96 relatif à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs modifié et complété par la loi 43-02 ; - Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et par l'arrêté n°77-05 du 17 mars 2005 ; - Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain modifié et complété par la loi n°46-06.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de commerce de Berrechid.
Régime fiscal	La Société est régie par le régime fiscal de droit commun - Impôt sur les Sociétés : 30% - Taxe sur la Valeur Ajoutée : 20% Pour la partie du Chiffre d'affaires réalisé à l'export, la société est exonérée d'IS et de TVA.

III.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE

III.2.1 Renseignements à caractère général

A la veille de la présente opération, le capital social de la société s'élève à 48 Mdh, entièrement souscrit et libéré, divisé en 960 000 actions nominatives de valeur nominale de 50 Dh chacune, numérotées de 1 à 960 000 inclus.

III.2.2 Historique du capital et de l'actionnariat

La Société a été constituée en 1989 sous forme de société anonyme au capital de 20 000 Dh. Depuis, les actionnaires ont procédé à plusieurs augmentations de capital. Le détail de ces opérations est présenté dans le tableau ci-dessous :

Date	Nature de l'opération ¹¹	Actions créées	Nominal (Dh)	Montant de l'opération (Dh)	Total actions	Capital social (Dh)
Mars 1989	Création de la société	200	100	20 000	200	20 000
Septembre 1989	Augmentation de Capital par apport en numéraire	1 800	100	180 000	2 000	200 000
Mai 1992	Augmentation de Capital par incorporation du report à nouveau.	2 300	100	230 000	4 300	430 000
Juin 1992	Augmentation de Capital par apport en numéraire.	10 700	100	1 070 000	15 000	1 500 000
Juin 1995	Augmentation de Capital par incorporation du report à nouveau, de la Réserve légale à hauteur de 750 000 Dh.	7 500	100	750 000	22 500	2 250 000
Juin 1995	Augmentation de Capital par apport en numéraire.	27 500	100	2 750 000	50 000	5 000 000
Décembre 1998	Augmentation de Capital par incorporation du Report à nouveau, de la Réserve légale.	20 000	100	2 000 000	70 000	7 000 000
Décembre 1998	Augmentation de Capital par apport en numéraire.	15 000	100	1 500 000	85 000	8 500 000
Juin 1999	Augmentation de Capital par incorporation du Report à nouveau, de la Réserve légale.	11 100	100	1 110 000	96 100	9 610 000
Juin 1999	Augmentation de Capital par apport en numéraire.	3 900	100	390 000	100 000	10 000 000
Juillet 2002	Augmentation de Capital par apport en numéraire.	50 000	100	5 000 000	150 000	15 000 000
Avril 2003	Augmentation de Capital par apport en numéraire dont 4 Mdh par le fonds Moussahama.	50 000	100	5 000 000	200 000	20 000 000

¹¹ Toutes les augmentations de capital ont été faites au pair.

Juin 2009	Augmentation de Capital par incorporation des réserves légales et d'investissement et report à nouveau.	130 000	100	13 000 000	330 000	33 000 000
Avril 2010	Augmentation de Capital par la réserve légale et du report à nouveau et par apport en numéraire.	170 000	100	17 000 000	500 000	50 000 000
Juillet 2010	Réduction de la valeur nominale de l'action.	500 000	50	-	1 000 000	50 000 000
Février 2011	Réduction du capital	-40 000	50	2 000 000	960 000	48 000 000

Source : STROC Industrie

La Société a été créée en 1989 par Mr Nabil ZIATT et d'autres actionnaires avec un capital de 20 000 Dh détenu par :

Actionnaire fondateur	Pourcentage de détention
M. Nabil ZIATT	25,0%
M. Abdeljalil BENHAMOU	25,0%
M. Salaheddine TAOUFIK	12,5%
Mme. Fatna KHALIL	12,5%
M. Lahcen BENHSAIN	10,0%
M. Moha BENHSAIN	10,0%
Mme. Rachida BENZEROUAL	5,0%
Total	100%

Source : STROC Industrie

En 1997, Mr Nabil ZIATT procède au rachat des 12 500 actions détenus par les actionnaires minoritaires et représentant 25% du capital social de la société au prix global de 1,28 MDh, soit 102,5 Dh/ action. La participation de M. ZIATT est portée à 50%.

En 2009 :

Suite à la ratification de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 juin 2009, la Société a procédé en 2009 à une augmentation de capital par incorporation des réserves et des reports à nouveau pour un montant de 13 Mdh réparti comme suit :

En Dh	
Réserve légale	1 027 825
Réserves d'investissement	1 000 000
Reports à nouveaux	10 972 175
Total	13 000 000

Source : STROC Industrie

Cette opération a porté le capital social de l'entreprise à 33 Mdh, divisé en 330 000 actions de nominal de 100 Dh. Les 130 000 actions nouvellement créées ont été réparties entre les actionnaires au prorata de leur participation dans le capital de la société.

En 2010 :

Suite à la ratification de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 2010, la Société a procédé à une augmentation de capital par incorporation des réserves, des reports à nouveau et par un apport en numéraire pour un montant de 17 Mdh réparti comme suit :

En Dh	
Réserve légale	332 446
Reports à nouveaux	14 667 554

Apport en numéraire	2 000 000
Total	17 000 000

Source : STROC Industrie

Ainsi, les actions nouvellement créées ont été :

- pour les actions gratuites (150 000 actions) : réparties entre les actionnaires au prorata de leur participation dans le capital de la société ;
- pour les actions souscrites en numéraires (20 000 actions) : souscrites au prorata de la participation de chacun des actionnaires.

Les 170 000 actions nouvelles ont été émises au pair.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2010 a ratifié la réduction de la valeur nominale des actions de 100 à 50 Dh. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la préparation de l'introduction de la Société en bourse de Casablanca. En effet, la réduction du nominal permettra d'assurer la liquidité des titres post introduction.

En 2011 :

Suite à la ratification de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 février 2011, STROC Industrie a procédé à la réduction de son capital social d'un montant de 2 Mdh par le rachat de la société de ses propres actions en vue de leur annulation.

La réduction s'est faite par le rachat d'une manière proportionnelle (4% des actions détenues) auprès des actionnaires tel que détaillé dans le tableau suivant :

Actionnaires	Actions à racheter	Montant (en Dh)
AL ISTIMRAR HOLDING	30 000	1 500 000
Nabil ZIATT	7 600	380 000
Hicham ZIATT	800	40 000
Reda ZIAT	800	40 000
Mouna ZIATT	800	40 000
Total	40 000	2 000 000

Source : STROC Industrie

Les autres actionnaires de la société, nouveaux administrateurs de la société depuis 2010, qui détenaient 50 actions au moment de la réduction de capital, n'ont procédé à aucune cession d'actions dans le cadre de cette opération.

Les opérations sur le capital précitées ont porté le capital social de STROC Industrie à la veille de la présente opération d'introduction en bourse à 48 Mdh.

III.2.3 Evolution de la structure de l'actionariat

Actionnaires	31/12/2006		31/12/2007		31/12/2008	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital
ZIATT Nabil	137 500	68,75%	137 500	68,75%	177 500	88,76%
ZIATT Hicham	7 500	3,75%	7 500	3,75%	7 500	3,75%
ZIATT Réda	7 500	3,75%	7 500	3,75%	7 500	3,75%
ZIATT Mouna	7 500	3,75%	7 500	3,75%	7 500	3,75%
Sous total famille ZIATT	160 000	80,00%	160 000	80,00%	199 900	99,99%
MOUSSAHAMA	39 990	20,00%	39 990	20,00%	-	-
Autres actionnaires ¹²	10	0,01%	10	0,01%		
Total	200 000	100%	200 000	100%	200 000	100%

Source : STROC Industrie

Actionnaires	31/12/2009		31/12/2010		30/05/2011	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital
AL ISTIMRAR Holding	247 500	75,00%	750 000	75,00%	720 000	75,00%
ZIATT Nabil	62 700	19,00%	189 900	18,99%	182 290	19,00%
ZIATT Hicham	6 600	2,00%	20 000	2,00%	19 200	2,00%
ZIATT Réda	6 600	2,00%	20 000	2,00%	19 200	2,00%
ZIATT Mouna	6 600	2,00%	20 000	2,00%	19 200	2,00%
Sous total famille ZIATT	330 000	100%	999 900	99,99%	959 890	99,98%
BENDIDI Saad	-	-	20	NS	20	NS
VIENOT Pascal	-	-	20	NS	20	NS
WILTZER Pierre-André	-	-	20	NS	20	NS
BELKAHIA Rachid	-	-	20	NS	20	NS
Said ELBAGHDADI	-	-	20	NS	20	NS
Ronan Cyril LE GUELLEC	-	-	-	-	10	NS
Total	330 000	100%	1 000 000	100%	960 000	100%

Source : STROC Industrie

Les personnes physiques détenant 10 à 20 actions sont des administrateurs de la société (Cf. III.6.2 Membres du Conseil d'Administration).

Au 31/12/2006 :

Le capital social de STROC Industrie est composé de 200 000 actions, de valeur nominale de 100 Dh chacune. Au terme de l'exercice 2006, Mr. ZIATT Nabil détient une majorité du capital de 137 500, correspondant à 68,75% du capital de la Société.

La société MOUSSAHAMA détient, et ce depuis 2003, 20% du capital de STROC Industrie. Filiale de la BCP, MOUSSAHAMA est une société de capital risque, qui gère deux fonds d'investissement.

¹² Il s'agit d'administrateurs de la société

Le reste du capital est réparti entre Mr ZIATT Hicham, Mr ZIATT Réda et Mme ZIATT Mouna, enfants de Mr ZIATT Nabil, qui détiennent chacun 3,75% du capital, ainsi que d'autres actionnaires détenant 0,01% du capital.

Au 31/12/2008 :

Durant l'exercice 2008, la Société MOUSSAHAMA sort du capital de STROC Industrie. Les 39 990 actions détenues par cette société ont été cédées à Mr Nabil ZIATT au prix de 4,9 MDh (soit 122,8 dh par action) portant sa participation à 88,75% du capital de STROC Industrie.

Au 31/12/2009 :

L'exercice 2009 a été marqué, par l'augmentation de capital de 13 Mdh, qui a été répartie au prorata des participations entre les différents actionnaires.

Le même exercice a connu la création de la société AL ISTIMRAR Holding par la famille ZIATT pour porter une majorité de participation dans le capital de STROC Industrie. Les actionnaires de STROC Industrie (composés exclusivement des membres de la famille ZIATT) ont cédé 247 500 actions, soit 75% du capital, à AL ISTIMRAR Holding. Cette cession a été effectuée au prix de 100 Dh par action.

Au 31/12/2010 :

Au 15 avril 2010, la Société a augmenté son capital par incorporation de la réserve légale, du report à nouveau et par un apport en numéraire, à hauteur respectivement de 0,3 Mdh, 14,6 Mdh et 2 Mdh.

Les 170 000 actions nouvellement créées ont été réparties au prorata entre les actionnaires existants.

Par ailleurs, en juillet 2010, MM BENDIDI Saad, VIENOT Pascal, WILTZER Pierre-André, BELKAHIA Rachid et ELBAGHDADI Said sont administrateurs de la société et détiennent 20 actions chacun, actions acquises au nominal auprès de Mr Nabil ZIATT.

AU 30/05/2011 :

Au 18 février 2011, STROC Industrie procède à la réduction de son capital social de 2 Mdh, proportionnellement auprès de ses actionnaires. Suite à cette opération, le capital social de la Société s'établit à 48 Mdh.

En 2011, Mr Ronan Cyril LE GUELLEC est nommé administrateur de STROC Industrie et détient 10 actions.

Actionnaires détenant plus de 5% du capital de STROC Industrie au 31/03/2011 :

Actionnaires	Nbre d'actions et de droits de vote	Valeur nominale (Dh)	Capital (Dh)	Détenu	% du capital et des droits de vote
AL ISTIMRAR Holding	720 000	50	36 000 000		75%
ZIATT Nabil	182 290	50	9 114 500		19%
Total	902 290	50	45 114 500		94%

Source : STROC Industrie

Au 31/03/2011, les actionnaires détenant plus de 5% du capital de STROC Industrie sont AL ISTIMRAR Holding (75%) et Mr Nabil ZIATT (19%).

Capital et droits de vote détenus par les membres des Organes d'Administration et de Direction de STROC Industrie au 31/03/2011 :

Actionnaires	Fonction	Nbre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Fonction dans STROC Industrie
ZIATT Nabil	Président	182 290	19%	Président Directeur Général
AL ISTIMRAR Holding, représentée par Mr ZIATT Nabil	Administrateur	720 000	75%	Néant
ZIATT Hicham	Administrateur	19 200	2%	Directeur Contrôle de gestion et SI
ZIATT Réda	Administrateur	19 200	2%	Néant
BENDIDI Saad	Administrateur	20	NS	Néant
VIENOT Pascal	Administrateur	20	NS	Néant
WILTZER Pierre-André	Administrateur	20	NS	Néant
BELKAHIA Rachid	Administrateur	20	NS	Néant
Said ELBAGHDADI	Administrateur	20	NS	Néant
Ronan Cyril LE GUELLEC	Administrateur	10	NS	Néant
Total	-	940 800	98%	-

Source : STROC Industrie

II.2.4 Structure de l'actionnariat après l'Opération

Suite à l'augmentation de capital par introduction en bourse, l'actionnariat de la Société se présentera comme suit :

Actionnariat	Avant introduction en bourse			Après introduction en bourse		
	Nombre de titres	% Capital	% Droits de vote	Nombre de titres	% Capital	% Droits de vote
AL ISTIMRAR HOLDING	720 000	75,0%	75,0%	720 000	57,7%	57,7%
NABIL ZIATT	182 290	19,0%	19,0%	182 290	14,6%	14,6%
HICHAM ZIATT	19 200	2,0%	2,0%	19 200	1,5%	1,5%
REDA ZIATT	19 200	2,0%	2,0%	19 200	1,5%	1,5%
MOUNA ZIATT	19 200	2,0%	2,0%	19 200	1,5%	1,5%
Autres personnes physiques	110	NS	NS	110	NS	NS
Flottant en bourse (actions émises)	-	-	-	288 515	23,1%	23,1%
Total	960 000	100%	100%	1 248 515	100%	100%

Source : Conseillers financiers

Les autres personnes physiques sont constituées des nouveaux administrateurs nommés en juillet 2010 et en avril 2011, et détenant 10 à 20 actions chacun, notamment :

- BENDIDI Saad ;
- VIENOT Pascal ;
- WILTZER Pierre-André ;
- BELKAHIA Rachid ;
- ELBAGHDADI Said ;
- Ronan Cyril LE GUELLEC

II.2.5 Présentation de l'actionnaire de référence

AL ISTIMRAR HOLDING

AL ISTIMRAR Holding est une société anonyme au capital de 1 Mdh créée en octobre 2009 par la famille ZIATT. A la veille de la présente opération, M. Nabil ZIATT détient 85% des actions de AL ISTIMRAR Holding.

Activité	Acquisition, Détention, administration, création, exploitation, gestion et utilisation de participations dans toutes les entreprises et leur financement.	
Registre du commerce	210579 – Casablanca.	
Siège social	4 Rue des Tabors, quartier Oasis, Casablanca.	
Création	Octobre 2009	
Capital en Dh	1 000 000	
Fonds propres (au 31-12-2009) en Dh	238 000	
Résultat Net (au 31-12-2009) en Dh	-12 000 (Création fin 2009)	
Fonds propres (au 31-12-2010) en Dh	10 564 759	
Résultat Net (au 31-12-2010) en Dh	9 576 759	
% d'intérêt au 31-12-2010	75%	
Actionnariat et droit de vote	Nabil ZIATT	85%
	Saadia CHAGDALY ép. ZIATT	3,75%
	Hicham ZIATT	3,75%
	Mouna ZIATT	3,75%
	Réda ZIATT	3,75%

Source : STROC Industrie

M. Nabil ZIATT

Président Directeur Général et Fondateur de STROC Industrie, Mr Nabil ZIATT a débuté sa carrière en 1979 dans la Société Marocaine d'Etudes Spéciales et Industrielles (SMESI) où il a occupé jusqu'à 1982 différents postes d'Ingénieur d'Etudes et de Chantiers. En 1982, il a intégré la société Union Industrielle et de Montage (UIM) en qualité d'Ingénieur de Travaux puis d'Ingénieur chargé d'Affaires. En 1985, Mr Nabil ZIATT est recruté dans la société Nederland Radiateur Fabriqué (NRF Maroc) en tant que Directeur Technique. En 1989, il fonde STROC industrie, société spécialisée dans la maintenance industrielle et ce, avec avec autorisation de NRF Maroc.

En 1992, il est nommé Directeur Général de la société ACTIMAT (Filiale de NRF Maroc) spécialisée dans le négoce de groupes de pompage submersibles et de groupes électrogènes, poste qu'il a quitté en 1993, pour s'occuper exclusivement de STROC Industrie.

Mr Nabil ZIATT est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat de l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs en 1979. Il est également expert en mécanique assermenté auprès des tribunaux du Maroc depuis 1990.

II.2.6 Pacte d'actionnaire

A ce jour, il n'existe aucun pacte entre les actionnaires de STROC Industrie. Néanmoins, certaines dispositions particulières régissent le fonctionnement du Conseil d'Administration (Cf. III.8 Gouvernement d'entreprise).

II.2.7 Intentions des actionnaires

Les actionnaires actuels de la Société n'envisagent pas de souscrire dans le cadre de la présente Opération.

Dans les 12 mois suivants la présente Opération, les actionnaires actuels de la société envisagent d'acquérir ou de céder des actions du flottant en bourse, et ce en fonction des conditions de marché.

II.2.8 Restrictions en matière de négociabilité

Les actions de STROC Industrie seront cotées au 2nd compartiment de la Bourse de Casablanca. Il n'existe ainsi aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions STROC Industrie conformément au Dahir portant loi N°1-93-211 relatif à la Bourse des Valeurs de Casablanca.

II.2.9 Déclaration de franchissements de seuils

Les porteurs d'actions STROC Industrie sont tenus de déclarer aux organismes concernés (tel que spécifié ci-dessous) certains franchissements de seuil conformément aux dispositions des articles 68 ter et 68 quater du Dahir portant loi N°1-93-211 relatif à la Bourse des Valeurs de Casablanca.

Article 68 ter

« Toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs, informe cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la Société Gestionnaire, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ces seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre des titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés.

Elle informe en outre dans les mêmes délais le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois qui suivent lesdits franchissements de seuils.

Les obligations d'information destinées au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières telles que prévues au précédent alinéa doivent être remplies selon les modalités fixées par ledit conseil et préciser notamment si l'acquéreur envisage :

- D'arrêter ses achats sur la valeur concernée ou les poursuivre ;
- D'acquérir ou non le contrôle de la société concernée ;
- De demander sa nomination en tant qu'administrateur de la société concernée. »

Article 68 quater

« Toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la cote de la Bourse des Valeurs, et qui vient à céder tout ou partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la Société Gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation. »

II.2.10 Politique de distribution de dividendes

Conformément à l'article 54 des statuts de STROC Industrie, relatif à la détermination et répartition des bénéfices, et à peine de nullité de toute délibération contraire, il est fait sur le bénéfice net de l'exercice, diminué le cas échéant, des pertes antérieures, un prélèvement de 5% affecté à la formation d'un fond de réserve, appelé réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social.

Il est effectué aussi sur le bénéfice de l'exercice, tous autres prélèvements en vue de la formation de réserves imposées par la loi ou de réserves dont la constitution peut être décidée, avant toute distribution, par décision de l'assemblée générale ordinaire ou de toutes sommes reportées à nouveau par cette assemblée.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves tel que stipulé ci-dessus et augmenté du report bénéficiaire des exercices précédents. Sur ce bénéfice il est affecté :

- La part à attribuer aux actions jouissant de droits prioritaires ou d'avantages particuliers ;
- Le premier dividende attribué aux actions ordinaires calculé sur le montant libéré et non remboursé du capital social au taux que l'assemblée générale ordinaire aura fixé pour l'exercice, sur proposition du Conseil d'Administration ;
- Le superdividende ;
- Un complément de réserves ou de sommes à reporter à nouveau.

Le paiement des dividendes se fait annuellement aux époques et lieux désignés par le Conseil d'Administration et doit intervenir dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Ceux non réclamés dans les cinq années de leur exigibilité sont prescrits au profit de la société, en conformité de l'article 391 du D.O.C.

Distribution de dividendes au cours des 3 derniers exercices

En Dh	2008 (n)	2009 (n)	2010 (n)
Résultat net (en Dh)	6 695 230	15 439 530	27 481 891
Montant total des dividendes distribués en n+1 au titre de n (en Dh)	1 200 000	Néant	13 440 000
Nombre d'actions	200 000	330 000	960 000 ¹³
Pay out ¹⁴	17,9%	0 %	48,9%
Dividendes par action (en Dh)	6,0	-	14
Résultat net par action (en Dh)	33,5	46,8	28,6
Nombre d'actions ajustés	960 000	960 000	960 000
Dividendes par action ajustés (en Dh)	1,25	-	14
Résultat net par action ajustés (en Dh)	6,97	16,08	28,6

Dans le cadre de la préparation de l'ouverture de son capital, la société a décidé de formaliser la pratique de distribution de dividendes et ce à partir de 2008.

Cependant, en 2009 STROC Industrie a privilégié le renforcement de ses capitaux propres et a donc décidé exceptionnellement de ne pas distribuer de dividendes.

En 2008 :

STROC Industrie a décidé de distribuer 1,2 Mdh au titre de cet exercice. Le nombre d'actions étant de 200 000, le dividende par action s'est établi à 6 Dh/action et le résultat net par action à 33,5Dh/action.

Le payout de l'exercice 2008 est de 17,9%.

¹³ La distribution de dividendes au titre de l'exercice 2010 est intervenue en 2011 après réduction du capital de 1 000 000 à 960 000 actions.

¹⁴ Dividendes distribués / Résultat net

En 2009 :

La société n'a pas procédé à une distribution du résultat de l'exercice 2009 suite à l'incorporation de ce dernier en totalité au capital social dans le cadre de l'augmentation de capital effectuée en avril 2010.

En 2010 :

STROC Industrie a décidé de distribuer 13,4 Mdh au titre de cet exercice. Le nombre d'actions étant de 960 000, le dividende par action s'est établi à 14 Dh/action et le résultat net par action à 28,6 Dh/action.

Distribution de dividendes des filiales de STROC Industrie au cours des trois derniers exercices :

A noter que toutes les filiales de STROC Industrie n'ont pas distribué de dividendes sur les 3 derniers exercices.

II.2.11 Nantissement d'actifs

A la veille de la présente opération, les actifs de STROC Industrie ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.2.12 Nantissement d'actions :

A la veille de la présente opération, les actions de STROC Industrie ne font l'objet d'aucun nantissement.

III.3 MARCHE DES TITRES DE STROC INDUSTRIE

A ce jour aucune émission de titre de créance ni de titre de capital n'a été effectuée par STROC Industrie sur les marchés marocain ou étrangers.

III.4 NOTATION

A ce jour, la Société STROC Industrie n'a fait l'objet d'aucune notation.

III.5 ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

a. Dispositions communes aux diverses assemblées

Les dispositions statutaires présentées dans cette partie sont issues de statuts approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 juin 2011 et qui rentreront en vigueur dès la première cotation des titres de la société.

Nature des assemblées d'actionnaires

Conformément aux statuts de la société STROC Industrie, mis en harmonie avec les dispositions de la loi N°20-05 modifiant et complétant la loi N°17-95 du 30 Août 1996 relative aux sociétés anonymes, les assemblées d'actionnaires sont générales ou spéciales.

Selon la nature des résolutions proposées, les Assemblées des actionnaires sont qualifiées d'Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires, ou d'Assemblées Spéciales et doivent réunir les conditions requises dans chaque cas.

Les Assemblées Générales, régulièrement convoquées et constituées, représentent l'universalité des actionnaires. Leurs résolutions, prises conformément à la loi et aux présents Statuts, obligent tous les actionnaires, même les absents, incapables, dissidents ou privés du droit de vote.

Convocation aux assemblées d'actionnaires

Conformément à l'article 21 des statuts de STROC Industrie, Les Assemblées Générales et les Assemblées Spéciales sont convoquées par le Conseil d'Administration. A défaut, elles peuvent être également convoquées, en cas d'urgence :

- Par les Commissaires aux Comptes, après avoir vainement requis leur convocation par le Conseil d'Administration ;
- Par un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ; ou
- Par le Liquidateur en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation.

Les convocations aux Assemblées Générales et aux Assemblées Spéciales sont faites par un avis publié trente (30) jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée, dans un journal d'annonces légales.

Cet avis doit mentionner la dénomination sociale suivie le cas échéant de son sigle, la forme de la Société, le montant du capital social, l'adresse du siège social, le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce, les jour, heure et lieu de réunion, ainsi que la nature de l'Assemblée Générale Ordinaire, Générale Extraordinaire ou Spéciale, son ordre du jour et le texte des projets de résolutions. Pour les projets de résolutions émanant des actionnaires, la convocation doit indiquer s'ils sont agréés ou non par le Conseil d'Administration.

La convocation à une Assemblée Générale ou à une Assemblée Spéciale réunie sur deuxième convocation doit rappeler, en outre, la date de l'Assemblée Générale ou de l'Assemblée Spéciale qui n'a pu valablement délibérer.

Toutes les Assemblées Générales et Assemblées Spéciales seront valablement constituées sans question de convocation ni de délai si l'unanimité des actionnaires s'y trouve présente ou représentée.

Les Assemblées Générales et les Assemblées Spéciales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu de la même ville désigné par la convocation. Les Assemblées Générales peuvent valablement se tenir par des moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant l'identification des actionnaires participant à la réunion, dès lors que les dits moyens remplissent les conditions prévues par la loi.

Toute Assemblée Générale ou Assemblée Spéciale irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.

Ordre du jour

Conformément à l'article 22 des statuts de STROC Industrie, l'ordre du jour des Assemblées Générales et des Assemblées Spéciales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires, agissant dans les conditions et suivant les formes et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou de plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

Sous réserve des questions diverses qui ne doivent présenter qu'une importance minime, les questions inscrites à l'ordre du jour sont libellées de telle sorte que leur contenu et leur portée apparaissent clairement sans qu'il y ait lieu de se reporter à d'autres documents.

Les Assemblées Générales et les Assemblées Spéciales ne peuvent délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale.

L'ordre du Jour ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Information des actionnaires

Conformément à l'article 23 des statuts, et à compter de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et au moins pendant les quinze (15) jours calendaires qui précèdent la date de la réunion, tout actionnaire a droit de prendre connaissance au siège social de tous les documents visés à l'article 141 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

Tout actionnaire a droit, en outre, à toute époque, d'obtenir communication de ces mêmes documents relatifs aux trois derniers exercices.

Sauf en ce qui concerne l'inventaire, le droit de prendre connaissance emporte celui de prendre copie.

Tout actionnaire exerçant son droit d'information peut se faire assister d'un conseil ou se faire représenter par un mandataire, dûment habilité.

Le droit de communication des documents appartient également à chacun des copropriétaires d'actions, ainsi qu'aux propriétaires de certificats d'investissement et de droit de vote.

Le conseil d'administration est en particulier responsable de l'information destinée aux actionnaires et au public en application des articles 153 à 156 de la loi n°17-95 telle que modifiée par la loi n°20-05.

Accès et représentation aux assemblées

Le droit de participer aux Assemblées Générales appartient à tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, à condition que celles-ci soient libérées des versements exigibles.

Les actionnaires peuvent assister aux Assemblées Générales sur simple justification de leur identité sous réserve d'être inscrits sur les registres de la Société cinq (5) jours calendaires au moins avant la date de la réunion ; ce délai pouvant être réduit ou même supprimé par décision du Conseil d'Administration.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une Assemblée Générale ou à une Assemblée Spéciale et ce, sans limitation du nombre de mandats ni de voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la Société sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale ou Spéciale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Les représentants légaux des actionnaires incapables et les représentants des personnes morales actionnaires peuvent participer aux Assemblées Générales et aux Assemblées Spéciales sans qu'il soit nécessaire pour eux d'être personnellement actionnaires.

La procuration donnée pour se faire représenter à une Assemblée Générale ou à une Assemblée Spéciale par un actionnaire est signée par celui-ci et indique ses prénoms, nom et domicile. Le mandataire désigné n'a pas faculté de se substituer une autre personne.

Le mandat est donné pour une seule Assemblée Générale ou Assemblée Spéciale. Il peut cependant être donné pour deux Assemblées Générales, l'une Ordinaire, l'autre Extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze (15) jours calendaires.

Le mandat donné pour une Assemblée Générale ou une Assemblée Spéciale vaut pour les Assemblées Générales ou les Assemblées Spéciales successives convoquées avec le même ordre du jour.

Le Conseil d'Administration pourra toujours se faire assister aux Assemblées Générales et aux Assemblées Spéciales par tels conseils juridiques ou techniques ou tels Directeurs qu'il jugera utiles.

Bureau

Conformément à l'article 25 des statuts, le bureau de l'Assemblée est composé d'un Président et de deux (2) scrutateurs, assistés d'un secrétaire.

Les Assemblées Générales et les Assemblées Spéciales sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par un membre du Conseil d'Administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'Administration.

Si l'Assemblée Générale ou l'Assemblée Spéciale est convoquée par un Commissaire aux Comptes, par un mandataire de justice ou par le Liquidateur, elle est présidée par celui qui l'a convoquée.

En cas d'absence ou de défaillance de la personne habilitée ou désignée pour présider l'Assemblée Générale ou l'Assemblée Spéciale celle-ci élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux (2) membres de l'Assemblée Générale ou de l'Assemblée Spéciale disposant par eux-mêmes, ou à titre de mandataires, du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau ainsi composé désigne le secrétaire qui peut être le Secrétaire du Conseil d'Administration ou toute autre personne choisie en dehors des actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité et enfin de veiller à l'établissement et à la signature du procès-verbal.

Quorum – Vote

Conformément à l'article 27 des statuts de STROC Industrie, dans toutes les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées Spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales ou statutaires. Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à la réunion de l'Assemblée Générale par les moyens de

visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification dans les conditions fixées par la loi.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire. Le créancier gagiste est tenu de procéder à l'inscription de son nantissement et il en supporte les frais.

La Société ne peut voter avec des actions par elle acquises ou prises en gage. Il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à main levée, par appel nominal ou par bulletin secret, selon la décision du bureau de l'Assemblée.

b. Dispositions particulières aux assemblées générales ordinaires

Attributions

Conformément à l'article 29 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire statue sur toutes les questions relatives aux affaires sociales qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et d'une manière générale, elle détermine souverainement la conduite des affaires de la Société et peut prendre toutes décisions autres que celles ayant pour effet de modifier directement ou indirectement les Statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an dans les six (6) mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

L'Assemblée Générale Ordinaire entend notamment le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales et le rapport du ou des Commissaires aux Comptes sur les comptes présentés par le Conseil d'Administration, discute, redresse ou approuve les comptes, décide de l'affectation des résultats, fixe les dividendes à répartir, nomme, remplace ou réélit les membres du Conseil d'Administration et le ou les Commissaires aux Comptes, fixe une somme annuelle à titre de jetons de présence, et la rémunération du ou des Commissaires aux Comptes et leur donne tous quitus annuels ou définitifs, révoque les membres du Conseil d'Administration, ratifie ou rejette les nominations des membres du Conseil d'Administration faites à titre provisoire, statue sur le rapport spécial du ou des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions règlementées.

Quorum

Conformément à l'article 30 des statuts de STROC Industrie, l'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée Générale Ordinaire est convoquée dans les formes et délais et avec le même ordre du jour, et délibère valablement sans condition de quorum.

Délibérations et votes

Conformément à l'article 31 des statuts de STROC Industrie, Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres de l'Assemblée Générale Ordinaire présents ou représentés.

c. Dispositions particulières aux assemblées générales extraordinaires

Attributions

Conformément à l'article 32 des statuts de STROC Industrie, l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les Statuts dans toutes leurs stipulations.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut notamment décider l'augmentation ou la réduction du capital, la transformation de la Société en société de toute autre forme dans les conditions prévues par la loi, la prorogation de la durée de la Société, la dissolution anticipée, la modification du taux des actions, la fusion avec toute société, la modification de l'objet social et le changement de la dénomination sociale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut changer la nationalité de la Société ni augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Quorum

Conformément à l'article 33 des statuts de STROC Industrie, l'Assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote.

Si ce dernier quorum n'est pas atteint, la deuxième Assemblée Générale Extraordinaire peut être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus à partir du jour où elle avait été convoquée et ne peut délibérer valablement que si elle réunit le quart du capital social au moins.

Délibérations et votes

Conformément à l'article 34 des statuts de STROC Industrie, Chaque membre de l'Assemblée Générale Extraordinaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Dans toutes les Assemblées Générales Extraordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Lorsque l'Assemblée Générale Extraordinaire délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les actions de l'apporteur ou du bénéficiaire ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité ; l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire.

d. Dispositions particulières aux assemblées spéciales

Attributions - délibérations

Conformément à l'article 35 des statuts de STROC Industrie, Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée.

Les Assemblées Spéciales sont compétentes pour statuer sur toute décision intéressant la catégorie d'actions dont leurs membres sont titulaires.

La décision d'une Assemblée Générale de modifier les droits relatifs à une catégorie d'actions n'est définitive qu'après approbation par l'Assemblée Spéciale de cette catégorie.

Les Assemblées Spéciales sont convoquées et délibèrent valablement dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que les Assemblées Générales Ordinaires.

e. Nomination des commissaires aux comptes (Extrait de l'article 17 des statuts de STROC Industrie)

L'article 17 des statuts de STROC Industrie stipule que Le contrôle de la Société est exercé par deux Commissaires aux Comptes au moins remplissant les conditions d'éligibilité exigées par la loi.

Au cours de la vie sociale, les Commissaires aux Comptes sont nommés pour trois (3) exercices par l'Assemblée Générale Ordinaire. Leurs fonctions expirent après la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes du troisième exercice.

A défaut de nomination des Commissaires aux Comptes par l'Assemblée Générale Ordinaire, il est procédé à leur nomination par ordonnance du Président du Tribunal compétent, statuant en référé, à la requête de tout actionnaire. La mission ainsi conférée prend fin lorsqu'il a été pourvu par l'Assemblée Générale Ordinaire à la nomination du ou des Commissaires aux Comptes.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital peuvent demander la récusation pour justes motifs au Président du Tribunal compétent, statuant en référé, du ou des Commissaires aux Comptes désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire et demander la désignation d'un ou plusieurs Commissaires aux Comptes qui exerceront leurs fonctions en leur lieu et place.

Cette demande peut également être présentée par le conseil déontologique des valeurs mobilières.

Les Commissaires aux Comptes sortants sont toujours rééligibles.

En cas de faute ou d'empêchement, ils peuvent être relevés de leurs fonctions par le Président du Tribunal compétent, statuant en référé, avant l'expiration normale de celles-ci et ce, à la demande du Conseil d'Administration, d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital, ou de l'Assemblée Générale. Les commissaires aux comptes peuvent également être relevés de leurs fonctions à la demande du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières.

En cas de démission, le commissaire aux comptes doit établir un document soumis au conseil d'administration et à la prochaine assemblée générale, dans lequel il expose, de manière explicite, les motifs de sa démission. Ce document est transmis, immédiatement après la démission, au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières.

Le ou les Commissaires aux Comptes, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire en remplacement d'un autre, ne demeurent en fonction que pour le temps qui reste à courir de la mission de leur prédécesseur.

Lorsqu'à l'expiration des fonctions d'un Commissaire aux Comptes, il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de ne pas les renouveler, le Commissaire aux Comptes doit être, s'il le demande, entendu par l'Assemblée Générale Ordinaire.

III.6 ORGANES D'ADMINISTRATION

Les dispositions statutaires présentées dans cette partie sont issues de statuts approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 juin 2011 et qui rentreront en vigueur dès la première cotation des titres de la société.

III.6.1 Dispositions statutaires

Conformément aux statuts de la société STROC Industrie, mis en harmonie avec les dispositions de la loi N°20-05 modifiant et complétant la loi N°17-95 du 30 Août 1996 relative aux sociétés anonymes, il est stipulé ce qui suit :

COMPOSITION (Extrait de l'article 14 des statuts de STROC Industrie)

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus nommés par l'Assemblée Générale.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont soumis aux conditions de capacité et aux règles d'incompatibilité prévues par la loi.

Un salarié de la Société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des Administrateurs liés à la Société par contrats de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

Les Administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni Directeur Général Délégué, ni salarié de la Société exerçant des fonctions de direction, doivent être plus nombreux que les Administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Les Administrateurs sont nommés pour une durée de six (6) ans au plus.

Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes du dernier exercice du mandat dudit Administrateur.

Les Administrateurs sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

ACTIONS D'ADMINISTRATEURS (Extrait de l'article 14 des statuts de STROC Industrie)

Chaque Administrateur doit être propriétaire au jour de sa nomination d'une (1) action de la Société, pendant toute la durée de ses fonctions. A défaut, il est réputé démissionnaire de plein droit s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois (3) mois, à compter de la date de sa nomination.

Si en cours de mandat, un Administrateur cesse d'être propriétaire d'une action, il est réputé démissionnaire de plein droit s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois (3) mois, à compter de la date à laquelle il a cessé d'être propriétaire de la dite action.

PRESIDENCE ET SECRETARIAT (Extrait de l'article 14 des statuts de STROC Industrie)

Le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres personnes physiques, un Président, dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'Administrateur. Le Président du Conseil d'Administration est rééligible par le Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leurs fonctions. A ce titre, le Président du Conseil d'Administration doit adresser à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration, nommé sur proposition du Président, un secrétaire du Conseil chargé de l'organisation des réunions du Conseil sous l'autorité du Président, et de la rédaction et de la consignation des procès-verbaux dans les conditions prescrites par la loi. Ce secrétaire peut être un salarié de la Société ou un homme de l'art choisi en dehors de la Société, à l'exception des Commissaires aux comptes.

Le Conseil d'Administration fixe le montant de la rémunération du Président du Conseil d'Administration ainsi que son mode de calcul et de versement. Il fixe également, sur proposition du Président du Conseil d'Administration, la rémunération du secrétaire du Conseil ainsi que son mode de calcul et de versement.

REUNIONS ET DELIBERATIONS (Extrait de l'article 14 des statuts de STROC Industrie)

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la société le nécessite sur la convocation de son Président.

Le Président fixe l'ordre du jour du Conseil d'Administration, en tenant compte des demandes d'inscription émanant de chaque Administrateur.

Les convocations sont faites par lettre adressée à chaque Administrateur huit jours au moins avant la date fixée pour la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être raccourci, mais en tenant compte du lieu de résidence des Administrateurs.

Les convocations doivent indiquer l'ordre du jour de la réunion et toutes les informations nécessaires pour permettre aux Administrateurs de se préparer aux délibérations.

Les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par écrit.

La réunion du Conseil d'Administration a lieu soit au siège social, soit dans tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Une réunion du Conseil d'Administration peut valablement se tenir par des moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant l'identification des Administrateurs participant à la réunion, dès lors que les dits moyens remplissent les conditions prévues par la loi. Toutefois, (i) la désignation et la révocation du Président du Conseil d'Administration, (ii) la désignation de Directeurs Généraux Délégués et la fixation de leur rémunération, (iii) la révocation du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, (iv) la convocation des Assemblées Générales d'actionnaires, la fixation de leur ordre du jour, des projets de résolutions à leur soumettre et des rapports à leur présenter, (v) ainsi que l'établissement des états de synthèse, sont des décisions que le Conseil d'Administration ne peut adopter par des moyens de visioconférence ou des moyens équivalents.

Un Administrateur peut donner mandat par écrit à un autre Administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont effectivement présents. Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification dans les conditions fixées par la loi.

Dans les délibérations du Conseil, chaque administrateur dispose d'une voix.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés et en cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante, le tout à l'exception de décisions soumises en vertu d'une convention particulière d'actionnaires à une majorité plus élevée.

POUVOIRS (Extrait de l'article 14 des statuts de STROC Industrie)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs que la loi et les présents statuts attribuent expressément aux Assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

En outre, le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Tous les actes d'administration et de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration dresse un inventaire des différents éléments de l'actif et du passif existant à cette date, établit les états de synthèse annuels, conformément à la législation en vigueur, et arrête le résultat net de l'exercice ainsi qu'un projet d'affectation pour être soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Il confère les autorisations prévues par la loi en ce qui concerne les conventions à passer entre la société et les administrateurs.

Il convoque toutes assemblées générales d'actionnaires, fixe leur ordre du jour, arrête les termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter sur ces résolutions.

III.6.2 Autres dispositions

A noter qu'en plus des dispositions statutaires précitées, le fonctionnement du Conseil d'Administration de STROC Industrie est régi par un dispositif de gouvernance basé sur la mise en place :

- d'un Règlement Intérieur du conseil d'administration (description des comités émanant du CA) ;
- d'une Charte de l'Administrateur ; et,
- d'une Charte du Directeur Général.

(Cf. III.8 Gouvernement d'entreprise).

III.6.3 Membres du Conseil d'Administration

A la veille de la présente Opération, le Conseil d'Administration de STROC Industrie se compose des personnes suivantes :

Membre du conseil	Fonction	Date de nomination ou de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat	Lien de parenté avec M. Nabil ZIATT
Nabil ZIATT	Président	15/07/2009	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	-
Hicham ZIATT	Administrateur Intuitu Personae	24/06/2008	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2013	Fils
AL ISTIMRAR Holding, représentée par Mr Nabil ZIATT.	Administrateur	15/04/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	NA
Réda ZIATT ¹⁵	Administrateur Intuitu Personae	03/06/2009	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2011	Fils
BENDIDI Saad	Administrateur Intuitu Personae	01/07/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2012	Aucun
VIENTOT Pascal	Administrateur Intuitu Personae	01/07/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2012	Aucun
WILTZER Pierre-André	Administrateur Intuitu Personae	01/07/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2012	Aucun
Said BAGHDADI EL	Administrateur Intuitu Personae	01/07/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2012	Aucun
BELKAHIA Rachid	Administrateur Intuitu Personae	01/07/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2012	Aucun
Ronan Cyril LE GUELLEC	Administrateur Intuitu Personae	08/04/2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2013	Gendre

Source : STROC Industrie

Depuis sa création, AL ISTIMRAR Holding détient 75% des actions de STROC Industrie et représente ainsi son actionnaire majoritaire. M. Nabil ZIATT, qui représente AL ISTIMRAR Holding en tant que personne morale administrateur, est Président de cette dernière.

MM. Hicham et Réda ZIATT, enfants de M. Nabil ZIATT, sont administrateurs de STROC Industrie. M. Hicham ZIATT est également Directeur contrôle de gestion et SI au sein de la Société :

- **M. Hicham ZIATT, (33 ans)**, Directeur Contrôle de Gestion et SI

Mr Hicham ZIATT a intégré un cabinet d'expertise comptable à Paris en 2001. En 2004, il rejoint STROC Industrie en qualité de Contrôleur de Gestion. Il reprend en main l'activité de carrosserie industrielle du groupe en 2006 tout en étant chargé de la Communication. Début 2010, il est chargé de créer et de développer la Direction Marketing et Communication de STROC Industrie,

¹⁵ M. Réda ZIATT a été nommé en remplacement de Mme Mouna ZIATT pour le reste de son mandat.

avant de reprendre ses fonctions dans la Direction Contrôle de Gestion et SI en tant que Directeur en 2011.

M. Hicham ZIATT est titulaire d'un DUT de l'IUT de Sceaux en Gestion et Administration des Entreprises obtenu en 2001, d'un Bachelor en management des affaires commerciales obtenu en 2008 et d'un mastère en audit comptable et financier en environnement international de l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse obtenu en 2009.

- **M. Réda ZIATT, (22 ans)**

Réda ZIATT est étudiant ingénieur à l'Institut Supérieur d'Electronique de Paris. Il a enseigné les mathématiques pendant 2 ans lors de son cursus en classe préparatoire.

Depuis le 1er juillet 2010, six nouveaux administrateurs indépendants ont été désignés au sein du Conseil d'administration et ce afin de répondre aux nouvelles dispositions et pratiques en terme de bonne gouvernance des sociétés.

- **M. Pascal VIENOT, (62 ans)**

Pascal VIENOT est Professeur affilié et Directeur des Programmes de Gouvernance de HEC Paris. Il fait partie du Cercle des Personnalités Qualifiées de l'IFA (Institut Français des Administrateurs) où il participe aux travaux de Commission des Etudes. Il officie également comme Rapporteur de la Commission des Entreprises Familiales et ETI. M. VIENOT a participé à la rédaction des Corporate Governance Guidance and Principles for Unlisted Companies in Europe formulées par EDODA en 2010, et a publié en 2007 un ouvrage sur « la Gouvernance des Entreprises familiales » aux Editions Eyrolles.

Après avoir occupé le poste de Directeur Financier au sein d'importants groupes cotés (Compagnie du Midi et GAN) et de Directeur Général d'un Fonds d'Investissement dédié aux ETI européennes (EuroSynergies), Pascal Viénot siège comme Administrateur indépendant au sein du conseil de plusieurs entreprises familiales dont Unibel, société holding du Groupe des Fromageries Bel.

En 2009, M. VIENOT a créé Associés en Gouvernance en collaboration avec deux autres consultants spécialisés, première société de conseil française exclusivement dédiée à la gouvernance d'entreprise.

- **M. Pierre-André WILTZER, (69 ans)**

M. WILTZER a accompli une carrière dans l'Administration de l'Etat, dans le Corps Préfectoral puis au Conseil d'Etat, avant de s'engager dans la vie politique.

Collaborateur direct de plusieurs Ministres et Premiers Ministres, notamment de M. Raymond BARRE de 1976 à 1988, il a ensuite été élu et réélu à cinq reprises Député de l'Essonne (sud de la Région parisienne) entre 1986 et 2002, date de sa nomination comme Ministre de la Coopération, du Développement et de la Francophonie.

M.WILTZER exerce un mandat d'Administrateur indépendant au sein de la Société française SOMDIAA (production et commercialisation de produits agricoles et alimentaires).

Jusqu'en mai 2010, M. WILTZER était Président du Conseil d'Administration de l'Agence Française de Développement (AFD), institution chargée de mettre en œuvre toute la coopération internationale de la France. Depuis la fin de son mandat, il dirige la Société "PAW Conseil", qui appuie les entreprises dans leur développement international.

- **M. Saâd BENDIDI, (52 ans)**

M. BENDIDI était Président Directeur Général de l'ONA de Janvier 2005 à Avril 2008.

Entre le mois d'Octobre 2002 à Janvier 2005, M. BENDIDI a occupé le poste de Président Directeur Général de RMA WATANYA, et Administrateur à BMCE Bank, BMCE Capital, Maghrébail, CTM, Salafin, Risma (Accor), Lydec et Sofac, Président du Conseil et Président du Comité Exécutif de Meditelecom de Juin 1999 à Janvier 2005, Vice Président Directeur Général de Finance.com de Janvier 2001 à Janvier 2005 et Directeur des Participations et des Investissements à BMCE Bank de Juillet 1997 à Décembre 2000.

Actuellement, M. Saâd BENDIDI est Gérant HWM Maroc représentant exclusif de Haworth (Mobilier de bureau et cloisons au Maroc, Algérie, Tunisie et Libye. Il est également le représentant exclusif de Figueras (sièges de salles de conférence, de salles d'aéroport et de stades, de théâtres et cinémas), de Bontempi Casa (Mobilier d'Intérieur), de SitLand (Sièges de travail).

Il est notamment, président de Jasia Holding, Co- Président Alloy Partners LLC. New York (Consultants en investissements financiers), Administrateur de Gobal Prosperity Partners LLC. Columbia NC, Administrateur représentant du Groupe Forrest au sein du Conseil de la Banque Commerciale du Congo. Kinshasa, RDC et Administrateur représentant Riva y Garcia au sein des conseils de HHM (Tunisie) et Sodinco (Algérie).

- **M. Rachid BELKAHIA, (57 ans)**

Durant son parcours professionnel, M. BELKAHIA a occupé entre 1981 et 1989 le poste de Secrétaire Général CHANTERS ET ATELIERS DU MAROC (Réparations navales, Mécanique, Chaudronnerie, Electricité).

Entre 1997 et 2000, il était Président Fondateur de l'Association des Professionnels du Matériel Biomédical (APMB) affiliée à la CGEM.

Entre 2000 et 2003, il a occupé le poste de Président du Comité d'Ethique, et Président de la Commission Ethique et Bonne Gouvernance entre 2003 et 2006 et Membre du conseil d'administration, au sein de la CGEM.

Actuellement, M. Rachid BELKAHIA est Administrateur Directeur Général ERAMEDIC (Groupe COFIMAG), depuis octobre 1989.

Il est aussi Membre fondateur et Vice Président de l'institut Marocain des Administrateurs (IMA), depuis juin 2009.

Depuis 2009, il est Vice-président de la Commission Economie et Membre du Conseil National de l'Entreprise (CNE), au sein de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM).

Il assure la fonction de Président de la Commission Nationale Gouvernance d'Entreprise présidée par la CGEM et coordonnée par le Ministère des Affaires Economiques et Générales, depuis l'année 2008.

- **M. SAID EL BAGHDADI, (42 ans)**

M. Said EL BAGHDADI est diplômé de l'école Centrale Paris (Promotion 1991). Durant sa carrière professionnelle, M. EL BAGHDADI a occupé plusieurs postes de 1991 à 1999 chez Procter & Gamble Maroc notamment en tant que Directeur du service client & Supply Chain, puis a intégré en 1999 Maroc Telecom en tant que conseiller dans le cabinet du Président puis Directeur commercial grand public.

M. EL BAGHDADI est cofondateur d'Avendis Groupe où il a occupé le poste de Directeur Général des fonctions logistique, finance, systèmes d'information et ressources humaines.

M. EL BAGHDADI est Directeur Général de la société de distribution de carburants Afrikaia SMDC depuis 2005

- **Ronan Cyril LE GUELLEC (29 ans)**

M. Ronan LE GUELLEC est Consultant en Finance et Contrôle de Gestion sur SAP.

M. LE GUELLEC a travaillé au Maroc de novembre 2006 à novembre 2008 pour la mise en place de la Finance et du Contrôle de gestion sur SAP pour Lesaffre Maroc, ainsi que du Contrôle de gestion industriel chez NABC Maroc.

Il a travaillé en France pour la mise en place de SAP pour une société de l'industrie automobile, Safe Automative, à l'intégration d'une filiale dans le groupe L'Oréal, ainsi qu'en Suisse et en Allemagne pour le déploiement d'une solution européenne pour un acteur de l'industrie chimique, Univar Europe.

Depuis le mois d'octobre 2010, il est en poste à New York pour le déploiement SAP chez Albea Beauty Solution (ex. Alcan Packaging) et en mission pour l'intégration d'une nouvelle société L'Oréal US.

M. LE GUELLEC est titulaire du diplôme de l'école multinationale des affaires de Bordeaux Ecole de Management et d'un Bachelor of Arts in European Business de l'université de Portsmouth (UK).

Mandats du Président Directeur Général

Hormis son mandat de PDG de la société STROC Industrie, M. Nabil ZIATT est administrateur ou gérant des sociétés suivantes :

Société	Activité	Lien avec l'Emetteur	Fonction de M. Nabil ZIATT
AL ISTIMRAR Holding	Holding de participation	Actionnaire majoritaire	Président
GETC Industrie	Etude, conception et réalisation d'installations à usage industriel et collectif.	Filiale	Gérant
MTC Industrie	Etude, conception et réalisation d'installations à usage industriel et collectif.	Filiale	Gérant
ATRAL SARL (Ex REBEL)	Manutention, transport et levage.	Société soeur	Gérant
Genius Construction SARL	Travaux de voirie, terrassement et génie civil.	Société soeur	Gérant
HANDASSA SARL	Entrepreneur de travaux de bâtiments et travaux publics.	Société soeur	Président du Conseil d'Administration
FONCIERE SADENA	Développement et location de bâtiments industriels et plateformes.	Société soeur	Gérant
MARINGIS	Bureau d'études spécialisé dans les projets maritimes et fluviaux.	Société soeur	Gérant
HEXAGONE Holding Industriel	Acquisition, détention, administration, gestion et utilisation des participations dans toutes entreprises et leur financement.	Société soeur	Président

Source : STROC Industrie

III.7 ORGANES DE DIRECTION

III.7.1 Dispositions statutaires

Conformément à l'article 15 des statuts de STROC Industrie, la Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, avec le titre de Président Directeur Général, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration, portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités susvisées d'exercice de la Direction Générale. Ce choix est porté à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale et fait l'objet des formalités de dépôt, de publicité et d'inscription au Registre de Commerce dans les conditions prévues par la loi.

Dans l'hypothèse où le Président du Conseil d'Administration exerce les fonctions de Directeur Général, les stipulations des statuts et les dispositions de la loi relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale de la Société n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme une personne physique, choisie parmi les membres du Conseil d'Administration ou en dehors d'eux qui porte le titre de Directeur Général.

Lorsque le Directeur Général est un Administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour représenter celle-ci dans ses rapports avec les tiers, sous réserve toutefois des pouvoirs que la loi et les présents Statuts attribuent expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires, au Président du Conseil d'Administration, au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Les Directeurs Généraux Délégués sont obligatoirement des personnes physiques. Ils peuvent être choisis parmi les Administrateurs ou en dehors d'eux. Lorsqu'un Directeur Général Délégué est un Administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder son mandat.

A l'égard de la Société, les Directeurs Généraux Délégués sont investis des pouvoirs dont le Conseil d'Administration détermine, sur proposition du Directeur Général, l'étendue et la durée.

A l'égard des tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du Directeur Général, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, sur proposition du comité des traitements et des rémunérations.

III.7.2 Organes de direction de STROC Industrie

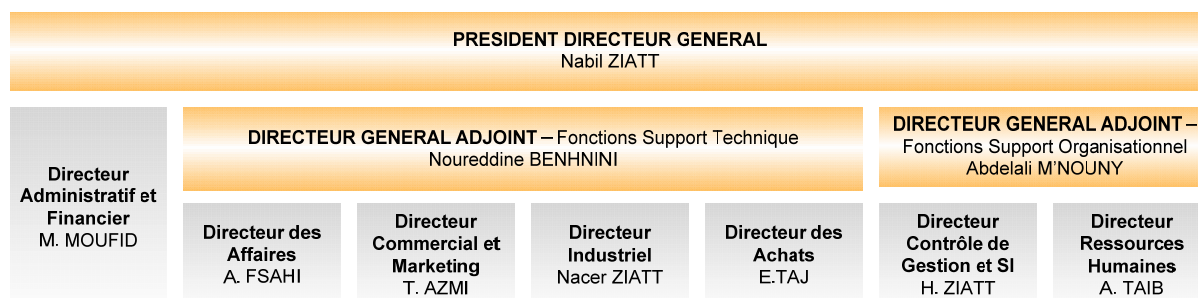
A la veille de la présente opération, les organes de direction de STROC Industrie se présentent comme suit :

Nom	Date d'entrée en fonction à STROC	Fonction actuelle dans STROC Industrie	Date de nomination dans la fonction actuelle
Nabil ZIATT	1989	Président Directeur Général	1993
Noureddine BENHNINI	1996	Directeur Général Adjoint	2010
Abdelali M'NOUNY	2010	Directeur Général Adjoint	2010
Mohammed MOUFID	2005	Directeur Administratif et Financier	2007
Hicham ZIATT	2004	Directeur Contrôle de Gestion et SI	2011
Abdelhaq FSAHI	2008	Directeur des Affaires	2010
El Hassan TAJ	2010	Directeur des Achats	2010
Tarik AZMI	2008	Directeur Commercial et marketing	2011
Aziz TAIB	2009	Directeur Ressources Humaines	2009
Nacer ZIATT	2009	Directeur Industriel	2010

Source : STROC Industrie

A noter que certains directeurs ont été récemment nommés suite à la restructuration des directions de la société (mobilité interne, remplacements de départs, promotions).

L'organigramme de la société se présente comme suit :



Source : STROC Industrie

III.7.2 Curriculum Vitae des principaux dirigeants

La Direction Générale de STROC Industrie est assurée par Mr Nabil ZIATT, assisté dans ses fonctions par un nombre de directeurs :

M. Nabil ZIATT, (58 ans), Président

(Cf. II.2.5 Présentation de l'actionnaire de référence).

M. Noureddine BENHNINI, (53 ans), Directeur Général Adjoint - Fonctions Support Technique

Mr BENHNINI a débuté sa carrière en février 1982 en tant que Maître Assistant chargé de cours de physique au sein de l'Ecole Normale Supérieure (ENS). En 1984, il a rejoint la société SOSIPO (Société des Silos Portuaires) et a occupé le poste d'Ingénieur Responsable d'Affaires pendant 10 ans. En janvier 1995, il a intégré la société SODEX en tant que Responsable des Ateliers de Montage. En mai de la même année, il a rejoint la compagnie d'assurance ALLIANCE AFRICAINE comme Inspecteur Sinistre. En 1996, il est nommé Directeur des Affaires chez STROC Industrie, puis Directeur Général Adjoint en 2010.

Mr BENHNINI est Ingénieur d'Etat en conception et fabrication mécanique de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs en 1981, et titulaire d'un Master spécialisé en Marketing et Communication de l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse en 2008.

M. Abdelali M'NOUNY, (56 ans), Directeur Général Adjoint - Fonctions Support Organisationnel

Mr M'NOUNY a débuté sa carrière en 1979 à la Société Marocaine d'Etudes Spéciales et Industrielles (SMESI), où il a occupé les postes d'Ingénieur d'étude au Service Valorisation et Traitement, Ingénieur d'étude au service Montage puis Chef de Service Inspection et Contrôle. En 1987, Mr M'NOUNY intègre la société PFIZER SA en tant que Chef du Département Technique. En 1991, il rejoint NRF Maroc en tant que Directeur Industrie puis, en 2004 et jusqu'en 2010, il est nommé Directeur Général Adjoint.

Mr M'NOUNY est ingénieur d'état de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs diplômé en 1979. Il a également suivi un cycle de formation en Gestion d'entreprises à l'ISCAE.

M. Mohammed MOUFID, (33 ans), Directeur Administratif et Financier

Mr MOUFID a débuté sa carrière en 1999 à la Banque Commerciale du Maroc en tant que Chargé de Clientèle. En 2002, il a intégré le groupe COFIMAG et a occupé le poste de Contrôleur de Gestion. En 2003, Mr MOUFID a intégré le groupe AVENDIS en qualité de Credit Manager. C'est en 2005 qu'il a rejoint STROC Industrie en tant que Responsable Financement et Trésorerie. En 2007, il est nommé Directeur Administratif et financier de STROC Industrie et de ses filiales.

Mr MOUFID est titulaire d'un DUT de l'Ecole Supérieur de Technologie de Casablanca en 1998, d'un diplôme des études supérieures de l'Institut Supérieur de Gestion et de Commerce de Casablanca option finance et contrôle de gestion en 2001, d'un DESS option audit interne et contrôle de gestion de l'Institut d'Administration des Entreprises de Bordeaux en 2003 et d'un mastère spécialisé option audit comptable et financier en environnement international de l'Ecole Supérieur de Commerce de Toulouse en 2008.

M. Hicham ZIATT, (33 ans), Directeur Contrôle de Gestion et SI

(Cf. III.6.2 Membres du Conseil d'Administration).

M. Abdelhaq FSAHI, (41 ans), Directeur des Affaires

Mr FSAHI a intégré en 1991 la société Forges Industrielles du Maroc en qualité de Responsable du Service Méthodes. Il a quitté cette entreprise en 1993 et a intégré l'Office Nationale des Chemins de Fer (ONCF) en qualité de Responsable des Achats. En 2001, il a rejoint une première fois la société STROC Industrie en tant que Responsable Logistique et Achats. Il a occupé ce poste jusqu'en 2003, année où il a rejoint la société Les Eaux Minérales d'Oulmes en qualité de Responsable du Département des Achats. En 2008, il a rejoint à nouveau STROC Industrie et a pris en charge la Direction Technique, puis la Direction des Affaires en 2010.

Mr FSAHI est titulaire du diplôme d'ingénieur d'Etat de l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs en 1991 et du cycle de formation continue en gestion d'entreprises de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises en 2005 et d'un Master Executive purchasing manager à l'ISEFAC à Paris en 2007.

M. El Hassan TAJ, (53 ans), Directeur des Achats

Mr TAJ a occupé différents postes au sein du groupe Office Chérifien des Phosphates (OCP) dont principalement Chef de Projet Maroc Central (Projet stratégique pour le traitement des phosphates et de son transport hydraulique par pipeline), Directeur par intérim Etudes et Politique Achats, Chef du Département Marchés, Projets et Travaux Généraux au sein de la

Direction Approvisionnements et Marchés du groupe OCP et Inspecteur Général à Marphocéan, filiale du Groupe OCP. En 2010, il a intégré la société STROC Industrie en qualité de Directeur des Achats.

Mr TAJ est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat en électrotechnique et électronique industriel de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs en 1980.

M. Aziz TAIB, (40 ans), Directeur des Ressources Humaines

Mr TAIB a occupé différents postes au sein d'entreprises industrielles et de services de 1997 à 2000 avant de prendre en main la division des Ressources Humaines au sein de l'Office Nationale des Ports en 2000. Après 6 années, il a rejoint la société Aluminium de Maroc en tant que Responsable des Ressources Humaines. En 2009, il est devenu Directeur des Ressources Humaines chez STROC Industrie.

Mr TAIB est titulaire d'une licence en sciences économiques de la Faculté des Sciences Juridiques et Sociales de Casablanca en 1996, d'un diplôme de gestion appliquée de l'Institut des Hautes Etudes Economiques et Sociales (IHEES) en 1999 à Casablanca et d'un diplôme en management et ressources humaines de l'Université de Corse en 2001, et d'un master en Management logistique de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Casablanca en 2009.

M. Tarik AZMI, (32 ans), Directeur Commercial et Marketing

Mr AZMI a débuté sa carrière en 2001 à Air Liquide Maroc à la Direction Régionale Zone Sud en qualité de Responsable Technico-commercial gaz industriels et médicaux. En 2004, il rejoint la Direction Zone Casablanca et Centre de la même société en tant que Responsable Technico-Commercial gaz industriels et services. En 2007, il rejoint la Direction Commerciale et Marketing en tant que Responsable national du marché « Craftmen & Network ». En 2008, Mr AZMI a quitté cette entreprise pour rejoindre STROC Industrie en tant que responsable développement commercial.

En 2011, il est nommé directeur commercial et marketing.

Mr AZMI est titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'état à l'école Mohammedia des ingénieurs, d'un Mastère en management de projet à l'EHTP de Casablanca et d'un cycle de formation continue en Marketing et Vente à l'ISCAE de Casablanca.

- Nacer ZIATT (46 ans), Directeur Industriel

Mr Nacer ZIATT a débuté sa carrière en 1992 à la Société GLOANEC en France où il a occupé le poste de Technicien bureau d'études, avant d'intégrer WESTAFLEX en tant que Chargé de projet produits durant la même année. Il occupe ensuite dans la même société le poste de Responsable service prototypes jusqu'en 2002, Responsable méthodes jusqu'en 2004, Ingénieur chargé de projet industrialisation jusqu'en 2007 et Responsable unité autonome de production jusqu'en 2009.

En juin 2009, M ZIATT intègre STROC Industrie en tant que Chargé de mission développement technique, avant d'être nommé en 2010 Directeur Industriel.

Mr ZIATT est ingénieur diplômé de l'ENSIAME Valenciennes, spécialisation mécanique.

III.8 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

III.8.1 Dispositif de gouvernance

En juin 2010, la Société a élaboré un dispositif de gouvernance basé sur la mise en place :

- d'un Règlement Intérieur du conseil d'administration ;
- d'une Charte de l'Administrateur ; et,
- d'une Charte du Directeur Général.

Ce dispositif de gouvernance a été conçu en vue de répondre à une volonté d'élaborer :

- l'encadrement des pratiques de gouvernance de la Société dans le respect des dispositions légales énoncées par la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 ;
- la mise en place d'organes de gouvernance en vue de développer des pratiques organisationnelles optimales et efficaces.

Les principales dispositions de ce dispositif de gouvernance sont les suivantes :

Gouvernance :

STROC Industrie a opté pour un dispositif de gouvernance comportant un Président Directeur Général, en la présence de Mr Nabil ZIATT, éventuellement assisté par un Directeur Général Délégué.

Processus de décision au sein du Conseil d'Administration :

Les décisions au sein du Conseil sont prises :

- Sans tenir compte des pouvoirs, mais uniquement des administrateurs présents ;
- Avec une majorité portée à 67% des présents ;
- Avec une voix double au profit du Président en cas de partage des voix ;
- Après consultation et accord d'AL ISTIMRAR sur tous les sujets d'importance stratégique.

Comités techniques :

Le dispositif de gouvernance adopté par STROC Industrie s'appuie sur 2 comités créés au sein du Conseil d'Administration :

- Comité d'audit ;
- Comité des Ressources humaines ;

A noter que STROC Industrie dispose également de 2 comités internes, à savoir :

- Comité de Direction ;
- Comité d'hygiène et de sécurité.

Comités émanant du Conseil d'Administration

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité d'audit	- M. Saâd BENDIDI (Président du comité) ; - M. Pascal VIENOT ; - M. Hicham ZIATT.	Procéder à l'examen des comptes annuels et semestriels de la société S'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux (et éventuellement consolidés) Vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci, notamment la fiabilité des processus qui concourent à l'établissement des comptes et la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives. Piloter la procédure de sélection des commissaires aux comptes et soumettre au Conseil le résultat de cette sélection. Veiller au respect des règles garantissant leur indépendance et leur objectivité. Instituer une relation directe avec les commissaires aux comptes et les auditionner régulièrement, y compris hors la présence des dirigeants, afin de prendre connaissance de leur programme de travail, de s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer correctement leur mission et de débattre avec eux des conclusions de leurs travaux Etablir un dialogue avec les organes de contrôle du groupe, principalement les auditeurs internes, les contrôleurs internes et les responsables du système d'information et du contrôle de gestion S'assurer de l'efficacité du dispositif de contrôle interne, dans toutes ses composantes Veiller à ce que les procédures d'analyse et de gestion des risques qui pèsent sur l'entreprise soient correctement appliquées Apprécier le niveau de maîtrise et de contrôle de ces risques, notamment à travers le contrôle interne	15 jours avant chaque Conseil d'Administration.
Comité de rémunération	- M. Rachid BELKAHIA (Président du comité) ; - M. Said EL BAGHDADI ; - M. Pierre-André WILTZER ; - M. Nabil ZIATT.	• L'évaluation : - o du fonctionnement du Conseil ; - o des compétences présentes au sein du conseil, et la formulation de recommandations sur l'évolution de sa composition ; - o de la performance des dirigeants, y compris les Président, Directeur Général et Directeur Général délégué s'il y a lieu. • La proposition de structure de rémunération des membres du Comité de Direction (salaire de base, partie variable, plan d'options d'actions et/ou d'attributions d'actions gratuites, avantages divers, plan de retraite) ; • L'établissement d'un référentiel de	Annuelle

rémunération permettant d'effectuer des comparaisons avec les pratiques d'autres entreprises similaires ;

- La détermination de la rémunération individuelle des Dirigeants ;
- L'organisation de la réponse aux attentes de la Bourse de Casablanca en matière de bonnes pratiques de gouvernance.

Le Comité des Ressources Humaines est chargé d'une mission annuelle particulière concernant les membres de la famille actionnaire travaillant dans l'entreprise, quel que soit leur position hiérarchique (évaluation de leur performance, programmation professionnelle -orientation à l'intérieur ou vers l'extérieur de l'entreprise-, validation des propositions de rémunération au vu des pratiques du marché)

Comités de pilotage

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de direction (CODIR)	Tous les directeurs de Stroc Industrie	• Définir les axes stratégiques relatifs au développement des services de l'entreprise ; • Contrôler la réalisation opérationnelle et assure le suivi du plan stratégique ; • Définir les principes et les règles de gestion des ressources humaines et d'organisation des collectifs de travail ; • Coordonner l'ensemble des projets de STROC Industrie ; • Valider les budgets annuels.	Bimensuel

Comités réglementaires (Code du travail)

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité d'Hygiène et Sécurité	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur des Ressources Humaines ; - Le Chef de Département Organisation ; - Le Directeur et Sécurité ; - Le Directeur Technique ; - Un ingénieur HSE ; - Le Médecin de travail de STROC Industrie ; - Deux délégués du personnel.	Ce comité a été institué afin de porter au plus haut niveau les enjeux liés aux différents aspects de la sécurité sur les chantiers. Il détermine les axes de la politique «sécurité». Il rassemble les fonctions production, ressources humaines, administration et finance, commerciale et la fonction Qualité, Audit, Sécurité et Environnement. Ce comité a pour but principal de réduire les ratios de taux de Fréquence (TF) et de taux de gravité (TG) qui mesurent respectivement le nombre d'accidents par millions d'heures travaillés et le nombre de jours perdus par mille heures travaillés.	Semestrielle

III.8.2 Rémunération attribuée aux membres des organes d'administration et de direction

Conformément à l'article 14 des statuts de STROC Industrie, l'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer au Conseil d'Administration, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, qu'elle détermine librement, et que le Conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables. Le Conseil d'Administration peut allouer à certains Administrateurs pour les missions et les mandats qui leur sont confiés à titre spécial et temporaire, une rémunération exceptionnelle, sous réserve de respecter la procédure applicable aux conventions entre la Société et ses Administrateurs.

En 2010, la Société n'a pas versé de jeton de présence à ses administrateurs.

En 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2011 a décidé d'allouer des jetons de présence aux administrateurs de la société d'un montant de 2 MMAD.

En 2010, le montant global des rémunérations brutes attribuées aux membres de la direction de STROC Industrie s'élève à 6,2 Mdh.

III.8.3 Conventions entre STROC Industrie, ses administrateurs et ses principaux dirigeants¹⁶

A ce jour, aucune convention n'est conclue entre STROC Industrie et ses principaux dirigeants ou administrateurs (à l'exception d'AL ISTIMRAR Holding).

Les conventions suivantes ont été signées entre STROC Industrie et les sociétés du Groupe AL ISTIMRAR Holding :

- Des conventions d'avance en compte courant conclues avec AL ISTIMRAR Holding et ATRAL, ainsi qu'avec ses filiales Pro-Eng, MTC et GETC ;
- Des conventions de sous traitance de contrats commerciaux conclues avec GENIUS CONSTRUCTION, ATRAL, HANDASSA et SADENA, ainsi que ses filiales Pro-Eng et MTC.
- Des conventions d'assistance technique conclues avec AL ISTIMRAR Holding, GENIUS CONSTRUCTION, ATRAL, MARINGIS et SADENA, ainsi que sa filiale Pro-Eng.

III.8.4 Prêts accordés aux membres des organes d'administration et de direction

A ce jour, aucun prêt n'a été accordé ni constitué en faveur des membres des organes d'administration ou de direction de STROC Industrie.

III.9 INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

A ce jour, aucun schéma de participation du personnel dans le capital de STROC Industrie n'est mis en place. Cependant, et dans le cadre de la présente Opération, une tranche sera réservée aux salariés de STROC Industrie et aux salariés du Groupe AL ISTIMRAR représentant 5% du nombre total d'actions proposés, et 1,14% du capital social de STROC Industrie après introduction en bourse.

Dans le cadre de sa politique des ressources humaines, STROC Industrie a mis en place un système d'intéressement basé sur la réalisation des objectifs personnels de l'ensemble de ses cadres et salariés.

¹⁶ Pour le détail des conventions, Cf. « IV.2. Appartenance de STROC Industrie au Groupe AL ISTIMRAR Holding/ Conventions réglementées conclues avec les autres sociétés du Groupe » et « IV.3 Filiales de STROC Industrie/ Conventions réglementées conclues avec les filiales ».

Le processus d'évaluation de ces objectifs constitue la base du système d'octroi des primes allant de un (1) à dix (10) mois de salaire.

IV. ACTIVITE DE STROC INDUSTRIE

IV.1 HISTORIQUE DE STROC INDUSTRIE

1989	Création de la Société STROC Industrie par Mr Nabil ZIATT. La société était initialement spécialisée dans la maintenance d'unités industrielles.
1993	Dans un souci de développement, STROC INDUSTRIE se spécialise dans les travaux de réalisation d'ouvrages et de construction industrielles. A ce titre, elle se dote d'un atelier de production dans la zone industrielle SAHEL à Had Soualem, sur une superficie d'environ trois hectares, conçu pour la fabrication spécialisée d'équipements chaudronnés.
1995	STROC INDUSTRIE diversifie ses activités en y intégrant l'ingénierie d'exécution, les études et le génie civil pouvant ainsi offrir des services clés en main pour les industries de procédés.
1996	Création de la filiale REBEL (Remorques de Benne du Littoral) qui a pour activités la conception, la fabrication et la commercialisation de remorques et de citernes destinées au transport routier de fluides et de matières pondéreuses en vrac.
2002	Pour améliorer sa capacité de production, STROC INDUSTRIE s'équipe d'une unité automatique pour la fabrication de charpente métallique d'une capacité mensuelle de 300 à 500 tonnes pour des profilés de 1 200 mm de largeur. Création de la seconde filiale STROC SUD (actuellement Genius Construction) en vue de répondre aux besoins de la clientèle établie dans les provinces du SUD.
2003	Introduction de MOUSSAHAMA dans l'actionnariat de STROC à hauteur de 20% du capital ; en vue d'institutionnaliser le tour de table
2004	STROC Industrie est certifiée ISO 9001 Version 2000.
2005	Installation dans le nouveau siège administratif dans le quartier Oasis à Casablanca.
2008	Scission de l'activité « bureau d'études » de STROC INDUSTRIE suite à la création d'une société dédiée à l'activité dénommée Professional Engineering (PRO-ENG) par MM. Nabil ZIATT et Ahmed EL GHANNAMI. Sortie de MOUSSAHAMA du tour de table de STROC Industrie.
2009	Restructuration de l'actionnariat de STROC Industrie par la remontée de 150 000 actions cédées par i) M. Nabil ZIATT à hauteur de 139 490 actions, ii) le reste de la famille à hauteur de 10 500 titres et iii) les divers actionnaires à hauteur de 10 actions dans un holding de contrôle dénommé AL ISTIMRAR Holding. Acquisition par STROC Industrie de la société PRO-ENG. Création d'une filiale en Mauritanie, MTC Industrie. Cession de GENIUS Construction à AL ISTIMRAR Holding. Certification ISO 9001 – Version 2008.
2010	- Certification OHSAS 18001 : 2007 « Système de management de la santé et de la sécurité au travail ». - Obtention du label CGEM Responsabilité Sociale (RSE). - Cession de ATRAL (Ex REBEL) à la société AL ISTIMRAR Holding. - Création de GETC Industrie filiale de STROC Industrie en Guinée Equatoriale. - Achat d'un terrain de 4ha dans la zone industrielle MEDZ à JORF LASFAR pour la construction d'une nouvelle unité de chaudronnerie. - Achat d'un terrain à l'Oasis pour la construction d'un nouveau siège.

¹unitSource : STROC Industrie

IV.2 APPARTENANCE DE STROC INDUSTRIE AU GROUPE AL ISTIMRAR HOLDING

A la veille de la présente Opération, la société STROC Industrie est détenue à hauteur de 75% par le Groupe AL ISTIMRAR Holding.

AL ISTIMRAR Holding est une société anonyme sise 4 Rue des Tabors Quartier Oasis 20103, au capital de 1 Mdh, réparti en 10 000 actions, créée en octobre 2009 et détenue par la famille ZIATT. L'objet de la société consiste à porter l'ensemble des participations de la famille ZIATT et participer au financement des activités industrielles commerciales du groupe.

Identité des actionnaires	Nombre d'actions détenues et de droits de vote	% du capital détenu
ZIATT Nabil	8 500	85,00%
CHAGDALY Saadia épouse ZIATT	375	3,75%
ZIATT Hicham	375	3,75%
ZIATT Mouna	375	3,75%
ZIATT Réda	375	3,75%
Total	10 000	100%

Source : STROC Industrie

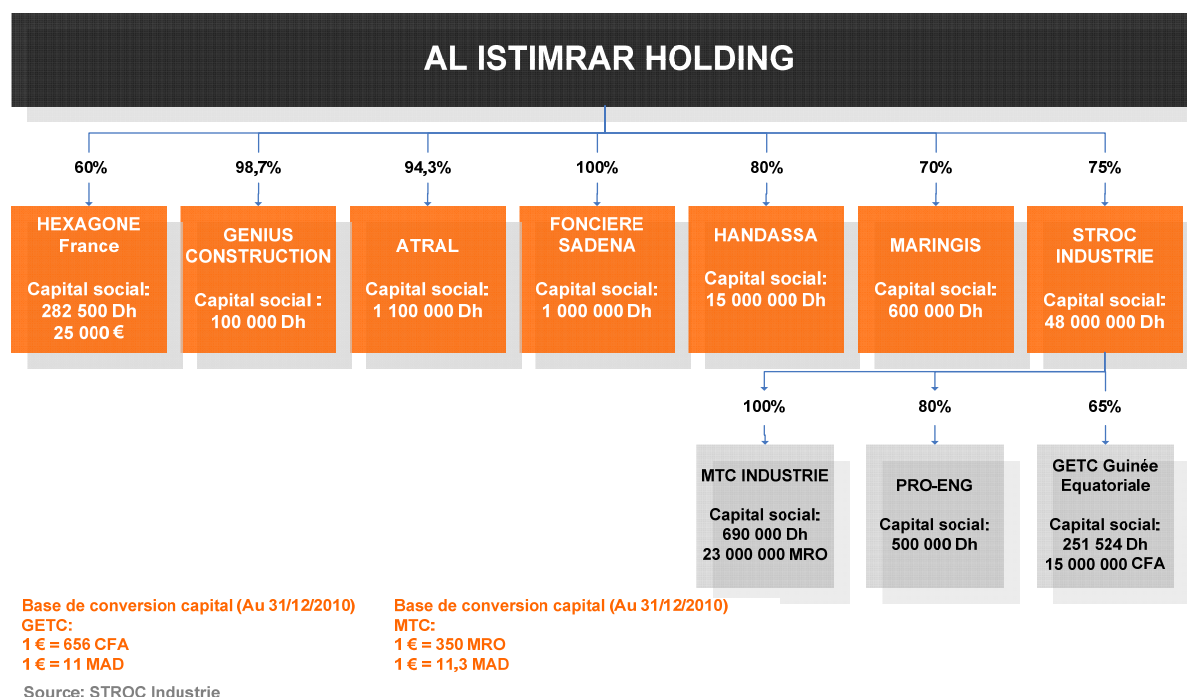
La création de cette holding en Octobre 2009 puis la restructuration du Groupe répondent au besoin de centrer les différentes entités autour d'un groupe qui deviendra par la suite un vecteur de développement des différentes entités, proposera des solutions de financement des nouvelles activités et optimisera la gestion patrimoniale.

AL ISTIMRAR Holding est détenue à 85% par M. Nabil ZIATT. Le reliquat est réparti entre les autres membres de la famille ZIATT. AL ISTIMRAR Holding est gérée par un Conseil d'Administration présidé par M. Nabil ZIATT.

Historique de AL ISTIMRAR HOLDING :

2009	Création de AL ISTIMRAR Holding en Octobre.
	Acquisition de 98,7% de GENIUS Construction auprès de STROC Industrie.
2010	Acquisition de 94,3% de ATRAL auprès de STROC Industrie.
	Création de MARINGIS et détention de 70% de son capital.
	Acquisition de 80% de HANDASSA.
	Création de HEXAGONE et détention de 60% de son capital.
	Création de FONCIERE SADENA et détention de 100% de son capital.

La société AL ISTIMRAR Holding détient des participations dans les sociétés GENIUS Construction, STROC Industrie, ATRAL (Afrique Transport et Levages), Foncière SADENA, HANDASSA Entreprise, MARINGIS et HEXAGONE tel qu'illustré dans l'organigramme suivant, actualisé à la veille de la présente Opération :



Informations sur GENIUS Construction

Genius Construction SARL est une société au capital de 100 000 Dh dont le siège social est basé à Laâyoune. Créée en 2002 sous le nom de STROC Sud, elle a pour activité de développer les affaires de STROC Industrie dans les provinces du Sud essentiellement en vue de répondre aux besoins de Phosboucraa, filiale de l'OCP.

Jusqu'en 2009, GENIUS Construction était une filiale de STROC Industrie à 99%. Durant l'année 2009, et suite à l'achèvement des projets auxquels été dédiée initialement GENIUS, les actionnaires décident de réorienter son activité vers les travaux de voirie, le terrassement et le génie civil, domaine en plein essor dans la région du Sud. Elle change alors de dénomination et devient GENIUS Construction. Durant la même année 2009, STROC Industrie cède sa participation dans la société GENIUS Construction à AL ISTIMRAR Holding au nominal, soit 100 Dh/action. A noter que la participation de STROC Industrie dans GENIUS Construction était entièrement provisionnée à fin 2008.

Nom	GENIUS Construction
Forme juridique	SARL
Création	2002
Siège social	Lot B321 Zone Industrielle du Port – Laâyoune
Objet Social	Société de travaux de réalisation d'ouvrage et de construction industrielle.
Registre de Commerce	2415 Laayoune
Capital Social à la création	100 000 Dh
Capital Social au 31 12 2010	100 000 Dh
Valeur nominale	100 dh
Fraction du capital détenu	98,7%
Fraction des droits de vote détenus	98,7%
Nombre de parts détenues	987 parts
Autres associés	M. Nabil ZIATT détient 3 parts.

Source : STROC Industrie

	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Chiffre d'affaires	-	8 635 713	Na	20 452 489	>100%
Résultat net	- 582 473	384 341	>100%	1 921 282	>100%
Fonds propres	- 145 674	484 341	>100%	2 405 314	>100%

Source : STROC Industrie

A partir de l'exercice 2009, Genius réalise un chiffre d'affaire significatif qui entraîne ainsi une hausse du résultat net et de la situation nette, surtout durant l'exercice 2010. A noter que le chiffre d'affaires 2010 est réalisé en totalité avec STROC Industrie dans le cadre de soustraitance de travaux de génie civil.

Informations sur ATRAL (Ex REBEL)

ATRAL SARL (ex REBEL) est une société au capital de 1,1 Mdh sise à Had Soualem. Créée en 1996, elle a pour activité la manutention, le levage et le transport ainsi que la construction de matériel roulant, notamment les bennes, remorques, semi-remorques et toutes carrosseries. Jusqu'en 2009, ATRAL était détenue à hauteur de 94% par STROC Industrie.

En 2010, l'activité d'ATRAL a été recentrée sur les métiers de manutention et de levage. Ce recentrage a été motivé par un réel besoin exprimé par les industriels marocains.

La même année, STROC Industrie a décidé de céder sa participation dans ATRAL à AL ISTIMRAR Holding.

Nom	ATRAL
Forme juridique	SARL
Création	1996
Siège social	Lot 145, Zone Industrielle Sahel Had Soualem - Casablanca
Objet Social	La société a pour objet, directement ou indirectement, au maroc ou à l'étranger, la manutention, le levage et le transport
Registre de Commerce	4159 – Berrechid
Capital Social à la création	20 000 Dh
Capital Social au 31 12 2010	1 100 000 Dh
Valeur nominale	100 Dh
Fraction du capital détenu	94,3%
Fraction des droits de vote détenus	94,3%
Nombre de parts détenues	10 120 parts

Source : STROC Industrie

	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Chiffre d'affaires	5 757 290	7 513 740	30,5%	8 916 835	18,7%
Résultat net	-149 689	93 706	>100%	- 1 070 047	<-100%
Fonds propres	1 025 398	1 119 104	9,1%	49 057	-96%

Source : STROC Industrie

En 2009, le chiffre d'affaires d'ATRAL augmente de 30,5% pour s'établir à 7,5 Mdh, contre 5,8 Mdh en 2008. Cette hausse du CA entraîne un résultat net en amélioration de plus de 100% et une situation nette en augmentation de 9,1%.

En 2010, le chiffre d'affaires d'ATRAL augmente de 19% par rapport à 2009 pour s'établir à 8,9 Mdh. Le résultat net et la situation nette diminuent respectivement de plus de -100% et de -96%.

A noter qu'en 2010, la société ATRAL a réalisé un chiffre d'affaires de 2 033 Kdh avec STROC Industrie correspondant à la location de matériel et engins.

Informations sur FONCIERE SADENA

Suite à son expérience dans le domaine de constructions de bâtiments industriels et logistiques «tous corps d'états», STROC Industrie a décidé d'associer son savoir faire à l'expérience en matière de montage juridique et financier de sa maison mère AL ISTIMRAR Holding afin de proposer des solutions de développement et de location de sites industriels en réponse à des besoins spécifiques.

Dans cette perspective, la société Foncière SADENA a été créée en septembre 2010, sous la forme d'un véhicule spécifique qui portera la totalité de l'investissement à réaliser (unités industrielles), et qui permettra le développement et la mise en location du patrimoine du Groupe.

Portée principalement sur les secteurs de la logistique et de l'industrie, la FONCIERE SADENA vise à accompagner le développement de ces secteurs au Maroc par la construction d'unités industrielles spécifiques et leur mise en location.

En 2011, le premier projet de SADENA a consisté au développement et la mise en location d'une unité industrielle pour un équipementier automobile. La construction de cette unité a été confiée à STROC Industrie.

Nom	FONCIERE SADENA
Forme juridique	SARL d'associé unique
Création	13/09/2010
Siège social	Avenue Zerkouni, Immeuble N°8, 2-me étage, N°8 – Tétouan
Objet Social	Développement et location des bâtiments industriels et plateformes logistiques.
Registre de Commerce	1723 – Tétouan
Capital Social à la création	1 000 000 Dh
Capital Social au 31 12 2010	1 000 000 Dh
Valeur nominale	100 Dh
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus	100%
Nombre de parts détenues	10 000 parts
CA 2010	Néant
Résultat net 2010	- 48 555 Dh
Fonds propres 2010	201 444 Dh

Source : STROC Industrie

Informations sur HANDASSA

HANDASSA ENTREPRISE SA, est une société de Travaux de génie civil fondée en mars 1992 par un groupe d'ingénieurs expérimentés dans le domaine d'ouvrages de génie civil.

L'expérience de HANDASSA en génie civil industriel permettra la réalisation d'affaires spécifiques dans ce secteur avec STROC Industrie.

Nom	HANDASSA Entreprise
Forme juridique	SARL
Création	25/03/1992
Date d'acquisition	17/09/2010
Siège social	115 Boulevard Brahim Roudani Maarif - Casablanca
Objet Social	Entrepreneur de travaux de bâtiment et travaux publics.
Registre de Commerce	1153 – Casablanca
Capital Social à la création	1 000 000 Dh
Capital Social au 31 12 2010	15 000 000 Dh
Valeur nominale	100 Dh
Fraction du capital détenu	80%
Fraction des droits de vote détenus	80%
Nombre de parts détenues	120 000 parts
Autres actionnaires	20% M. Qoraichi fondateur et Directeur Général actuel

Source : STROC Industrie

Dh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Chiffre d'affaires	45 416 840	41 165 305	-9,4%	38 395 903	-6,7%

Résultat net	573 487	1 581 151	>100%	2 282 368	44,3%
Fonds propres	6 331 891	8 913 042	40,8%	17 295 410	94,0%

Source : STROC Industrie

A noter qu'en 2010, HANDASSA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 931 Kdh avec STROC Industrie dans le cadre de soustraitance de travaux de génie civil.

Informations sur MARINGIS

Créée en 2010, Maringis est un bureau d'études spécialisé dans les investigations et études préalables pour les projets maritimes ou fluviaux. Il permettra l'accès à un secteur d'activité spécifique à forte valeur ajoutée.

Nom	MARINGIS
Forme juridique	SARL
Création	05/10/2010
Siège social	N° 234, Quartier des Hôpitaux, Bd Anoual - Casablanca
Objet Social	Etudes, suivis et accompagnement des projets d'ouvrages et d'infrastructures terrestres et maritimes et toutes les opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières qui y sont liées.
Registre de Commerce	225889 – Casablanca
Capital Social à la création	600 000 Dh
Capital Social au 31 12 2010	600 000 Dh
Valeur nominale	100 Dh
Fraction du capital détenu	70%
Fraction des droits de vote détenus	70%
Nombre de parts détenues	4 200 parts
CA 2010	631 045 Dh
Résultat net 2010	266 780 Dh
Fonds propres 2010	686 780 Dh
Autres actionnaires	20% Mme Chaouq Najat, Directeur Général actuel 10% Mr Chaouki Hamid

Source : STROC Industrie

Informations sur HEXAGONE

Hexagone est une société créée en août 2010, spécialisée dans l'acquisition, la détention, l'administration, la gestion et l'utilisation de participations dans toutes les entreprises et leur financement, sous quelque forme que ce soit.

La création d'Hexagone répond au besoin du Groupe de développer des participations minoritaires, dans certaines entités industrielles en Europe, permettant d'assurer un relais de croissance à long terme pour des activités spécifiques porteuses pour AL ISTIMRAR Holding.

Nom	HEXAGONE Holding Industriel
Forme juridique	Société par actions simplifiées
Création	25 août 2010
Siège social	27, Rue Jean Claret – Parc Technologique de la Pardieu – 63 000 Clermont-Ferrand
Objet Social	- Acquisition, détention, administration, gestion et utilisation de participations dans toutes les entreprises et leur financement sous quelque forme que ce soit - Création acquisition exploitation de tout établissement industriel ou commercial se rapportant à l'objet social - Achat, vente, commerce, édition, fabrication, diffusion de tous dépliant, affiches, matériels publicitaires ayant un rapport direct ou indirect avec l'objet principal de la société - Participation, directe ou indirecte, dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités par voie de création de sociétés nouvelles ou par voie d'apports - Souscription, achat de titres ou de droits sociaux - Fusion, association en participation ou autrement, et également toutes opérations financières mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités pouvant favoriser le développement de la société, la réalisation d'opérations d'achat et de vente de fournitures liées à l'activité des filiales de la société et ou le référencement des fournisseurs concernés.
Registre de Commerce	Clermont Ferrand 524 465 382
Capital Social à la création	282 500 Dh
Capital Social à fin décembre 2010	282 500 Dh
Valeur nominale	113 Dh
Fraction du capital détenu	60%
Fraction des droits de vote détenus	60%
Nombre de parts détenues	2 500 parts
CA 2010	Néant
Résultat net 2010	-39 102 Dh
Fonds propres 2010	100 698 Dh
Autres actionnaires	40%, M. Nabil ZIATT.

Source : STROC Industrie

Synergies entre STROC Industrie, ATRAL, GENIUS Construction, FONCIERE SADENA, HANDASSA et MARINGIS

La nature des activités des différentes filiales du Groupe AL ISTIMRAR Holding contribue à la création de synergies entre ces filiales :

STROC Industrie	Chaudronnerie, tuyauterie, charpente, études et conception de structures métalliques.
GENIUS Construction	Travaux de voirie, de terrassement et de génie civil.
ATRAL	Manutention, transport et levages.
FONCIERE SADENA	Développement et location des bâtiments industriels et plateformes logistiques.
HANDASSA	Entrepreneur de travaux de bâtiment et de travaux de génie civil.
MARINGIS	Bureau d'études spécialisé dans les projets maritimes et fluviaux.

Vu la complémentarité des activités de ces sociétés, chacune des filiales du Groupe AL ISTIMRAR Holding peut bénéficier des clients des autres filiales afin de proposer des services supplémentaires. Par ailleurs, une soustraction d'activité peut avoir lieu entre les différentes sociétés du groupe, chacune selon sa spécialité. Ces relations de soustraction sont gérées par des conventions réglementées.

Conventions réglementées conclues entre STROC Industrie et les autres sociétés du Groupe :

Convention de sous-traitance

La société STROC Industrie a conclu avec les sociétés GENIUS Construction (Ex STROC Sud) et ATRAL (Ex REBEL) en 2003, et HANDASSA et FONCIERE SADENA en 2010, des conventions portant sur la sous-traitance de l'exécution des travaux ou prestations qu'elles auront à réaliser dans le cadre des contrats commerciaux conclus ou à conclure avec leurs clients et réciproquement, quand la demande de travaux ou de prestations émane de STROC Industrie. Les opérations de sous-traitance ayant été réalisées dans le cadre de cette convention sont les suivantes :

Convention gérant les avances en compte courant

Au cours de l'exercice 2009, la société STROC Industrie a conclu une convention gérant les avances en compte courant avec les Sociétés AL ISTIMRAR Holding, ATRAL et GENIUS.

Les avances présentées dans le tableau ci-dessous sont des avances consenties par STROC Industrie.

Société(s) concerné(es)	Taux d'intérêt 2009	Solde au 31/12/2009	Taux d'intérêt 2010	Solde au 31/12/2010	Taux d'intérêt 2011	Solde au 30/03/2011
AL ISTIMRAR	3,69%	0	3,49%	14 082 411	3,44%	20 082 411
ATRAL	3,69%	7 082 411,83	3,49%	0	3,44%	0
GENIUS	3,69%	40 606,26	3,49%	0	3,44%	0

Source : STROC Industrie

Convention d'assistance technique

Au cours de l'exercice 2010, STROC Industrie a conclu une convention d'assistance technique avec les sociétés AL ISTIMRAR HOLDING, GENIUS CONSTRUCTION, ATRAL, FONCIERE SADENA et MARINGIS. Il s'agit d'une convention au terme de laquelle STROC Industrie apporte une assistance technique en matière de mise à disposition de son personnel au profit des sociétés précitées.

Flux facturés par STROC Industrie aux autres filiales du groupe AL ISTIMRAR

Conventions		2008	2009	2010
Sous-traitance	ATRAL	1 382 000 Dh HT	-	-
Avances en compte courant	ATRAL	3 605 Dh HT	176 941 Dh TTC	148 306 Dh TTC
	GENIUS	752 Dh HT	882 Dh TTC	-
	AL ISTIMRAR	-	-	368 976 Dh TTC
Assistance technique	AL ISTIMRAR	-	-	85 385 Dh TTC
	GENIUS	-	-	714 027 Dh TTC
	ATRAL	-	-	298 583 Dh TTC
	MARINGIS	-	-	33 109 Dh TTC

Source : STROC Industrie

Nature des flux :

- Sous-traitance : Réalisation des travaux sur bennes et remorques pour le compte d'ATRAL en 2008 ;

- Assistance technique : Mise à disposition des fonctions support (comptabilité, contrôle de gestion, achats...) pour le compte d'AL ISTIMRAR, GENIUS, ATRAL et MARINGIS en 2010.
- Avance en compte courant : Intérêts sur les avances accordées par STROC Industrie à ATRAL, GENIUS et AL ISTIMRAR

Flux facturés par les filiales du groupe AL ISTIMRAR à STROC Industrie

Conventions		2008	2009	2010
Sous-traitance	ATRAL	-	2 379 744 Dh TTC	2 032 940 Dh TTC
	GENIUS	-	8 635 713 Dh TTC	20 452 489 Dh TTC
	HANDASSA	-	-	2 931 763 Dh TTC
Avances en compte courant	ATRAL	2 030 Dh HT	-	-

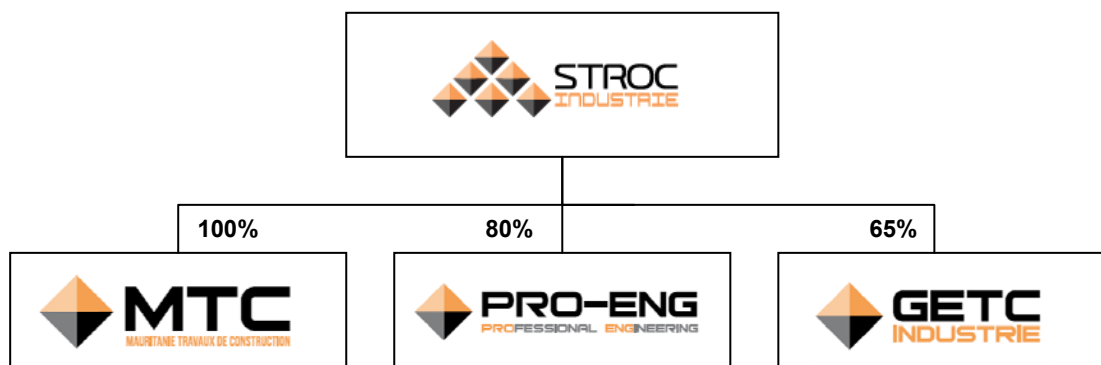
Source : STROC Industrie

Nature des flux :

- Sous-traitance :
 - Camions et assieux réalisés par ATRAL pour le compte de STROC Industrie en 2009 et facturation de la location de matériel et engins en 2010 ;
 - Travaux de génie civil réalisés par GENIUS pour le compte de STROC Industrie dans les marchés de la société ;
 - Travaux de génie civil réalisés par HANDASSA pour le compte de STROC Industrie dans les marchés de la société.
- Avance en compte courant : Intérêts sur les avances accordées par ATRAL à STROC Industrie en 2008.

IV.3 FILIALES DE STROC INDUSTRIE

A la veille de la présente Opération, la société STROC Industrie détient 3 filiales selon l'organigramme juridique suivant :



PROFESSIONAL ENGINEERING (PRO-ENG) :

PRO-ENG est une société à responsabilité limitée sise à Casablanca. Son capital est de 500 Kdh. Elle a été créée en janvier 2008 par M. Nabil ZIATT et M. Ahmed EL GHANNAMI, avec respectivement 80% et 20% des parts, suite à l'externalisation des activités d'étude de la société mère STROC Industrie. Cette externalisation avait pour but de distinguer le bureau d'études de l'entité de construction et de réalisation, et de pouvoir ainsi développer des affaires avec des opérateurs du secteur ayant la même activité que STROC Industrie. En 2009, Mr Nabil ZIATT cède ses parts à la société STROC Industrie, au prix de 400 Kdh, qui en devient le principal actionnaire.

PRO-ENG est un bureau d'ingénierie, d'études et de conseil en installations industrielles, qui intervient principalement dans les activités suivantes :

- Etudes et conception de projets industriels complets ;
- Rédaction des cahiers des charges pour appels d'offres ;
- Maîtrise d'œuvre déléguée ;
- Elaboration des dossiers techniques et administratifs ;
- Etablissement des notes de calcul ;
- Elaboration des plans d'implantation et de détails ;
- Elaboration des métrés ;
- Suivi et organisation des chantiers ;
- Planification et suivi.

Les prestations de la société s'adressent à l'industrie pétrolière, l'industrie chimique, l'industrie minière, la construction des bâtiments industriels et les bureaux d'architectes.

La gestion de PRO-ENG est assurée par M. Ahmed EL GHANNAMI. Son effectif se compose de 21 personnes, essentiellement des ingénieurs, dessinateurs et projeteurs.

PRO-ENG compte parmi ses clients STROC Industrie, SMESI, AFRIQUIA SMDC, Procter & Gamble, CMH, OIL Libya et CMPE.

Nom	PROFESSIONAL ENGINEERING (PRO-ENG)
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet Social	Etude, calcul et conception des projets industriels et BTP
Registre de Commerce	176799 - Casablanca

Siège social	4 Rue des Tabors, Quartier Oasis - Casablanca
Siège administratif	Immeuble SIGMA, 2ème étage, Lotissement Afak, Sidi Maârouf La colline - Casablanca
Capital Social à la création	500 000 Dh
Capital Social au 31 12 2010	500 000 Dh
Valeur nominale	100 Dh
Fraction du capital détenu	80%
Fraction des droits de vote détenus	80%
Nombre de parts détenues	4 000 parts
Montant du capital détenu	400 000 Dh
Dividendes 2010	0 Dh
Autres actionnaires	M. Ahmed EL GHANNAMI : 20%, Gérant de la société.

Source : STROC Industrie

	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Chiffre d'affaires	1 772 782	5 049 123	>100%	5 676 058	12%
Résultat net	-23 026	118 320	>100%	168 536	42%
Fonds propres	110 838	604 158	>100%	772 693	28%

Source : STROC Industrie

En 2008, année de création de PRO-ENG, le chiffre d'affaires réalisé par la société était de 1,8 Mdh.

En 2009, ce chiffre d'affaires a augmenté à 5,0 Mdh et est constitué principalement du CA réalisé avec STROC Industrie à hauteur de 79%, ainsi qu'avec SMESI à hauteur de 19,6%.

En 2010, PRO ENG a réalisé un chiffre d'affaires de 5,7 Mdh, dont 64% avec STROC Industrie.

MAURITANIE DE TRAVAUX ET DE CONSTRUCTION INDUSTRIELLE (MTC INDUSTRIE) :

MTC Industrie est une société à responsabilité limitée de droit mauritanien ayant son siège social dans la province de Nouadhibou, créée en octobre 2009, au capital de 23 Millions de Ouguiyas (environ 743 Kdh) et détenue à hauteur de 100% par STROC Industrie.

La société a pour objet l'étude, la conception, la réalisation ainsi que la maintenance et réparation d'équipements et d'installations industrielles. Sa création intervient à un moment où les grands projets d'infrastructures et industriels se multiplient en Mauritanie. Les dirigeants de STROC Industrie souhaitent ainsi se positionner afin de développer leur savoir-faire dans le pays.

Suite à sa création en octobre 2009, MTC Industrie a acquis un terrain d'une superficie de 30 000 m² pour la construction d'un atelier dédié aux travaux de constructions métalliques. La 1^{ère} phase des travaux de construction de ce site est entamée et devrait s'achever en décembre 2011.

A date d'aujourd'hui, la société a entamé la réalisation d'un premier projet qui consiste à la construction d'une unité industrielle à Nouadhibou pour le compte de la société mauritanienne COMECA. Cette société avait mandaté STROC Industrie pour la réalisation de cette unité industrielle. STROC Industrie a décidé de soustraire la construction et le montage à sa filiale MTC Industrie.

Dans le cadre du développement de son activité, MTC Industrie prévoit la mise en place d'une stratégie commerciale qui s'inscrit dans la vision globale du groupe, et qui sera implémentée localement avec le recrutement d'une équipe sur place.

MTC Industrie compte un effectif de 17 personnes, dont 2 permanents.

Nom	MTC Industrie
Forme juridique	Société à responsabilité Limitée
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet Social	Etude, conception et réalisation d'installations à usage industriel et collectif
Registre de Commerce	54732 - Nouakchott
Siège social	Ilôt O 034, Immeuble Abbas, Avenue Charles de Gaulle Tevragh Zeina - Nouakchott
Siège administratif	Ilôt O 034, Immeuble Abbas, Avenue Charles de Gaulle Tevragh Zeina - Nouakchott
Capital Social à la création	743 000 Dh (23 000 000 Ouguiyas)
Capital Social à fin décembre 2009	743 000 Dh
Valeur nominale	323 Dh
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus	100%
Nombre de parts détenues	2 300 parts
Montant du capital détenu	743 000 Dh
CA 2010	Néant
Résultat net 2010	-69 496 Dh
Fonds propres 2010	672 224 Dh

Source : STROC Industrie

GUINEE EQUATORIALE DE TRAVAUX ET DE CONSTRUCTION INDUSTRIELLE (GETC INDUSTRIE) :

GETC Industrie est une société à responsabilité limitée de droit guinéen créée en avril 2010. Son siège social est situé à Malabo et son capital social est de 15 Millions de Francs CFA soit l'équivalent de 250 Kdh. GETC Industrie est détenue à hauteur de 65% par STROC Industrie et le reliquat par MM. Justinonchama ONDO et Erick MERCADER PENDE, des partenaires locaux.

L'objet de la société est l'étude, la conception, la réalisation ainsi que la maintenance et réparation d'équipements et d'installations industrielles. A l'instar de la Mauritanie, la Guinée Equatoriale dispose d'un potentiel important pour le développement des activités de STROC Industrie grâce à ses gisements de pétrole et de gaz. La société procède actuellement à la prospection et à l'étude du marché, et compte développer son activité en Guinée à travers la spécialisation dans les activités de montage et de maintenance destinées notamment au secteur pétrolier.

Nom	GETC Industrie
Forme juridique	Société à responsabilité Limitée
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet Social	Etude, conception et réalisation d'installations à usage industriel et collectif
Registre de Commerce	0464 Malabo
Siège social	Parques de Africa, Caracolas - MALABO
Siège administratif	Parques de Africa, Caracolas - MALABO
Capital Social à la création	250 000 Dh (15 000 000 de Francs CFA)
Capital Social à fin décembre 2010	250 000 Dh
Valeur nominale	83 Dh
Fraction du capital détenu	65%
Fraction des droits de vote détenus	65%
Nombre de parts détenues	1 950 parts
Montant du capital détenu	162 500 Dh
CA 2010	Néant
Résultat net 2010	-107 488 Dh
Fonds propres 2010	150 896 Dh
Autres associés	M. Erick MERCADER PENDE : 10%. M. Justinonchama ONDO : 25%. Il s'agit de 2 entrepreneurs guinéens.

Source : STROC Industrie

Synergies entre STROC Industrie, PRO-ENG, GETC Industrie et MTC Industrie :

De par leur activité, les filiales GETC Industrie et MTC Industrie vont exercer la même activité que STROC Industrie. Elles vont ainsi bénéficier du savoir-faire, de l'expertise, des références et de l'assistance technique de STROC Industrie et de PRO-ENG.

STROC Industrie fait systématiquement appel à son bureau d'étude PRO-ENG pour toute la partie ingénierie de ses projets. Cependant, STROC Industrie pourrait faire appel à d'autres bureaux d'étude exceptionnellement au cas où PRO-ENG ne peut répondre favorablement au besoin.

Conventions réglementées conclues avec les filiales :

Convention de sous-traitance :

La société STROC Industrie a conclu une convention avec sa filiale PRO ENG en 2009 et MTC Industrie en 2010 portant sur la sous-traitance de l'exécution des travaux ou prestations qu'elles auront à réaliser dans le cadre des contrats commerciaux conclus ou à conclure avec leurs clients et réciproquement, quand la demande de travaux ou de prestations émane de STROC Industrie.

Convention gérant les avances en compte courant

Au cours de l'exercice 2009, la société STROC Industrie a conclu une première convention gérant les avances en compte courant avec la filiale PRO-ENG.

Au cours de l'exercice 2010, la société STROC Industrie a conclu une convention régissant les avances en compte courant avec ses filiales PRO ENG, MTC Industrie et GETC Industrie.

Société(s) concerné(es)	Taux d'intérêt 2009	Solde au 31/12/2009	Taux d'intérêt 2010	Solde au 31/12/2010	Taux d'intérêt 2011	Solde au 30/03/2011
PRO-ENG	3,69%	1 200 800	3,49%	1 200 800	3,44%	0
MTC Industrie	3,69%	311 050 ¹⁷	3,49%	1 306 680	3,44%	1 306 680
GETC Industrie	3,69%	0	3,49%	172 556	3,44%	172 556

Source : STROC Industrie

Les avances présentées dans le tableau ci-dessus sont des avances consenties par STROC Industrie.

Convention d'assistance technique

Au cours de l'exercice 2010, une convention a été conclue avec la filiale PRO-ENG. Cette convention stipule que STROC Industrie apporte une assistance technique en matière de mise à disposition de son personnel au profit de la société précitée.

Flux facturés par STROC Industrie à ses filiales

Conventions		2008	2009	2010
Assistance technique	PRO ENG	-	-	299 711 Dh TTC
Avances en	PRO ENG	-	6 906 Dh TTC	1 058 Dh TTC

¹⁷ L'avance de 311Kdh à MTC n'était pas gérée par la convention d'avance en compte courant, celle-ci n'étant entrée en vigueur que le 31 mai 2010.

compte courant	MTC Industrie	-	-	36 022 Dh TTC
	GETC Industrie	-	-	2 378 Dh TTC

Source : STROC Industrie

Nature des flux :

- Assistance technique : Mise à disposition des fonctions support (comptabilité, contrôle de gestion, achats...) pour le compte de PRO-ENG ;
- Avances en compte courant : intérêt sur prêts accordés par STROC Industrie à ses filiales PRO-ENG, MTC Industrie et GETC.

Flux facturés par les filiales à STROC Industrie

Conventions		2008	2009	2010
Sous-traitance	PRO ENG	-	5 616 000 Dh TTC	3 545 660 Dh TTC

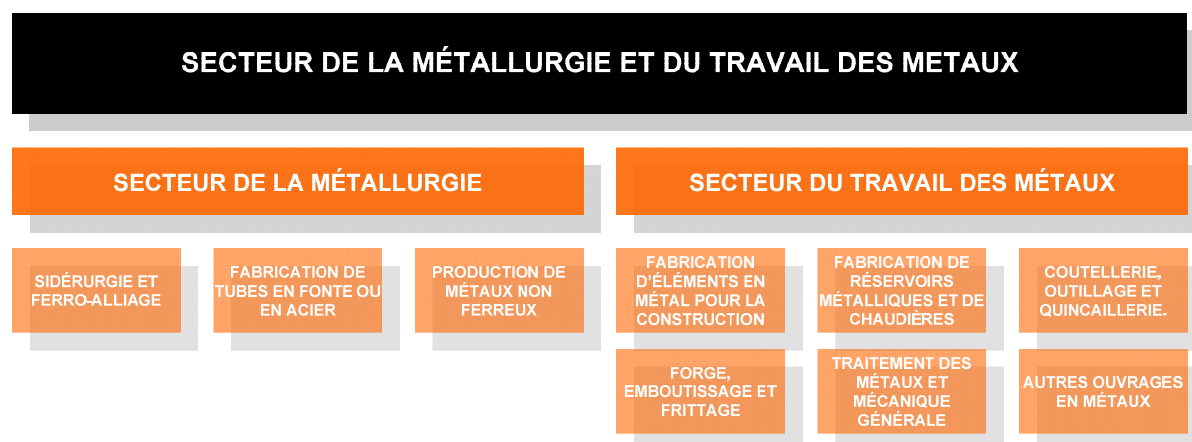
Source : STROC Industrie

Nature de prestations :

- Sous-traitance : Etudes et ingénierie réalisés par PRO-ENG pour le compte de STROC Industrie pour les marchés de la société.

IV.4 SECTEUR DE LA METALLURGIE ET DES TRAVAUX DE METAUX

Le secteur de la métallurgie et du travail des métaux est subdivisé en deux grands secteurs tel qu'illustré dans le schéma suivant :



Source : Direction de la statistique, Haut Commissariat au plan

La métallurgie englobe les activités de fonte et de raffinage de métaux ferreux et non ferreux à partir de minerais, de fonte brute ou de ferraille en utilisant des procédés électrométallurgiques ainsi que la fabrication des alliages et superalliages. Le résultat de la fonte et du raffinage est utilisé dans les opérations de laminage, d'étirage et d'extrusion, pour fabriquer des feuilles, des bandes, des barres, des tiges ou du fil, des pièces et autres produits de base en métal. La métallurgie est composée de différents sous-secteurs, à savoir :

- la sidérurgie et ferro-alliage;
- la fabrication de tubes (en fonte et en acier) ;
- la production de métaux non ferreux (métaux précieux, aluminium, plomb, zinc, cuivre, etc.);

Le travail des métaux englobe la fabrication de produits en pur métal (utilisation des produits de la métallurgie comme matières premières). Le travail des métaux se compose des sous-secteurs suivants :

- la fabrication d'éléments en métal pour la construction ;
- la fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières pour le chauffage central ;
- la forge, l'emboutissage, l'estampage et le frittage ;
- le traitement des métaux et mécanique générale ;
- la coutellerie, l'outillage et quincaillerie ;
- la fabrication d'autres ouvrages en métaux (fûts, emballages, articles en fils métalliques, clous, boulons, vis, casseroles, baignoires, aiguilles, boîte aux lettres, etc.).

Le secteur du travail des métaux couvre un large éventail de produits et d'activités, incluant notamment les ustensiles à main, les chaudières, les radiateurs, les conteneurs métalliques, ainsi que la transformation secondaire des métaux (traitement, revêtement, forge, estampage, cintrage, formage, usinage, soudage et assemblage). Les entreprises de ce secteur ont tendance à utiliser plusieurs de ces procédés qui sont souvent intégrés en aval ou en amont le long de la chaîne de fabrication (par exemple, les producteurs d'acier peuvent transformer l'acier en fil puis

fabriquer des produits tréfilés finis). Ces procédés ont pour objet de façonner et de transformer des pièces métalliques individuelles en biens de consommation intermédiaire ou finale.

Les secteurs clients sont divers. On trouve parmi eux les secteurs des machines et équipements, de l'électronique, des meubles en métal et de la construction, ainsi qu'un certain nombre de secteurs utilisant des produits métalliques pour le conditionnement. C'est pourquoi, la production de ce secteur dépend de la demande cyclique des secteurs avals, proportion relativement faible de produits étant destinée aux ménages.

IV.4.1 Environnement international

IV.4.1.1 Evolution du secteur

Le secteur de la métallurgie et du travail des métaux est composé de diverses activités telles que la sidérurgie, la fabrication de tubes, la fonderie la fabrication d'éléments en métal pour la construction, la fabrication de coutellerie, la fabrication de générateur de vapeur et la forge.

La mécanique générale intervient de manière transversale à travers les différents domaines d'activité. Aussi, les fabrications mécaniques constituent le dénominateur commun des entreprises des Industries de ce secteur.

Le secteur de la métallurgie et du travail des métaux a connu, ces dernières décennies, de profondes évolutions technologiques et la mécanique est aujourd'hui associée à toute une série de techniques de pointe.

IV.4.1.2 Caractéristiques du secteur

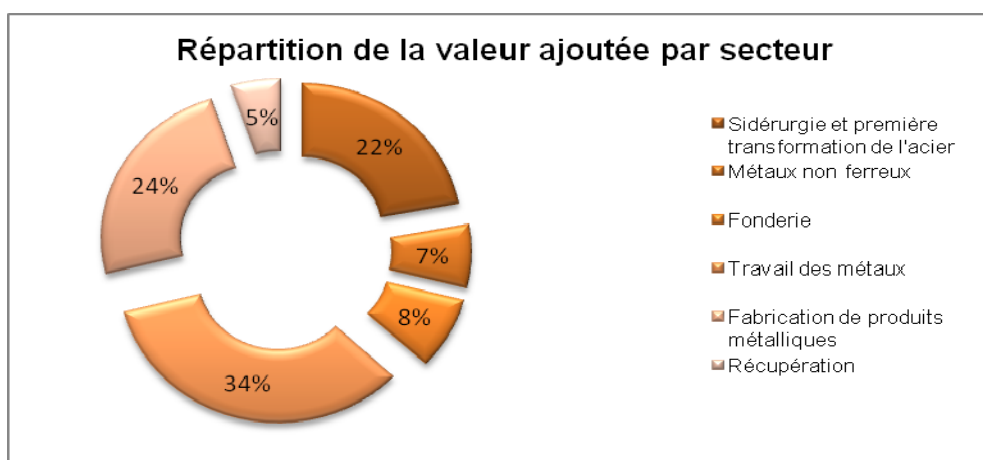
Les progrès de l'informatique et de l'électronique, de la pneumatique, de la robotique, ainsi que de la mécatronique ont sensiblement modifié le profil du métier et induisent des compétences nouvelles, de nouvelles organisations de travail mais également des besoins différents en termes de main d'œuvre. L'emploi dans le secteur a d'ailleurs fortement diminué au cours des dernières décennies. L'automatisation des procédés de production, les restructurations d'entreprises ainsi que les délocalisations de certaines activités expliqueraient cette diminution du nombre de postes de travail ouvriers dans le secteur. Néanmoins, le secteur de la métallurgie et du travail des métaux reste toujours un des importants employeurs de l'industrie manufacturière mondiale.

La productique a complètement modifié le profil de l'emploi et la gestion des ressources humaines. Elle a également transformé l'organisation du travail. A tous les niveaux, la qualification et la polyvalence sont devenues indispensables.

Ce secteur se caractérise également par une forte implication internationale (la part de la production exportée continue à progresser) ainsi que par une importante concurrence mondiale qui situe le secteur « en marché tendu ».

IV.4.1.3 Répartition de la valeur ajoutée par filière

Le graphique ci-dessous présente la répartition en 2008 de la valeur ajoutée par secteur et sous secteurs :



Source : INSEE

Le travail des métaux a généré en 2008 une valeur ajoutée importante de l'ordre de 34% de l'activité métallurgique au niveau mondial. Les activités les plus importantes du secteur du travail des métaux ont été le traitement des métaux, la mécanique générale la fabrication d'autres ouvrages en métaux et la fabrication d'éléments en métal pour la construction.

La sidérurgie et la première transformation de l'acier ont généré 22% de la valeur ajoutée de l'activité métallurgique. Ce secteur est dominé par les grandes entreprises des pays industrialisés.

Production de l'Union Européenne en 2008				
	Entreprises	Salariés (En '000)	C.A (En G€, HT)	Exports / CA (En %)
Métallurgie, transformation des métaux	3517	346,0	83,6	42,8
Sidérurgie	134	52,2	24,5	66,5
Métaux non ferreux	90	19,6	12,9	53,0
Fonderie	200	31,4	4,3	35,0
Travail des métaux	1961	143,9	20,2	22,9
Produits métalliques	784	78,0	13,6	27,3

Source : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

L'union Européenne est l'un des plus importants producteurs des produits métallurgiques au niveau mondial. La métallurgie et transformation des métaux est la filière la plus importante avec un chiffre d'affaires de 83,6 G€ en 2008, Suivie par la sidérurgie (24,5 G€) et le travail des métaux (20,2 G€). Cette filière regroupe plus de 1961 entreprises européennes, mais elle reste dominée par les grandes entreprises appartenant aux cinq États membres les plus importants (Allemagne, France, Italie, Grande-Bretagne et Espagne) qui centralisent plus de 81,5 % de la production totale de l'union.

IV.4.1.4 Matières premières utilisées

Pour ces besoins de production, le secteur de la métallurgie et des travaux des métaux utilise principalement l'acier et le nickel en matières premières.

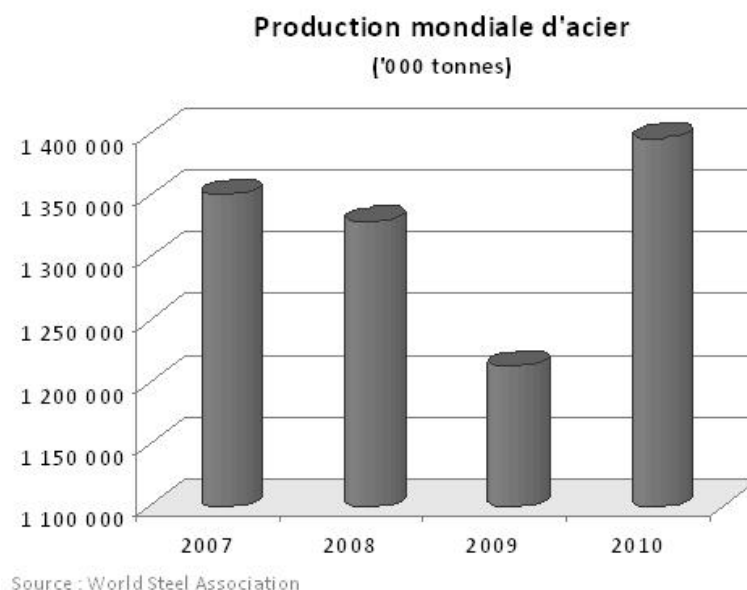
L'acier

a- Production mondiale

Le tableau ci-dessous présente la production annuelle mondiale d'acier brut de 2007 à 2010 :

(en milliers de tonnes)	2007	2008	2009	2010	TCAM
Production annuelle d'acier	1 351 289	1 329 123	1 212 461	1 395 460	+ 1,1%

Source : World Steel Association



La production mondiale d'acier a fortement baissé de 2008 à 2009 (-8,8%). Sur cette période, la production a baissé chez presque tous les grands producteurs, tels que l'Union européenne avec 29,9%, les Pays du Commonwealth avec -14,7%, l'Amérique du Nord avec -33,0% et l'Amérique du Sud avec -20,2%.

La Chine, premier producteur mondial, à l'inverse passe de 500 millions de tonnes d'acier produites en 2008 à 574 millions de tonnes en 2009, affichant ainsi une progression de 14,6% sur cette période.

La World Steel Association, représentant 180 producteurs d'acier mondiaux (dont 18 des 20 plus grands), totalise 85% de la production mondiale de l'acier. Les principales sociétés productrices d'acier, dont ArcelorMittal, ont abaissé de manière drastique leur production, en raison de la crise économique mondiale qui a fait chuter la demande dans de nombreux pays en 2008 et 2009. La crise du marché de l'acier affecte également d'autres métaux.

En 2010, la production mondiale d'acier augmente de 15,1%, avec une progression de 24,5% de la production de l'Union Européenne, 34,0% de la production de l'Amérique du nord, et des progressions de 11% à 16% sur les autres régions.

La Chine, premier producteur mondial d'acier en 2010 également, continue sur sa lancée avec une progression de 9,3% et une production en 2010 de 627 millions de tonnes d'acier.

b- Répartition de la production mondiale d'acier par région

Le tableau suivant illustre la répartition de la production mondiale de l'acier par région :

En milliers de tonnes	2007	2008	2009	2010	TCAM
Asie	761 940	771 013	788 326	881 197	5,0%
Union Européenne	209 732	197 999	138 834	172 906	-6,2%
Pays du Commonwealth	124 169	114 345	97 535	108 425	-4,4%
Amérique du Nord	132 618	124 494	83 403	111 798	-5,5%
Amérique du Sud	48 232	47 354	37 775	43 775	-3,2%
Europe hors U.E	30 608	31 760	28 722	33 079	2,6%
Moyen Orient	16 452	16 646	17 046	18 980	4,9%
Afrique	18 755	17 088	14 806	17 151	-2,9%
Océanie	8 783	8 424	6 014	8 149	-2,5%
TOTAL	1 351 289	1 329 123	1 212 461	1 395 460	+1,1%

Source : World Steel Association

L'Asie, continent représentant les plus grands producteurs d'acier dans le monde, connaît le taux de croissance moyen le plus élevé, soit 5,5%, grâce à la production de pays tels que la Chine, le Japon, l'Inde et la Corée du sud.

La production de l'Union Européenne diminue de -6,2% en moyenne entre 2007 et 2010. Cette regression est générée par la diminution de la production de l'acier brut chez les plus grands producteurs de l'UE, à savoir la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni.

La diminution de la production d'acier des Pays du Commonwealth de 4,4% est principalement causée par la regression de la production des deux plus grands producteurs de la région, à savoir la Russie et l'Ukraine.

Les pays d'Amérique du Nord affichent une diminution de 5,5% en moyenne entre 2007 et 2010 principalement à cause du Canada et des Etats-Unis.

La production des pays de l'Amérique du Sud a été impactée par la regression de la production de l'Argentine, du Brésil et du Venezuela.

La production d'acier brut des pays d'Europe hors UE a connu une progression de 2,6% principalement grâce à l'augmentation de production de la Suisse (+1,7%) et de la Turquie (+4,0%).

La production des pays du Moyen Orient s'améliore de 4,9% en moyenne entre 2007 et 2010, principalement grâce à l'Iran, le Qatar et l'Arabie Saoudite.

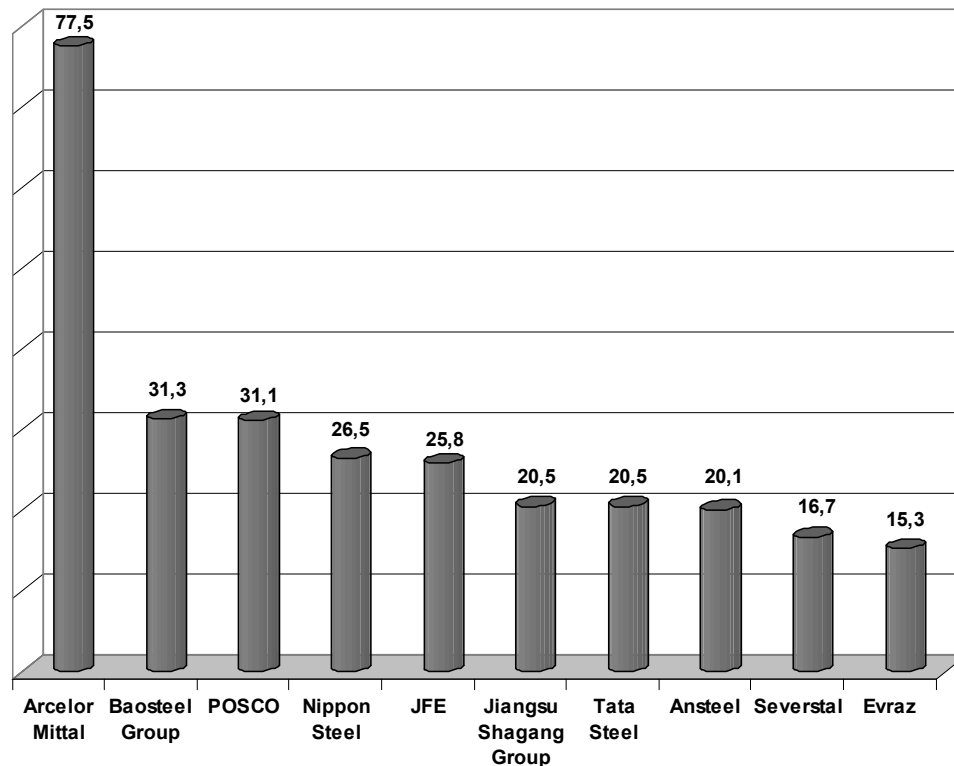
L'Afrique connaît également une diminution de la production d'acier brut malgré l'amélioration de la production de l'Egypte (+2,4%) en moyenne entre 2007 et 2010. Ceci est dû à la regression de la production chez les plus grands producteurs de la région à savoir , l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Lybie et le Maroc.

Le plus grand producteur d'acier brut en Océanie, l'Australie, connaît une diminution de -2,8% de sa production en moyenne sur la période 2007-2010. La production de la Nouvelle-Zélande reste quant à elle stable.

c- Répartition de la production mondiale d'acier par producteur

Le graphique ci-dessous présente les principaux producteurs d'acier dans le monde :

Producteur d'acier en 2009 (En millions de tonnes)



Source: World Steel Association

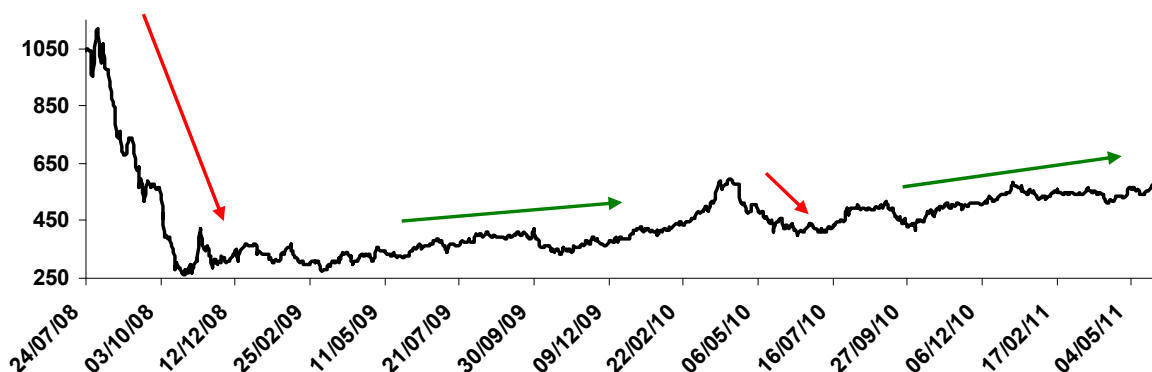
Arcelor Mittal est le leader sur les principaux marchés de la sidérurgie du monde. Ce groupe est présent en Europe, Asie, Afrique et aux Amériques, ce qui lui donne un accès à tous les principaux marchés de l'acier.

La Société Arcelor Mittal a produit à elle seule 77,7 millions de tonnes d'acier en 2009 tandis que les autres entreprises ont une production qui varie entre 31,3 et 15,3 millions de tonnes.

d- Cours de l'acier

Le graphique ci-dessous présente le cours de l'acier brut sur les 3 dernières années (de Juillet 2008 à Mai 2011) sur la place boursière de Londres :

Cours de l'acier (En US Dollars)



L'analyse de l'évolution du cours de cet indice ressort 4 principales tendances sur la période analysée :

- De juillet 2008 à octobre 2008 : la chute de la production de l'acier brut au niveau mondial et les appréhensions du marché par rapport à la production des années à venir (2009 notamment) engendrent une réaction négative du marché boursier par rapport à l'indice de l'acier. Ainsi, le cours de cet indice chute de 1 120 USD en début août (qui sera par la suite son plus haut historique) à 260 USD en fin octobre 2008 (plus bas historique également) ;
- De novembre 2008 à avril 2010 : le cours de l'acier se stabilise et augmente légèrement mais est toujours impacté par les fondamentaux du marché qui voient la production mondiale de l'acier brut chuter davantage en 2009. Le cours de l'acier arrive quand même à plus de 590 USD en mi avril ;
- De avril à juillet 2010 : une légère correction du cours de l'acier voit ce dernier diminuer à 420 USD durant cette période ;
- De août 2010 à mai 2011 : le marché boursier réagit bien à l'amélioration de la production mondiale de l'acier brut et voit par la suite le cours de cet indice reprendre une progression stable sur la période. Au 27 mai 2011, l'acier cote à 585 USD.

Le nickel

a- Production mondiale

La production de nickel est principalement destinée à la fabrication d'acier inoxydable, notamment pour les secteurs de la construction et des transports.

Parmi les autres utilisations du nickel on retrouve :

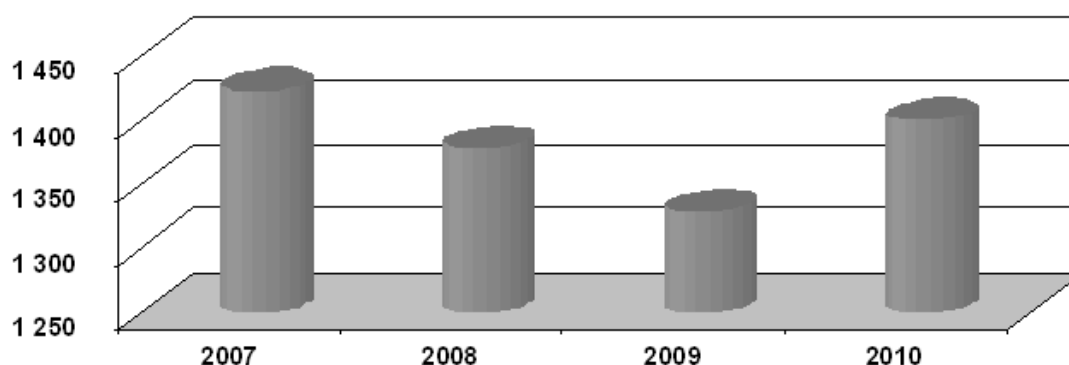
- autres alliages,
- plaquages, et
- batteries des voitures hybrides.

Le tableau ci-dessous présente la production mondiale du nickel en tonnes sur la période 2007-2010 :

(en millions de tonnes)	2007	2008	2009	2010	TCAM
Production annuelle de nickel	1 423	1 378	1 329	1 400	-0,5%

Source : China nickel industry report

Production mondiale du nickel (^{000 tonnes})



Source : China nickel industry report

La production mondiale du Nickel a connu une baisse annuelle moyenne de 0,5% depuis l'année 2007 jusqu'en 2010 pour atteindre 1 400 M tonnes, contre 1 423 M tonnes en 2007 et 1 329 M tonnes en 2009.

Cette situation est due principalement aux effets de la crise économique qu'a connu le monde à partir de 2008. En effet la crise économique a provoqué une baisse considérable de la demande mondiale qui est passée de 1 323 M tonnes en 2007 à 1 232 M Tonnes en 2009¹⁸, soit une baisse de 6,9%.

2010 a connu un redressement de la production du nickel, passant de 1 329 M tonnes en 2009 à 1 400 M Tonnes en 2010, soit une hausse de 5,3%. Cette progression de la production s'explique par la croissance de la demande due principalement à la reprise économique. En effet la demande du Nickel a atteint en 2010 1 300 M tonnes, soit une hausse de 5,5% par rapport à 2009, une évolution due à une forte croissance de la consommation au niveau de l'Asie et de l'Europe.

b- Répartition de la production mondiale du nickel par région

Plus de 70 % du nickel exploitable se trouve dans 5 pays : Russie, Indonésie, Canada, Australie, France (Nouvelle-Calédonie) et Philippines. Si certains gisements voient leurs réserves diminuer, comme c'est le cas en Russie, d'autres sont encore sous-exploités.

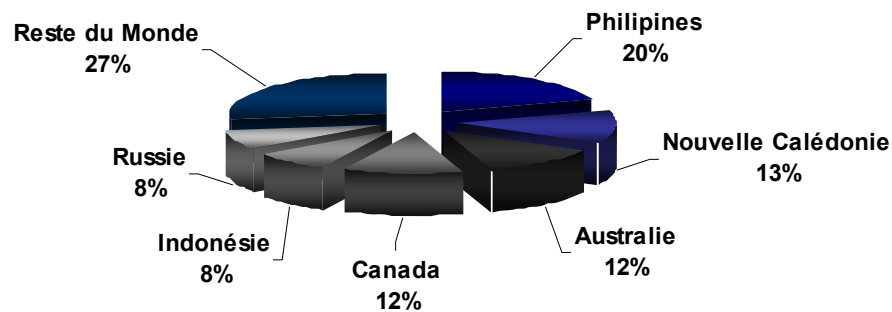
Les principaux producteurs de nickel raffiné sont : la Russie (20%), l'Indonésie (12,9%), le Canada (12,1%), et l'Australie (12,1 %).

	Production 2010 (en M tonnes)	%
Russie	0,28	20,0%
Indonésie	0,18	12,9%
Canada	0,17	12,1%
Australie	0,17	12,1%
Nouvelle Calédonie	0,11	7,9%
Philippines	0,11	7,9%
Reste du monde	0,38	27,1%
Total	1,4	100,0%

Source : CNUCED, Nations unies

¹⁸ China nickel industry report

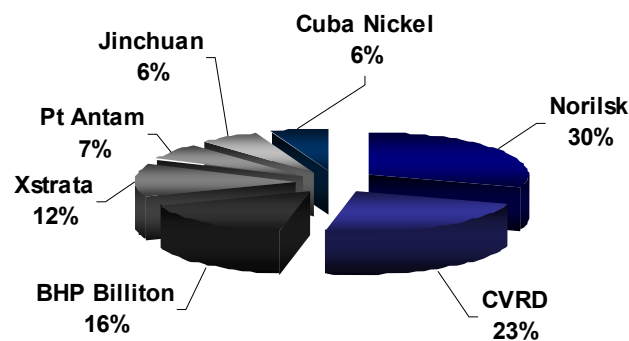
Répartition de la production mondiale du nickel



c- Répartition de la production mondiale d'acier par producteur

En 2007, la société russe Norilsk a produit 19,3% de la production mondiale de nickel.

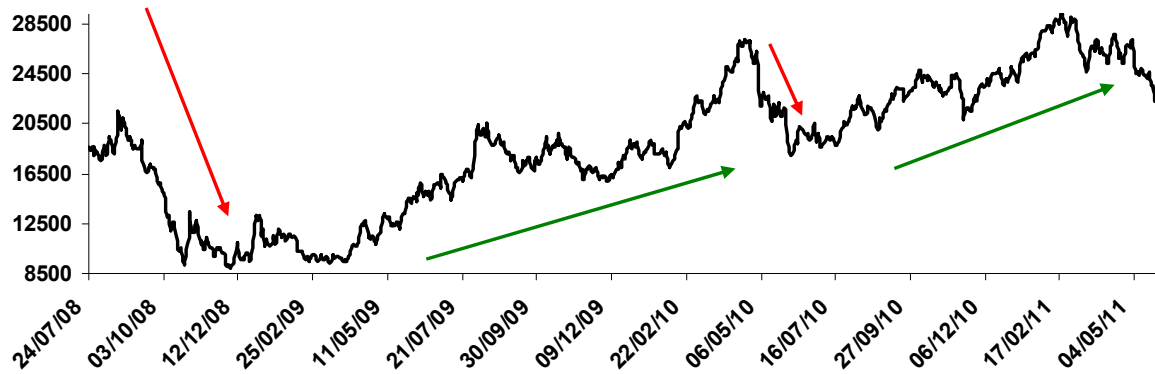
Répartition de la production mondiale du nickel



Source : Raw Materials Group data, www.rmg.se

d- Cours du nickel :

Le graphique ci-dessous présente le cours du nickel sur les 3 dernières années (de Juillet 2008 à Mai 2011) sur la place boursière de Londres :

Cours du nickel (En US Dollars)

Après une baisse accentuée du cours du nickel entre juillet et décembre 2008 qui atteignait les 9 595 USD, le cours du nickel reprend un trend haussier régulier pour atteindre en mai 2011 23 081 USD. Il est à noter qu le nickel cote actuellement à un cours plus élevé que le plus haut cours de juillet 2008 avant la chute du cours de cet indice, où il cotait à environ 20 000 USD.

IV.4.2 Environnement national

Avertissement

Compte tenu de l'absence de données récentes sur le marché de la métallurgie et des travaux des métaux, les données historiques présentées se limitent à fin 2007.

IV.4.2.1 Présentation de l'industrie mécanique et métallurgique

Le schéma suivant illustre les sous-secteurs qui relèvent de l'industrie mécanique et métallurgique :

Industrie mécanique et métallurgique			
Métallurgie	Travail des métaux	Fabrication de machines et équipements	Fabrication de machines de bureaux et de matériel informatique
Industrie automobile	Fabrication d'autres matériels de transport	Fabrications de meubles	Autres

Source : Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies

Production de l'industrie mécanique et métallurgique

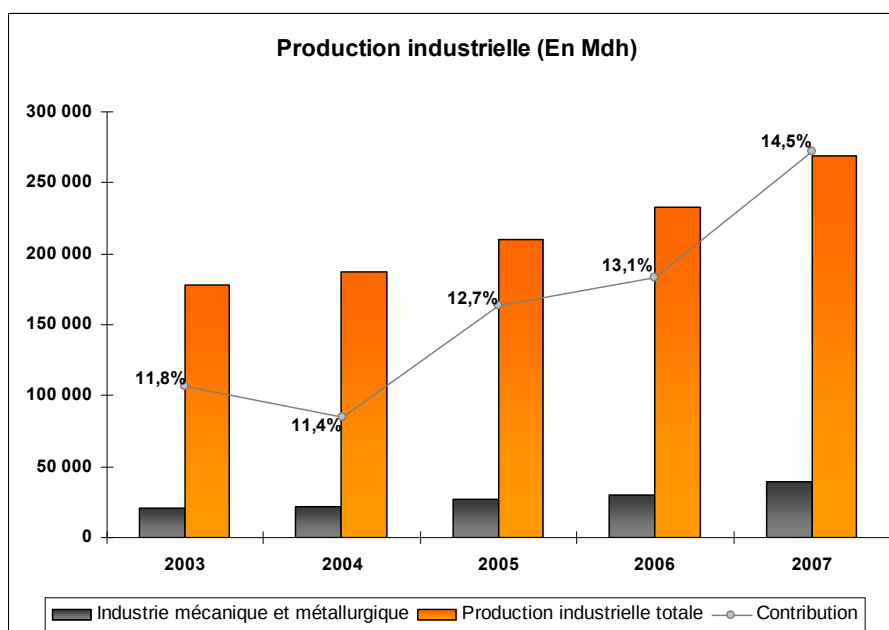
Production Industrielle (en Mdh)						
	2003	2004	2005	2006	2007	TCAM
Industrie mécanique et métallurgique (1)	20 998	21 428	26 670	30 389	39 076	16,8%
Production industrielle totale (2)	178 361	187 641	209 558	232 848	268 996	10,8%
Contribution (1) / (2)	11,8%	11,4%	12,7%	13,1%	14,5%	

Source: Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies

En 2007, la part de la production de l'industrie mécanique et métallurgique était de 39 076 Mdh, en croissance moyenne annuelle de 16,8% entre 2003 et 2007 avec une contribution de 14,5% à la production industrielle totale au titre de cet exercice.

Il est à noter que la croissance moyenne du secteur est nettement supérieure à la croissance de la production industrielle totale puisqu'elle totalise 16,8% contre 10,8% en moyenne pour la production industrielle.

Le graphique suivant illustre l'évolution de la Production Industrielle, de l'Industrie Mécanique et Métallurgique et sa contribution dans la production industrielle entre 2003 et 2007 :



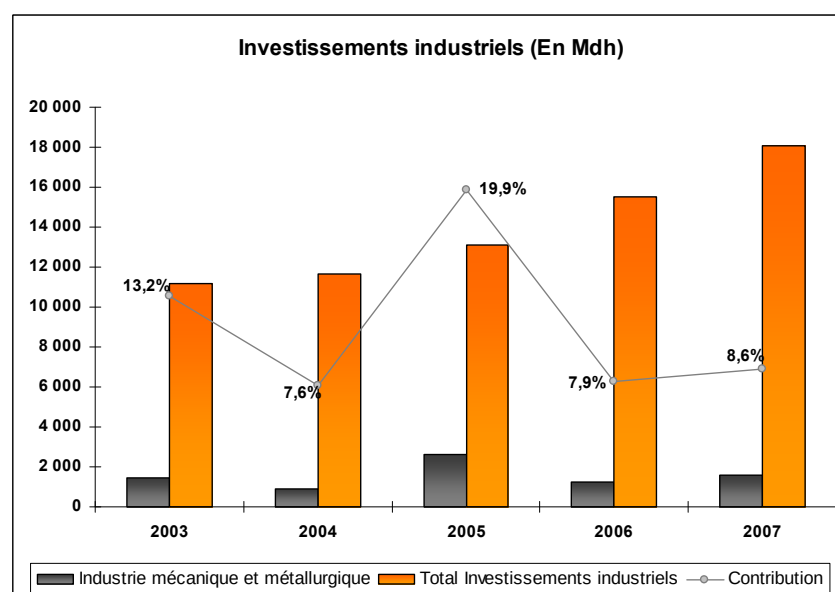
Source: Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies

Investissements réalisés pour l'industrie mécanique et métallurgique

Investissements industriels (en Mdh)						
	2003	2004	2005	2006	2007	TCAM
Industrie mécanique et métallurgique (1)	1 477	880	2 597	1 221	1 555	1,3%
Total Investissements industriels (2)	11 172	11 644	13 079	15 547	18 040	12,7%
<i>Contribution (1) / (2)</i>	13,2%	7,6%	19,9%	7,9%	8,6%	

Source: Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies

Le graphique suivant illustre l'évolution des investissements industriels, des investissements dans le secteur de la métallurgie et leur contribution dans les investissements industriels entre 2003 et 2007 :



Source: Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies

En 2007, les investissements réalisés dans l'industrie mécanique et métallurgique étaient de 1 555 Mdh, en hausse de 1,3% en moyenne annuelle entre 2003 et 2007.

Les investissements totaux réalisés dans l'industrie au Maroc ont atteint 18 040 Mdh en 2007, portant à 8,6% la contribution des investissements liés à l'industrie mécanique et métallurgique dans les investissements industriels totaux.

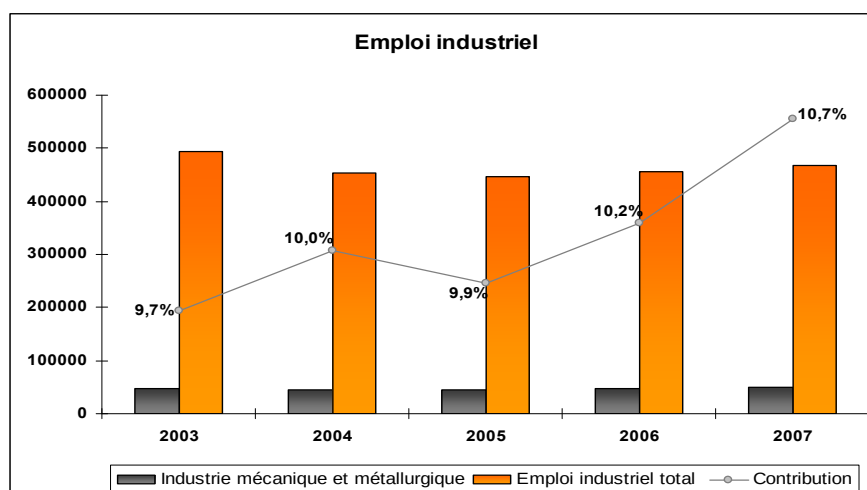
Emplois de l'industrie mécanique et métallurgique

Emploi industriel (en nombre)						
	2003	2004	2005	2006	2007	TCAM
Industrie mécanique et métallurgique (1)	47 870	45 394	43 902	46 373	49 920	1,1%
Emploi industriel total (2)	492 748	453 091	445 578	456 538	467 279	-1,3%
Contribution (1) / (2)	9,7%	10,0%	9,9%	10,2%	10,7%	

Source: Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies

En 2007, les emplois générés par l'industrie mécanique et métallurgique représentaient un total de 49 920 emplois en hausse de 1,1% en moyenne annuelle entre 2003 et 2007.

Le graphique suivant illustre l'évolution de l'emploi industriel entre 2003 et 2007 :



Source: Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies

Les emplois industriels totaux au Maroc en 2007 sont de 467 279 emplois et la contribution de l'industrie mécanique et métallurgique dans l'emploi industriel global est de 10,7%.

Exportations de l'industrie mécanique et métallurgique

Exportations (en Mdh)						
	2003	2004	2005	2006	2007	TCAM
Industrie mécanique et métallurgique (1)	1 927	1 722	2 902	3 813	6 340	34,7%
Exportations industrielles Totales (2)	48 391	51 917	54 764	59 982	74 022	11,2%
Contribution (1) / (2)	4,0%	3,3%	5,3%	6,4%	8,6%	-
Exportations/Production de l'industrie mécanique et métallurgique	9,2%	8,0%	10,9%	12,5%	16,2%	-

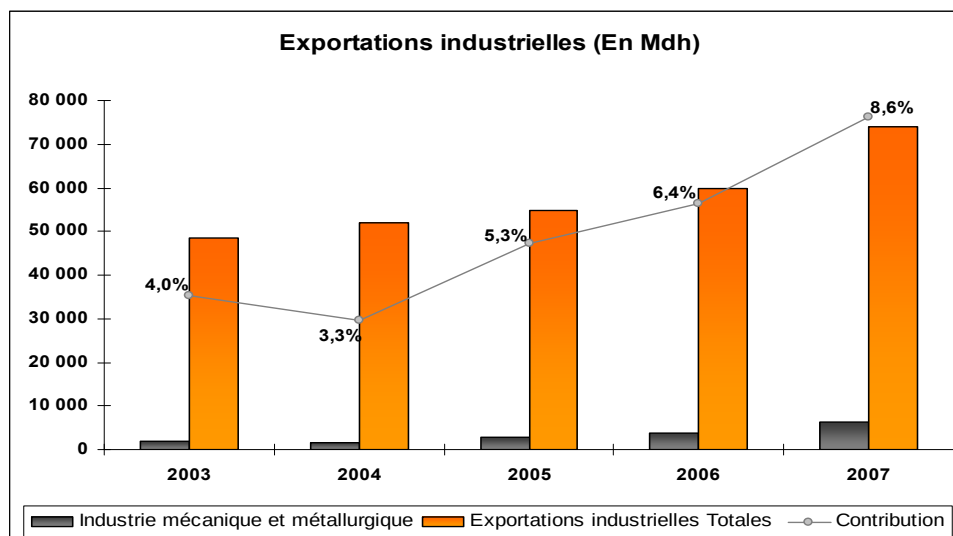
Source: Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies

Les exportations de l'industrie mécanique et métallurgique sont en hausse de 34,7% en moyenne annuelle entre 2003 et 2007 pour atteindre 6 340 Mdh en 2007 contre 1 927 Mdh en 2003.

Rapportées à la production du secteur, les exportations affichent un trend haussier sur la période 2003-2007, à l'exception de 2004, année pendant laquelle les exportations étaient passées de 1 927 à 1 722 MDh. Le rapport exportations/production passe ainsi de 9,2% en 2003 à 16,2% en 2007, traduisant la progression des exportations de l'industrie mécanique et métallurgique.

La croissance des exportations industrielles totales est plus faible passant de 48,4 Gdh en 2003 à 74 Gdh en 2007 soit une hausse moyenne de 11,2%.

Le graphique suivant illustre l'évolution des exportations entre 2003 et 2007 :



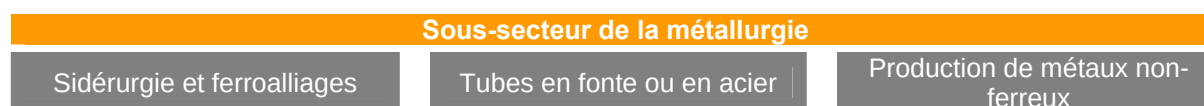
Source: Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies

Les exportations de l'industrie mécanique et métallurgique sont en hausse de 34,7% en moyenne annuelle entre 2003 et 2007 pour atteindre 6 340 Mdh en 2007 contre 1 927 Mdh en 2003.

La croissance des exportations industrielles totales est plus faible passant de 48,4 Gdh en 2003 à 74 Gdh en 2007 soit une hausse moyenne de 11,2%.

IV.4.2.2 Présentation du sous-secteur de la métallurgie

Nomenclature du sous-secteur de la métallurgie



Source : Direction de la statistique

Le sous secteur de la métallurgie comprend les éléments suivants :

- **Sidérurgie et ferroalliage** : La sidérurgie représente l'industrie et les techniques de fonte de fer et d'acier à partir de minerai. Les ferroalliages sont des composés métalliques de pureté variable, contenant du fer ainsi qu'un autre élément. Ils sont utilisés pour la fabrication d'alliages dans la sidérurgie ;
- **Tubes en fonte ou en acier** : produits sidérurgiques, ces tubes sont utilisés dans différentes constructions métalliques et mécaniques ;
- **Production de métaux non ferreux** : Procédé de transformation des métaux non ferreux en produits industriels. Les métaux non ferreux les plus produits dans le monde sont le cuivre, l'aluminium, le plomb, le zinc et l'étain. L'or est également un métal non ferreux précieux.

Indicateurs industriels

En Mdh	Investissement			Exportation			Production		
	2006	2007	Δ%	2006	2007	Δ%	2006	2007	Δ%
Sous-secteur Métallurgie (1)	364	292	-19,8%	1 166	1 616	38,6%	10 856	12 560	15,7%
Total Industrie mécanique et métallurgique (2)	1 221	1 555	27,4%	3 813	6 340	66,3%	30 389	39 076	28,6%
<i>Contribution (1) / (2)</i>	29,8%	18,8%		30,6%	25,5%		35,7%	32,1%	

En Mdh	Chiffre d'affaires			Effectif employé		
	2006	2007	Δ%	2006	2007	Δ%
Sous-secteur Métallurgie (1)	11 927	13 798	15,7%	4 369	4 817	10,3%
Total Industrie mécanique et métallurgique(2)	33 406	35 850	7,3%	46 373	49 920	7,6%
<i>Contribution (1) / (2)</i>	35,7%	38,5%		9,4%	9,6%	

Source: Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies

- Investissement : Les investissements dans le sous-secteur de la métallurgie ont atteint 292 Mdh et une participation dans les investissements totaux de l'industrie mécanique et métallurgique de 18,8% en 2007 contre 364 Mdh avec une participation de 29,8% en 2006.
- Exportation : Les exportations, quant à elles, représentaient 1 616 Mdh en 2007 contre 1 166 Mdh en 2006, et avaient des contributions dans les investissements totaux de l'industrie mécanique et métallurgique de 25,5% en 2007 contre 30,6% en 2006.
- Production : En termes de production, le sous-secteur de la métallurgie a atteint un niveau de 12 560 Mdh en 2007 contre 10 856 Mdh en 2006. La contribution au total de l'industrie mécanique et métallurgique est de 35,7% en 2006 et 32,1% en 2007.
- Chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires généré par le sous-secteur de la métallurgie est en augmentation entre 2006 et 2007, avec des résultats respectifs de 11 927 Mdh et 13 798 Mdh. La contribution au total de l'industrie mécanique et métallurgique est de 35,7% en 2006 contre 38,5% en 2007.
- Effectif employé : L'effectif employé par le sous-secteur augmente, à l'image du chiffre d'affaires et de la production, de 10,3% entre 2006 et 2007, avec une contribution moyenne de 9,5% sur la même période. En 2007, le sous-secteur de la métallurgie comptait 4 817 employés.

Indice de la production industrielle par branche et sous-branche						
Base 100:1998	2004	2005	2006	2007	2008	TCAM
Produits métalliques	168,6	186,2	195,5	210	194,7	3,7%
<i>Dont:</i>						
Produits sidérurgiques et ferroalliages	169,5	193,7	202,9	217,9	196,4	3,8%
Tubes en fonte ou en acier	211,2	146,8	158,1	180	179,4	-4,0%
Production de métaux non ferreux	143,4	170,3	179,4	187,7	194,1	7,9%

Source: Direction de la statistique

La branche des produits métalliques comprend plusieurs sous branches notamment les produits sidérurgiques et ferroalliages, les tubes en fonte ou en acier et la production de métaux non ferreux.

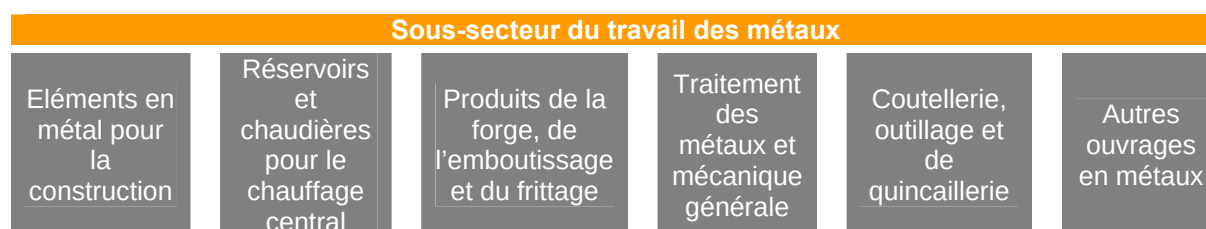
La variation de l'indice de production de la branche des produits métalliques en moyenne annuelle entre 2004 et 2008 est de 3,7%.

L'indice relatif aux produits sidérurgiques et ferroalliages enregistre un taux de croissance annuel moyen de 3,8% entre 2004 et 2008. l'indice de production de métaux non ferreux réalise également une progression moyenne de 7,9% durant la même période.

L'indice des tubes en fonte et en acier diminue, quant à lui, de 4,0% sur la période 2004-2008.

IV.4.2.3 Présentation du sous-secteur du travail des métaux

Nomenclature du sous-secteur du travail des métaux



Source : Direction de la statistique

Le sous secteur du travail des métaux comprend les éléments suivants :

- **Les éléments en métal pour la construction** : Procédé de fabrication de produits en métal pour la construction ;
- **Réservoirs et chaudières pour le chauffage central** : Procédé de fabrication de réservoirs métalliques, de radiateurs, de chaudières pour le chauffage central et services associés ;
- **Produits de la forge, de l'emboutissage et du frittage** : Techniques de transformation de tôles et de fabrication de pièces. L'emboutissage est une technique de fabrication permettant l'obtention, à partir d'une feuille de tôle plane et mince, un objet dont la forme n'est pas développable. Le frittage est un procédé de fabrication de pièces à travers le chauffage d'une poudre dont les grains se soudent entre eux sous l'effet de la chaleur, formant ainsi une cohésion de la pièce ;
- **Traitement des métaux et mécanique générale** : Activité de travail du métal, telles que le placage, le revêtement, la gravure, le perçage, le polissage et la soudure ;
- **Coutellerie outillage et de quincaillerie** : Procédé de fabrication de couteaux et de lames, d'outils métalliques et de produits de quincaillerie ;
- **Autres ouvrages en métaux** : Procédé de fabrication d'un ensemble de produits métalliques, tels que des bidons et des tonneaux, clous, boulons et écrous, articles métalliques à usage domestique, accessoires métalliques, hélices et ancres de bateaux et équipements de voies ferrées assemblées.

En Mdh	Investissement			Exportation			Production		
	2006	2007	Δ%	2006	2007	Δ%	2006	2007	Δ%
Sous-secteur travail des métaux (1)	382	727	90,3%	1 734	1 733	-0,1%	10 518	12 203	16,0%
Total Industrie mécanique & métallurgique (2)	1 221	1 555	27,4%	3 813	6 340	66,3%	30 389	39 076	28,6%
Contribution (1) / (2)	31,3%	46,8%		45,5%	27,3%		34,6%	31,2%	

En Mdh	Chiffre d'affaires			Effectif employé		
	2006	2007	Δ%	2006	2007	Δ%
Sous-secteur travail des métaux (1)	11 024	12 579	14,1%	21 353	22 147	3,7%
Total Industrie mécanique & métallurgique (2)	33 406	35 850	7,3%	46 373	49 920	7,6%
Contribution (1) / (2)	33,0%	35,1%		46,0%	44,4%	

Source: Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies

- **Investissement** : Les investissements dans le sous-secteur du travail des métaux ont progressé de 90% entre 2006 et 2007, passant de 382 Mdh à 727 Mdh, avec des contributions respectives de 31,3% et 46,8% dans les investissements de l'industrie mécanique et métallurgique.
- **Exportation** : Les exportations concernant le sous-secteur travail des métaux sont stables en 2006 et 2007 de l'ordre de 1 733 Mdh. Rapporté au total de l'industrie mécanique et métallurgique, la contribution ressort à hauteur de 45,5% en 2006 et 27,3% en 2007.
- **Production** : La production de ce sous-secteur augmente de 10 518 Mdh à 12 203 Mdh entre 2006 et 2007. La contribution au total de l'industrie mécanique et métallurgique est de 34,6% en 2006 et 31,2% en 2007.
- **Chiffre d'affaires** : Le chiffre d'affaires généré par le sous-secteur du travail des métaux augmente de 14,1% en passant de 11 024 Mdh à 12 579 Mdh entre 2006 et 2007. Ce sous-secteur contribue au total de du chiffre d'affaires de l'industrie mécanique et métallurgique à hauteur de 33,0% en 2006 et 35,1% en 2007.
- **Effectif employé** : L'effectif employé augmente de 3,7% entre 2006 et 2007, passant ainsi de 21 353 à 22 147 employés. En 2007, l'effectif employé dans ce sous-secteur représente 44% de l'effectif total de l'industrie mécanique et métallurgique.

Indice de la production industrielle par branche et sous-branche						
Base 100:1998	2004	2005	2006	2007	2008	TCAM
Produits du travail des métaux	158,3	168,9	173,9	184,3	187,9	4,4%
<i>Dont:</i>						
Éléments en métal pour la construction	177,7	172,6	151,9	150,9	155,2	-3,3%
Réservoirs ; chaudières pour le chauffage central	85,8	89,9	101,3	104,2	110,4	6,5%
Produits de la forge, de l'emboutissage et du frittage	249	255,8	253,7	279,7	271,8	2,2%
Traitement des métaux et mécanique générale	170,5	213,1	241,7	221,3	220,3	6,6%
Coutellerie, outillage et de quincailler	174,7	169,7	164	167,5	171,1	-0,5%
Autres ouvrages en métaux	151,4	161,1	169,7	200,3	206,3	8,0%

Source: Direction de la statistique

La branche des produits du travail de métaux se répartit en plusieurs sous branches dont les éléments en métal pour la construction, les réservoirs et chaudières pour le chauffage central, les produits de la forge de l'emboutissage et du frittage, le traitement des métaux et mécanique générale, coutellerie outillage et quincaillerie ainsi que d'autres ouvrages en métaux.

La variation de l'indice de la production industrielle relatif aux produits du travail des métaux est de 4,4% en moyenne annuelle entre 2004 et 2008.

La progression de cet indice sur la période 2004 à 2008 est stimulée par la progression des indices de la plupart des sous branches constituant le travail des métaux, à savoir les indices de production de réservoirs et chaudières pour chauffage central (+6,5%), des produits de la forge de l'emboutissage et du frittage (+2,2%), des produits de traitement des métaux et de mécanique générale (+6,6%) et les produits issus d'autres ouvrages en métaux (+8,0%).

IV.4.2.4 Organisation du secteur

Réglementation du sous-secteur des travaux de métaux

Le sous-secteur des travaux de métaux est régit par plusieurs Dahir (Cf. III.1 Renseignements à caractère général, Textes législatifs applicables à l'émetteur).

De par son affiliation au secteur de l'industrie mécanique et métallurgique, ce sous-secteur bénéficie de nombre de certification et de normalisation assurant l'amélioration de la productivité de ses acteurs.

Dans ce cadre, le Service de Normalisation Industrielle Marocaine (SNIMA), institué par le Dahir n° 1.70.157 du 26 Joumada 1 1390 (30 juillet 1970) relatif à la normalisation industrielle, permet d'assister les sociétés du secteur dans la recherche de la qualité. Rattaché au Ministère chargé de l'industrie, ce service est chargé de la coordination des activités du système national de certification de la conformité aux normes.

Concernant les normes relatives au sous-secteur des travaux de métaux, le SNIMA prévoit les normes suivantes :

- Conformité aux normes marocaines sur la quincaillerie de bâtiment : Serrure, paumelle à lame, béquille en alliage non ferreux, ensemble entrée béquille, crémone, fermetures pour baies extérieures équipées de fenêtres (volet roulant) relevant des normes suivantes :

Référence	Intitulé
NM 10.2.046	Fermetures pour baies extérieures équipées de fenêtres – Caractéristiques mécaniques.
NM 10.2.047	Fermetures pour baies extérieures équipées de fenêtres - Méthodes d'essais.
NM 10.2.102	Quincaillerie - Serrures - Définition - Classification – Désignation.
NM 10.2.103	Quincaillerie - Caractéristiques générales des serrures de bâtiment.
NM 10.2.104	Quincaillerie - Serrures à mortaiser verticales - Dites de 135 à gorges ou à cylindres.
NM 10.2.105	Quincaillerie - Paumelles à lames pour menuiserie en bois.
NM 10.2.108	Quincaillerie - Béquilles en alliage non ferreux et accessoires –Caractéristiques particulières.
NM 10.2.113	Quincaillerie - Articles de quincaillerie en applique - Caractéristiques générales.
NM 10.2.114	Quincaillerie - Ensembles entrées - Béquilles - Caractéristiques particulières.
NM 10.2.116	Quincaillerie de bâtiment- Crémones- Définition - Classification – Désignation.
NM 10.2.117	Quincaillerie de bâtiment - Crémones - Caractéristiques et essais.

Source : Service de Normalisation Industrielle Marocaine

- Conformité aux normes marocaines sur les tubes en acier relevant des normes suivantes :

Référence	Intitulé
NM 01.4.035	Tubes en acier - Tubes soudés, filetables, finis à chaud - Dimensions - Conditions techniques de livraison.
NM 01.4.036	Tubes en acier - Tubes soudés à extrémités lisses du commerce pour usages généraux à moyenne pression.
NM 01.4.037	Tubes en acier - Tubes soudés longitudinalement de 168,3 mm en acier non alliés à extrémités lisses avec conditions particulières de livraison - Dimensions - Conditions techniques de livraison.
NM 01.4.039	Tubes en acier - Manchons en acier non allié pour tubes filetés au pas de gaz.
NM 01.4.040	Tubes en acier - Tubes galvanisés à sections circulaire, carrée, rectangulaire, soudés longitudinalement pour constructions métalliques - Dimensions - Conditions techniques de livraison.
NM 01.4.041	Tubes en acier - Tubes ronds soudés du commerce formés à froid exécutés à partir de produits laminés à chaud - Dimensions - Conditions techniques de livraison.
NM 01.4.042	Tubes ronds soudés formés à froid exécutés à partir de produits laminés à chaud avec conditions particulières de livraison.
NM 01.4.044	Tubes carrés et rectangulaires du commerce exécutés à partir de produits laminés à chaud - Dimensions - Conditions techniques de livraison.
NM 01.4.045	Tubes ronds soudés formés à froid, exécutés à partir de produits laminés à froid avec conditions particulières de livraison - Dimensions - Conditions techniques de livraison.
NM 01.9.009	Galvanisation à chaud – Spécification du revêtement des tubes.

Source : Service de Normalisation Industrielle Marocaine

- Conformité aux normes marocaines sur les treillis soudés et éléments constitutifs relevant des normes suivantes:

Référence	Intitulé
NM 01.4.220	Armatures pour béton armé : Treillis soudés et éléments constitutifs.
NM 01.1.090	Produits sidérurgiques – Essai de traction de l'acier.
ISO 15630-1	Produits sidérurgiques – Essai de traction des fils.
NM 01.4.097	Armatures pour béton armé – Barres et couronnes à haute adhérence pour béton armé.
NM 01.4.167	Armatures pour béton armé – Aptitude au soudage.
ISO 15630-2	Armatures pour béton armé – Essai de résistance au cisaillement des assemblages soudés en croix.
NM 01.4.080	Fil machine en acier allié pour treillis soudé et fils à haute adhérence.
NM 01.4.183	Définition et classification des nuances d'acier.

Source : Service de Normalisation Industrielle Marocaine

- Conformité aux normes marocaines de menuiserie des portes et fenêtres relevant des normes suivantes :

Référence	Intitulé
NM 10.2.002	Fenêtres en bois ou en métal – Spécifications.
NM 10.2.003	Fenêtres en bois ou en métal – Méthodes d'essais.
NM 10.2.035	Dimensions des portes intérieures.
NM 10.2.036	Dimensions des portes extérieures et des fenêtres de série.
NM 10.2.037	Portes planes intérieures en bois – Terminologie et caractéristiques générales.
NM 10.2.064	Spécifications de résistances à l'effraction par des moyens destructifs des blocs portes munis de leurs accessoires.

Source : Service de Normalisation Industrielle Marocaine

- Conformité aux normes marocaines de travail des métaux relevant des normes suivantes :

Référence	Intitulé
NM 02.9.001	Appareils chaudronnés non soumis à pression – Tolérances géométriques et dimensionnelles.
NM 02.9.002	Appareils chaudronnés – Ouvertures circulaires d'inspection ou d'accès.
NM 02.9.004	Installations industrielles – Isolation thermique des appareils chaudronnés – Support de revêtement.

Source : Service de Normalisation Industrielle Marocaine

Structures représentatives

En termes de structures représentatives, le secteur de la métallurgie et des travaux de métaux est représenté par la Fédération des Industries Métallurgiques, Mécaniques, et Electriques (FIMME), dont le rôle principal est de défendre, dans tous les domaines touchant à la profession, les intérêts communs de ses membres et le développement des industries affiliées.

La Fédération effectue auprès des Pouvoirs Publics toutes les démarches ou interventions nécessaires pour assurer la représentation de la profession, la protection et la défense des intérêts collectifs de ses groupements, favorise le développement de l'activité et contribue à la formation professionnelle et à la promotion de la qualité au sein des entreprises adhérentes.

La Fédération des Industries Métallurgiques, Mécaniques, Electriques et Electroniques du Maroc est composée de 13 groupements professionnels couvrant toutes ses branches d'activité :

Associations	Secteur Industriel	Date de Création
AFOM	Fonderie et Modelage.	1938
ASMIR	Mécanique Industrielle et Rectification.	1939
CORENA	Construction et Réparation Navales.	1943
COMECH	Construction Métallique, Chaudronnerie et Tôlerie.	1951
AFICCH	Fabrication et installation de Cuisines des Collectivités et de l'Hôtellerie.	1980
AFATUBE	Fabrication de tube et de profilés en aciers.	1988
AMIA	Industrie des composants automobile.	1989
AMIEE	Industries diverses liées aux IMME.	1989
FAMM	Fabrication d'articles de ménage métalliques.	1990
AIDIL	Industries diverses liées aux IMME.	1990
AIMA	Menuiserie métallique et transformation de profilés d'aluminium et fer.	1990
QMB	Quincaillerie et Industries métallurgiques de Bâtiment.	1990
AMOR	Fabrication de Meubles.	2000

Source: FIMME, www.fimme.ma

Les entreprises spécialisées dans les travaux des métaux agissent pour le compte de plusieurs secteurs d'activité. C'est dans cette optique et dans le but du développement industriel des entreprises affiliées que la FIMME a créé divers organes multisectoriels tels que :

- Le Laboratoire Métallurgique d'Etudes et de Contrôles « LABOMETAL » ;
- La Bourse Nationale de Sous-Traitance et de Partenariat « BNSTP » : Créée en 1992, La Bourse Nationale de Sous-traitance et de Partenariat, BNSTP, est une association à but non lucratif, soutenue par les pouvoirs publics, les organismes professionnels et consulaires et des industriels, qui l'ont investi d'une mission d'appui à la promotion de PME-PMI sous-traitantes et de leurs relations d'affaires avec les donneurs d'ordres et des acheteurs potentiels marocains et étrangers. Son champ d'activité est actuellement concentré sur les principaux métiers de : travail des métaux, électricité, électronique, plasturgie, services de conseil et d'ingénierie lié à ces secteurs ;
- L'Institut Supérieur de Technologie Appliqué Inter-Entreprises « ISTA-IE », établissement de l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail ;
- Le Centre d'Etudes et de Recherches des Industries Métallurgiques, Mécaniques, Electriques et Electroniques « CERIMME » : émanation du Ministère de l'Industrie et de la FIMME créée en 1996, CERIMME a pour mission principale la contribution au progrès technique et à l'amélioration de la productivité, la réalisation des essais de contrôle de conformité ainsi que des prestations d'assistance technique liées à la promotion de la qualité des produits ;
- Les filières de formation duale au sein de l'Institut Supérieur Industriel de Casablanca «ISIC » en construction Métallique et maintenance hôtelière ;
- Le Groupement Interprofessionnel d'Aide au Conseil « GIAC 1 » : Créés en 1996, les groupements interprofessionnels d'aide au conseil constituent un mécanisme qui vise l'émergence de la demande des entreprises en formation en cours d'emploi. GIAC vise

ainsi à inciter les entreprises à intégrer la formation en cours d'emploi et à identifier tout besoin en formation ;

- L'Institut de Soudure en collaboration avec l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : Centre spécialisé dans la formation de soudeurs destinés aux entreprises engagées dans la démarche de certification.

IV.4.2.5 Les principaux intervenants sur le marché marocain

Les principales entreprises du secteur de la transformation des métaux au Maroc sont présentées ci-dessous :

Delattre Levivier Maroc (DLM) : créée il y a plus de 50 ans, DLM est considérée comme un opérateur de référence de la construction métallique lourde et légère. Cotée sur la bourse de Casablanca depuis 2008, elle réalise un chiffre d'affaires de 563 Mdh à fin 2010.

AIC Métallurgie : créée en 1993 et fait partie du groupe Delta Holding cotée sur la bourse de Casablanca depuis 2008. L'entreprise est spécialisée dans la fabrication de structures métalliques et emploie un effectif de 250 personnes.

Buzzichelli-Maroc : créée en 1987 et sise à Mohammedia, est spécialisée dans la conception de travaux métalliques et de montage d'unités industrielles.

Prominox : créée en 1978, elle a pour activité la chaudronnerie des aciers inoxydables et spéciaux et à la tuyauterie pour les domaines de l'agro-alimentaire, de l'industrie pharmaceutique, des brasseries, ...

SCIF Maroc : société créée en 1957 et spécialisée dans la fabrication de matériels ferroviaires, grosses chaudronneries, réservoirs à gaz et liquides, biens d'équipements, bouteilles à gaz (butane et propane)...

Maroc Montage : créée en 1966, Maroc Montage est spécialisée dans la tuyauterie et la charpente métallique, la fabrication d'équipements chaudronnés mécano-soudée et la maintenance des installations industrielles.

Le tableau ci-dessous reprend les réalisations des quatre acteurs du secteur sur la période 2008 et 2009 :

CA en K Dh	2008	2009	2010
DLM	476 642	532 331	563 231
Buzzichelli	233 138	288 331	Nd
Prominox	159 827	122 752	Nd
STROC Industrie	221 503	402 656	462 590

Source : OMPIC

IV.5 ACTIVITE DE STROC INDUSTRIE SA

STROC Industrie est une entreprise marocaine qui a acquis plusieurs références dans les métiers des études, de la chaudronnerie, de la charpente métallique, de la tuyauterie industrielle, des travaux de montage mécanique, de génie civil et de maintenance industrielle.

L'offre de service de STROC Industrie comprend :

- L'ingénierie et les études ;
- La fabrication et installation de charpentes métalliques et d'équipements chaudronnés ;
- La réalisation des travaux de gros œuvre, et le terrassement ;
- La réalisation des travaux de second œuvre (travaux de finition hors gros œuvre) ;
- L'aménagement d'unités industrielles ou logistiques.
- La formation et l'assistance aux démarrages des installations de la maintenance

En sa qualité de contractant général, STROC Industrie peut accompagner les entreprises (industriels, investisseurs et autres maîtres d'ouvrage) dans leurs projets de développement depuis la conception jusqu'à la livraison de l'ouvrage et le démarrage des installations.

De part la diversité de ses champs d'intervention et de part sa forte expérience dans les différents domaines d'activités sur lesquels elle opère, STROC Industrie peut offrir à ses clients une prestation globale allant de l'ingénierie et des études à la réalisation de projets clés en main pour divers secteurs d'activités.

Le processus de réalisation d'affaires de Stroc Industrie est résumé dans le schéma ci-dessous :



Source : Stroc Industrie

Ce processus indicatif illustre un projet global (type clé en main), certaines étapes de ce processus peuvent ne pas figurer en fonction du projet. En effet, en plus des projets clé en main, STROC Industrie peut produire des équipements spécifiques en fonction de la demande de ces clients. Ces équipements peuvent être livrés en l'état ou bien montés sur le chantier du client.

A noter que le suivi du processus de production chez STROC se fait par affaire ou projet. Cependant, pour mieux organiser le déroulement des différentes étapes de ce processus, Stroc Industrie a organisé ses activités en Business Units qui se déclinent comme suit :

- la chaudronnerie ;
- la charpente métallique;

- le génie civil ; et
- le montage, la tuyauterie et la maintenance.

Par ailleurs, tenant compte de l'expertise accumulée dans ces métiers et d'une volonté de positionnement stratégique résultant d'une segmentation commerciale du marché, Stroc Industrie a défini trois domaines d'activité stratégiques sur lesquels elle opère :

- Construction d'installation de manutention et d'unités de traitement de produits solides en vrac
- Construction d'unité de Construction d'unités de stockage et de traitement de produits liquides et gazeux et gazeux,
- Bâtiments industriels, logistiques et tertiaires.

IV.5.1 Présentation des différents Business Units (BU)

a. BU Montage, Tuyauterie et maintenance

L'activité de cette BU consiste principalement au montage des équipements mécaniques, la pose et le montage de charpente, des pièces chaudronnées et des gazoduc et pipeline, ainsi que l'activité de maintenance des installations industrielles curative et corrective.

Cette BU dispose de moyens de levage et manutention tels que des grues allant jusqu'à 120 tonnes, des camions semi-remorques, des nacelles, des porte-chars et des chariots élévateurs.

b. BU Chaudronnerie

L'activité de cette BU consiste en la transformation de métaux pour en faire des éléments nécessaires à différentes industries. Elle comprend, entre autre, la fabrication de réservoirs, citernes, conteneurs métalliques et générateurs de vapeur.

Cette BU est logée dans une usine d'une superficie de 30 000 m², dont 11 000 m² couverts 7 000 m² pour stockage de matière première et 9 000 m² pour l'assemblage située dans la zone industrielle de Had soualem, à 25 km de Casablanca avec accès par l'autoroute.

c. BU Charpente métallique

L'activité de cette BU consiste en l'assemblage de pièces métalliques servant à soutenir ou couvrir des constructions.

Cette BU est aussi logée dans l'usine de Had Soualem.

d. Ingénierie et études d'installations industrielles

STROC Industrie propose une large offre de métiers et assure la réalisation clés en mains (EPC): d'unités et de bâtiments industriels ou logistiques, qui implique :

- L'étude et la conception de projets industriels complets ;
- La rédaction des cahiers des charges pour les appels d'offres ;
- La maîtrise d'œuvre déléguée ;
- L'élaboration des dossiers techniques et administratifs ;
- L'établissement des notes de calcul ;
- L'élaboration des plans d'implantation et de détails ;
- L'élaboration des métrés ;
- Le suivi et organisation des chantiers ;
- La planification et le suivi.

Cette activité est principalement réalisée par les ingénieurs de STROC Industrie et peut être, le cas échéant, sous-traitée à PRO-ENG.

IV.5.2 Présentation des différents domaines d'activités stratégiques de la Société

a. Construction d'installation de manutention et d'unités de traitement de produits solides en vrac

STROC Industrie conçoit, fabrique et installe des solutions de manutention et de stockage de produits solides en vrac, dans un esprit de progrès permanent.

STROC Industrie fournit aussi bien des équipements spécifiques que des installations clés en main. Son offre de prestations porte sur :

- La fabrication et l'installation d'équipements tels que des convoyeurs à bande, trémies et silos, machines de stockage et déstockage, machines de mise à terril... ;
- La livraison clés en main et la maintenance de sous-ensembles industriels : circuits de manutention vrac, stations de criblage et stations de broyage ;

L'offre de STROC Industrie répond aux besoins de manutention et de stockage de produits solides en vrac, depuis leur extraction jusqu'à leur expédition. Seule ou en partenariat avec des ingénieries internationales¹⁹, STROC Industrie assure l'étude et la conception d'installations complètes et productives tout en respectant les exigences du client en terme de sécurité, de performance et de fiabilité.

Les compétences de STROC Industrie en matière de solutions de manutention et de stockage de produits solides en vrac permettent la réalisation de projets dans différents secteurs, notamment :

- Extraction et transformation de phosphates ;
- Mines de métaux (fer, or, cuivre...) ;
- Mines de charbon ;
- Ciment, chaux et autres matériaux de construction ;
- Terminaux portuaires.

Les travaux effectués concernent aussi bien les travaux neufs que les travaux de mise à niveau et de maintenance.

Pour ce domaine, l'offre de service clé en main de STROC est constituée des prestations suivantes :

- Ingénierie de base et de détail ;
- Fabrication ;
- Approvisionnement ;
- Installation de chantier ;
- Génie civil ;
- Montage des équipements ;
- Electricité ;
- Gestion de la sous-traitance ;
- Documentation ;
- Livraison clés en main ;
- Maintenance et modifications ;
- Démarrage ; commissionning ;
- Formation des opérateurs.

¹⁹ Partenariats spécifiques et ponctuels, liés à des opportunités commerciales, et prennent la forme de groupement dans le cadre de réponse à des appels d'offre, de relations client - fournisseur ou d'assistance technique.

Principales réalisations de STROC Industrie sur le 1^{er} DAS :

Cimenteries

- CIMAR : Construction et montage de deux lignes de broyage ciment de la nouvelle cimenterie d'Ait Baha ;
- HOLCIM : Réalisation de l'extension de la cimenterie de Ras EL Ma près de Fès ;
- LAFARGE Ciments : Fabrication des structures métalliques et équipements chaudronnés ainsi que le montage d'équipements mécaniques de la cimenterie de Tetouan.

Phosphates et Mines

- OCP PÔLE MINES : Réalisation clé en main des circuits de manutention des produits en vrac et des convoyeurs séparateurs pour la nouvelle Laverie MEA ;
- PHOSBOUCRAA : Machine de mise à terril / Trémie nord.

b. Construction d'unités de Stockage et traitement de produits liquides et gazeux

Depuis plus de 20 ans, STROC Industrie conçoit, fabrique et installe des solutions de stockage et de traitement de produits liquides et gazeux, dans un esprit de progrès permanent.

STROC Industrie fournit des équipements, des solutions de stockage et de traitement et des installations clés en main. Pour tout projet, l'offre de service comprend :

- Ingénierie de base et de détail ;
- Fabrication ;
- Approvisionnement ;
- Installation de chantier ;
- Génie civil ;
- Revêtements ;
- Isolation chaud/froid ;
- Démarrage ; commissionning
- Formation des opérateurs ;
- Documentation ;
- Installations des équipements ;
- Electricité ;
- Mise en conformité avec les réglementations locales ;
- Gestion de la sous-traitance ;
- Maintenance et modifications.

Les solutions de stockage et de traitement de produits liquides et gazeux offertes par Stroc Industrie permettent la réalisation de projets dans différents secteurs industriels, notamment :

- Pétrole et gaz ;
- Petrochimie ;
- Energie ;
- Chimie ;
- Agroalimentaire ;
- Mines ;
- Eau et environnement.

Les travaux effectués concernent aussi bien les travaux neufs que les travaux de mise à niveau et de maintenance.

STROC Industrie fournit des solutions de stockage et de traitement et la construction de sites clés en main (EPC).

L'offre de service de STROC Industrie comprend les équipements spécifiques et la construction de sites de stockage :

Equipements spécifiques :

- Bacs à fond plat pour stockage à température ambiante ;
- Sphères de stockage à haute pression ;
- Réservoirs pour le stockage de produits liquides et pulvérulents ;
- Autres éléments chaudronnés et travaux de piping.

Sites de stockage :

- Installations de stockage de produits chimiques ;
- Terminaux import/export pour produits bruts et raffinés ;
- Dépôt de stockage d'hydrocarbures liquides ;
- Autres installations : réseaux de tuyauteries (Produits, eau incendie et mousse), station de pompage (Produits et Incendie), stations de comptage, poste de chargement (Camions, wagons et bateaux) etc...

Principales réalisations de STROC Industrie sur le 2^{ème} DAS :

Hydrocarbures

- SEJ : Réalisation clé en main du dépôt pétrolier de Jorf Lasfar ;
- AFRIQUIA GAZ : Réalisation de deux sphères de propanes à Jorf Lasfar ;
- ONE : Dépôt de stockage d'hydrocarbure Réservoirs de combustible et d'eau de la nouvelle centrale turbines à gaz de Laâyoune ;
- SAMIR : Maintenance des réservoirs de stockage/Travaux de mécanique et tuyauterie ;
- GROUPEMENT MOBIL/AFRIQUIA/SOMEPI : Construction du dépôt de stockage de jet à l'aéroport Mohammed V.

Phosphates et Mines

- MAROC PHOSPHORE : Projet nouvelle ligne DAP ;

c. Bâtiments industriels, logistiques et tertiaires

STROC Industrie sert les marchés du bâtiment d'activité (logistique, industrie, commerce, bureaux) et de la charpente métallique en général.

- Plateformes logistiques et bâtiments industriels : STROC Industrie propose la construction d'unités industrielles (charpente métallique et/ou en béton) et de plateforme logistique (plateforme de tri, lignes d'assemblage...).

- Bâtiments tertiaires : STROC Industrie exerce le métier de bâtisseur dans le domaine des bâtiments tertiaires tels que bureaux privés, sièges sociaux, grandes et moyennes surfaces commerciales, bâtiments publics (éducation, justice, santé...)

Par ailleurs, la conception des bâtiments (à base de structure métallique ou de béton) correspond aux exigences de la Haute Qualité Environnementale (HQE) et optimise la performance énergétique des bâtiments étudiés.

L'offre de STROC Industrie apportée à ses clients se base sur :

- Une connaissance approfondie du tissu économique marocain ;
- Une connaissance et pratique du travail en réseau avec les acteurs locaux de la construction ;
- Une habitude de travailler avec des clients et partenaires internationaux ; et

- Une expertise cumulée dans la construction de ce type de bâtiments.

Principales réalisations de STROC Industrie sur le 3^{ème} DAS :

Usines et équipementiers automobiles :

- FAURECIA : Réalisation de l'unité de production de Kénitra ;
- SNOP : réalisation clé en main de l'unité de production à tangez free zone (TFZ) ;
- Tubes et profil : réalisation clé en main de l'unité de production Tit Mellil.

Phosphates et Mines

- FERTIMA : Création d'une unité industrielle d'engrais à Kenitra.

Administrations et services Publics

- Ministère de la Justice : Réalisation de deux centres d'archivage Tanger et Nador ;
- Ministère de la Justice : Tribunal de premier instance de Ain Sebaâ ;
- Poste du Maroc : Centre de tri automatique Aeropôle de Nouacer.

IV.5.3 La certification de systèmes de management

Certification OHSAS 18001 : 2007

STROC Industrie a passé l'audit de certification de son système de management de la Santé et la Sécurité au Travail selon le référentiel OHSAS 18001 V 2007.

Ainsi, Le Bureau Veritas Certification certifie que le système de management de la Santé et de la Sécurité au travail de STROC Industrie a été évalué et jugé conforme aux exigences de la norme OHSAS 18001 :2007 concernant la conception et réalisation d'ouvrages industriels. La date de certification originale est le 18 juin 2010 et, sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de la qualité de l'entreprise, sera valable jusqu'au 18 juin 2013.

Double certification NF EN ISO 9001 : 2008 et Certification NM ISO 9001

STROC Industrie a réactualisé l'audit de son système de management qualité selon le référentiel ISO 9001 : 2008.

Le Bureau Veritas Certification et le ministère de l'industrie certifient que le système de management qualité de STROC industrie a été audité et jugé conforme aux exigences des standards de systèmes de management de la norme NF EN ISO 9001 et SNIMA NM ISO 9001: 2008. La date de certification originale est le 23 juillet 2004 et, sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de la qualité de l'entreprise, sera valable jusqu'au 23 juillet 2012.

Label CDGEM

STROC Industrie a reçu le Label CGEM pour la responsabilité sociale des entreprises en Février 2010. Elle a été auditée par un organisme de renommée internationale (VIGEO Group) spécialisé dans les audits RSE.

STROC INDUSTRIE est la 1ère entreprise dans son secteur d'activité à disposer de ce référentiel prouvant son engagement social auprès de la communauté. Cette distinction vient

couronner les efforts de l'entreprise en matière de développement durable et de responsabilité sociale et sociétale.

IV.5.4 Politique d'approvisionnement de STROC Industrie

L'approvisionnement est réalisé conformément à la procédure « Achats et sous-traitance ». Il commence par une expression du besoin qui est validée par la hiérarchie pour confirmer la nécessité du besoin exprimé. Par la suite, cette demande est traitée selon les modalités de sélection des fournisseurs et des sous traitants, en choisissant le meilleur rapport Qualité /Prix.

A la réception de la commande, un contrôle est effectué systématiquement et en cas de détection d'une non-conformité du produit ou du service réceptionné, une fiche de réclamation fournisseurs est dûment remplie et est communiquée directement à ces derniers.

IV.5.4.1 Les consommations de STROC Industrie

Les principales consommations de STROC Industrie sont composées de matières premières, d'achat de travaux et d'études auprès des différents prestataires externes, ainsi que de matières et fournitures consommables et emballages, tel qu'illustré dans le tableau suivant :

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Achats consommés de matières et fournitures	130 546	276 842	112,1%	273 373	-1,3%
Dont:					
Achats de matières premières	85 142	171 092	100,9%	143 689	-16,0%
En % du CA	38,4%	42,5%	4,1 pts	31,1%	-11,4 pts
Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	8 969	13 365	49,0%	23 180	73,4%
En % du CA	4,0%	3,3%	-0,7 pts	5,0%	1,7 pts
Achats de travaux, études et prestations de services	41 414	86 934	109,9%	89 203	2,6%
En % du CA	18,7%	21,6%	2,9 pts	19,3%	-2,3 pts
Autres achats consommés	-4 979	5 451	ns	17 301	>100%
En % du CA	Ns	1,4%	-	3,7%	+ 2,4 pts

Source : STROC Industrie

Les matières premières achetées sont constituées de profilés (acier en barres), tôles (inox et acier) ainsi que de tubes (aciers, inox...).

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Matières premières	85 142	171 092	101%	143 689	-16%
Dont :					
Acier noir	75 058	116 321	55%	95 900	-18%
Acier Inox	534	393	-26%	2 677	>100%

Source : STROC Industrie

En 2008, l'acier noir constitue la principale matière première achetée avec un coût de 75 Mdh soit 58% du total des achats consommés. Les autres achats consommés totalisent plus de 55 Mdh soit 42% du total des achats consommés. Ils se composent principalement d'achats de travaux et de diverses prestations de services exécutées par des prestataires externes.

En 2009, la proportion de l'acier noir dans le coût des achats de matières premières est plus importante avec un montant de 116 Mdh représentant ainsi 42% du total des achats consommés. Les achats de travaux et de prestations de services représentent toujours une grande partie des autres achats consommés avec 87 Mdh et une amélioration de plus de 100% par rapport à 2008.

Les achats consommés de STROC Industrie restent stables en affichant une légère baisse de 1,3% en 2010 malgré la progression de 15% du chiffre d'affaires, signe de la bonne maîtrise des charges de la Société.

Les achats de matières premières baissent de 16% et s'établissent à 143 Mdh contre près 171 Mdh pour l'exercice précédent, constitués en grande partie d'achat d'acier noir, contre une hausse des achats de travaux de 2,6%, passant de 87 Mdh à 89 Mdh. Ceci est dû à l'importance du poids des travaux réalisés sur chantier et à la baisse des transformations usines.

Ainsi, on remarque une nouvelle structure des coûts des affaires achevés en 2009 et surtout en 2010 induite de la contribution conséquente des travaux de montage sur chantiers et de sous-traitance au chiffre d'affaires total, nécessitant plus l'achat de travaux et de prestations de services que de matières premières (Cf. Analyse financière, analyse des achats consommés de matières et fournitures).

Le tableau suivant reprend les achats consommés par origine sur la période 2008-2010 :

En K Dh	2008	En %	2009	En %	2010	En %
Maroc	114 474	87,7%	219 554	79,3%	248 637	91,0%
Etranger	16 072	12,3%	57 287	20,7%	24 736	9,0%
Achat équipement	-	-	48 101	17,4%	-	-
Acier	16 072	12,3%	9 186	3,3%	24 736	9,0%
Total achats consommés	130 546	100%	276 842	100%	273 373	100%

Source : STROC Industrie

L'essentiel de l'approvisionnement de STROC Industrie provient de distributeurs nationaux. En effet, les achats consommés provenant du Maroc représentent respectivement 88%, 79% et 91% pour les années 2008, 2009 et 2010.

En 2009, la société a procédé à des achats d'équipements de l'étranger (notamment une grenailleuse) pour 24 Mdh, ainsi que des équipements divers pour les chantiers et ateliers.

Certains achats sont réalisés directement à l'étranger lorsque les conditions deviennent plus intéressantes ou que les matières ou fournitures ne sont pas disponibles localement, notamment en ce qui concerne l'acier, la tôle et les profilés.

IV.5.4.2 Description du processus d'approvisionnement

Expression des besoins d'achat

Les besoins sont exprimés à l'aide des Expressions de Besoins (EXB), ou cahier de charges technique et fonctionnel pour les achats à forte valeur ou à fort enjeu technique. L'expression peut parvenir :

- Du service méthodes et planning pour les besoins d'un projet donné ;
- Du service magasin suite à une insuffisance des stocks ;
- D'un demandeur pour un besoin déterminé.

Les achats réalisés par STROC Industrie sont de plusieurs types : Matières premières, consommables productions, fournitures, accessoires, sous-traitance, prestations de service, prestations intellectuelles, équipements, système d'information... etc.

Le demandeur envoie son EXB à travers SAP.

L'EXB doit être validée par la hiérarchie du demandeur pour confirmer la nécessité des besoins exprimés. Celle-ci autorise, au plan budgétaire, chaque EXB après avoir vérifié le bien-fondé de

la dépense envisagée et la valide auprès du responsable budgétaire. L'EXB est ensuite traduite en Demande d'Achat (DA). Le contrôle de gestion reçoit la DA et la valide ou la rejette sur le plan budgétaire.

Les DA validées sont transmises automatiquement à la direction des Achats pour traitement.

Consultation fournisseurs

Le Responsable Achats ou Acheteur consulte lance des Demandes de Prix auprès des fournisseurs pour avoir des offres la demande des prix et des devis. Au moins trois fournisseurs doivent être consultés. Il convient de laisser un délai de 15 jours aux fournisseurs pour la réponse, sauf pour les produits correspondant à des standards du marché.

Analyse des offres

L'analyse des offres techniques des fournisseurs doit être réalisée par l'Acheteur avec, dans certains cas, la participation du service prescripteur et/ou utilisateur.

Le système assiste l'acheteur dans l'établissement de la liste des fournisseurs susceptibles de répondre au besoin et dans la comparaison des devis fournisseurs en intégrant les frais d'approche estimatifs. Une fois la comparaison des prix et devis établie, l'Acheteur procède au choix selon les deux versions suivantes :

- Dans le cas où l'offre est conforme : Accord sur le mieux disant.
- Dans le cas où l'offre ne répond pas strictement au descriptif de la consultation : L'avis technique est demandé à l'utilisateur et/ou prescripteur.

Négociation

Le service achat prépare le dossier de négociation une semaine après le choix des offres présélectionnées pour une éventuelle négociation.

Contractualisation

La commande, faite en quatre exemplaires, doit contenir tous les éléments nécessaires (prix, quantité, normes de qualité, délais de livraison, références aux contrats ...) et être adressée au fournisseur, par mail, fax ou par courrier.

Validation de la commande d'achat

Sont autorisés à signer les engagements contractuels avec les fournisseurs selon les seuils définis:

- Le Directeur des Achats ou son délégué ;
- Le Directeur Administratif et Financier et le Responsable de Contrôle de Gestion.

Réception des produits et services

Les réceptions quantitatives et qualitatives de la marchandise sont effectuées par le magasin ainsi que le demandeur ou prescripteur, et sont enregistrées et validées au niveau de SAP.

STROC Industrie dispose de sept jours ouvrables pour adresser aux fournisseurs une fiche de réclamation.

En cas de constatation d'une non-conformité qualitative ou quantitative sur une marchandise reçue, le magasinier initie la fiche de réclamation des fournisseurs qui la transmet au

département de la qualité pour information et au département des achats pour traitement (réparation ou remplacement de la marchandise). Une fois la fiche de réclamation clôturée, cette dernière est transmise au département qualité qui procède par la suite à l'enregistrement du retour au niveau de SAP.

Homologation, évaluation et suivi des fournisseurs

L'homologation des fournisseurs s'applique à tous les fournisseurs livrant des articles stratégiques.

La déqualification d'un fournisseur répondra aux étapes suivantes :

- *Etape 1* : Analyse de la performance du fournisseur ;
- *Etape 2* : Définition d'une politique de progrès du fournisseur et suivi de son évolution ;
- *Etape 3* : Analyse des progrès réalisés. Si positifs, le fournisseur reste homologué. Dans le cas contraire, un courrier est adressé au fournisseur en question justifiant son exclusion du panel fournisseur de STROC Industrie ;
- *Etape 4* : Inscription du fournisseur exclu sur la liste rouge de la société.

Suivi des fournisseurs

Les fournisseurs sont classés selon différentes catégories et soumis à une réévaluation périodique selon les critères définis ci-dessous :

- Evaluation des fournisseurs

Afin d'évaluer de la meilleure manière ses fournisseurs, STROC Industrie a mis en place des critères d'évaluation des fournisseurs très précis, permettant de les catégoriser selon qu'ils correspondent ou non aux exigences de la société.

Les critères d'évaluation des fournisseurs sont présentés ci-dessous :

- Délai de livraison ;
 - Conformité des produits ;
 - Qualité du service ;
 - Qualité administrative ;
 - Niveau de prix.
- Evaluation des prestataires

STROC Industrie s'assure de manière continue de la qualité des prestations auxquelles elle fait appel. Ceci passe bien évidemment par une évaluation périodique des prestataires externes de la société selon des critères pouvant refléter l'image réelle du prestataire en question. Ces critères sont énumérés comme suit :

- Respect des délais ;
 - Qualité de la prestation ;
 - Qualité administrative ;
 - Niveau des prix.

Conditions de paiement

Les conditions de paiement des fournisseurs dépendent de la nature des relations commerciales entre ces derniers et STROC Industrie et des délais de paiement négociés. A la veille de la présente Opération, le délai de règlement des différents fournisseurs est :

Type de fournisseur	Délai de règlement
Matières premières	120 jours
Génie civil	60 jours
Gasoil et assimilés	45 jours
Prestations et sous-traitants	60 jours
Equipements/immobilisations	Comptant

Source : STROC Industrie

Pour les fournisseurs de matières premières, les contrats d'approvisionnement ne prévoient pas de prix fixes puisque les prix varient en fonction des commandes lancées au fur et à mesure de l'obtention des marchés par STROC Industrie.

Au cas où les commandes portent sur de longues durées, et au vu de la volatilité des prix des matières premières sur le marché, certains fournisseurs exigent des clauses d'ajustement de prix.

IV.5.4.3 Les principaux fournisseurs de STROC Industrie

Le tableau ci-dessous reprend les cinq principaux fournisseurs de matière première de STROC Industrie sur la période 2007-2009. Il en ressort les éléments suivants :

	2008		2009		2010	
	Kdh	%*	Kdh	%*	Kdh	%*
Fournisseur 1	35 547	41,8%	45 789	26,8%	46 571	22,3%
Fournisseur 2	8 403	9,9%	11 942	7,0%	7 921	3,8%
Fournisseur 3	6 604	7,8%	8 337	4,9%	7 467	3,6%
Fournisseur 4	5 745	6,7%	6 591	3,9%	6 645	3,17%
Fournisseur 5	2 784	3,3%	6 344	3,7%	5 941	2,84%
Sous-total	59 083	69,5%	79 003	46,3%	74 546	35,61%

Source : STROC Industrie

(*) : En % des achats de matières premières

Sur toute la période étudiée, les quatre principaux fournisseurs sont des négociateurs de produits métallurgiques, principalement suivis d'un fournisseur de tuyauterie.

En 2008, le premier fournisseur de STROC Industrie avec des achats totalisant plus de 35 Mdh, soit 42% des achats de matières premières de la société. Le deuxième fournisseur de STROC Industrie, totalise des achats de plus de 8 Mdh ce qui représente 10% du total des achats de matières premières de la Société. Les cinq premiers fournisseurs représentent 70% du total des achats de STROC Industrie.

En 2009, le fournisseur le plus important auquel STROC Industrie fait appel avec plus de 45 Mdh d'achats, soit 27% des achats de matières premières de STROC Industrie durant ladite année, suivi d'un second fournisseur avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 12 Mdh et 7% des achats de matières premières de STROC Industrie. Les cinq premiers fournisseurs ne représentent plus que 46% du total des achats de matières premières de l'entreprise.

En 2010, le fournisseur le plus important de STROC Industrie représente 22,3% des achats de matières premières de la société. Les cinq premiers fournisseurs de STROC Industrie représentent 35,6% des achats de matières premières de l'entreprise en 2010.

A noter que la société assure son approvisionnement en matières premières, notamment en acier, en faisant appel au marché local et international, selon les besoins définis après signature des contrats projets et aux plans des bureaux d'études.

IV.5.4.4 Les droits de douane

Les intrants pouvant être importés et qui sont utilisés dans la fabrication des produits finis de STROC Industrie sont sujets à des droits de douane qui varient en fonction de la provenance des produits.

Pour les importations en provenance des pays hors Union Européenne, notamment l'acier la tôle et les profilés, les droits de douane sur les principaux intrants de STROC Industrie sont stables depuis 2003.

Le tableau ci-dessous reprend les taux de droit de douane en 2009 pour les principaux intrants de STROC Industrie en provenance des pays de l'Union Européenne et hors Union Européenne:

Description	Taux hors UE	Taux UE
Laminé à chaud	2,5% à 5%	0%
Laminé à froid	5%	0%
Tôle galvanisée	5% à 35%	0%
Tôle pré-laquée	5% à 35%	0%

Source : STROC Industrie

IV.5.5 Politique commerciale de STROC Industrie

IV.5.5.1 Secteurs de clientèle cible

STROC Industrie opère dans différents secteurs, notamment le secteur des grands travaux d'infrastructure (secteur des routes et des autoroutes, secteur ferroviaire et secteur du transport aérien), le secteur du ciment, le secteur de l'industrie, le secteur de l'énergie, le secteur des énergies renouvelables, le secteur minier et chimique (phosphate et métaux de base) et le secteur des hydrocarbures (pétrole et gaz naturel).

IV.5.5.2 Principales réalisations de STROC Industrie

STROC Industrie participe à de nombreux projets industriels sur l'ensemble du territoire marocain notamment dans les domaines pétroliers et miniers et démarre une expansion à l'international, et notamment via la création d'une société mauritanienne, MTC Industrie et d'une société en Guinée Equatoriale, GETC Industrie.

Quelques unes des principales réalisations par secteur au cours des dernières années sont listées ci-dessous :

Cimenteries

	Projet	Année de contrat	Année de réalisation
CIMAR	Construction et montage de deux lignes de broyage ciment de la nouvelle cimenterie d'Ait Baha	2008	2010
HOLCIM	de l'extension de la cimenterie de Ras EL Ma près de Fès	2002	2003
LAFARGE Ciments	Fabrication des structures métalliques et équipements chaudronnés ainsi que le montage d'équipements mécaniques de la cimenterie de Tetouan	2001	2003

Usines et équipementiers automobiles

	Projet	Année de contrat	Année de réalisation
FAURECIA	Réalisation de l'unité de production de Kénitra	2008	2009

SNOP	Réalisation clé en main de l'unité de production à Tanger Free Zone (TFZ)	2010	2011
Tubes et profil	réalisation clé en main de l'unité de production Tit Mellil	2009	2011

Hydrocarbures

	Projet	Année de contrat	Année de réalisation
SEJ	Réalisation clé en main du dépôt pétrolier de Jorf Lasfar	2005	2006
AFRIQUIA GAZ	Réalisation de deux sphères de propanes à Jorf Lasfar	2008	2009
ONE	Dépôt de stockage d'hydrocarbure Réservoirs de combustible et d'eau de la nouvelle centrale turbines à gaz de Laâyoune	2004	2004
SAMIR	Maintenance des réservoirs de stockage/Travaux de mécanique et tuyauterie	2004	2004
GROUPEMENT MOBIL/AFRIQUIA/SOMEPI	Construction du dépôt de stockage de jet à l'aéroport Mohammed V	1999	2000

Phosphates et Mines

	Projet	Année de contrat	Année de réalisation
OCP POLE MINES	Réalisation clé en main des circuits de manutention des produits en vrac et des convoyeurs séparateurs pour la nouvelle Laverie MEA	2008	2010
PHOSBOUCRAA	Machine de mise à terril / Trémie nord	2002	2003
MAROC PHOSPHORE	Projet nouvelle ligne DAP	2005	2008
FERTIMA	Création d'une unité industrielle d'engrais à Kenitra	2002	2003

Administrations et services Publics

	Projet	Année de contrat	Année de réalisation
Ministère de la Justice	Réalisation de deux centres d'archivage Tanger et Nador	2008	2008
Ministère de la Justice	Tribunal de première instance d'Ain Sebaâ	2008	2009
Poste du Maroc	Centre de tri automatique Aeropôle de Nouacer	2010	2011

IV.5.5.3 Ventilation du chiffre d'affaires par domaine activité

Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires de STROC Industrie par domaines d'activité de 2008 à 2010 :

En % du CA total	2008	2009	2010	Moyenne 08/10
Construction d'installation de manutention et de traitement de produits solides en vrac	50 944 23%	270 187 67%	177 312 38%	166 148 46%
Construction d'unités de Stockage et de traitement de produits liquides et gazeux	118 820 54%	58 205 14%	123 020 27%	100 015 28%
Bâtiments industriels, logistiques et tertiaires	51 740 23%	74 264 18%	162 258 35%	96 087 27%
Total	221 504 100%	402 656 100%	462 590 100%	362 250 100%

Source : STROC Industrie

Le tableau ci-dessus fait ressortir les éléments suivants :

- L'activité de construction d'installation de manutention et de traitement de produits solides en vrac représente la principale activité de l'entreprise sur la période. Elle accapare en moyenne 46% du chiffre d'affaires au cours des trois dernières années. Cependant, cette performance est due en grande partie aux réalisations enregistrées au cours de l'année 2009 où elle représentait 67% du chiffre d'affaires total. Sa part dans le chiffre d'affaires des années 2008 et 2010 est de 23% à 38% respectivement.
- La construction d'unité de stockage et de traitement de produits liquides et gazeux vient en seconde position avec en moyenne 28% du chiffre d'affaires des trois dernières années. La part de ce domaine d'activité est en fluctuation puisqu'il représente 54% du chiffre d'affaires en 2008, 14% en 2009 et 27% en 2010 ;
- Les bâtiments industriels, logistiques et tertiaires représentent en moyenne 27% du chiffre d'affaires de STROC Industrie au cours des trois derniers exercices avec une évolution en dents de scies. En effet, elle représentait 23% du chiffre d'affaires en 2008, contre 18% en 2009 et 35% en 2010.

Analyse des variations du chiffre d'affaires par DAS :

En 2009

Le chiffre d'affaires de STROC Industrie s'établit à 402,7 Mdh, en hausse de 81,8% par rapport à 2008 suite à :

- L'augmentation des ventes relatives au D.A.S : « Construction d'installation de Manutention et de traitement de produits solides en vrac », qui ont été multipliées de 4,3x entre 2008 et 2009 suite à la réalisation d'une grande partie d'un marché important avec l'OCP d'un montant de 380 Mdh (étude et réalisation clé en main d'un circuit de manutention de phosphate) ;
- L'augmentation des ventes relatives au D.A.S « Bâtiments industriels, logistiques et tertiaires » de 43,53% durant la même période, suite à la réalisation clé en main du centre international de tri de Nouacer pour le compte de La Poste du Maroc, l'achèvement de l'usine Faurecia et au démarrage de la construction clé en main de l'usine tube et profil.

En 2010

Le chiffre d'affaires de l'entreprise augmente de 14,9% à 462,6 MDh. Cette hausse s'explique par :

- l'augmentation des ventes relatives au D.A.S « stockage et traitement des produits liquides et gazeux » de 111% à 123 Mdh suite à la construction d'un réservoir de stockage d'hydrocarbure pour le compte de Petromin, ainsi que divers marchés principalement avec Maroc Phosphore.
- L'augmentation des ventes relatives au DAS « Bâtiments industriels, logistiques et tertiaires » qui augmentent de 118% à 162,3 MDh suite à la facturation d'une partie de la construction clé en main de l'usine Tube et Profil, ainsi que la réalisation d'une partie d'une usine clé en main pour le compte de l'équipementier automobile SNOP (42 Mdh).

A noter aussi la baisse de 34% du D.A.S « stockage et manutention des produits solides » à 177,3 MDh.

IV.5.5.3 Ventilation du chiffre d'affaires par nature de prestation

En Kdh	2008	2009	2010	Moyenne 08/10
Réalisations clé en main	32 260	229 746	203 327	155 111
En % du CA total	14,6%	57,1%	44,0%	42,8%
Ventes d'équipements produits et maintenance	189 243	172 910	259 262	207 139
En % du CA total	85,4%	42,9%	56,0%	57,2%
Total	221 504	402 656	462 590	362 250

Source : STROC Industrie

Le tableau ci-dessus fait ressortir les éléments suivants :

- Les réalisations clé en main représentaient 14,6% en 2008. à partir de 2009, on remarque que STROC Industrie réalise plus d'affaires relatives à la réalisation de construction clé en main, qui représentent 57,1% en 2009 et 44,0% en 2010.
- Les ventes d'équipements produits ainsi que la maintenance représentaient 85,4% en 2008, contre 42,9% en 2009 et 56,0% en 2010. Cette baisse est en faveur des réalisations clés en main, tel que mentionné précédemment.

IV.5.5.4 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'intervention

Le tableau ci-dessous reprend la répartition du chiffre d'affaires de STROC Industrie par secteur d'intervention de 2007 à 2009 :

	2008	2009	2010	Moyenne 08/10
Chimie	40%	6%	9%	18%
Pétrole et gaz	12%	3%	14%	10%
Mines et ciments	25%	74%	41%	47%
Bâtiments	23%	17%	36%	25%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : STROC Industrie

Le secteur des « bâtiments » et celui des « mines et ciments » représentent les principaux secteurs d'intervention de STROC Industrie avec respectivement 25% et 47% du chiffre d'affaires moyen. La majeure partie de ce chiffre d'affaires est réalisée avec le groupe OCP qui a multiplié les investissements de mise à niveau de son outil de production pour maintenir ses parts de marché à l'international.

Les cimentiers représentent également des donneurs d'ordre très importants pour STROC Industrie grâce à la croissance du secteur du BTP qui a encouragé les cimentiers à engager d'importants investissements de capacités au cours des dernières années.

Sur les trois derniers exercices, la répartition du chiffre d'affaires par secteur de STROC Industrie varie chaque année de par les programmes d'investissement sur les trois DAS sur lesquels se concentre la société. Ainsi, lors de la réalisation d'un projet relatif à un DAS particulier, une partie des ressources nécessaire à la réalisation du marché est mobilisée et affectera ainsi la part de ce DAS dans le chiffre d'affaires de la Société.

IV.5.5.5 Ventilation du chiffre d'affaires par taille de commande et par DAS

Taille de commande	2009					
	DAS 1		DAS 2		DAS 3	
	En nombre	CA en Mdh	en nombre	CA en Mdh	en nombre	CA en Mdh
0-5 MDh	2	1	8	10	-	-
5-20 MDh	2	11	2	19	2	27
20-40 MDh	-	-	1	1	1	16
40-60 MDh	-	-	12	26	1	-
>60 MDh	2	266	-	-	1	25
Total	6	270	23	58	5	74

Source : STROC Industrie

En 2009, STROC Industrie réalise 278 Mdh de chiffre d'affaires à travers le DAS 1. L'analyse de la répartition des affaires par taille de commande démontre que la plupart des affaires réalisées au DAS 1 constituent des tailles de commandes supérieures à 60 Mdh.

Pour le DAS 2, le chiffre d'affaires est réparti entre les commandes de taille entre 0 et 5 Mdh, entre 5 et 20 Mdh et entre 40 et 60 Mdh principalement. Le chiffre d'affaires total réalisé avec ce DAS est de 56 Mdh.

Enfin, Les affaires appartenant au 3^{ème} DAS réalisent 68 Mdh de chiffre d'affaires en 2009, principalement suite aux commandes de tailles 5 à 20 Mdh et aux commandes supérieures à 60 Mdh.

Taille de commande	2010					
	DAS 1		DAS 2		DAS 3	
	En nombre	CA en Mdh	en nombre	CA en Mdh	en nombre	CA en Mdh
0-5 MDh	7	20	10	8	-	-
5-20 MDh	2	37	2	12	2	29
20-40 MDh	-	-	3	36	2	6
40-60 MDh	2	16	15	66	3	17
>60 MDh	2	104	-	-	2	111
Total	13	177	30	123	9	162

Source : STROC Industrie

En 2010, le chiffre d'affaire de STROC Industrie est uniformément réparti entre les 3 DAS, avec 177 Mdh de chiffre d'affaires réalisés avec le DAS 1 (dont 104 Mdh avec des commandes de taille supérieure à 60 Mdh), 123 Mdh de chiffre d'affaires réalisés avec le DAS2 (principalement suite aux commandes de 40 à 60 Mdh et de 20 à 40 Mdh), et 162 Mdh de chiffre d'affaires réalisés avec le DAS 3 suite aux commandes de taille supérieure à 60 Mdh.

IV.5.5.6 Pilotage commercial des affaires chez STROC Industrie

Le processus de pilotage commercial au sein de STROC Industrie s'appuie sur la décomposition du cycle de vente en 5 principales étapes. L'ensemble des opportunités d'affaires est géré dans le module CRM du système d'information (ERP) de l'entreprise, SAP.

a. Veille et prospection

Le département commercial de STROC Industrie assure une veille permanente à travers plusieurs actions (salons et foires, prospection, séminaires, forums, missions d'affaires,...etc.) et

qui mène à l'identification d'opportunités d'affaires en ligne avec la stratégie de développement et les objectifs de l'entreprise. Les ingénieurs commerciaux, spécialisés par secteurs clients, entament alors une démarche d'approche active et de préqualification jusqu'à l'aboutissement à la consultation du client.

b. Traitement du besoin client : consultations et appels d'offres

STROC Industrie dispose d'un service dédié à l'étude d'avant projets et au chiffrage des devis et qui relève de la Direction des Affaires. Cette dernière peut également s'appuyer sur les compétences techniques du bureau d'étude PRO ENG, filiale à 80% de STROC Industrie pour le chiffrage d'éléments complexes.

c. Suivi des offres et négociation

Une fois les offres transmises aux clients et prospects, un suivi est assuré par les ingénieurs commerciaux jusqu'à l'aboutissement de l'affaire. Cette étape permet d'ajuster l'offre aux besoins réels du client et de collecter des informations utiles sur le marché.

d. Suivi de la réalisation

Dès l'adjudication d'une affaire, rentre alors le processus de management du projet en nommant un ingénieur chargé d'affaires qui assurera la gestion de l'affaire et qui veillera au respect des budgets, des délais, des exigences contractuelles et de la satisfaction du client en collaboration avec l'ingénieur commercial. Dans ce sens, une large enquête de satisfaction est réalisée tous les deux ans avec la collaboration d'un cabinet externe.

e. Période de maintenance

Après réception provisoire, les installations réalisées par STROC Industrie sont toujours garanties pour une période contractuelle, souvent de 12 mois. Cette période de suivi et de présence auprès du client permet de mobiliser toute ressource utile de l'entreprise en cas de besoin. Cette période permet aussi d'enclencher de nouveaux besoins ou détecter d'autres opportunités d'affaires chez le client.

IV.5.5.7 Politique tarifaire de STROC Industrie

La politique tarifaire de l'entreprise est basée sur le chiffrage des différents projets qui lui sont remis sous forme d'appels d'offres ou de consultation de gré à gré soit par les clients finaux soit par des bureaux d'étude. C'est une étape très importante dans le processus de réalisation d'un projet. En effet, les marchés sur lesquels opère la société peuvent s'étaler sur plusieurs années et font intervenir un grand nombre de paramètres. Ces marchés exigent un chiffrage très précis des besoins en ressources humaines, et matérielles.

La société dispose ainsi d'un service dédié à la réalisation des devis qui relève de la Direction des Affaires. Cette dernière peut également s'appuyer sur les compétences techniques du bureau d'étude PRO ENG, filiale à 80% de STROC Industrie pour le chiffrage d'éléments complexes.

De manière générale, la politique tarifaire de STROC Industrie vise à augmenter ses parts de marché et à maximiser le taux d'occupation horaire du personnel et des ateliers de fabrication. Pour cela, un effort sur les marges a été opéré au cours de l'année 2009. Cet effort a été initié par une baisse des prix facturés en 2009, engendrant une baisse du taux de la marge opérationnelle (7,7% en 2008 contre 6,1% en 2009), malgré l'augmentation de la valeur absolue de la marge entre 2008 et 2009 (24 658 Kdh à 17 076 Kdh).

En 2010, la marge opérationnelle affiche un accroissement à 8% contre 6,1% en 2009 lié principalement à la réalisation de travaux moins consommateurs en charges (notamment des travaux d'études et de maintenance).

IV.5.5.8 La contribution des principaux clients dans la constitution du chiffre d'affaires

STROC Industrie compte parmi sa clientèle plusieurs grandes compagnies industrielles marocaines. La société intervient le plus souvent pour le compte des donneurs d'ordre finaux.

Les principaux clients de l'entreprise sur la période 2008-2010 sont consignés dans le tableau ci-dessous :

En % du chiffre d'affaires total	Type de marché	2008	2009	2010
Groupe OCP	Public	33%	54%	34%
Dont Pakistan Maroc Phosphore (PMP)	Public	2%	-	-
Dont Office Chérifien des Phosphates (OCP)	Public	1%	48%	24%
Dont BUNGE MAROC PHOSPHORE	Public/Privé			1%
Dont Maroc Phosphore (MP)	Public	30%	6%	8%
Ministère de la justice	Public	8%	1%	-
Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM)	Public	7%	-	2%
CIMAR	Privé	23%	23%	8%
FAURECIA	Privé	14%	4%	-
TUBE ET PROFIL	Privé			15%
SNOP	Privé			9%
PETROMIN	Privé			6%
LES DOMAINES AGRICOLES - STATION SOUSSIA	Privé			5%
LAFARGE CALCINOR MAROC	Privé			5%
SONASID	Privé			4%

Source : STROC Industrie

Concernant l'exercice 2008, le Groupe OCP constitue le principal client de STROC Industrie avec 33% de contribution au CA 2008. Cette contribution est essentiellement due à sa filiale Maroc Phosphore qui participe, grâce aux 67 affaires réalisées par STROC Industrie, à hauteur de 30% à la formation du chiffre d'affaires de la société, suivie de près par Ciments du Maroc qui contribue quant à elle à hauteur de 23% dans la formation du chiffre d'affaires.

En 2009, l'OCP et sa filiale Maroc Phosphore contribuent à la formation de plus de la moitié (54%) du chiffre d'affaires de STROC Industrie suite à la réalisation de 17 affaires, suivis par la société Ciments du Maroc avec 23% du chiffre d'affaires.

En 2010, STROC Industrie réalise 13 affaires avec le Groupe OCP qui contribue ainsi à 34% de son chiffre d'affaires, dont 24% avec l'Office Chérifien de Phosphates, 8% avec Maroc Phosphore et 1% avec Bunge Maroc Phosphore. L'OCP et ses filiales constituent d'importants clients non seulement pour STROC Industrie mais pour l'ensemble du secteur.

Le reste du chiffre d'affaires de STROC Industrie est réalisé principalement avec Tube et Profil (15%) à travers la construction clé en main d'une usine, SNOP (9%) suite à la construction clé en main d'une usine également, et CIMAR (8%) à travers la construction de la cimenterie Ait Baha.

Sur la période 2008-2010, STROC Industrie a réalisé plusieurs affaires avec le Groupe OCP (OCP, Maroc Phosphore, Bunge Maroc Phosphore, Pakistan Maroc Phosphore, Phosboucraa...) dont principalement une affaire d'un montant de 380 Mdh qui a démarré en 2009 et qui porte sur la livraison clé en main d'un circuit de manutention de phosphate à Mara-Elahrach, et qui s'est achevée en 2010.

IV.5.5.8 La contribution des ventes à l'export dans la constitution du chiffre d'affaires

Une partie du chiffre d'affaires de STROC Industrie est réalisé à l'export tel qu'illustré dans le tableau suivant :

En Kdh	2008	2009	Var	2010	Var
Ventes de biens au Maroc	220 312	402 656	82,80%	422 581	4,95%
<i>En % du CA</i>	<i>99,5%</i>	<i>100,0%</i>	+0,5 pts	<i>91,35%</i>	-8,65%
Ventes de biens à l'export	1 192	0	-100,0%	40 008	+100%
<i>En % du CA</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,0%</i>	-0,5 pts	<i>8,65%</i>	8,65%
Chiffre d'affaires	221 504	402 656	81,8%	462 589	14,88%

Source : STROC Industrie

En 2009

L'exercice 2009 a porté exclusivement sur une activité au Maroc, la société a ainsi réalisé 100% de son chiffre d'affaires à l'échelle nationale, contre 99,5% en 2008 suite à la construction de 11 condensateurs au Sénégal et au Cameroun.

En 2010

Le chiffre d'affaires à l'export s'est établi à 40 Mdh, soit 8,65% du total, principalement suite à la réalisation d'une partie d'une usine clé en main pour le compte de l'équipementier automobile SNOP installé à TFZ (Tanger Free Zone) pour un montant de 39 Mdh. A noter aussi que STROC a réalisé un contrat de fourniture, fabrication, et montage d'un bâtiment pour une usine de granite à Nouadhibou, pour le compte de la société mauritanienne COMECA d'un montant de 1 Mdh.

A noter que STROC Industrie a soustraité la réalisation de ce contrat à sa filiale MTC Mauritanie.

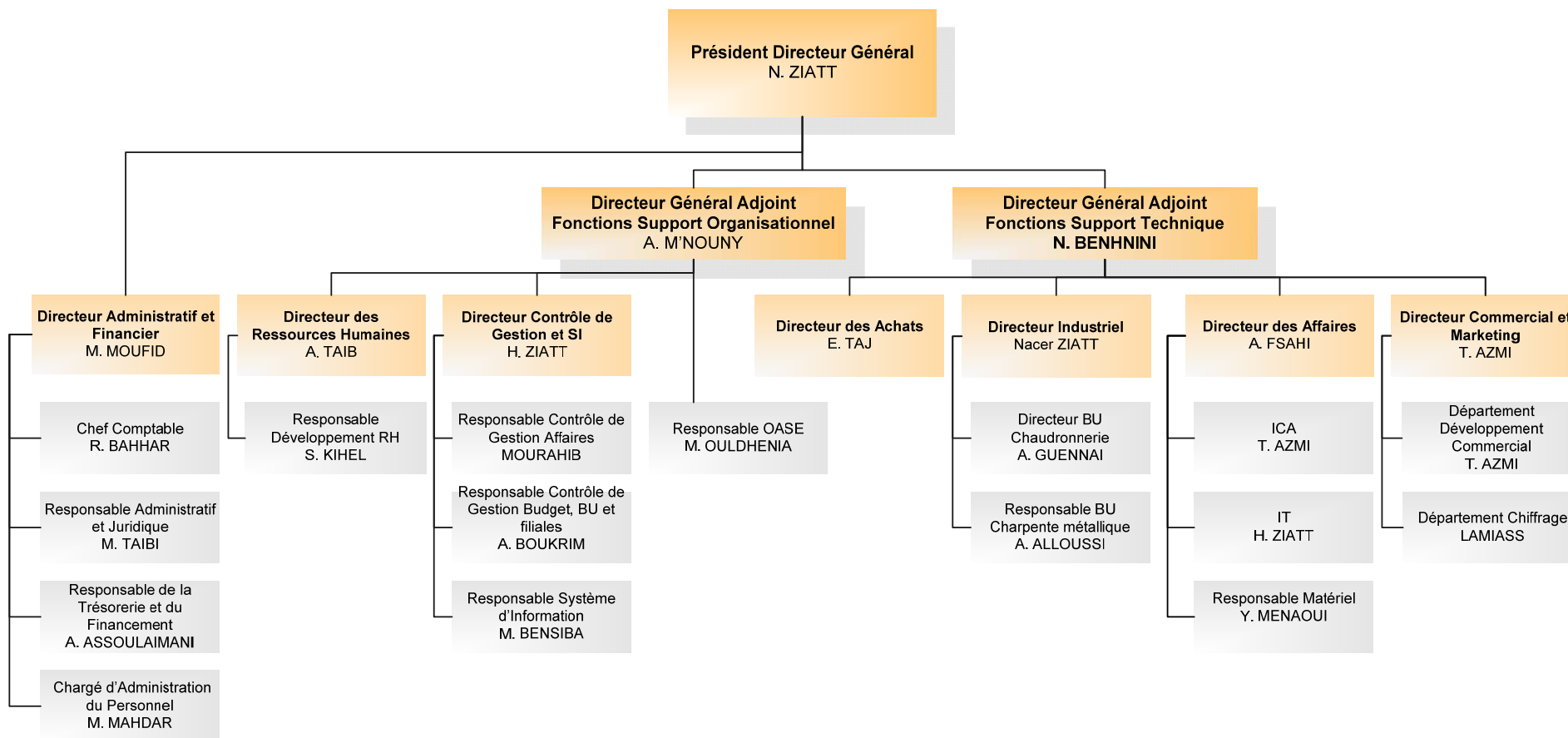
IV.5.5.9 Les conditions de paiement des principaux clients

Les conditions de paiement des principaux clients sont conformes aux dispositions pratiquées dans le secteur à savoir une avance préalable au début des travaux et une facturation à l'avancement. L'avance pour la majorité des principaux clients de STROC Industrie est de 10% à 20% avant le début des travaux, sauf pour les marchés publics. 80% du montant de l'affaire est facturé à l'avancement des travaux, payable entre 60 et 90 jours.

Cependant, pour les marchés publics (notamment les marchés avec l'OCP), les conditions de paiement sont conformes au Cahier des Clauses Administratives et Générales, régissant les marchés de services portant sur les prestations d'études et de maîtrise d'oeuvre passés pour le compte de l'Etat, et consistent en un paiement à l'avancement sous 60 à 90 jours.

IV.6. ORGANISATION DE STROC INDUSTRIE

A la veille de la présente opération, l'organigramme de STROC Industrie se présente comme suit :



Source : STROC Industrie

(*) La BU Montage, Tuyauterie et Maintenance est gérée directement par le Directeur Industriel.

IV.6.1 Moyens humains

L'entreprise est dirigée par M. Nabil ZIATT qui assure les fonctions de Président Directeur Général de la société, assisté par deux Directeurs Généraux Adjointes, M BENHNINI et M M'NOUNY. STROC Industrie est divisée en 8 directions :

- **Direction des Achats** : Dirigée par M. TAJ, cette direction s'occupe essentiellement des divers achats de la société.
- **Direction des Affaires** : Dirigée par M. Abdelhak FSAHI, elle est en charge des activités de chiffrage des affaires et la réalisation des projets jusqu'à leur réception définitive.
- **Direction Industrielle** : Dirigée par M. Nacer ZIATT. Cette direction est responsable de la fabrication dans les ateliers de production des différentes pièces constituant les éléments à livrer et à monter sur chantier, objet des contrats gérés par les ingénieurs Chargés d'Affaires.
- **Direction commerciale et marketing** : Dirigée par M. Tarik AZMI, elle étudie les segmentations, les cibles et le positionnement de STROC Industrie. Elle élabore et anime les plans marketing et communication de l'entreprise.
- **Direction Administrative et Financière** : Dirigée par M. Mohammed MOUFID, elle est en charge de la gestion des financements et de la trésorerie, de la comptabilité générale, du contrôle financier, des affaires juridiques, ainsi que l'administration du personnel. Elle publie des arrêtés mensuels périodiques afin de s'assurer des équilibres et du respect des budgets annuels, pour STROC Industrie et ses filiales
- **Direction des ressources humaines** : Dirigée par M. Aziz TAIB, elle a pour mission principale l'élaboration et la mise en place d'une politique de développement des compétences pour accompagner le développement de l'entreprise en phase avec le plan stratégique.
- **Direction Contrôle de gestion et Système d'information** : Dirigée par M. Hicham ZIATT, cette direction est responsable de la production, de l'analyse et de l'exploitation des données économiques et financières de STROC Industrie et ses filiales pour l'optimisation des résultats et l'explication des écarts entre le budget prévu et celui réalisé. Elle est également responsable de l'élaboration d'une politique informatique s'intégrant parfaitement à la stratégie générale de l'entreprise et en assure sa mise en œuvre.

IV.6.1.1 Gestion des ressources humaines

STROC Industrie a fait de la gestion des ressources humaines une de ses priorités. En effet, les différents métiers de la société nécessitent beaucoup de main d'œuvre demandant une formation et une motivation essentielles à la réalisation des objectifs fixés par la direction.

La croissance du secteur d'activité de la société engendre des tensions au niveau de la disponibilité en main d'œuvre qualifiée sur le marché du travail et des hausses de salaires significatives encouragées par la transhumance du personnel. La fidélisation du personnel devient ainsi prépondérante à travers les budgets importants alloués à la formation.

L'effectif global de STROC Industrie évolue de la manière suivante sur la période 2008-2010 :

	2008	2009	Var	2010	Var
Effectif global	681	1 065	56%	1 081	1,5%

Source : STROC Industrie

L'effectif total de STROC Industrie augmente constamment sur la période 2008-2010 passant de 681 à 1 081 employés.

En effet, d'un effectif de 681 personnes en 2008, la société est passée à un effectif de 1 065 en 2009, ce qui représente une progression de 56%. La hausse de l'effectif est expliquée par la demande de STROC Industrie en effectif afin de réaliser les projets en cours. La production a d'ailleurs augmenté de plus de 90% entre 2008 et 2009.

En 2010, l'effectif de la Société se stabilisera avec une légère augmentation de 1,5%, ce qui augmentera l'effectif global pour atteindre 1 081 personnes.

Effectif global par classe socio-professionnelle :

La répartition de l'effectif de STROC Industrie par catégorie socio-professionnelle sur la période 2008-2010, apparaît dans le tableau suivant :

	2008		2009		Var	2010		Var
	Eff.	%	Eff.	%		Eff.	%	
Cadres	23	-	41	-	78%	68	-	66%
Taux d'encadrement	3,4%	-	3,8%	-	6,3%		-	
Agents techniques	99	15%	112	11%	13%	120	11%	7%
Ouvriers	559	82%	912	86%	63%	893	83%	-2%
Effectif global	681		1 065		56%	1081		2%

Source : STROC Industrie

Le tableau ci-dessus fait ressortir un taux d'encadrement de 3% en 2008 avec 23 cadres au sein de STROC Industrie. Par ailleurs, les ouvriers représentent la catégorie socio-professionnelle la plus importante avec 559 personnes soit 82% de l'effectif global de la société. La proportion des agents techniques représente quant à elle 15% de l'effectif global avec 99 personnes.

En 2009, le taux d'encadrement augmente à 4% avec 18 cadres en plus par rapport à 2008. le nombre d'agents techniques augmente à 112 agents mais ne représente plus que 11% de l'effectif global de STROC Industrie de part la nette augmentation du nombre d'ouvriers à 912 soit 86% du nombre total des salariés de la société.

En 2010, le taux d'encadrement s'établit à 6% avec 68 cadres. Le nombre d'agents techniques et d'ouvriers ressort respectivement à 120 et 893 personnes soit 11% et 83% respectivement de l'effectif global de STROC Industrie.

Effectif global par type de contrat :

La répartition du personnel par type de contrat entre 2008 et 2010 est présentée dans le tableau suivant :

	2008		2009		Var	2010		Var
	Eff.	%	Eff.	%		Eff.	%	
CDI	95	14%	109	10%	15%	131	12%	20%
CDD ²⁰	586	86%	956	90%	63%	950	88%	-1%
Effectif global	681		1 065		36%	1081		1%

Source : STROC Industrie

²⁰ Concerne des contrats projets pour la durée des chantiers

En 2008, STROC Industrie comptait à son actif 95 contrats à durée indéterminée (CDI) et 586 contrats à durée déterminée (CDD), représentant respectivement 14% et 86% du total des contrats de travail de la Société.

En 2009, les CDD sont en nette augmentation (63%) avec 956 contrats ce qui représente 90% de l'ensemble des contrats de travail de STROC Industrie. Le nombre de CDI est en hausse également de 15% par rapport à 2008 avec 109 CDI contre 95 en 2008.

En 2010, la progression des CDI se poursuit et constituent 12% du total des contrats de travail avec 131 contrats contre 109 en 2009, soit une augmentation de 20%. Le nombre de CDD diminue légèrement de -1% avec 950 contrats contre 956 en 2009.

Il est à noter qu'en moyenne, la durée d'un contrat CDD est de 6 mois pour les employés des ateliers, et 6 mois et demi pour les employés des chantiers.

Effectif permanent par ancienneté :

	2008		2009		Var	2010		Var
	Eff.	%*	Eff.	%*		Eff.	%*	
<5 ans	44	46%	57	52%	30%	76	58%	33%
>5 ans	51	54%	52	48%	2%	55	42%	6%
Total	95		109		15%	131		20%

Source : STROC Industrie

(*) En % de l'effectif permanent total

En 2008, STROC Industrie comptait à son actif 44 employés ayant moins de 5 ans d'expérience, contre 51 avec plus de 5 ans d'expérience, représentant respectivement 46% et 54% du total des employés permanents de la Société.

En 2009, les employés ayant moins de 5 ans d'expérience étaient en augmentation (30%) avec 57 employés ce qui représente 52% de l'effectif permanent total de STROC Industrie. Les employés ayant plus de 5 ans est en légère hausse de 2% par rapport à 2008 avec 52 employés contre 51 en 2008.

En 2010, la progression des employés ayant moins de 5 ans d'expérience se poursuit et constituent 58% de l'effectif permanent total avec 76 contrats contre 57 en 2009, soit une augmentation de 33%. Le nombre d'employés ayant plus de 5 ans d'expérience passe de 52 employés en 2009 à 55 en 2010.

Effectif permanent par sexe :

	2008		2009		Var	2010		Var
	Eff.	%*	Eff.	%*		Eff.	%*	
Masculin	88	93%	103	94%	17%	125	95%	21%
Féminin	7	7%	6	6%	-14%	6	5%	0%
Total	95		109		15%	131		20%

Source : STROC Industrie

(*) En % de l'effectif permanent total

Compte tenu de l'activité de STROC Industrie, son effectif permanent est composé quasi-exclusivement d'hommes sur la période 2008-2010. Ainsi, les femmes représentent entre 5% et 7% de l'effectif total de la société sur toute la période.

Effectif permanent par tranche d'âge:

	2008		2009		Var	2010		Var
	Eff.	%*	Eff.	%*		Eff.	%*	
<30 ans	24	25%	43	39%	79%	41	31%	-5%
30-39 ans	31	33%	34	31%	10%	43	33%	26%
>=40	40	42%	32	29%	-20%	47	36%	47%
Total	95		109		15%	131		20%

Source : STROC Industrie

(*) En % de l'effectif permanent total

En 2008, l'effectif permanent total de la société compte 25% d'employé ayant moins de 30 ans, 33% ayant entre 31 et 39 ans, et 42% ayant 40 ans et plus.

En 2009, les employés de moins de 30 ans représentent 39% de l'effectif permanent total, en augmentation de 79% par rapport à 2008. Les 30-39 ans représentent 31%, contre 29% pour les 40 ans et plus.

En 2010, les employés ayant moins de 30 ans représentent 31% de l'effectif permanent total, en légère diminution par rapport à 2009 en faveur des 30-39 ans qui représentent 33% de l'effectif permanent total et des employés ayant 40 ans et plus et qui représentent 36% de l'effectif permanent global.

Turnover de l'effectif de la société :

	2008	2009	Var	2010	Var
Turnover	37,8%	18,3%	-19,5 pts	22,3%	+4,0 pts

Source : STROC Industrie

En 2009, le turnover de l'effectif de la société est de 18,3%, en baisse de 19,5 pts.

En 2010, ce turnover augmenté de 4 pts pour atteindre les 22,3%.

IV.6.1.2 La politique sociale de STROC Industrie

L'engagement de STROC Industrie dans une démarche de responsabilité sociale d'entreprise est basé sur une culture d'entreprise porteuse de valeurs de solidarité, tenue d'engagements, rigueur, organisation, créativité et impartialité vis-à-vis de son capital humain et de ses différentes parties prenantes.

STROC Industrie place les considérations sociales au cœur de ses politiques globales. Entreprise socialement responsable, STROC Industrie soutient plusieurs manifestations dans le domaine sportif, social et culturel.

L'ensemble du personnel bénéficie des avantages sociaux et ce, conformément à la réglementation du travail. En outre, la société s'inscrit dans une logique d'amélioration continue des prestations sociales grâce à un Benchmark permanent.

La Confédération Générale des Entreprises Marocaines a attribué en date du 17 Février 2010 le Label de la CGEM pour la Responsabilité Sociale à STROC Industrie. Cette reconnaissance est venue après un audit réussi effectué par un cabinet international spécialisé dans la Responsabilité Sociale des Entreprises (Vigeo Group).

Les objectifs et les principes du Label RSE sont résumés comme suit :

1. Respecter les droits humains sur les lieux du travail et dans la société ;
2. Prévenir la corruption ;
3. Respecter les intérêts des clients et des consommateurs ;
4. Améliorer en continue les conditions d'emploi et de travail et les relations professionnelles ;
5. Respecter les règles de la saine concurrence ;
6. Promouvoir la responsabilité sociale des fournisseurs et sous traitants ;
7. Protéger l'environnement ;
8. Renforcer la transparence du gouvernement de l'entreprise ;
9. Développer l'engagement sociétal.

Ces principes et ces objectifs sont fidèles aux principes et aux buts énoncés par les normes publiques internationales : notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU et ses pactes associés, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, les principes directeurs de l'OCDE, ainsi que les dispositions du code du travail marocain.

IV.6.1.2 La politique de formation de STROC Industrie

STROC Industrie accorde une attention particulière à la formation en continu de ses employés afin d'assurer un niveau de technicité adapté à tous les types d'activité exercés par ses collaborateurs.

Ainsi, et pour l'exercice 2010, STROC Industrie a instauré le plan de formation suivant :

Domaine	Thèmes	Objectifs	Effectif	Durée par jour	nbre de groupe
Commerce et Marketing	La gestion de la relation client	Comprendre les enjeux de la Gestion de la Relation Client (Customer Relationship Management) Maîtriser les concepts de base Maîtriser les techniques opérationnelles	14	2	2
Management	Management du projet	Permettre aux participants de : Maîtriser les principes fondamentaux de la planification des projets Apprendre à planifier les délais, les coûts et les ressources des projets	7	2	1
	Management des équipes	Acquérir des outils et des méthodes de la gestion des équipes.	6	2	1
	Business Plan	Connaître la logique générale d'un Business Plan. Passer de la réflexion stratégique à la prévision d'activité. Vérifier la faisabilité et analyser les risques d'un projet ou d'une nouvelle activité.	6	2	1
	Gestion du temps	Créer un nouveau rapport avec le temps. Intégrer et comprendre le travail de chacun. Eviter la dispersion et les dérangements multiples.	6	2	1
	Code du travail	Connaître et maîtriser les nouvelles dispositions du code du travail de manière à mieux l'utiliser au quotidien.	10	2	1
Finances et gestion financière	Techniques de fiscalité	Appréhender les principes fondamentaux de la fiscalité des entreprises marocaines.	6	2	1

	Comptabilité analytique	Maîtriser l'évaluation des coûts de revient	6	2	1
	Consolidation des comptes	Appréhender les principes fondamentaux de la consolidation des comptes.	6	2	1
	Les techniques d'élaboration budget et contrôle budgétaire	Maîtriser la gestion budgétaire et l'élaboration des différents budgets.	6	2	1
Technique	Gestion de la maintenance planifiée	Maîtrise de la maintenance qualifiée. Maîtrise de la maintenance préventive. Les stratégies de la maintenance qualifiée et préventive.	6	2	1
	Techniques Soudage	Les participants doivent être capables de souder avec les procédés	6	2	1
Informatique et systèmes d'information	Excel perfectionnement	Parfaitement exploiter Excel pour obtenir rapidement des informations statiques, économiques et de gestion fiables	7	2	1
	Autocad	Apprendre les fonctionnalités avancées d'AUTOCAD et la 3D	6	2	1
	Ms Project(*)	Acquérir la maîtrise d'un outil informatisé de planification Planifier un projet, suivre et contrôler un projet avec Microsoft Project 2003	6	2	1
Logistique	Les techniques des achats(*)	Acquérir les techniques de base acheteur pour mener à bien ses missions dans l'entreprise, Définir les indicateurs appropriés au pilotage de l'activité Achat	6	2	1
	Techniques du commerce international	Maîtriser les techniques du commerce international	6	2	1
	Réglementation douanière et techniques de dédouanement	Comprendre la réglementation douanière et maîtriser les circuits documentaires, Appliquer les régimes économiques douaniers appropriés à son activité.	6	2	1
Qualité	Les techniques d'audit (*)	Prendre connaissance et comprendre les exigences normatives relatives à l'exercice d'audit ; Acquérir le savoir-faire et les techniques pour mener et réussir les missions d'audit	10	2	1
	Secourisme	Savoir intervenir face à une situation d'urgence, dans la vie de tous les jours, avec des proches ou des inconnus. Avoir le comportement adapté face à : un étouffement, un malaise, une noyade, une crise cardiaque,.....Comment prévenir et quoi dire aux services d'urgences	15	2	1
Gestion des Ressources Humaines	Bilan social	Les participants doivent être capables de souder avec les procédés	1	2	1

Source : STROC Industrie

IV.6.2 Moyens techniques

Pour sa production, STROC Industrie dispose de plusieurs sites en service, et compte en construire d'autres afin d'accompagner l'extension de son activité au niveau national et international.

Les différents sites actuellement en service sont les suivants :

- Le siège administratif situé à la Colline Sidi Maârouf à Casablanca, dans l'immeuble SIGMA. Il abrite l'ensemble des activités administratives et de support de l'entreprise.

Les plateaux de bureaux sont en location et couvrent une superficie de près de 2000 m², dont environ 500 m² dédiés à PRO ENG. Ce siège permettra aux équipes de STROC Industrie de travailler dans des conditions optimales en attendant la finalisation du nouveau siège administratif de la société au quartier de l'Oasis.

- Les ateliers de production localisés à Had Soualem dans la province de Settat et qui occupent une superficie d'environ 2.7 hectares dont 11 000 m² couverts, 7 000 m² pour le stockage des matières premières et 9 000 m² pour l'assemblage des différents éléments produits en atelier ;
- Les chantiers : il est important de noter que la majorité des activités de la société s'effectuent sur les chantiers de ses clients se situant sur tout le territoire national.

La société a également entamé la conception et la construction de plusieurs sites supplémentaires à savoir :

- Un nouveau site de production à Jorf Lasfar sur un terrain d'une superficie de 41.394 m², acquis en février 2010 au prix de 15,9 Mdh, situé dans la nouvelle zone industrielle de MEDZ, à proximité du port. Ce site sera dédié aux activités de chaudronnerie, notamment la fabrication des équipements sous pression en acier et en inox pour des entreprises opérants dans les secteurs pétrolier, pharmaceutique et minier. Le projet est arrivé au stade de finalisation des travaux de line management, son démarrage est prévu pour le 1^{er} trimestre 2012. Ce site de production aura des débouchés commerciaux aussi bien locaux (OCP, l'industrie pharmaceutique et agroalimentaire) qu'internationaux (moyen orient, afrique du nord et subsaharienne, et l'europe) ;
- Un nouveau site de production, d'une superficie de 30.000 m², et dédié exclusivement aux activités de charpente métallique est en cours d'acquisition. Ce site se situe dans la zone Lakhyayta, dans la région de Had Soualem. Le terrain prévu pour ce site a été sélectionné et le dossier d'investissement autorisé par la commission des grands projets de la région de Chaouia Ourdigha. Son acquisition est ainsi prévue pour le mois de juin 2011, avec un délai de construction de 7 mois. L'exploitation du site devrait ainsi démarrer en janvier 2012, avec comme principaux débouchés commerciaux la construction d'unités industrielles pour le compte des P2I, les parcs industriels pour les secteurs automobile, agroalimentaires aéronautique et métallurgique, ainsi que le marché d'investissement et de renouvellement du secteur Mines pour l'OCP ;
- Un site de production à Nouadhibou (Mauritanie), sur un terrain d'une superficie de 30.000 m² dédié à la réalisation de travaux de construction métallique, afin de pouvoir accompagner le développement du marché minier mauritanien, principale ressource de ce pays. Suite à l'acquisition du terrain de l'état mauritanien, la première phase des travaux de construction est entamée pour le site de production et devraient s'achever en décembre 2011. Les travaux actuellement en cours consistent en la valorisation, la clôture et le terrassement de la partie atelier. Ce projet est porté par la filiale mauritanienne de STROC Industrie.

La société a acquis un terrain de 5 000 m² pour la construction d'un nouveau siège administratif à casablanca d'un montant global de 24 Mdh.

Aussi, et afin de satisfaire à la demande de ses différents clients, STROC Industrie s'est équipée d'outils de production répartis sur les ateliers et sur les divers chantiers afin de pouvoir répondre au mieux à la demande de son marché. Le matériel de la société permet entre autres d'assurer une autonomie satisfaisante, d'améliorer la productivité et d'être plus compétitive vis-à-vis d'une concurrence locale et internationale de plus en plus acharnée.

En effet, le parc se compose de matériels lourds tels que les grues, les nacelles, les chariots élévateurs, les citernes, les groupes électrogènes...etc. On retrouve aussi du matériel léger comprenant des cisailles, des tire-forts, et des élingues. Le taux d'utilisation moyen de ces équipements est de 75%.

La liste des principaux moyens techniques dont dispose la Société à la veille de son introduction en bourse se présente comme suit:

✓ **Equipements de production Atelier**

- Lignes à commande numérique pour sciage et perçage de profilés 1200 mm ;
- Ligne CN cisailage et poinçonnage de cornières jusqu'à 150x150x15 ;
- Tables d'oxycoupage ;
- Générateur avec torche plasma (pour épaisseur tôle jusqu'à 15mm);
- Cisailles, plieuses, rouleuses, perceuses, tronçonneuses à disque, presses pour poinçonnage et cisailage de profilés ;
- Potence de soudage sous flux ;
- Machines à souder sous flux, postes de soudage (autonomes, semi-automatique et à arc électrique) ;
- Ligne de grenaillage et peinture (livrée, à installer) ;
- Matériel de sablage et peinture ;
- Scie, Tours et fraiseuses ;
- Ponts roulants.

✓ **Equipements de montage**

- Grues télescopiques de 12 à 120 tonnes ;
- Nacelles 22 et 42m ;
- Chariots magnétoscopiques 14m de 3 tonnes;
- Chariots élévateurs de 3 à 7,5 tonnes ;
- Groupes électrogènes ;
- Compresseurs ;
- Tracteurs agricoles avec chariot ;
- Divers matériel (treuils ; échafaudage ...) ;
- Bungalow ;
- Conteneurs ;
- Camions semi remorque avec plateau ;
- Porte – engin 30T ;
- Camion 17 tonnes avec grue ;
- Pick-ups ;
- Minibus (transport du personnel).

✓ **Matériel de Génie civil**

- Centrale à béton 15m³/h ;
- Auto-bétonnière ;
- Bétonnières (350L ; 500L et 750L) ;
- Camions benne de chantier ;
- Chargeuse sur chenille ;
- Tractopelles ;
- Compacteurs ;
- Dumpers ;
- Coffrages métalliques;
- Echafaudages ;

Divers matériel (Marteaux piqueurs, Vibreurs, Théodolites...).

IV.6.3 Système d'information

Depuis 2009, Stroc Industrie a installé SAP Business One pour la gestion de son activité globale.

Les ressources utilisées sont :

- Un ERP, couvrant pour le moment la partie achat, finances, logistique. L'application utilisée est SAP Business One. La partie métier (Gestion d'affaires et Production) étant en cours d'intégration, cette partie est en attendant traitée sur excel ;
- Un système d'information RH, couvrant la gestion administrative du personnel. La partie gestion de carrière et ressources humaines est en cours d'intégration ;
- Un personnel de 3 informaticiens, dont un ingénieur en cours de recrutement.

IV.7 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

IV.7.1 Stratégie de développement 2008-2010

STROC Industrie a bénéficié au même titre que la plupart de ses concurrents d'un environnement très favorable, marqué par une augmentation substantielle des investissements de la part des entreprises de première transformation, ainsi que les efforts fournis par les pouvoirs publics pour la mise à niveau des infrastructures générales du pays.

Encouragée par ce contexte porteur, l'entreprise s'est évertuée à mettre en place les axes stratégiques suivants :

- L'amélioration de la qualité des prestations et de la production grâce à la certification ISO 9001 version 2008 par le BVQI et NM ISO 9001 version 2008 par le ministère du commerce, de l'industrie et des nouvelles technologies ;
- Le renforcement de l'encadrement par le recrutement de nouveaux cadres ;
- Le renforcement de la sécurité des employés sur les chantiers. Cette stratégie s'est matérialisée par la certification OHSAS 18 001 de l'entreprise obtenue en 2010;
- La consolidation des procédures et l'amélioration de l'organisation de l'entreprise, à travers la mise en place du processus de la gestion des affaires, de la direction contrôle de gestion et du département d'audit interne, afin de doter STROC Industrie des meilleurs outils lui permettant de répondre aux plus importants appels d'offre du marché national ;
- Le renforcement des fondamentaux financiers à travers les augmentations de capital par incorporation de résultats positifs sur les 2 derniers exercices, ainsi que la maîtrise de l'endettement net à travers le recours à des modes de financement optimaux des actifs (crédit-bail et lease-back) et une bonne gestion du BFR;
- Le renforcement de l'image de l'entreprise par la mise en place d'une nouvelle charte visuelle et le déménagement dans de nouveaux locaux ;
- L'amélioration de la rentabilité de l'entreprise par un suivi analytique et une gestion stricte de la trésorerie et un suivi des affaires et des chantiers;
- La mise en place d'un système d'information adapté avec l'acquisition d'un nouvel ERP (SAP)
- La définition des domaines d'activités stratégiques et la segmentation des métiers de base en BU.

Ces axes stratégiques ont permis à l'entreprise d'asseoir sa notoriété sur le marché national de l'EPC (Engineering Procurement Construction).

STROC Industrie est aujourd'hui consultée par les donneurs d'ordre nationaux et internationaux pour la réalisation de leurs ouvrages au Maroc.

Politique d'investissement 2008-2010:

Sur les trois derniers exercices, la politique d'investissement de la société s'est inscrite dans une optique de renforcement de l'autonomie et l'indépendance de l'entreprise à travers les axes suivants :

- Le matériel de manutention et levage : Grues, nacelles et chariots élévateurs ;
- Le matériel de génie civil : Tractopelle, pelle mécanique et centrale à béton ;

- Augmentation de la capacité de production : Machine de cornière, ligne de sciage et de perçage ;
- Acquisition des terrains pour les nouveaux locaux administratifs et les sites de production.

Les tableaux suivants illustrent la répartition des investissements durant les 3 derniers exercices en fonction du mode de financement²¹ :

	2008		
	FP	Leasing	CMT
Installations techniques, matériel et outillage		890 000	2 982 400
Matériel de transport		1 410 717	
Mobilier, matériel de bureau et aménagement	1 269 368	190 750	
Immobilisations corporelles en cours			
Constructions	176 051		
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	162 158		
Immobilisations incorporelle en cours			
Terrains	3 092 950		
Autres Immobilisations corporelles			
Total	4 700 527	2 491 467	2 982 400

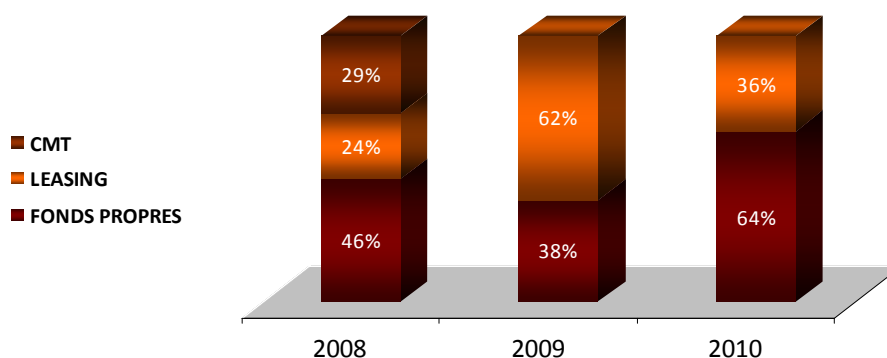
	2009		
	FP	Leasing	CMT
Installations techniques, matériel et outillage	3 291 157	10 237 374	
Matériel de transport		3 435 236	
Mobilier, matériel de bureau et aménagement	1 917 319	2 751 339	
Immobilisations corporelles en cours			
Constructions	193 625		
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	112 995		
Immobilisations incorporelle en cours	1 404 192		
Terrains	7 864 850	7 342 681	
Autres Immobilisations corporelles			
Total	14 784 138	23 766 630	-

	2010		
	FP	Leasing	CMT
Installations techniques, matériel et outillage	8 266 512	2 415 037	
Matériel de transport	145 315	5 187 081	
Mobilier, matériel de bureau et aménagement	2 008 563	2 968 812	
Immobilisations corporelles en cours	6 723 285		

²¹ Intégrant les investissements cédés en lease-back, les organismes de leasing ne pouvant pas importer le gros matériel eux-mêmes, optent pour des opérations de lease-back avec leur client.

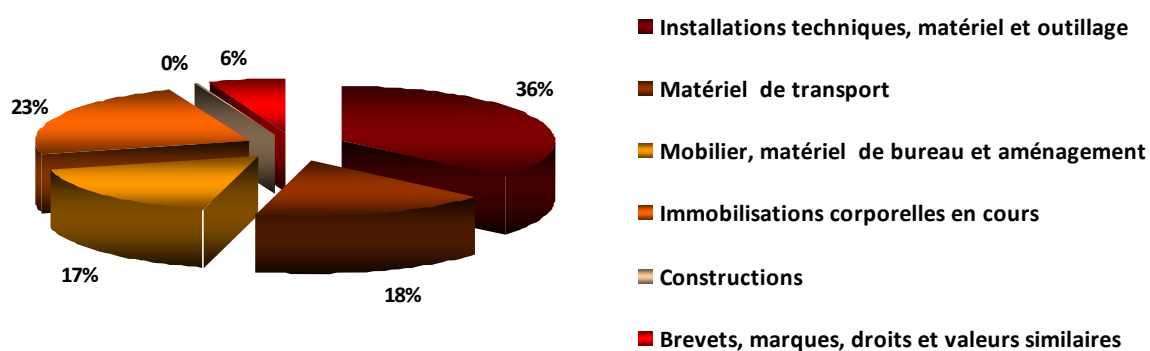
Constructions	90 718		
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 740 694		
Immobilisations incorporelle en cours			
Terrains			
Autres Immobilisations corporelles			
Total	18 975 087	10 570 930	-

Répartition des investissements par source de financement



Les investissements réalisés pour le compte de l'exercice 2010 sont répartis comme suit :

Investissement par type - 2010



V. SITUATION FINANCIERE DE STROC INDUSTRIE

V.1 ANALYSE DU COMPTE DES PRODUITS ET DES CHARGES

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Ventes de marchandises en l'état	0	0	0,0%	0	0,0%
Ventes des biens et services produits	221 504	402 656	81,8%	462 590	14,9%
Chiffre d'affaires	221 504	402 656	81,8%	462 590	14,9%
Variation de stocks de produits	-9 087	3 947	143,4%	-2 577	-165,3%
Immobilisations produites par l'entreprise ²²	446	0	NA	1 639	NA
Reprises d'exploitation: transfert de charges ²³	1 550	1 280	-17,4%	1 877	46,6%
Produits d'exploitation I	214 413	407 884	90,2%	463 528	13,6%
Achats revendus de marchandises	0	0	NA	0	0,0%
Achats consommés de matières et fournitures	130 546	276 842	112,1%	273 373	-1,3%
Autres charges externes	21 980	34 699	57,9%	53 320	53,7%
Impôts et taxes	415	660	59,0%	731	10,7%
Charges de personnel	40 843	67 967	66,4%	92 973	36,8%
Autres charges d'exploitation	439	0	NA	0	0,0%
Dotations d'exploitation	3 113	3 059	-1,7%	5 999	96,1%
Charges d'exploitation II	197 336	383 226	94,2%	426 396	11,3%
Résultat d'exploitation I-II	17 076	24 658	44,4%	37 132	50,6%

Produit des titres de participations et autres titres immobilisés	10	0	NA	0	NA
Gains de change	271	240	-11,4%	3 364	NS
Intérêts et autres produits financiers	140	493	252,4%	1 165	136,4%
Reprises financières, transferts de charges	272	3 192	NS	390	-87,8%
Produits financiers III	694	3 925	NS	4 919	25,3%
Charges d'intérêts	4 167	1 678	-59,7%	1 539	-8,3%
Pertes de change	283	197	-30,3%	752	281,9%
Autres charges financières	0	38	NA	111	189,0%
Dotations financières	3 192	390	-87,8%	74	-81,0%
Charges financières IV	7 641	2 303	-69,9%	2 476	7,5%
Résultat Financier (III-IV)	-6 948	1 623	123,4%	2 443	50,6%

Résultat Courant	10 128	26 280	159,5%	39 575	50,6%
-------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--------------

Produit des cessions d'immobilisation	2 912	6 179	112,2%	1 069	-82,7%
Reprises sur provision d'investissement	0	0	NA	111	NS
Autres produits non courants	84	23	-72,5%	52	125,5%
Produits Non Courants	2 995	6 202	107,0%	1 232	-80,1%
Val. nettes d'amortissement des immobilisations cédées	2 964	9 350	215,5%	1 145	-87,8%
Autres charges non courantes	553	424	-23,4%	737	73,8%
Dotations non courantes aux amortissements et provisions	0	0	NA	0	NA
Charges Non Courantes	3 517	9 774	177,9%	1 882	-80,7%

Résultat Non Courant	-522	-3 572	NS	-650	81,8%
-----------------------------	-------------	---------------	-----------	-------------	--------------

Résultat Avant Impôts	9 607	22 708	136,4%	38 925	71,4%
Impôts sur les résultats	2 911	7 269	149,7%	11 444	57,4%

Résultat Net	6 695	15 440	130,6%	27 481	78,0%
---------------------	--------------	---------------	---------------	---------------	--------------

Source : STROC Industrie

²² Les immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même correspondent essentiellement à des travaux d'aménagement, d'agencement et d'extension du site de production de la société à Had Soualem

²³ Les transferts de charges correspondent à la refacturation aux différentes sociétés du Groupe des charges supportées au préalable par STROC Industrie en vertu de la convention d'assistance technique.

V.1.1 Chiffre d'affaires

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Vente des biens et services produits	221 504	402 656	81,8%	462 590	14,9%
En % du CA	100,0%	100,0%	-	100,0%	-
Chiffre d'affaires	221 504	402 656	81,8%	462 590	14,9%

Source : STROC Industrie

Le chiffre d'affaires de STROC Industrie est constitué exclusivement de ventes de biens et services produits, de par la nature de l'activité de la société.

Répartition du chiffre d'affaires par D.A.S

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Construction d'installation de Manutention et de traitement de produits solides en vrac	50 944	270 187	>100,0%	177 312	-34,37%
En % du CA	23,00%	67,10%	44,1 pts	38,3%	-28,8 pts
Construction d'unités de stockage et de traitement de produits liquides et gazeux	118 820	58 205	-51,01%	123 020	>100,0%
En % du CA	53,64%	14,46%	-39,2 pts	26,6%	12,1 pts
Bâtiments industriels, logistiques et tertiaires	51 740	74 264	43,53%	162 258	>100,0%
En % du CA	23,36%	18,44%	-4,9 pts	35,1%	16,7 pts
Chiffre d'affaires	221 504	402 656	81,78%	462 590	14,88%

Source : STROC Industrie

En 2009

Le chiffre d'affaires de STROC Industrie s'établit à 402,7 Mdh, en hausse de 81,8% par rapport à 2008 suite à :

- L'augmentation des ventes relatives au D.A.S : « Construction d'installation de Manutention et de traitement de produits solides en vrac », qui ont été multipliées de 4,3x entre 2008 et 2009 suite à la réalisation d'une grande partie d'un marché important avec l'OCP d'un montant de 380 Mdh (étude et réalisation clé en main d'un circuit de manutention de phosphate) ;
- L'augmentation des ventes relatives au D.A.S « Bâtiments industriels, logistiques et tertiaires » de 43,53% durant la même période, suite à la réalisation clé en main du centre international de tri de Nouacer pour le compte de La Poste du Maroc, l'achèvement de l'usine Faurecia et au démarrage de la construction clé en main de l'usine tube et profil.

En 2010

Le chiffre d'affaires de l'entreprise augmente de 14,9% à 462,6 MDh. Cette hausse s'explique par :

- l'augmentation des ventes relatives au D.A.S « stockage et traitement des produits liquides et gazeux » de 111% à 123 Mdh suite à la construction d'un réservoir de stockage d'hydrocarbure pour le compte de Petromin, ainsi que divers marchés principalement avec Maroc Phosphore.
- L'augmentation des ventes relatives au DAS « Bâtiments industriels, logistiques et tertiaires » qui augmentent de 118% à 162,3 MDh suite à la facturation d'une partie de la construction clé en main de l'usine Tube et Profil, ainsi que la réalisation d'une partie d'une usine clé en main pour le compte de l'équipementier automobile SNOP (42 Mdh).

A noter aussi la baisse de 34% du D.A.S « stockage et manutention des produits solides » à 177,3 MDh.

Répartition du chiffre d'affaires Maroc Vs Export

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Ventes de biens au Maroc	220 312	402 656	82,80%	422 582	4,95%
En % du CA	99,5%	100,0%	+0,5 pts	91,35%	NA
Ventes de biens à l'export	1 192	0	-100,0%	40 008	+100%
En % du CA	0,5%	0,0%	-0,5 pts	8,65%	+8,65%
Chiffre d'affaires	221 504	402 656	81,8%	462 590	14,9%

Source : STROC Industrie

En 2009

L'exercice 2009 a porté exclusivement sur une activité au Maroc, la société a ainsi réalisé 100% de son chiffre d'affaires à l'échelle nationale, contre 99,5% en 2008 suite à la construction de 11 condensateurs au Sénégal et au Cameroun.

En 2010

Le chiffre d'affaires à l'export s'est établi à 40 Mdh, soit 8,65% du total, principalement suite à la réalisation d'une partie d'une usine clé en main pour le compte de l'équipementier automobile SNOP installé à TFZ (Tanger Free Zone) pour un montant de 39 Mdh. A noter aussi que STROC a réalisé un contrat de fourniture, fabrication, et montage d'un bâtiment pour une usine de granite à Nouadhibou, pour le compte de la société mauritanienne COMECA d'un montant de 1 Mdh. A noter que STROC Industrie a soustraité la réalisation de ce contrat à sa filiale MTC Mauritanie.

V.1.2 Charges d'exploitation

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Charges d'exploitation	197 336	383 226	94,2%	426 396	11,3%
En % du CA	89,1%	95,2%		92,2%	
Dont:					
Achats consommés de matières et fournitures	130 546	276 842	112,1%	273 373	-1,3%
En % du CA	58,9%	68,8%	9,8 pts	59,1%	-9,7 pts
Autres charges externes	21 980	34 699	57,9%	53 320	53,7%
En % du CA	9,9%	8,6%	-1,3 pts	11,5%	2,9 pts
Impôts et taxes	415	660	59,0%	731	10,7%
En % du CA	0,2%	0,2%	0,0 pts	0,2%	0,0 pts
Charges de personnel	40 843	67 967	66,4%	92 973	36,8%
En % du CA	18,4%	16,9%	-1,6 pts	20,1%	3,2 pts
Autres charges d'exploitation	439	0	NA	0	0,0%
En % du CA	0,2%	0,0%	-0,2 pts	0,0%	0,0 pts
Dotations d'exploitation	3 113	3 059	-1,7%	5 999	96,1%
En % du CA	1,4%	0,8%	-0,6 pts	1,3%	0,5 pts

Source : STROC Industrie

En 2009

Les charges d'exploitation de STROC Industrie augmentent de 94,2%, en ligne avec l'augmentation du volume d'activité et des achats consommés. Elles représentent près de 95,2% du CA principalement du fait du poids des Achats consommés de matières et fournitures qui représentent 68,8% du CA.

En 2010

Les charges d'exploitation augmentent de 11,3% à 426,4 Mdh. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation du volume d'affaires (+14,9%).

Achats consommés de matières premières et fournitures consommables

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Achats consommés de matières et fournitures	130 546	276 842	112,1%	273 373	-1,3%
Dont:					
Achats de matières premières	85 142	171 092	100,9%	143 689	-16,0%
En % du CA	38,4%	42,5%	4,1 pts	31,1%	-11,4 pts
Variation des stocks de matières premières	-8 412	287	103,4%	12 623	NS
En % du CA	-3,8%	0,1%	3,9 pts	2,7%	2,7 pts
Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	8 969	13 365	49,0%	23 180	73,4%
En % du CA	4,0%	3,3%	-0,7 pts	5,0%	1,7 pts
Variation des stocks de matières fournitures et d'emballages	0	0	NA	0	NA
En % du CA	0,0%	0,0%	0,0 pts	0,0%	0,0 pts
Achats non stockés de matières et de fournitures	3 409	5 150	51,1%	4 678	-9,2%
En % du CA	1,5%	1,3%	-0,3 pts	1,0%	-0,3 pts
Achats de travaux, études et prestations de services	41 414	86 934	109,9%	89 203	2,6%
En % du CA	18,7%	21,6%	2,9 pts	19,3%	-2,3 pts
Achats de matières et fournitures des exercices antérieurs	24	14	-39,8%	0	NA
En % du CA	0,0%	0,0%	0,0 pts	0,0%	0,0 pts

Source : STROC Industrie

Sur la période 2008 - 2010, les achats consommés de matières et fournitures de la société se constituent des :

- Achats de matières premières tels que détaillés dans le tableau suivant :

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Acier	75 592	116 714	54,40%	98 576	-15,50%
En % du total	88,78%	68,22%	-20,57pts	68,60%	0,39pts
Autres matières premières	9 550	54 378	469,4%	45 113	-17,0%
En % du total	11,2%	31,8%	20,6pts	31,4%	-0,4pts
Total matières premières	85 142	171 092	100,9%	143 689	-16,0%

Source : STROC Industrie

En 2009

L'acier représente 68% des achats de matières premières de la société contre 88% en 2008, en faveur d'autres matières premières à savoir les équipements, produits et accessoires industriels qui totalisent une contribution de 31,8%. Cette nouvelle configuration est due essentiellement au poids des contrats clés en main en cette année 2009.

En 2010

L'acier constitue 69% des achats de matières premières de la Société. En parallèle, les autres matières premières représentent 31% des achats, avec un montant de 45 Mdh, contre 54 Mdh en 2009.

A noter que l'année 2010 était marquée par l'importance du poids des travaux réalisés sur chantiers et la baisse des transformations en usine, d'où la baisse des achats de matières premières, notamment l'acier.

- Achats de travaux, d'études et de prestations de services :

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Location d'engins	6 585	17 858	171,2%	26 009	45,6%
En % du total	15,9%	20,5%	+4,6 pts	29,2%	+8,7 pts
Sous-traitance études	1 224	7 042	475,3%	3 987	-43,4%
En % du total	3,0%	8,1%	+5,1 pts	4,5%	-3,6 pts
Autres sous-traitance travaux	33 605	62 033	84,6%	59 207	-4,6%
En % du total	81,1%	71,4%	-9,8 pts	66,4%	-5,0 pts
Total achat de travaux	41 414	86 934	109,9%	89 203	2,6%

Source : STROC Industrie

Les achats de travaux se composent principalement de sous-traitance de travaux relatifs à certains corps d'état. Ces travaux constituent entre 66% et 82% des achats de travaux durant toute la période.

La location d'engins représente entre 16 et 30% des achats de travaux, et concerne notamment la location de matériel de manutention et de levage utilisé à l'atelier de fabrication et sur les différents chantiers. En 2009, l'augmentation de ce poste de 171% est en liaison avec l'évolution du chiffre d'affaires suite à l'accroissement des activités de montage sur site.

La soustraitance études représente entre 3% et 8% des achats de travaux et concerne principalement la soustraitance de la composante ingénierie. En 2009, l'augmentation de ce poste de 475% est due à plusieurs marchés à forte composante d'ingénierie.

- Achats de matières et fournitures consommables et emballages

Suite à la prépondérance des activités de montage sur site, les achats de matière et fourniture consommable et emballage ont augmenté de 49% et de 73% respectivement en 2009 et 2010.

Charges de personnel

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Charges d'exploitation	197 336	383 226	94,2%	426 396	11,3%
Dont: Charges de personnel	40 843	67 967	66,4%	92 973	36,8%
Rémunérations du personnel	32 045	56 263	75,6%	74 278	32,0%
En % du CA	14,5%	14,0%	-0,5pts	16,1%	2,1pts
Charges sociales	6 441	10 272	59,5%	18 673	81,8%
En % du CA	2,9%	2,6%	-0,4pts	4,0%	1,5pts
Reste du poste des charges de personnel	2 356	1 432	-39,2%	21	-98,5%
En % du CA	1,1%	0,4%	-0,7pts	0,0%	-0,4pts

Source : STROC Industrie

Les charges de personnel sont constituées en majeure partie de rémunérations du personnel direct (permanent) de la Société. Cependant depuis le 1^{er} janvier 2009, un retraitement a été

effectué sur le poste « rémunération de personnel » pour intégrer les rémunérations payées aux intérimaires alors qu'elles étaient intégrées auparavant en autres charges externes. Ce retraitement a été effectué suite au changement de la politique d'engagement du personnel temporaire, recruté en 2007-2008 via des sociétés d'intérim et depuis début 2009 par des contrats « projet » directement par la Société.

Ainsi, les charges de personnel augmentent de 36,8% en 2010 pour atteindre 93 Mdh contre 68 Mdh en 2009 et 41 Mdh en 2008.

Autres charges externes

La ventilation des autres charges externes est présentée dans le tableau suivant :

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Charges d'exploitation	197 336	383 226	94,2%	426 397	11,3%
Dont: autres charges externes	21 980	34 699	57,9%	53 320	53,7%
Locations et charges locatives	3 770	4 558	20,9%	7 839	72,0%
En % du CA	1,7%	1,1%	-0,6 pts	1,7%	+0,6 pts
Redevances de Crédit –Bail	2 719	6 261	130,3%	10 220	63,2%
En % du CA	1,2%	1,6%	0,3 pts	2,2%	+0,6 pts
Entretien et réparation	981	1 387	41,4%	1 197	-13,7%
En % du CA	0,4%	0,3%	-0,1 pts	0,3%	0,0 pts
Primes d'assurances	350	935	166,9%	1 244	33,0%
En % du CA	0,2%	0,2%	0,1 pts	0,3%	+0,1 pts
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	3 516	9	-99,8%	3 639	>100%
En % du CA	1,6%	0,0%	-1,6 pts	0,1%	+0,1 pts
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 948	4 433	127,6%	6 672	50,5%
En % du CA	0,9%	1,1%	0,2 pts	1,4%	+0,3 pts
Redevances pour brevets, marques et droits	0	1	NA	0	100%
En % du CA	0	0,0%	0,0 pts	0,0%	0,0 pts
Etudes, recherches et documentation	85	185	116,3%	0	100%
En % du CA	0,0%	0,0%	0,0 pts	0,0%	0,0 pts
Transports	3 186	5 757	80,7%	6 574	14,2%
En % du CA	1,4%	1,4%	0,0 pts	1,4%	0,0 pts
Déplacements, Missions et Réceptions	2 614	5 301	102,8%	8 199	54,7%
En % du CA	1,2%	1,3%	0,1 pts	1,8%	+0,5 pts
Reste du poste « Autres charges externes »	2 811	5 872	108,9%	7 736	31,7%
En % du CA	1,3%	1,5%	0,2 pts	1,7%	+0,2 pts

Source : STROC Industrie

Les redevances de leasing sont justifiées par la politique initiée par la Société d'opter pour ce mode de financement pour l'acquisition de tout le matériel auparavant financé par location longue durée.

Les frais de déplacement quant à eux ont essentiellement évolué du fait de la prospection de marchés nouveaux en Afrique.

Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires sont constituées sur toute la période d'honoraires de commissaires aux comptes, de juristes, de consultants en IT et de consultant en marketing communication.

En 2009

Malgré la baisse enregistrée sur le poste « rémunérations du personnel extérieur » du fait du reclassement expliqué ci-dessus, le poste charges externes augmente sensiblement (+57,9%) pour passer à 34,7 Mdh contre 22,0 Mdh en 2008. Cette hausse est due principalement à l'augmentation des redevances de crédit bail (+130%), des frais de déplacements (+103%), des frais de transport (+81%) et des rémunérations d'intermédiaires et honoraires (+128%).

En 2010

Les autres charges externes augmentent de 53,7% pour s'établir à 53,3 Mdh. Cette hausse s'explique par les postes location et charges locatives (+72%), rémunération du personnel extérieur à l'entreprise (effet lié aux rémunérations et aux charges de gardiennage, ainsi qu'au CDD d'un consultant (Conseil technique) et de superviseurs (ingénieurs consultants)), les redevances de crédit bail (+63,2%), déplacement, missions et réceptions (+54,7%) et rémunérations d'intermédiaires et honoraires (+50%).

Le poste « Reste des autres charges externes » est composé de :

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Reste du poste "Autres Charges externes"	2 811	5 872	108,9%	7 736	31,7%
Dont					
Entretien et réparations	-	-	-	568	na
En % du total	-	-	-	7,3%	-
Etudes, recherches et documentation	-	-	-	263	na
En % du total	-	-	-	3,4%	-
Primes d'assurances	-	-	-	125	na
En % du total	-	-	-	1,6%	-
Publicité et relations	762	3 017	295,9%	3 631	20,3%
En % du total	28,0%	110,9%	82,9 pts	46,9%	-4,5 pts
Services bancaires	1 054	1 534	45,5%	1 325	-13,6%
En % du total	38,7%	56,4%	17,6 pts	17,1%	-9,0 pts
Frais postaux et de télécommunications	749	951	27,0%	1 401	47,3%
En % du total	27,5%	34,9%	7,4 pts	18,1%	1,9 pts
Cotisations et dons	140	307	119,3%	100	67,4%
En % du total	5,1%	11,3%	6,1 pts	1,3%	-3,9 pts
Autres charges externes des exercices antérieurs	105	63	-40,0%	324	>100%
En % du total	3,9%	2,3%	-1,5 pts	4,2%	3,1 pts

Source : STROC Industrie

Les autres charges externes sont principalement composées sur la période de frais de publicité et de relation.

En 2009, les frais de publicité et de relation représentent des frais de publicité institutionnelle et des frais de séminaires et sponsoring.

En 2010, ces charges de publicité augmentent de 20% principalement du fait de l'adoption d'une nouvelle campagne institutionnelle (brochures, insertions presse et film institutionnel, « goodies »...).

Dotation d'exploitation :

Sur la période analysée, les dotations d'exploitation augmentent de 95% et ce en ligne avec les acquisitions d'immobilisations sur la période.

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Dotations d'exploitation	3 113	3 059	-1,7%	5 999	96,1%
Source : STROC Industrie					

V.1.3 Résultat d'exploitation

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Produits d'exploitation	214 413	407 884	90,2%	463 528	13,6%
Charges d'exploitation	197 336	383 226	94,2%	426 397	11,3%
Résultat d'exploitation	17 076	24 658	44,4%	37 132	50,6%
En % du CA	7,7%	6,1%	-1,6 pts	8,0%	+1,9 pts

Source : STROC Industrie

Suite à l'accroissement des produits d'exploitation et à la bonne maîtrise des charges d'exploitation, le résultat d'exploitation de STROC Industrie est en constante progression et s'établit à 8% en 2010 contre 7,7% en 2008.

En 2009

Le résultat d'exploitation est de 24,7 Mdh, en hausse de 44,4% par rapport à 2008.

Un effort sur les marges a été opéré au cours de l'année 2009. Cet effort a été initié par une baisse des prix facturés en 2009, engendrant une baisse du taux de la marge opérationnelle (7,7% en 2008 contre 6,1% en 2009), malgré l'augmentation de la valeur absolue de la marge entre 2008 et 2009 (24 658 Kdh à 17 076 Kdh).

En 2010

Le résultat d'exploitation ressort à 37,1 MDh soit une hausse de 50,6% par rapport à 2009. La marge opérationnelle affiche un accroissement à 8% contre 6,1% en 2009 lié principalement à la réalisation de travaux moins consommateurs en charges (notamment des travaux d'études et de maintenance).

V.1.4 Résultat financier

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Produit des titres de participations et autres titres immobilisés	10	0	NA	0	NA
Gains de change	271	240	-11,4%	3 364	NS
Intérêts et autres produits financiers	140	493	252,4%	1 165	136,4%
Reprises financières, transferts de charges	272	3 192	NS	390	-87,8%
Produits financiers	694	3 925	NS	4 919	25,3%
Charges d'intérêts	4 167	1 678	-59,7%	1 539	-8,3%
Pertes de change	283	197	-30,3%	752	281,9%
Autres charges financières	0	38	NA	111	189,0%
Dotations financières	3 192	390	-87,8%	74	-81,0%
Charges financières	7 641	2 303	-69,9%	2 476	7,5%
Résultat financier	- 6 948	1 623	>100%	2 443	50,6%

Source : STROC Industrie

En 2009

Le résultat financier de la société est de 1 623 Kdh, en nette augmentation par rapport au déficit enregistré en 2008. Ce déficit était dû essentiellement aux dotations financières qui ont augmenté de 272 Kdh à 3 192 Kdh, suite à la comptabilisation d'une provision couvrant à 100% la participation détenue par STROC Industrie dans GENIUS Construction pour un montant de 3 160 Kdh, suite à la dépréciation de la situation nette de cette dernière (effet des pertes réalisées antérieurement à 2009).

L'amélioration du résultat financier en 2009 est due à:

- La forte diminution des charges d'intérêts, passant de 4 167 Kdh à 1 678 Kdh, suite à l'amélioration de la trésorerie de la société et la diminution des dettes de financements permanentes ;
- L'augmentation des reprises financières, suite à la reprise des dotations financières sur les titres de GENIUS Construction après la cession de ces titres à la société AL ISTIMRAR Holding.

En 2010

Le résultat financier continue à s'améliorer et s'établit à 2,4 Mdh contre 1,6 Mdh en 2009. Cette amélioration s'explique par la faible augmentation des charges financières (2,5 Mdh en 2010 contre 2,3 Mdh en 2009) comparée à la forte hausse des produits financiers engendrée par les intérêts (1,2 Mdh) suite aux placements de trésorerie réalisés au courant de l'exercice et par les gains de change (3,4 Mdh) liés à l'appréciation du dirhams face à l'euro et au dollar.

V.1.5 Résultat non courant

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Produit des cessions d'immobilisation (*)	2 912	6 179	112,2%	1 069	-82,7%
Reprises sur provision d'investissement	0	0	NA	111	NS
Autres produits non courants	84	23	-72,5%	52	125,5%
Produits non courants	2 995	6 202	107,0%	1 232	-80,1%
Valeur nette d'amortissement des immobilisations cédées	2 964	9 350	215,5%	1 145	-87,8%
Autres charges non courantes	553	424	-23,4%	737	73,8%
Charges non courantes	3 517	9 774	177,9%	1 882	-80,7%
Résultat non courant	-522	-3 572	NS	-650	81,8%

Source : STROC Industrie

(*) Le poste Produits de cession d'immobilisations est quasi-exclusivement constitué d'opérations relatives à l'acquisition de biens d'équipements de l'étranger en leasing. En effet, les organismes de leasing ne pouvant pas importer le gros matériel eux-mêmes, optent pour des opérations de lease-back avec leur client, qui importe le matériel avant de le céder en lease back.

En 2009

Durant cet exercice, le résultat non courant enregistre un déficit plus important que l'exercice précédent, passant de -522 Kdh à -3 572 Kdh. Ce déficit est dû principalement à la valeur nette d'amortissements des immobilisations financières cédées durant cet exercice, à savoir la participation financière dans GENIUS Construction, cédée au nominal soit 98,7 Kdh contre une VNA de 3,4Mdh, ainsi que certaines immobilisations corporelles (machines et grues) acquises par STROC Industrie et cédées en lease-back (environ 6 080 Kdh).

En 2010

Le résultat non courant s'améliore sensiblement pour s'établir à -649 Kdh contre -3 572 Kdh en 2009. Ce résultat négatif provient principalement des autres charges non courantes qui s'élèvent à 737 Kdh constitués principalement des frais exceptionnels engagés lors de déplacements à l'étranger et de pertes sur créances irrécouvrables.

V.1.6 Résultat net

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Résultat d'exploitation	17 076	24 658	44,4%	37 132	50,6%
Résultat Financier	-6 948	1 623	123,4%	2 443	50,5%
Résultat Courant	10 128	26 280	159,5%	39 575	50,6%
Résultat Non Courant	-522	-3 572	NS	-649	NS
Résultat Avant Impôts	9 607	22 708	136,4%	38 926	71,4%
Impôts sur les résultats	2 911	7 269	149,7%	11 444	57,4%
Résultat Net	6 695	15 440	130,6%	27 482	78,0%
Marge nette	3,0%	3,8%	+0,8 pts	5,9%	+2,1 pts

Source : STROC Industrie

Le résultat net de la société est en constante amélioration sur la période 2008-2010, avec des augmentations respectives de 130,6% et 78,0% en 2009 et 2010.

Cette progression a conduit à l'amélioration de la marge nette de la société qui passe de 3% en 2008 à 5,9% en 2010 du fait de la maîtrise soutenue de charges durant la période 2008-2010 (stabilité des charges d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires durant les 3 exercices) et de l'amélioration du résultat financier en hausse depuis 2009 (ie. 2,5 Mdh en 2010 contre - 6,9 Mdh en 2008).

V.2 ANALYSE DU BILAN – ACTIF

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Immobilisations en non valeur	155	486	>100%	494	1,7%
Frais préliminaires	0	104	NA	214	>100%
Charges à répartir	155	382	>100%	280	-26,7%
Immobilisations incorporelles	454	1 775	>100%	2 998	68,9%
Brevets, marques, droits et val. similaires	454	371	-18,3%	2 998	>100%
Autres immobilisations incorporelles	0	1 404	NA	0	NA
Immobilisations corporelles	29 155	40 023	37,3%	53 999	34,9%
Terrains	9 443	17 308	83,3%	17 308	0,0%
Constructions	9 187	8 580	-6,6%	7 840	-8,6%
Installations techniques, matériel et outils	7 561	9 955	31,7%	16 673	67,5%
Matériel de transport	4	0	-100,0%	136	NA
Mobilier, Matériel de bureau	2 810	4 130	46,9%	5 285	28,0%
Autres immobilisations corporelles	64	51	-20,2%	34	-33,7%
Immobilisations corporelles en cours	86	0	-100,0%	6 723	NA
Immobilisations financières	1 323	2 327	75,9%	1 330	-42,8%
Autres créances financières	110	110	NA	94	-14,2%
Titres de participation	1 012	2 016	99,2%	1 236	-38,7%
Autres titres immobilisés	201	201	NA	0	-100,0%

Actif Immobilisé	31 087	44 611	43,5%	58 821	31,9%
-------------------------	---------------	---------------	--------------	---------------	--------------

Stocks	41 371	45 032	8,8%	28 243	-37,3%
Matières et fournitures consommables	28 583	28 296	-1,0%	15 673	-44,6%
Produits en cours	11 727	16 735	42,7%	12 570	-24,9%
Produits intermédiaires - Produits résiduels	1 062	0	-100,0%	0	NA
Créances de l'actif circulant	161 768	248 562	53,7%	235 742	-5,2%
Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	2 009	3 105	54,5%	6 496	>100%
Clients et comptes rattachés	131 083	207 184	58,1%	187 033	-9,7%
Personnel	173	1 006	>100%	547	-45,6%
Etat	24 689	27 075	9,7%	20 442	-24,5%
Comptes d'associés	0	0	NA	13 351	NA
Autres débiteurs	2 857	8 785	>100%	6 600	-24,9%
Compte de régularisation - Actif	957	1 407	47,0%	1 271	-9,7%
Titres et valeurs de placement	0	21 985	NA	0	-100,0%
Ecart de conversion - Actif	32	390	>100%	74	-81,0%

Actif Circulant	203 171	315 969	55,5%	264 059	-16,4%
------------------------	----------------	----------------	--------------	----------------	---------------

Trésorerie Actif	5 780	13 150	>100%	19 064	45,0%
Chèques et valeurs à encaisser	4	10 798	>100%	657	-93,9%
Banques, T.G et C.P	5 631	1 998	-64,5%	18 130	>100%
Caisses, régies d'avances et accreditifs	145	354	>100%	277	-21,8%

Total Actif	240 038	373 730	55,7%	341 944	-8,5%
--------------------	----------------	----------------	--------------	----------------	--------------

Source : STROC Industrie

V.2.1 Actif immobilisé

Immobilisations en non valeur

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Frais préliminaires	0	104	NA	214	>100%
Charges à répartir	155	382	>100%	280	-26,7%
Immobilisations en non valeur	155	486	>100%	494	1,7%
Part Total Actif en %	0,1%	0,1%	0,1 pts	0,1%	0,0 pts

Source : STROC Industrie

En 2009

Les immobilisations en non valeur enregistrent une augmentation de plus de 100%, passant de 155 Kdh en 2008 à 486 Kdh en 2009. Ces immobilisations sont composées en majeure partie de charges à répartir, ainsi que de frais préliminaires relatifs à l'augmentation de capital de STROC Industrie de 13 Mdh.

En 2010

Ces immobilisations augmentent faiblement (+1,6%) à 494 KDh. Cette augmentation s'explique par la hausse des frais préliminaires suite à l'augmentation de capital de 17 MDh réalisée au cours de l'exercice compensée par la baisse des charges à répartir (-26,7%).

Immobilisations incorporelles

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Brevets, marques, droits et val. similaires	454	371	-18,3%	2 998	>100%
Autres immobilisations incorporelles	0	1 404	NA	0	NA
Immobilisations incorporelles	454	1 775	>100%	2 998	68,9%
Part Total Actif en %	0,2%	0,5%	0,3 pts	0,9%	0,4 pts

Source : STROC Industrie

En 2009

Les immobilisations incorporelles de STROC Industrie s'établissent à 1 775 Kdh en 2009 contre 454 Kdh en 2008. L'évolution des autres immobilisations incorporelles en cours, induite par la mise en place de SAP Business One, augmente les immobilisations incorporelles de la société de plus de 100% en 2009.

En 2010

Les immobilisations incorporelles augmentent de 69%. Cette augmentation s'explique par une hausse de plus de 100% du poste « brevets, marques, droits » suite à l'acquisition de nouveaux systèmes d'information à savoir SAP pour 2 135 Kdh et OLERP (logiciel de gestion de paie et ressources humaines) pour 500 Kdh. Les autres immobilisations incorporelles baissent de 100% en raison de la comptabilisation de l'acquisition du système d'information SAP en « brevet, marque et droit » en lieu et place des autres immobilisations incorporelles.

Immobilisations corporelles

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Terrains	9 443	17 308	83,3%	17 308	0,0%
Constructions	9 187	8 580	-6,6%	7 840	-8,6%
Installations techniques, matériel et outils	7 561	9 955	31,7%	16 673	67,5%
Matériel de transport	4	0	-100,0%	136	na
Mobilier, Matériel de bureau	2 810	4 130	46,9%	5 285	28,0%
Autres immobilisations corporelles	64	51	-20,2%	34	-33,7%
Immobilisations corporelles en cours	86	0	-100,0%	6 723	na
Immobilisations corporelles	29 155	40 023	37,3%	53 999	34,9%
Part Total Actif en %	12,1%	10,7%	-1,4 pts	15,8%	+5,1 pts

Source : STROC Industrie

Les immobilisations corporelles sont constituées en grande partie de terrains, de constructions ainsi que d'installations techniques, matériel et outillage. Elles enregistrent une progression constante sur la période 2008-2010, de l'ordre de 37% en 2009 à 40 MDh et de 35% en 2010 à 54 MDh.

En 2009

Cette augmentation s'explique essentiellement par l'acquisition de nouveaux terrains dont la poste évolue de plus de 83% à 17,3 Mdh, par l'acquisition d'installations techniques (installations de chantier) et de matériel de bureau du fait de l'augmentation des effectifs et de l'aménagement du siège.

En 2010

L'augmentation des immobilisations corporelles est due en grande partie à la l'acquisition de nouvelles installations techniques (+67,5% relatifs aux outils de manutention et de levage et machines de production) et aux immobilisations corporelles en cours (>100%). Les immobilisations corporelles en cours concernent des avances sur acquisitions de terrains industriels dans la zone industrielle de Jorf Lasfar.

La variation du poste Terrains entre 2008 et 2010 est détaillée dans le tableau suivant :

Terrain	Date d'acquisition	2008	2009	2010
Solde initial	-	6 349 700	9 442 650	17 307 500
Terrain pour atelier Had Soualem	30/04/2008	3 092 950	-	-
Terrain pour siège Oasis	15/07/2009	-	7 864 850	-
Solde fin d'exercice	-	9 442 650	17 307 500	17 307 500

Source : STROC Industrie

Il est à noter que pour le développement de son activité, la Société a massivement recours au financement par leasing. Le tableau ci-dessous présente la valeur des immobilisations acquises par leasing sur les trois derniers exercices :

Valeur des biens en Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Immobilisations acquises en leasing	2 492	23 767	NA	10 571	-55,5%

Source : STROC Industrie

Immobilisations financières

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Autres créances financières	110	110	NA	94	-14,2%
Titres de participation	1 012	2 016	99,2%	1 236	-38,7%
<i>Pro Eng</i>	-	400	+100,0%	400	0,0%
<i>MTC Mauritanie</i>	-	604	+100,0%	670	+10,9%
<i>GETC Industrie</i>	-	-	-	166	+100,0%
<i>Rebel</i>	1 012	1 012	0,0%	-	-100,0%
<i>Genius Construction (ex Stroc Sud)</i>	0 ²⁴	-	- 100,0%	-	-
Autres titres immobilisés	201	201	NA	-	-100,0%
Immobilisations financières	1 323	2 327	75,9%	1 330	-42,8%
Part Total Actif en %	0,6%	0,6%	+0,1 pts	0,4%	-0,2 pts

Source : STROC Industrie

En 2009

L'évolution des immobilisations financières de STROC Industrie a été impactée par les opérations suivantes:

- Cession de GENIUS Construction à la Société AL ISTIMRAR Holding au nominal de 100 Dh, soit un prix de cession global de 98,7 Kdh ;
- Prise de participation à hauteur de 80% dans le bureau d'études Pro-Eng, pour un montant de 400 Kdh ;
- Prise participation à hauteur de 90% dans la Société mauritanienne MTC Industrie, pour un montant de 604 Kdh.

Au terme de l'exercice, les immobilisations financières de STROC Industrie augmentent de 75,9% pour atteindre 2 327 Kdh contre 1,3 Mdh en 2008.

En 2010

Les immobilisations financières diminuent de 43% suite à la cession de ATRAL au profit de ALISTIMRAR Holding pour 1 Mdh. A noter la prise de participation, au cours de l'exercice, à hauteur de 65% dans la société GETC en Guinée Equatoriale pour un montant de 255 Kdh et le rachat de 10% des participations des minoritaires dans MTC pour contrôler les 100%.

V.2.2 Actif circulant

Stocks

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Matières et fournitures consommables	28 583	28 296	-1,0%	15 673	-44,6%
En % des stocks	69,1%	62,8%	-6,3 pts	55,5%	-7,3 pts
Produits en cours	11 727	16 735	42,7%	12 570	-24,9%
En % des stocks	28,3%	37,2%	8,8 pts	44,5%	7,3 pts
Produits intermédiaires - Produits résiduels	1 062	0	-100,0%	0	NA
Stocks	41 371	45 032	8,8%	28 243	-37,3%
Part Total Actif en %	17,2%	12,0%	-5,2 pts	8,3%	-3,8 pts

Source : STROC Industrie

En 2009

²⁴ Participation d'une valeur de 3 160Kdh entièrement provisionnée en 2008.

Les stocks de la société augmentent de 9% en 2009, et se composent principalement de :

- Matières et fournitures consommables : toutes les matières premières (acier, inox etc.) ou autres utilisées dans le processus de fabrication et de transformation (Cf. Analyse du CPC, Achats consommés de matières et fournitures). Ce poste représente 63% du stock total de la société en 2009 ;
- Produits en cours : principalement les travaux en cours, démarrés mais pas encore réceptionnés. Ce poste représente 37% du stock total de STROC Industrie en 2009.

En 2010

Le niveau de stocks de STROC Industrie en 2010 diminue de 37,3% et s'établit à 28,2 Mdh.

Les matières et fournitures consommables représentent 56% du stock total de la société, alors que les produits en cours représentent eux 45% du total en 2010.

Les encours chantiers concernent plusieurs projets avec des clients tel que l'OCP et MAROC PHOSPHORE.

Créances de l'actif circulant

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	2 009	3 105	54,5%	6 496	>100%
Part Total Actif en %	1,2%	1,2%	0,0 pts	2,8%	1,5 pts
Clients et comptes rattachés	131 083	207 184	58,1%	187 033	-9,7%
Part Total Actif en %	81,0%	83,4%	2,3 pts	79,3%	-4,0 pts
Personnel	173	1 006	>100%	547	-45,6%
Part Total Actif en %	0,1%	0,4%	0,3 pts	0,2%	-0,2 pts
Etat	24 689	27 075	9,7%	20 442	-24,5%
Part Total Actif en %	15,3%	10,9%	-4,4 pts	8,7%	-2,2 pts
Autres débiteurs	2 857	8 785	>100%	6 600	-24,9%
Part Total Actif en %	1,8%	3,5%	1,8 pts	2,8%	-0,7 pts
Compte de régularisation – Actif	957	1 407	47,0%	1 271	-9,7%
Part Total Actif en %	0,6%	0,6%	0,0 pts	0,5%	0,0 pts
Créances de l'actif circulant	161 768	248 562	53,7%	235 742	-5,2%
Part Total Actif en %	67,4%	66,5%	-0,9 pts	68,9%	2,4 pts

Source : STROC Industrie

En 2009

Les créances de l'actif circulant augmentent de 53,7% en 2009 pour atteindre 248,6 Mdh contre 161,8 Mdh en 2008.

Cette hausse est stimulée par les créances clients et comptes rattachés qui passent de 131 Mdh en 2008 à 207 Mdh en 2009 du fait de la facturation de plusieurs projets à la fin de l'année 2009. L'évolution de ces créances est en ligne avec l'évolution du chiffre d'affaires de la société avec l'octroi d'un délai client contractuel compris entre 30 et 90 jours. (Cf. Analyse du ratio Délai de règlement clients).

Le poste « Etat » représente également une grande partie des créances de l'actif circulant (15,3% en 2008 et 10,9% en 2009) et se compose essentiellement de TVA récupérable.

Le poste « Fournisseurs débiteurs avances et acomptes » augmente de 54,5% pour s'établir à 3,1 Mdh. Il s'agit principalement d'avances versées par STROC Industrie à des sous-traitants dans le cadre de contrats clés en main.

En 2010

Les créances de l'actif circulant diminuent de près de 5% à 236 Mdh contre 249 Mdh en 2009.

Cette évolution s'explique par :

- Les créances clients qui s'établissent à 187 Mdh contre 207 Mdh un an auparavant. Cette diminution s'explique par un effort conséquent de recouvrement initié par STROC Industrie au cours de l'exercice qui se traduit par des délais clients qui se sont réduits pour passer de 154 jours de CA en 2009 à 121 jours en 2010 ;
- Les créances envers l'Etat qui atteignent 20 Mdh contre 27 Mdh en 2009 suite au recouvrement d'une partie de la TVA ;
- Les autres débiteurs qui baissent de 25% à 6,6 Mdh. Ce poste enregistre les frais d'assistance technique et autres dépenses engagées par STROC Industrie au profit des filiales du groupe ALISTIMRAR ;
- L'augmentation du poste fournisseurs débiteurs avances et acomptes de plus de 100%, qui s'établit à 6,5 Mdh.

Titres et valeurs de placement

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Titres et valeurs de placement	0	21 985	NA	0	-NA
Part Total Actif en %	-	5,9%	-	-	-

Source : STROC Industrie

En 2009, les titres et valeurs mobilières de placement qui concernent exclusivement des placements en SICAV monétaires pour 22 Mdh. Ces placements ont été effectués suite à l'amélioration notable de la trésorerie de la Société. A fin 2010, l'entreprise ne dispose plus de placement de trésorerie.

Ecarts de conversion – Actif

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Ecarts de conversion – Actif	32	390	>100%	74	-81,0%
Part Total Actif en %	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	-0,1%

Source : STROC Industrie

Les écarts de conversion concernent principalement la variation de la dette fournisseur libellée en euros.

V.3 ANALYSE DU BILAN - PASSIF

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Capitaux Propres	34 304	48 543	41,5%	78 025	60,7%
Capital Social	20 000	33 000	65,0%	50 000	51,5%
Réserves légales	797	104	-87,0%	543	>100%
Report à nouveau	6 812	0	-100,0%	0	NA
Résultat net de l'exercice	6 695	15 440	>100%	27 482	78,0%
Dettes de financement	10 912	6 189	-43,3%	3 329	-46,2%
Autres dettes de financement	10 912	6 189	-43,3%	3 329	-46,2%
Provisions durables pour risques et charges	335	203	-39,5%	329	62,3%
Provisions pour risques	335	203	-39,5%	329	62,3%

Financement permanent	45 551	54 935	20,6%	81 683	48,7%
------------------------------	---------------	---------------	--------------	---------------	--------------

Dettes du passif circulant	146 728	288 276	96,5%	246 084	-14,6%
Fournisseurs et comptes rattachés	88 864	176 099	98,2%	147 124	-16,5%
Clients créditeurs avances et acomptes	38 937	72 740	86,8%	63 052	-13,3%
Personnel	1 889	5 780	>100%	11 904	>100%
Organismes sociaux	749	1 274	70,1%	1 605	25,9%
Etat	15 288	31 628	>100%	21 475	-32,1%
Autres créanciers	298	298	NA	364	22,0%
Comptes de régularisation – Passif	703	457	-35,1%	560	22,7%
Autres provisions pour risques et charges	32	390	>100%	74	-81,0%
Ecart de conversion – Passif	92	190	>100%	81	-57,4%

Passif Circulant	146 852	288 856	96,7%	246 239	-14,8%
-------------------------	----------------	----------------	--------------	----------------	---------------

Crédit d'escompte	14 395	0	-100%	0	NA
Crédit de trésorerie	11 864	17 150	45%	6 294	-63%
Banques (Soldes créditeurs)	21 376	12 789	-40%	7 728	-40%

Trésorerie Passif	47 635	29 939	-37%	14 022	-53%
--------------------------	---------------	---------------	-------------	---------------	-------------

Total Passif	240 038	373 730	55,7%	341 944	-8,5%
---------------------	----------------	----------------	--------------	----------------	--------------

Source : STROC Industrie

V.3.1 Financement permanent

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Capitaux Propres	34 304	48 543	41,5%	78 025	60,7%
Part Financement Permanent en %	75,3%	88,4%	13,1 pts	95,5%	7,2%
Provisions pour risques et charges	335	203	-39,5%	329	62,3%
Part Financement Permanent en %	0,7%	0,4%	-0,3 pts	0,4%	-0,1 pts
Dettes de financement	10 912	6 189	-43,3%	3 329	-46,2%
Part Financement Permanent en %	24,0%	11,3%	-12,7 pts	4,1%	-7,2 pts
Financement permanent	45 551	54 935	20,6%	81 683	48,7%
Part Total Passif en %	19,0%	14,7%	-4,3 pts	23,9%	9,2%

Source : STROC Industrie

En 2009

Le financement permanent de la Société évolue de 20,6%, pour atteindre 54,9 Mdh contre 45,6 Mdh en 2008.

Il est composé principalement de :

- Capitaux propres à hauteur de 88,4% ;
- Dettes de financement à hauteur de 11,3%.

Les provisions durables pour risques et charges représentent 0,4% du financement permanent.

En 2010

Le financement permanent de la Société évolue de 49%, pour atteindre 81,7 Mdh, contre 54,9 Mdh en 2009.

Il est composé principalement de :

- Capitaux propres à hauteur de 95,5% ;
- Dettes de financement à hauteur de 4,5%.

Capitaux propres

Les capitaux propres de STROC Industrie représentent la principale source de financement de la Société, son financement permanent étant composé à plus de 75% de capitaux propres à partir de 2008.

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Capital Social	20 000	33 000	65,0%	50 000	51,5%
Réserves légales	797	104	-87,0%	543	>100%
Report à nouveau	6 812	0	-100,0%	0	NA
Résultat net de l'exercice	6 695	15 440	>100%	27 482	78,0%
Capitaux Propres	34 304	48 543	41,5%	78 025	60,7%

Source : STROC Industrie

En 2009

Les capitaux propres de STROC Industrie augmentent de 41,5%, passant de 34,3 Mdh en 2008 à 48,5 Mdh en 2009. Durant cet exercice, les capitaux propres sont ventilés comme suit :

- Capital social : suite à l'opération d'augmentation de capital effectuée en 2009, de l'ordre de 13 Mdh, le capital social de la société s'établit à 33 Mdh. Cette augmentation de capital a été effectuée par l'incorporation des réserves pour 693 Kdh et du report à nouveau pour 12,3 Mdh.
- Réserves : constituées des réserves légales et du report à nouveau, ces réserves diminuent suite à :
 - la distribution du dividende 2008 pour un montant de 1 200 Kdh; et
 - L'incorporation de 13 Mdh (693 Kdh issus de la réserve légale et 12,3 Mdh issus du report à nouveau) en capital dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital précitée ;
- Résultat net de l'exercice : il s'établit à 15,4 Mdh.

En 2010

Les capitaux propres de STROC Industrie augmentent de 60,7% pour s'établir à 78 Mdh et sont ventilés comme suit :

- Capital social : au 15 avril 2010, la Société a procédé à une augmentation de capital de 17 Mdh par incorporation des réserves et des reports à nouveau, ainsi que par un apport en numéraire de 2 Mdh. Ainsi, le capital social de STROC Industrie augmente de 51,5% pour atteindre 50 Mdh ;
- Réserves légales : augmentent de plus de 100% suite à l'affectation intervenu en cours de l'exercice;
- Résultat net de l'exercice : qui s'établit à 27,4 Mdh après avoir augmenté de 78%.

Dettes de financement

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Autres dettes de financement	10 912	6 189	-43,3%	3 329	-46,2%
Dettes de financement	10 912	6 189	-43,3%	3 329	-46,2%

Source : STROC Industrie

En 2009

Les dettes de financement de STROC Industrie sont constituées du capital restant dû sur des emprunts CMT contractés auprès de Crédit du Maroc et de la Banque Centrale Populaire de valeur nominale de 7,4 Mdh et 8,4 Mdh respectivement. Les montants dûs au 31 décembre 2009 sont de 3,0 Mdh pour l'emprunt contracté auprès de Crédit du Maroc et 3,0 Mdh pour l'emprunt de la Banque Centrale Populaire.

En 2010

Les dettes de financement de STROC Industrie sont constituées du capital restant dû sur les mêmes emprunts de l'exercice précédent. Les montants dus à cette date sont de 3,3 Mdh.

Le CMT en cours a été élaboré en aout 2007 et conclu au taux de 5% pour une durée de 5 ans, la dernière échéance est prévue pour aout 2011.

V.3.2 Passif circulant

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Dettes du passif circulant	146 728	288 276	96,5%	246 084	-14,6%
Part Passif Circulant en %	99,9%	99,8%	-0,1pts	99,9%	0,1 pts
Dont :					
Fournisseurs et comptes rattachés	88 864	176 099	98,2%	147 124	-16,5%
Part Dettes du Passif Circulant en %	60,6%	61,1%	0,5 pts	59,8%	-1,3 pts
Clients créditeurs avances et acomptes	38 937	72 740	86,8%	63 052	-13,3%
Part Dettes du Passif Circulant en %	26,5%	25,2%	-1,3 pts	25,6%	0,4 pts
Personnel	1 889	5 780	>100%	11 904	>100%
Part Dettes du Passif Circulant en %	1,3%	2,0%	0,7 pts	4,8%	2,8 pts
Organismes sociaux	749	1 274	70,1%	1 605	25,9%
Part Dettes du Passif Circulant en %	0,5%	0,4%	-0,1 pts	0,7%	0,2 pts
Etat	15 288	31 628	>100%	21 475	-32,1%
Part Dettes du Passif Circulant en %	10,4%	11,0%	0,6 pts	8,7%	-2,2 pts
Autres créanciers	298	298	NA	364	22,0%
Part Dettes du Passif Circulant en %	0,2%	0,1%	-0,1 pts	0,1%	0,0 pts
Comptes de régularisation – Passif	703	457	-35,1%	560	22,7%
Part Dettes du Passif Circulant en %	0,5%	0,2%	-0,3 pts	0,2%	0,1 pts
Autres provisions pour risques et charges	32	390	>100%	74	-81,0%
Ecart de conversion – Passif	92	190	>100%	81	-57,4%

Passif Circulant	146 852	288 856	96,7%	246 239	-14,8%
Part Total Passif en %	61,2%	77,3%	16,1 pts	72,0%	-5,3 pts

Source : STROC Industrie

En 2009

Les dettes du passif circulant augmentent de 96,7% par rapport à 2008 pour s'établir à 289 Mdh contre 147 Mdh en 2008 du fait de l'augmentation conjuguée des :

- **Dettes fournisseurs et comptes rattachés** : ces dettes (représentant 61,1% du passif circulant en 2009) augmentent de 98,2% pour s'établir à 176 Mdh contre 89 Mdh en 2008 du fait de l'accroissement du carnet de commandes en 2009 ;
- **Clients créditeurs, avances et acomptes** : constituées d'avances clients sur les projets en cours ou qui débutent, ces avances augmentent de 86,8% en 2009 pour s'établir à 73 Mdh contre 39 Mdh en 2008 ;
- **Dettes envers l'Etat** : ces dettes s'établissent à 32 Mdh en 2009 contre 15 Mdh en 2008 et sont constituées de la TVA à payer et de la provision pour l'impôt sur les sociétés.

Le reste des dettes du passif circulant est constitué des dettes du personnel (provision pour primes de fin d'année et pour congés payés, ainsi que salaire du mois en cours payé le 5 du mois suivant, cette situation affecte principalement le bilan relativement aux salaires du mois de décembre qui ne sont payés respectivement qu'en janvier de l'exercice suivant et sont donc comptabilisés en tant que dettes du personnel), organismes sociaux (CNSS, Caisses de retraite et remboursement de frais médicaux), comptes de régularisation - passif ainsi que d'autres créanciers. La totalité de ces dettes représente en moyenne 3,4% des dettes du passif circulant sur la période 2008-2010.

En 2010 :

Les dettes du passif circulant diminuent de 14,8% par rapport à 2009 pour s'établir à 246 Mdh contre 289 Mdh du fait de l'augmentation conjuguée des :

- **Dettes fournisseurs et comptes rattachés** s'élèvent à 147 Mdh soit 59,8% du passif circulant. Elles baissent de 16,5% par rapport à 2009 en raison de la diminution du délai de règlement fournisseurs (129 jours contre 139 jours en 2009).
- **Clients créditeurs, avances et acomptes** : Les avances des clients s'établissent à 63 Mdh en 2010 en baisse de 13,3% par rapport à 2009. Ils représentent 25,6% du total des dettes du passif circulant du fait de la composition du portefeuille client (chantiers en cours, nombre réduit des commandes en phase de début).
- **Dettes envers l'Etat** : Les dettes envers l'Etat représentent 21,5 Mdh soit 8,7% des dettes du passif circulant. Elles sont en baisse de 32,1% par rapport à l'exercice précédent principalement lié à la récupération du crédit de TVA.
- **Les dettes envers le personnel** : Elles atteignent 11,9 Mdh contre 5,8 Mdh en 2009 soit une augmentation de plus de 100%. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation de la masse salariale.

V.4 EQUILIBRE FINANCIER

V.4.1 Fonds de roulement

Equilibre financier - En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Financement permanent	45 551	54 935	20,6%	81 683	48,7%
Actif Immobilisé net	31 087	44 611	43,5%	58 821	31,9%
Fonds de roulement	14 464	10 324	-28,6%	22 862	121%
Stocks	41 371	45 032	8,8%	28 243	-37,3%
Créances de l'actif circulant	161 768	248 562	53,7%	235 742	-5,2%
Dettes du passif circulant	146 728	288 276	96,5%	246 084	-14,6%
Besoin en fonds de roulement	56 411	5 318	-90,6%	17 901	236,6%
BFR/CA	25,5%	1,3%	-24,1 pts	3,9%	-2,5 pts

Source : STROC Industrie

Fonds de roulement

En 2009

Le fonds de roulement baisse de 28,6% pour s'établir à 10,3 Mdh malgré l'accroissement du financement permanent de la société suite à l'accroissement du niveau de résultat de 8,7Mdh.

Ainsi, la baisse du fonds de roulement est principalement causée par la nette augmentation de l'actif immobilisé net de la Société de 43,5% par rapport à 2008, en ligne avec le développement de cette dernière et de son activité.

Il est à noter que la majorité des investissements effectués par la société sont financés en crédit bail impliquant par là que l'actif immobilisé net de la Société ne reflète pas la totalité des biens acquis par cette dernière.

En 2010 :

Le fonds de roulement augmente de plus de 100% sous l'effet de l'accroissement du financement permanent (+49%) induit par le résultat net de l'exercice en forte hausse et l'augmentation de capital de STROC industrie réalisée en partie en numéraire.

L'actif immobilisé augmente quant à lui plus modérément (31,9%) à 58,8 Mdh contre 44,6Mdh en 2009. Cette augmentation s'explique principalement par les acquisitions d'immobilisations corporelles.

Besoin en fonds de roulement

En 2009 :

Le niveau de BFR par rapport au chiffre d'affaires atteint les 1,3% soit 4,8 jours de CA contre 25,5% soit 92 jours de chiffre d'affaires en 2008, du fait de la couverture quasi intégrale des emplois par les ressources grâce à des délais fournisseurs favorables et de la politique de rotation des stocks basée essentiellement sur un approvisionnement en flux tendus (livraisons partielles) avec des commandes fermes. Le niveau de BFR de 2009 est dû partiellement à la nature des projets réalisés, notamment la montée en puissance des projets clés en main à partir de 2009.

En 2010 :

Le besoin en fonds de roulement augmente fortement suite à la baisse importante des dettes du passif circulant (-14,6%) qui n'a pas été compensée par les comptes clients qui ne baissent que de 5,2%.

V.4.2 Trésorerie nette

En Kdh	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
Titres et valeurs mobilières de placement	0	21 995	NA	0	NA
Chèques et valeurs à encaisser	4	10 798	>100%	657	-93,9%
Banques, T.G et C.P	5 631	1 998	-64,5%	18 130	>100%
Caisses, régies d'avances et accréditifs	145	354	>100%	277	-21,8%
Trésorerie Actif	5 780	35 145	>100%	19 064	45,0%
Crédit d'escompte	14 395	0	-100,0%	0	NA
Crédit de trésorerie	11 864	17 150	44,6%	6 294	-63,3%
Banques (Soldes créditeurs)	21 376	12 789	-40,2%	7 728	-39,6%
Trésorerie Passif	47 635	29 939	-37,1%	14 022	-53,2%
Trésorerie nette	-41 855	5 205	>100%	5 042	-3,1%

Source : STROC Industrie

La trésorerie nette de STROC Industrie est en nette amélioration sur la période 2008-2010, passant de - 41,9 Mdh en 2008 à 5,0 Mdh en 2010.

En 2008 :

La Société a eu recours à des crédits d'escompte du fait du paiement d'un client par effets pour 14 Mdh.

En 2009 :

La trésorerie nette devient positive à 5 Mdh suite à l'amélioration significative du BFR et la gestion optimale des projets.

La trésorerie passif est constituée de crédit de trésorerie pour 17 Mdh relatif au refinancement des devises et d'un compte courant débiteur pour 13 Mdh à comparer avec les soldes en banque en trésorerie actif (effet de non compensation des soldes comptables).

En 2010 :

La trésorerie nette de l'entreprise demeure positive avec 5 MDH au même niveau que 2009 (-3%), grâce à la nette amélioration du fonds de roulement avec plus de 121%.

V.5 ANALYSE DES RATIOS

V.5.1 Ratios de performance

Ratios de performance	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
En Kdh					
Valeur ajoutée	60 337	95 063	57,6%	134 958	42,0%
Chiffre d'affaires	221 504	402 656	81,8%	462 589	14,9%
Taux de valeur ajoutée ²⁵	27,2%	23,6%		29,2%	
Charges de personnel (y compris rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise)	40 843	67 967	66,4%	92 973	36,8%
Coefficient de rendement du travail salarié ²⁶	1,48	1,40		1,45	
Excédent brut d'exploitation	19 078	26 437	38,6%	41 254	56,0%
Marge d'exploitation ²⁷	8,6%	6,6%		8,9%	
Résultat d'exploitation	17 076	24 658	44,4%	37 132	50,6%
Marge opérationnelle ²⁸	7,7%	6,1%		8,0%	
Charges financières	7 641	2 303	-69,9%	2 476	7,5%
Excédent Brut d'exploitation	19 078	26 437	38,6%	41 254	56,0%
Poids des charges financières ²⁹	0,40	0,09		0,06	

Source: STROC Industrie

Taux de valeur ajoutée

Le taux de valeur ajoutée connaît une amélioration entre 2009 et 2010, passant de 27,2% à 29,2%. En 2009, ce taux diminue légèrement pour s'établir à 23,6% en raison de la forte hausse des achats consommés de l'entreprise.

En 2010, le taux de valeur ajoutée augmente à 29,2%. L'amélioration du taux de valeur ajoutée sur la période reflète le changement de positionnement de la Société sur des affaires intégrant une composante études et ingénierie créatrice de réelle valeur ajoutée, ainsi qu'une bonne maîtrise des consommations de l'entreprise.

Coefficient de rendement du travail salarié

Ce coefficient permet de mesurer la valeur ajoutée pour un dirham de masse salariale.

En 2008, ce coefficient est supérieur à 1 (1,48), démontrant une utilisation optimisée des ressources de la société pour la création de valeur.

En 2009 et en 2010, ce coefficient baisse légèrement à 1,40 et 1,45 respectivement, suite à la progression de la masse salariale par rapport à la valeur ajoutée. La société a en effet effectué des recrutements importants en 2009 et en 2010 afin d'accompagner le développement de la société et la gestion des projets en cours et à venir.

²⁵ Valeur ajoutée / Chiffre d'affaires

²⁶ Valeur ajoutée / Charges de personnel

²⁷ Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires

²⁸ Résultat d'exploitation / Chiffre d'affaires

²⁹ Charges financières / Excédent brut d'exploitation

Marge d'exploitation

La marge d'exploitation augmente très légèrement sur la période 2008-2010 passant de 8,6% à 8,9% malgré une baisse enregistrée en 2009 (6,6%) en raison de la mauvaise tenue du taux de valeur ajoutée impactés par une augmentation importante des achats consommés.

Marge opérationnelle

La marge opérationnelle s'établit à 7,7% en 2008, Suite à la maîtrise des charges d'exploitation de la société plutôt qu'à une progression du chiffre d'affaires, synonyme d'une gestion efficiente des projets.

En 2009, malgré l'augmentation de plus de 80% du chiffre d'affaires, la marge opérationnelle de STROC Industrie diminue légèrement pour arriver à 6,1%, puis augmente en 2010 où elle affiche une progression de 1,9 points de base.

Poids des charges financières

Ce ratio permet d'évaluer, pour chaque dirham d'excédent brut d'exploitation, le montant des charges financières correspondant.

Ce ratio est en forte baisse durant la période 2008-2010. En 2010, pour chaque dirham généré d'excédent brut d'exploitation, la société n'aura pas dépensé plus de 0,06 Dh en charges financières alors que ce ratio était de 0,4 en 2008. Cela traduit la maîtrise par STROC Industrie de son cycle d'exploitation et de financement des projets.

V.5.2 Ratios de liquidité

Ratios de liquidité	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
En Kdh					
Stocks de matières et fournitures	28 583	28 296	-1,00%	15 673	-44,61%
Achats de matières & fournitures	94 111	184 457	96,00%	143 689	-22,10%
Délai de rotation des stocks de matières ³⁰	109	55		39	
Stocks de produits	12 788	16 735	30,86%	12 570	-24,89%
Chiffre d'affaires HT	221 504	402 656	81,78%	462 590	14,88%
Délai de rotation des stocks de produits ³¹	21	15		10	
Clients et comptes rattachés (net des avances)	92 145	134 444	45,90%	123 981	-7,78%
Chiffre d'affaires TTC	265 804	483 187	81,78%	555 107	14,88%
Délai de règlement clients ³²	125	100		80	
Fournisseurs et comptes rattachés (net des avances)	86 854	172 993	99,18%	140 628	-18,71%
Achats consommés de matières et fournitures	156 655	332 210	>100%	328 048	-1,25%
Autres charges externes	26 376	41 638	57,86%	63 984	53,67%
Délai de règlement fournisseurs ³³	171	167		129	
Actif circulant	203 171	315 969	55,52%	264 059	-16,43%
Passif circulant	146 852	288 856	96,70%	246 239	-14,75%
Liquidité générale	1,38	1,09		1,07	
Actif circulant	203 171	315 969	55,52%	264 059	-16,43%

³⁰ (Stock de matières x 360) / (Achats de matières et fournitures)

³¹ (Stock de produits x 360) / Chiffre d'affaires HT

³² (Clients et comptes rattachés, nets des avances x 360) / Chiffre d'affaires TTC

³³ (Fournisseurs et comptes rattachés, nets des avances x 360) / (Achats consommés TTC + Autres charges externes TTC)

Stocks	41 371	45 032	8,85%	28 243	-37,28%
Passif circulant	146 852	288 856	96,70%	246 239	-14,75%
Acid Ratio Test³⁴	1,10	0,94		0,96	
Vente de biens et services produits	221 504	402 656	81,78%	462 589	14,88%
Production	212 862	406 603	91,02%	461 651	13,54%
Taux d'écoulement³⁵	104%	99%		100%	

Source: STROC Industrie

Délai de rotation des stocks de matières et fournitures

Le délai de rotation des stocks est en diminution constante sur la période passant de 96 jours en 2008 à 26 jours en 2010. Cette baisse traduit l'optimisation des stocks de matières et consommables de l'entreprise du fait de la gestion en flux tendus.

Délai de rotation des stocks de produits

Sur toute la période étudiée, les stocks de produits en cours sont exclusivement constitués de stocks de produits en cours ou intermédiaires. Le délai de rotation de ces stocks est en constante baisse entre 2008 et 2010 passant de 17 à 8 jours traduisant ainsi la politique entreprise par la société visant à facturer à l'avancement les réalisations.

Délai de règlement clients

Le délai de règlement clients net des avances passe de 125 jours en 2008 à 80 jours en 2010.

Cette baisse considérable du délai de règlement clients traduit une bonne maîtrise du processus de facturation et de recouvrement des travaux réalisés couplée à de nouvelles dispositions contractuelles visant à assurer une partie du CA par avances clients (effet de l'avance sur le délai allant de 53 jours en 2009 à 41 jours en 2010) .

Délai de règlement fournisseurs

Ainsi, le délai de règlement fournisseurs passe de 142 en 2008 à 108 jours en 2010. La baisse du délai de règlement fournisseur est une stratégie intentionnelle de l'entreprise qui lui permet de bénéficier de conditions de prix très avantageux de la part de ses fournisseurs.

Acid Ratio Test

L'Acid Ratio Test représente un indicateur clair de la liquidité de la Société. Ce ratio ne prend en compte que les éléments les plus liquides de l'actif circulant, sans les stocks (composé de consommables et travaux en cours dans le cas de STROC Industrie). Ces éléments, rapportés au passif circulant, présentent une indication du niveau de couverture du passif circulant par l'actif circulant hors stocks.

Ainsi, en 2008, chaque dirham de passif circulant est couvert par 1,10 Dh d'actif circulant hors stocks.

En 2009, ce ratio diminue légèrement pour arriver à 0,94 en raison de l'accroissement considérable du passif circulant.

En 2010, ce ratio augmente faiblement à 0,96.

³⁴ (Actif circulant – Stocks) / Passif circulant

³⁵ Vente de biens et services produits / Production

Taux d'écoulement

La Société présente une capacité d'écoulement très favorable sur la période se traduisant par un taux moyen dépassant les 100% sur la période 2008-2010.

V.5.3 Ratios d'endettement

Ratios d'endettement	2008	2009	Δ%	2010	Δ%
En Kdh					
DLMT	10 912	6 189	-43%	3 329	-46%
Dettes de financement	10 912	6 189	-43,3%	3 329	-46,2%
Trésorerie passif - Trésorerie actif	41 855	16 790	-59,9%	-5 042	-130,0%
Titres VMP	0	21 985	NA	0	-100,0%
Endettement net	52 767	993		-1 713	
C.P + E.N ³⁶	87 070	49 536	-43,1%	76 312	54,1%
Gearing net ³⁷	61%	2%		NS	
Capitaux propres	34 304	48 543	41,5%	78 025	60,7%
Ratio de solvabilité ³⁸	1,54	0,02		NS	

Source: STROC Industrie

Endettement net

En 2009, l'endettement net de la Société diminue de 52,8 Mdh à 1 Mdh, suite à l'augmentation des titres et valeurs mobilières de placement qui s'établissent à 22 Mdh. Cette diminution traduit également la gestion efficace de la trésorerie de TROC Industrie au cours de l'exercice 2009.

En 2010, l'entreprise continue à améliorer son endettement net qui devient négatif à -1,7Mdh et qui confirme la stratégie financière de la Société.

Gearing net

Ce ratio illustre la structure financière de la société en tenant compte de l'endettement net (hors trésorerie actif et titres VMP).

Ainsi, en 2008, le gearing net de la société était de 61%, traduisant un financement de la société basé à 61% sur la dette.

A partir de 2009, et suite aux différentes opérations d'augmentation de capital de la société ainsi qu'à une diminution soutenue des dettes de la société, ce ratio baisse considérablement en passant à 2% en 2009 et devient nul en 2010 suite à l'endettement net négatif de la société durant cet exercice.

³⁶ Capitaux propres + Endettement net

³⁷ Endettement net / (Capitaux propres + Endettement net)

³⁸ Endettement net / Capitaux propres

V.6 ANALYSE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

En Kdh	2008		2009		2010	
	Emplois	Ressources	emplois	Ressources	emplois	Ressources
I. Ressources stables de l'exercice						
Autofinancement		13 012		17 166		31 969
Capacité d'autofinancement		13 012		18 366		31 969
- Distribution de bénéfices		0		1 200		0
Cessions et réductions d'immobilisations		2 912		6 179		2 298
Cessions d'immobilisations corporelles		2 912		6 080		1 069
Cessions d'immobilisations financières		0		99		1 213
Récupération sur créances immobilisées						15
Augmentation capitaux propres & assimilés		0		0		2 000
Augmentation de capital, apports		0		0		2 000
Augmentation des dettes de financement		3 300		0		1 957
(Nette de primes de remboursement)						
Total I - Ressources stables		19 224		23 345		38 223
II. Emplois stables de l'exercice						
Acquisition & augmentation d'immobilisations	6 396		22 302		20 699	
Acquisition d'immos incorporelles	162		1 517		1 741	
Acquisition d'immos corporelles	6 180		19 535		18 727	
Acquisition d'immos financières	0		1 250		231	
Augmentation des créances immobilisées	54		0			
Remboursement des capitaux propres					0	
Remboursement des dettes de financement	5 311		4 723		4 816	
Emplois en non valeurs	182		460		170	
Total II - Emplois stables	11 889		27 485		25 685	
III. Variation du BFR	0	14 331		29 206	0	9 293
IV. Variation de la trésorerie	21 667		25 485	0	21 831	0
Total	33 555	33 555	52 550	52 550	47 516	47 516

Source: STROC Industrie

En 2008, les ressources de STROC Industrie se composent principalement de cessions d'immobilisations, ainsi que d'augmentation des dettes de financement. La capacité d'autofinancement est en progression et renforce ainsi les ressources stables de la société durant cet exercice.

En 2009

Les ressources de la société se constituent exclusivement de cessions d'immobilisations ainsi que de la capacité d'autofinancement de la société, qui est en nette progression durant cet exercice.

En 2010

Les ressources stables de l'entreprise augmentent grâce à la progression de l'autofinancement ainsi qu'à l'augmentation de capital en numéraire et à la contraction de nouvelles dettes de financement.

Durant la période 2008-2010, les emplois stables de STROC Industrie se composent des acquisitions d'immobilisations, de remboursement de dettes de financement, ainsi que de certains emplois en non valeurs.

VI. PERSPECTIVES

AVERTISSEMENT

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente, par nature, un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de STROC Industrie.

VI.1 PERSPECTIVES DU SECTEUR D'ACTIVITE DE STROC INDUSTRIE

STROC Industrie se positionne comme un contractant général majeur au Maroc. Le contractant général propose une offre dite clé en main qui comprend toutes les phases de développement du projet, de son étude de faisabilité à sa mise en œuvre. La société développe ainsi des projets clés en mains d'installations industrielles et d'infrastructure pour le compte des principaux donneurs d'ordre nationaux évoluant dans différents secteurs industriels. Les entreprises évoluant dans ces secteurs devraient continuer à investir massivement au cours des années à venir afin de renforcer leur capacité de production et de maintenir leur position concurrentielle. Par ailleurs, STROC Industrie répond également à des demandes spécifiques afin de s'adapter aux besoins de ses clients tel que :

- L'ingénierie et les études ;
- La fabrication et installation de charpentes métalliques et d'équipements chaudronnés ;
- La réalisation des travaux de gros œuvre, et le terrassement ;
- La réalisation des travaux de second œuvre (travaux de finition hors gros œuvre) ;
- L'aménagement d'unités industrielles ou logistiques.
- La formation et l'assistance aux démarrages des installations de la maintenance

Le potentiel de ces secteurs liés à l'industrie et aux infrastructures, dans lesquels évoluent les entreprises clientes de STROC Industrie, est analysé ci-après.

VI.1.1 Le secteur des grands travaux d'infrastructure

Depuis l'année 2001, le Maroc est entré dans une phase de relance de son économie et de mise à niveau de ses infrastructures. Ce changement s'est traduit par le lancement d'un nombre important de projets et chantiers d'envergure dont la dynamique devrait se poursuivre au-delà de 2013.

L'élargissement du réseau de transport fait partie des principaux axes de développement des infrastructures au Maroc. Selon le rapport relatif au budget économique prévisionnel 2010 publié par le Haut-Commissariat au Plan (HCP), les principaux projets d'investissement concernent les secteurs suivants :

Le secteur des routes et des autoroutes³⁹

- L'achèvement des travaux de l'autoroute Fès – Oujda. Le réseau autoroutier atteindra ainsi une longueur totale de 1 420 km ;
- L'achèvement des tronçons en cours de réalisation, à savoir l'élargissement de l'autoroute Casablanca – Rabat de 57 km et Berrechid – Beni Mellal de 172 km ;
- Le lancement de nouveaux projets autoroutiers d'une longueur de 170,5 km dont l'axe El jadida – Safi de 140 km en décembre 2011 et le tronçon Tit Mellil – Berrechid de 30,5 km en janvier 2012.

Le secteur ferroviaire⁴⁰

³⁹ Selon le Ministère de l'équipement et des transports.

⁴⁰ Selon le rapport « Budget Economique Prévisionnel 2010 » du Haut-Commissariat au Plan.

- Le lancement de la réalisation du schéma directeur des lignes à grande vitesse devant s'étendre à l'horizon 2035 sur 1 500 km, notamment le premier axe Tanger – Casablanca ;
- La poursuite du programme de rénovation des gares ferroviaires.

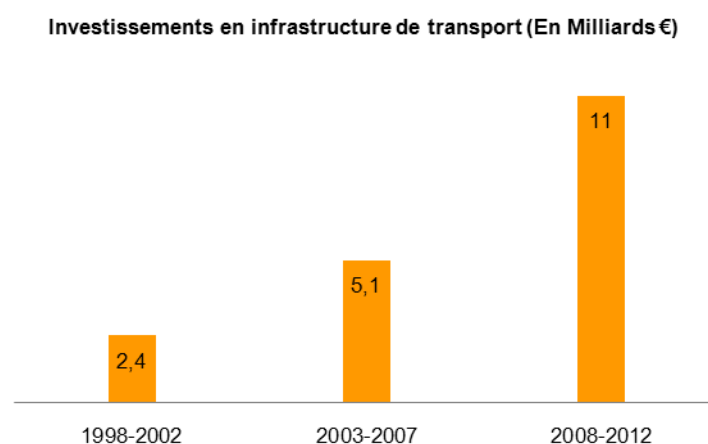
Le secteur portuaire⁴¹

- La mise en place d'un Plan Directeur sur la période 2010-2030 devant permettre au pays de profiter du développement des échanges internationaux ;
- La poursuite de projet du complexe portuaire Tanger-Med, avec le lancement du deuxième port devant augmenter la capacité du complexe de cinq millions de conteneurs d'ici 2012 ;
- La réalisation de la troisième tranche des infrastructures dédiées au trafic conteneurs au port de Casablanca qui seront mises en service en 2012.

Le secteur du transport aérien⁴²

- Le renforcement des structures du transport du trafic aérien avec l'élargissement des capacités d'accueil des aéroports nationaux afin de porter le nombre de passagers internationaux de 5,8 à 15,6 millions par an ;
- La modernisation des moyens techniques et sécurité au niveau des systèmes de navigation, des radars et des moyens de surveillance ;
- La construction d'une troisième piste d'envol et du terminal et l'aménagement du terminal 1 de l'aéroport de Mohammed V ;

Le schéma suivant retrace l'évolution des investissements en infrastructure de transport au Maroc entre 1998 et 2012 :



Source : Présentation de la rencontre UE-Maroc du 6 mars 2010 à Grenade

Les investissements en infrastructure de transport ont enregistré une importante augmentation à partir de 1998. Ainsi, l'investissement total sur la période 2008-2012 a augmenté de plus de 100% par rapport à la période 2003-2007 pour s'établir à près de 11 milliards d'euros à fin 2012. Une tendance haussière qui devrait se prolonger suite aux différents investissements consentis pour le développement du secteur des grands travaux d'infrastructure.

Le développement du secteur du transport requiert la mise en place de plusieurs projets relatifs notamment à la construction de nouvelles plateformes aéroportuaires et de Fret, de nouveaux tronçons autoroutiers ainsi que de nouvelles gares ferroviaires. Ces projets nécessitent un recours

⁴¹ Selon le rapport Budget Economique Prévisionnel 2010 du Haut-Commissariat au Plan.

⁴² Selon le Ministère de l'équipement et des transports

important aux différentes composantes du secteur de la métallurgie, notamment en matière de charpente métallique.

Autres infrastructures

Parmi les axes de développement du secteur des grands travaux d'infrastructure figurent les projets relatifs à l'aménagement des zones industrielles et des zones franches entre autres :

- Nouvelle zone industrielle à Nouaceur dédiée à l'industrie aéronautique ;
- Nouvelle zone franche à Kenitra (Atlantic Free Zone) ;
- Nouvelle Extension de la zone franche de Tanger ;
- Nouvelle zone industrielle dédiée aux énergies renouvelables à Oujda ;
- Nouveau parc industriel de Bouskoura.

Par ailleurs, un programme de construction de près de 50 barrages est prévu par le Ministère de l'Equipement et des Transports d'ici 2013.

VI.1.3 Le secteur de l'industrie

Le secteur secondaire (incluant les industries, les mines, l'énergie, le bâtiment et travaux publics) dégagerait une valeur ajoutée en augmentation d'environ 5,1% en 2010⁴³ contre -2,8% en 2009. Cette croissance devrait se renforcer grâce aux actions de développement menées par les principaux opérateurs économiques nationaux dont le gouvernement marocain.

Sur l'horizon 2009-2015, l'activité industrielle devra suivre une dynamique positive soutenue par la mise en œuvre du contrat programme relatif au Pacte National de l'Emergence Industrielle (PNEI). Ce contrat a été signé, à Fès, le 13 février 2009 et vise à relancer l'industrie marocaine tout en assignant au secteur les objectifs suivants :

- L'appui à l'investissement industriel, tant national qu'étranger (50 Milliards de dirhams d'investissements privés dans l'activité industrielle) ;
- La contribution à la politique d'aménagement du territoire.

Le budget nécessaire à la mise en œuvre de ce pacte a été estimé à 12,4 Milliards de dirhams couvrant les sept prochaines années à compter de sa date de signature. Ce budget est réparti majoritairement entre les formations, l'incitation aux investissements et la remise à niveau des infrastructures du pays.

Ce plan de développement permettra donc aux différentes branches du secteur industriel marocain de s'accroître très rapidement d'ici 2015. Les principaux facteurs de cette croissance s'articulent autour de la compétitivité des entreprises, à travers la mise en place des outils d'accompagnement des PME prévu dans le PNEI, ainsi que du programme de développement des investissements au Maroc.

Il est à noter que le développement du secteur de l'industrie requiert l'extension ainsi que la réalisation de nouvelles unités industrielles générant un besoin en termes de charpente. Ceci représente une opportunité d'affaires pour le secteur métallurgique en général et pour STROC Industrie en particulier.

VI.1.4 Le secteur de l'énergie

Aujourd'hui, le Maroc dépend énormément des marchés étrangers en termes de ses besoins énergétiques. En effet, plus de 95% de ses approvisionnements en énergie sont importés. Selon le rapport annuel 2008 publié par Bank El Maghreb, la consommation finale de l'énergie aurait enregistré une hausse de +6,5% au titre de l'année 2008 pour atteindre 14,4 Millions de Tonnes Equivalent Pétrole (TEP) tandis que la production totale de l'énergie aurait baissé de 4,5% durant le même exercice pour atteindre 10,5 Millions de TEP selon la même source.

⁴³ Selon le rapport Budget Economique Prévisionnel 2010 du Haut-Commissariat au Plan

Afin de remédier à ce manque de capacité de production électrique, les pouvoirs publics marocains ont mis en place, en 2008, un Plan National d'Actions Prioritaires qui vise à maîtriser l'évolution de la demande, sur l'horizon 2008-2012, à travers le renforcement de l'offre et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie au Maroc.

Cette stratégie énergétique est accompagnée par la mise en œuvre du Fonds de développement énergétique qui assurera la gouvernance de ce projet. Les dispositions retenues permettront d'augmenter les capacités de production de l'électricité, de développer les énergies renouvelables et d'encourager l'efficacité énergétique dans différents secteurs, ce qui permettra de réaliser des économies d'énergie significatives allant de 12% à 15% en 2020 et d'environ 20% d'ici 2030⁴⁴. La réalisation de ce plan d'actions nécessitera un investissement estimé à 80 Milliards de dirhams⁴⁵ pour mettre en place de nouvelles infrastructures énergétiques et développer les technologies alternatives.

La politique de renforcement de l'offre de production de l'énergie électrique mène au lancement de grands projets de construction de centrales électriques. Ce type de projets génère un potentiel important de sous-traitance pour les industries métallurgiques : travaux de chaudronneries d'acier noir et inox, appareils métalliques sous pression, réservoirs de combustibles, tuyauterie industrielle, structures métalliques, etc.

Selon le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, les projets en perspectives du secteur de l'énergie, sur l'horizon 2010-2013, concernent principalement la mise en place de trois turbines à gaz de 100 MW au site de Kenitra. Le montant de cet investissement est estimé à 2,1 Milliards de dirhams⁴⁶.

A ce propos, STROC Industrie a obtenu l'appel d'offre relatif à la construction de réservoirs métalliques pour le projet de la nouvelle centrale électrique de Kenitra en septembre 2010.

VI.1.5 Le secteur des énergies renouvelables

Depuis une décennie, le Maroc développe d'une manière considérable le secteur des énergies renouvelables en raison de l'impact de ces ressources sur la diversification énergétique du pays et la préservation de l'environnement.

Plusieurs actions ont donc été lancées à ce sujet notamment un plan de développement stratégique qui a été mis en œuvre au Maroc en 2002. Selon une étude menée par l'ambassade de France au Maroc, l'objectif de ce plan serait de ramener la dépendance énergétique du pays à 80% en 2020, ce qui devra alléger de dirhams le budget de l'Etat de 2,7 Milliards. Cette stratégie de développement nécessitera 20 Milliards de dirhams d'investissements privés.

D'ici 2012, la part des énergies renouvelables devrait représenter, près de 10% du bilan énergétique et près de 20% de l'énergie électrique⁴⁷ en mettant en service de nouvelles centrales totalisant 1 440 MW en éolien, 400 MW en hydroélectricité et en déployant 400 000 m² de panneaux solaires nouveaux nécessitant la réalisation de supports métalliques, ce qui se traduit par un potentiel de développement pour le secteur métallurgique.

Sur l'horizon 2009-2012, les projets de développement relatifs à ce secteur se résument ainsi ⁴⁸:

Projets de centrales

- Complexe hydroélectrique de Tanafnit El Borj, d'une puissance totale de 40 MW en cours de construction initialement prévu en 2009 ;

⁴⁴ Selon le rapport annuel 2008 de Bank El Maghrib

⁴⁵ Selon le rapport annuel 2008 de Bank El Maghrib

⁴⁶ Selon le rapport d'octobre 2008 publié par le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement

⁴⁷ Selon le rapport d'octobre 2008 publié par le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement

⁴⁸ Selon le rapport d'octobre 2008 publié par le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement

- Complexe hydroélectrique de Tillouguit, d'une puissance totale de 34 MW dont la mise en service est prévue 2011 ;
- Station de transfert d'énergie par pompage d'Abdelmoumen, totalisant une puissance de 400 MW. Sa mise en service est prévue en 2012 ;

La mise en place de ces projets représente un potentiel pour le secteur de la métallurgie à travers la réalisation de conduites métalliques pour le transfert de l'eau.

Programme « EnergiPro »

Le programme « EnergiPro » va permettre l'installation par des auto-producteurs d'une puissance de 1 000 MW d'origine éolienne d'ici 2012. Dans le cadre de cette offre, l'ONE garantira le transit sur le réseau électrique national de transport de toute énergie produite à partir d'énergies renouvelables des points de production vers les points de consommation et s'engage à racheter l'excédent produit et non consommé par les auto producteurs moyennant une rémunération incitative au tarif de transit.

Le Programme « EnergiPro » représente une opportunité pour le secteur métallurgique par le biais de la fabrication et du montage de mâts métalliques d'éoliennes.

Programme de développement de microcentrales hydrauliques

La première phase de ce programme consiste en l'exploitation et la maintenance d'une microcentrale hydraulique existante et le développement, le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance de deux nouvelles microcentrales hydrauliques sur l'Oued Oum Er Rbia. Dans ce cadre, 200 sites exploitables de microcentrales hydrauliques ont pu être identifiés.

VI.1.6 Le secteur minier et chimique

Au Maroc, le secteur des mines représente l'une des composantes essentielles du tissu économique national. Cela s'explique notamment par l'existence d'un contexte géologique favorable qui a permis depuis plusieurs siècles le développement d'une activité minière dans plusieurs régions au Maroc.

Au Maroc, le secteur minier est représenté principalement par le groupe OCP, leader sur le marché national et mondial des phosphates. Afin de consolider cette position, le groupe OCP a adopté une nouvelle stratégie de développement. Celle-ci consiste à relancer l'industrie des phosphates à grande échelle sur toutes les composantes de la chaîne de production, à constituer une réserve de capacité minière très compétitive et enfin à s'orienter vers un système industriel flexible qui permettra d'améliorer les retours sur investissements tout en satisfaisant les besoins de clients. Afin d'atteindre ces objectifs, le groupe OCP a besoin de renforcer ses capacités de production sur toute la chaîne tout en réduisant ses coûts de production. Pour cela, il a mis en place un plan d'investissement couvrant la période 2008-2015 et dont le budget global a été estimé à 44,9 Milliards de dirhams⁴⁹. Un montant de 36,6 Milliards de dirhams de ce budget sera affecté aux projets de développement industriel visant, en premier lieu, l'augmentation de la capacité de production du groupe ainsi que le développement des infrastructures d'accueil dédiées. Ainsi, les capacités d'extraction de phosphate passeraient de 27 Millions de tonnes à 54 Millions de tonnes d'ici 2020. Par ailleurs, le reste du budget s'élevant à 8,2 Milliards de dirhams, sera consacré au financement des investissements nécessaires aux projets de développement social.

Parmi les projets clés du plan d'investissement du groupe OCP figure celui du « JORF PHOSPHATE HUB » qui nécessitera 15,5 Milliards de dirhams pour une capacité d'accueil de 10 unités. Ce projet est destiné à attirer les grands investisseurs étrangers du secteur désireux de s'installer au Maroc en leur offrant la possibilité de fabriquer leurs produits phosphatés sur place à travers la mise à leur disposition de tous les outils nécessaires à leur activité.⁵⁰

⁴⁹ Selon le rapport d'octobre 2008 publié par le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement

⁵⁰ Plan d'investissement OCP

Le reste des investissements concerne des projets qui permettront au groupe de moderniser ses instruments de production et d'agrandir ses sites d'extraction et de traitement, notamment à Khouribga et Youssoufia. Ainsi, le groupe compte porter ses capacités d'extraction de phosphate de 27 Millions de tonnes à 54 Millions au cours des dix prochaines années.

Les investissements projetés par le groupe OCP représentent des volumes de travaux significatifs pour l'industrie métallurgiques notamment en termes de : charpente métallique, de chaudronnerie, d'aciers, de tuyauterie métalliques, de montage mécaniques et de maintenance industrielle.

Les investissements prévus par l'OCP permettront aux sociétés du secteur de la métallurgie d'intervenir à différents niveaux notamment:

- L'augmentation des capacités d'extraction minières en construisant des circuits de manutention de phosphates, de trémies de réception, de machines spéciales de stockage/déstockage, etc.;
- La mise en place de nouvelles unités de production d'acides phosphoriques nécessitant la réalisation de réservoirs de stockage des produits chimiques;

La construction de nouvelles unités de production d'engrais à travers la réalisation des bâtiments en charpentes métalliques, d'appareils sous pression, de tuyauteries incendie, et du montage des équipements mécaniques, etc.

VI.1.7 Le secteur des hydrocarbures

Le pétrole

Le Maroc connaît une forte consommation en produits pétroliers. Ces derniers représentent environ 60% des consommations d'énergie du pays. Cette part devrait se réduire à environ 40% d'ici 2030 selon les données du rapport du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement publié en octobre 2008.

Concernant les perspectives de ce marché, d'importants projets sont prévus selon le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement. Cela concerne principalement :

- Le développement des capacités de raffinage à moyen terme, pour satisfaire les besoins du marché;
- Des capacités de stockage des produits finis supplémentaires de 200 000 m³ à partir de 2010 ;
- La création de nouveaux dépôts de stockage de GPL et de station de service.

Le gaz naturel

Le gaz naturel est une ressource qui représente plusieurs avantages pour l'environnement et l'économie du pays. Le développement de ce secteur pour faire de ce combustible une alternative au charbon et au pétrole contribuera à l'amélioration de la compétitivité industrielle du Maroc.

Au titre de l'année 2008, le Maroc a consommé 534 Millions Normal m³ (MNM³) de gaz naturel soit 2,8% de ses consommations énergétiques⁵¹. En mettant en œuvre les moyens nécessaires à l'accélération de ce secteur, le gaz naturel pourrait en 2030 représenter 30% des combustibles utilisés pour la production électrique au lieu de 4% aujourd'hui⁵².

Au niveau national, la société AFRIQUIA Gaz est considérée comme leader de la distribution des GPL en vrac et conditionné. En ligne avec les perspectives de croissance du secteur, cette dernière a lancé un projet qui consiste à mettre en place un nouveau terminal de stockage de gaz à Jorf Lasfar. La deuxième phase de celui-ci concernera des sphères de butane dont la date d'achèvement est prévue pour septembre 2011. Cet investissement a été évalué à 340 Millions de dirhams et permettra à la société de tripler à terme les capacités actuelles du terminal de

⁵¹Selon le rapport annuel 2008 de Bank El Maghreb

⁵²Selon le rapport d'octobre 2008 publié par le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement

stockage. Dans le cadre de cet investissement, STROC Industrie a construit deux sphères de stockage de gaz propane de capacité 2800 m³ chacune.

Profitant de la solidité et du dynamisme du marché du gaz au Maroc, le secteur devrait maintenir son rythme de croissance et d'amélioration des indicateurs opérationnels grâce aux divers projets d'investissements et de modernisation des sites industriels.

Le développement du secteur des hydrocarbures conduit à la réalisation de nouveaux investissements en matières de stockage et transport de produits pétroliers à travers notamment la construction de réservoirs métalliques, de tuyauterie, de postes de chargements, de réserves d'eau incendie, etc.

A ce titre, différentes opportunités d'affaires s'offrent à STROC Industrie telles que la construction de dépôts de stockage d'hydrocarbures.

VI.1.7 Le secteur du ciment

L'industrie cimentière au Maroc a connu une importante évolution depuis sa libération dans les années 90. Il s'agit d'une activité structurée qui s'inscrit dans une stratégie de développement durable. Elle est répartie sur l'ensemble du territoire national et animée principalement par les groupes LAFARGE dans le nord-ouest, Ciments du Maroc (CIMAR) dans le sud, Holcim dans le Nord-Est et Asment Temara.

De nouveaux projets cimentiers sont prévus d'ici 2014. Ils concernent principalement la construction de nouvelles cimenteries dans différentes régions du Maroc, notamment:

- Une nouvelle cimenterie dans la région de Sidi Kacem;
- Une nouvelle cimenterie à Marrakech; et
- Une nouvelle cimenterie dans la région du Souss.

VI.1.8 Perspectives du secteur de la métallurgie

Le secteur de la métallurgie et des travaux des métaux au Maroc devrait bénéficier des opportunités de développement qui émaneront des secteurs présentés précédemment, à savoir : Grands travaux d'infrastructure, Industrie, Energie, mine et chimie, Hydrocarbures et ciment.

De ce fait, les éventuelles opportunités offertes à STROC Industrie d'intervenir dans ces différents secteurs se résument dans le tableau ci-après:

Secteur	Opportunités d'affaires éventuelles pour STROC INDUSTRIE
Secteur des grands travaux d'infrastructure	• La construction de la charpente métallique d'aéroports, de zones industrielles et de zones franches ; et • La construction des auvents métalliques de gares de péages d'autoroutes, etc.
Secteur de l'industrie	• La construction de nouvelles unités industrielles.
Secteur de l'énergie	• La construction de réservoirs et tuyauterie de combustibles nécessaires au fonctionnement de centrales thermiques.
Secteur des énergies renouvelables	• La fabrication et le montage de structures de panneaux solaires.
Secteur minier et chimique	• La réalisation de convoyeurs à bande pour le transport du minerai ; • La fabrication de réservoirs de stockage de produits chimiques.
Secteur des hydrocarbures	• La construction de dépôts de stockage et de distribution de produits pétroliers raffinés.
Secteur cimentier	• La construction de charpentes métalliques, la réalisation travaux de montage mécaniques, travaux de chaudronnerie et système de manutention.

Source : STROC Industrie

Par ailleurs, la FIMME a mis en place une stratégie de développement ambitieuse à l'international à horizon 2015. Ce plan de développement a pour objectif de renforcer les exportations vers différentes destinations telles que présentées ci-dessous:

Importations en IMM (En Mds USD)	CA export IMM cible en 2015 (En Million USD)	PDM cible en	PDM 2008	Ecart
----------------------------------	--	--------------	----------	-------

	TCAM (05/08)	2015E	2008	TCAM 05/08	TCAM 08/15 cible	CA 2015e			
UE (marchés nearshore)	13%	736	408	13%	40%	2 181	0,30%	0,13%	0,16%
France	14%	353	201	15%	30%	1 262	0,36%	0,14%	0,22%
Espagne	10%	150	141	8%	20%	505	0,34%	0,18%	0,16%
UEBL	17%	246	66	20%	30%	415	0,17%	0,08%	0,09%
AFRIQUE	33%	841	100	50%	70%	4 104	0,49%	0,09%	0,40%
PAYS D'AGADIR (hors Maroc)	27%	131	28	37%	50%	478	0,37%	0,11%	0,25%
MARCHES ATYPIQUES	18%	1 091	130	20%	33%	973	0,03%	0,04%	-0,01%
Chine	13%	513	48	13%	13%	112	0,02%	0,02%	0,00%
Russie	41%	734	46	144%	50%	791	0,81%	0,07%	0,74%
Turquie	21%	219	36	-3%	10%	70	0,03%	0,06%	-0,03%
MARCHES A POTENTIEL	11%	1 869	49	6%	26%	246	0,01%	0,01%	0,00%
USA	6%	581	18	13%	30%	112	0,02%	0,00%	0,01%
Allemagne	15%	691	17	23%	30%	108	0,02%	0,01%	0,01%
Italie	17%	342	14	-11%	10%	27	0,01%	0,01%	0,00%
Royaume Uni	7%	186	ND	ND	15%	ND	ND	ND	ND
Emirats Arabes	40%	428	ND	ND	15%	ND	ND	ND	ND
Total	-	4 668	714	18%	41%	7 983	0,16%	0,04%	0,11%

Source : extrait du rapport « IDENTIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE EXPORTABLE DES ENTREPRISES DU SECTEUR DES IMM », FIMME (Fédération des Industries Métallurgiques, Mécaniques et Electromécaniques du Maroc)
Pays d'Agadir : Egypte, Jordanie, Tunisie, Maroc (Accord d'Agadir en mai 2001 pour une zone de libre-échange arabe)
UEBL: Union économique belgo-luxembourgeoise

L'analyse du tableau ressort une croissance annuelle moyenne des exportations totales des IMM (Industries Métallurgiques et Mécaniques) de 41% entre 2008 et 2015 pour atteindre 7,98 milliards de dollars. Cette évolution s'explique principalement par les facteurs suivants:

- La contribution des exportations en Afrique, représentant plus de 50% des exportations totales. En effet, celles-ci devraient atteindre 4,1 milliards de dollars d'ici fin 2015, soit un TCAM de 70% par rapport à 2008;
- L'évolution des exportations vers l'UE (principalement France, Espagne, et UEBL) selon un TCAM de 40% entre 2008 et 2015 pour atteindre 2,2 milliards de dollars; et

Le développement soutenu sur les marchés atypiques et à potentiel des IMM marocaines. Ceci en exploitant les accords bilatéraux et multilatéraux signés par le Maroc et la majorité des pays cibles.

VI.2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE STROC INDUSTRIE

Au cours des prochains exercices, STROC Industrie ambitionne de renforcer sa position concurrentielle grâce à une stratégie de croissance interne qui nécessite la mise en place des moyens suivants :

- L'augmentation de la capacité de production à travers la construction de deux nouvelles unités industrielles dédiées à la charpente et à la chaudronnerie, ainsi que la mise en place d'un atelier de montage au sein de la nouvelle unité de charpente ;
- L'acquisition de matériels de production supplémentaires et la modernisation de l'outil de production existant afin d'améliorer la productivité de l'entreprise ;
- La construction d'un nouveau siège social afin d'améliorer les conditions de travail des équipes de support et de renforcer l'image de l'entreprise en terme d'ingénierie de construction ;
- La formation et la fidélisation du personnel actuel de STROC Industrie et le recrutement de nouvelles ressources humaines bénéficiant de compétences techniques qualifiées.

L'orientation stratégique de l'entreprise se traduit également par l'expansion à l'international et notamment en Afrique du Nord, de l'Ouest et Centrale. Cette orientation stratégique s'est concrétisée depuis fin 2009 par la création de 2 filiales en Mauritanie et en Guinée Equatoriale. Ces deux pays connaissent un développement soutenu ces dernières années grâce notamment à des politiques publiques favorisant l'investissement en infrastructures. Ainsi, d'une part, le secteur des travaux publics et de la construction en Guinée équatoriale, comptant pour 7,5%⁵³ dans le PIB du pays, s'est développé rapidement au cours des dernières années. Il a bénéficié de l'explosion du secteur pétrolier et d'investissements publics à grande échelle dans les infrastructures, en particulier la construction de routes, la rénovation des aéroports, l'extension des ports et la création d'une nouvelle ville Malabo II. D'autre part, l'économie de la Mauritanie est basée essentiellement sur le secteur minier qui constitue son fer de lance (la contribution du secteur dans le PIB est estimée à 36,5% en 2009 contre 34,2% en 2008⁵⁴). Les exportations de minerai de fer, de cuivre et d'or ont permis à ce secteur de prendre de la taille après l'élargissement de l'exploration à une vaste superficie du pays. Près de 72% du territoire mauritanien ont été soumis à des relevés géophysiques, en particulier les zones à fort potentiel minier. Par conséquent, un vaste programme d'investissement concernant l'ensemble des mines du pays (mine de cuivre d'Akjoujt, mine d'or d'El Ghaicha, etc.) a été lancé notamment à travers la conclusion de partenariats entre les autorités publiques et les multinationales exploitant les mines.

Par ailleurs, et dans le cadre de sa politique de diversification de ses activités actuelles, STROC Industrie envisage le développement des activités de maintenance industrielle et de Génie Civil afin de compléter son portefeuille de prestations.

Cette nouvelle activité de maintenance industrielle répond à la fois (i) à un besoin d'accompagnement des clients de Stroc Industrie après la mise en place de leur construction/équipement et (ii) à un besoin émanant des clients ayant contracté d'autres opérateurs pour la construction de leurs biens industriels mais qui souhaitent gérer la maintenance de façon indépendante.

Par ailleurs, la nouvelle activité de génie civil répond à un besoin spécifique notamment dans le domaine de la construction de bâtiments et ouvrages industriels, nécessitant une composante importante en matière de génie civil. Il est à rappeler que la construction de bâtiments et ouvrages industriels constitue un axe de développement important dans la stratégie de Stroc Industrie à moyen terme. Dans cette logique, la société mère AL ISTIMRAR Holding a procédé en 2010 à l'acquisition la société HANDASSA SARL, spécialisée dans la construction de

⁵³ Selon l'African Economic Outlook.

⁵⁴ Estimation de l'African Economic Outlook.

bâtiments et travaux publics, qu'elle compte transférer sous le contrôle de Stroc Industrie. Cette société opérera en étroite collaboration avec Stroc Industrie afin de répondre aux consultations et appels d'offres nécessitant une offre globale intégrant à la fois la construction en acier et en génie civil.

VI.3 STRATEGIE FUTURE D'INVESTISSEMENT DE STROC INDUSTRIE

Afin d'accroître sa capacité de production, le management de STROC Industrie prévoit un plan d'investissement total de 132 702 KDH étalé sur la période 2011-2016.

Le programme d'investissement prévisionnel se présente comme suit :

En '000s MAD	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P
Immobilisations Incorporelles	511	-	-	-	-	-
Logiciels - Direction support -	511	-	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	68 951	40 172	4 082	4 361	4 546	4 960
Terrains	18 593	-	-	-	-	-
Terrain - Jorf (chaudro)	9 593	-	-	-	-	-
Terrains - Had Soualem (Charpente)	9 000	-	-	-	-	-
Constructions	22 460	37 902	-	-	-	-
Constructions - Jorf (chaudro)	-	13 902	-	-	-	-
Constructions - Had Soualem (Charpente)	22 300	-	-	-	-	-
Constructions - Direction montage	160	-	-	-	-	-
Constructions - Nouveau siège	-	24 000	-	-	-	-
Install. Tech., mat. & outill.	24 916	2 270	2 916	3 115	3 247	3 543
Install. tech., mat. & outill. - Jorf (chaudro)	-	2 270	-	-	-	-
Install. tech., mat. & outill. - Had Soualem (Charpente)	11 250	-	-	-	-	-
Install. tech., mat. & outill. - Direction montage	9 919	-	-	-	-	-
Install. tech., mat. & outill. - Direction support	3 747	-	-	-	-	-
Maintien	-	-	2 916	3 115	3 247	3 543
Matériel de transport	527	-	583	623	649	709
Matériel de transport - Had Soualem (Charpente)	110	-	-	-	-	-
Matériel de transport - Direction montage	417	-	-	-	-	-
Maintien	-	-	583	623	649	709
Matériel de bureau	1 576	-	-	-	-	-
Matériel de bureau - Had Soualem (Charpente)	1 500	-	-	-	-	-
Matériel de bureau - Direction montage	76	-	-	-	-	-
Matériel informatique	879	-	583	623	649	709
Matériel informatique - Direction support	879	-	-	-	-	-
Maintien	-	-	583	623	649	709
Total investissements	69 462	40 172	4 082	4 361	4 546	4 960

Source : STROC Industrie

A enlever frais préliminaires

Dans le cadre de son plan stratégique de développement, STROC Industrie a procédé en 2010 à l'acquisition d'un terrain de 4 Ha, situé dans la zone industrielle de Jorf Lasfar à Jorf Lasfar, qui abritera la nouvelle unité industrielle de chaudronnerie, pour un montant total de 16 316 Kdh, dont une partie a été payée en 2010 (6 723 Kdh). Le reliquat dudit montant (9 593 Kdh) est prévu d'être payé en 2011.

Par ailleurs, STROC Industrie prévoit l'acquisition en 2011 d'un deuxième terrain à Had Soualem d'environ 3 Ha, lequel abritera la nouvelle unité industrielle de charpente métallique. Le montant d'acquisition dudit terrain de Had Soualem a été estimé à 9 000 Kdh.

La construction et l'équipement de ces deux unités industrielles s'étalera sur une durée de 2 années et demi et nécessitera un investissement de 16 172 Kdh pour la construction de l'unité de chaudronnerie (à partir de fin 2012) et de 33 550 Kdh pour celle de la charpente (à compter de 2011).

La société prévoit également la construction d'un nouveau siège administratif, à partir de 2012, dont le coût s'élève à 24 000 Kdh, hors le coût du terrain. Il est à rappeler que STROC Industrie a procédé en 2009 à l'acquisition du terrain qui abritera ledit siège administratif. Il s'agit d'un

terrain de 2000 m² sis au quartier Oasis, réparti en 4 lots, pour un montant total de 15 538 Kdh, dont deux lots financés en fonds propres (8 195 Kdh) et les deux autres en leasing (7 343 Kdh).

STROC Industrie prévoit également la construction d'un nouvel atelier dédié au montage hors chantiers. L'investissement global prévu à cet effet s'élève à 10 079 Kdh, dont 9 919 Kdh d'équipements et installations, essentiellement constituées de machines d'assemblage, de postes de soudage, de groupes électrogènes, etc.

La direction support sera également dotée de moyens à même d'offrir au personnel des unités industrielles un environnement social adéquat. Il s'agit notamment de la mise en place de deux réfectoires au niveau des 2 nouvelles unités industrielle à Jorf Lasfar et Had Soualem, pour la préparation des repas au personnel ainsi que d'autres espaces de détente. L'investissement total prévu à cet effet s'élève à 3 747 Kdh.

Par ailleurs, le management de la société a mis en place un plan de modernisation de ses outils de production à partir de 2013 dans le but d'améliorer la compétitivité de STROC Industrie. Ce projet nécessiterait un investissement global de 15 384 Kdh réparti entre constructions, maintien des équipements existants, acquisition de matériels de manutention et de levage.

Toujours dans le cadre de son plan d'investissement, STROC Industrie envisage d'acquérir de nouveaux matériels de transport et de renouveler progressivement le parc existant, avec un montant total estimé à 3 091 Kdh sur la période 2011-2016.

Un investissement total de 1 576 Kdh sera consacré au matériel de bureau de la société dont 1 500 Kdh pour l'équipement de la nouvelle unité de charpente.

La société prévoit également un budget global de 3 443 Kdh pour l'acquisition et le maintien de son matériel informatique en plus de 511 Kdh pour l'acquisition d'un logiciel destiné à la Direction Support.

L'essentiel de ces investissements (114,8 Mdh) portera sur la période 2011-2012, soit près de 86,5% du total des investissements sur la période du business plan, et sera financé, notamment à travers la présente augmentation de capital, le reste sera couvert par autofinancement.

VI.4 PRINCIPALES HYPOTHESES DU BUSINESS PLAN

Le Business Plan de STROC Industrie a été élaboré sur la base des principales hypothèses résumées comme suit :

Eléments	Hypothèses
Horizon prévisionnel	6 années étalées entre 2011 ^E et 2016 ^P
Chiffre d'affaires	Les chiffres d'affaires prévisionnels ont été arrêtés et calculés sur la base d'une estimation des commandes que STROC Industrie serait capable de contracter. Cette estimation a été faite sur la base de la capacité historique de la société à engager de nouveaux contrats en prenant en considération l'amélioration de la facturation qui sera induite notamment suite à l'accélération de l'exécution des travaux après séparation des ateliers de travail. Le business plan prévoit des évolutions différenciées dépendamment des tailles des commandes. Ainsi, 5 catégories de commandes ont été retenues: (i) commandes entre 0 et 5 Mdh, (ii) entre 5 et 20 Mdh, (iii) entre 20 et 40 Mdh, (iv) entre 40 et 60 Mdh et (v) commandes supérieures à 60 Mdh. Cette approche d'estimation du chiffre d'affaires par tailles de commandes permet de ressortir le mix volume des différents contrats de la société par rapport au volume total contracté. Le chiffre d'affaires global évolue selon un TCAM de 7,4% entre 2010^R-2016^P.
Coûts et marges directs	Les coûts directs ont été estimés sur la base de ratios de consommations calculés par rapport à la production de la société. Lesdits ratios de consommations ont été maintenus constants sur tout l'horizon du business plan et ont été retenus comme moyenne des pourcentages des 3 derniers exercices pondérés à 80%, 10% et 10% respectivement pour 2010, 2009 et 2008. Le business plan prévoit donc une stabilisation du taux de la marge directe sur la période. Le choix de surpondération des ratios de consommations relatifs à l'exercice 2010, par rapport à ceux de 2009 et 2008 découle des éléments suivants : (i) STROC Industrie ayant entamé depuis quelques années un processus d'amélioration de ses consommations, a atteint en 2010 des ratios de consommations suffisamment optimisés. Ces ratios devraient être maintenus aux mêmes niveaux, notamment suite à la séparation des processus « charpente » et « chaudronnerie », qui permettrait une meilleure gestion des dépenses, en plus de l'amélioration de la productivité industrielle; (ii) L'impact de la hausse des prix des matières premières en 2009 a entraîné la hausse des coûts directs relatifs à cet exercice. Par ailleurs, ces prix ont baissé en 2010, induisant des ratios de consommation plus faibles qu'en 2009.
Coûts indirects (hs. service du leasing)	Les charges indirectes concernent essentiellement les frais du siège. Ces frais ont été projetés dépendamment de leur nature fixe ou variable. Les charges variables ont été mises en relation, d'une part, avec la production de la société pour ce qui est des frais du carburant, des déplacements et des primes annuelles du personnel et, d'autre part, avec l'assiette des actifs pour ce qui est des impôts et taxes et des frais d'assurance. Les charges indirectes (hors service du leasing) évoluent suivant un TCAM de 4,2% entre 2010 et 2016.
Service du leasing	Les biens acquis historiquement en crédit-bail, continueront à être remboursés selon les échéanciers arrêtés contractuellement avec les établissements loueurs. Toutefois, le contrat de crédit-bail relatif au financement de l'acquisition de l'ancien siège de la société sis au quartier Oasis à Casablanca d'un montant de 4,97 Mdh et dont la dernière échéance est portée au 20/08/2013, sera remboursé par anticipation au bout du mois de septembre 2012 à l'occasion de la cession dudit local.
Investissements	Les investissements prévus dans le business plan correspondent essentiellement aux investissements d'augmentation de capacité et de modernisation de l'outil de production. Il sera ainsi procédé à la construction (i) d'un nouvel atelier dédié à la fabrication de charpente métallique à Had Soualem pour un montant total de 44,2 Mdh, (ii) d'un nouvel atelier dédié aux activités de chaudronnerie à Jorf Lasfar pour un budget total d'investissement de 25,8 Mdh, (iii) d'un nouvel atelier de montage à Had Soualem pour un budget de 10,6 Mdh et (iv) d'un nouveau siège social pour la société d'un montant de 24 Mdh. En sus de ces investissements, la société fera face à un investissement au niveau du support d'un montant total de 4,7 Mdh ainsi que des investissements de maintien entre 2013 et 2016 totalisant 17,9 Mdh.

VI.5 COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Sur l'horizon 2010-2016, le compte de produits et charges de la société STROC Industrie se présente comme suit :

En '000s MAD	2010	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P	TCAM 10-16 ^P
Total Production	461 651	551 059	569 949	583 739	624 620	650 513	711 073	7,5%
Ventes de biens et services produits	462 590	540 829	568 771	583 134	622 942	649 397	708 579	7,4%
Variation de stocks de produits	(2 577)	10 229	1 178	605	1 678	1 115	2 495	n.a.
Immobilisations prod. par l'ent. pour elle-même	1 639	-	-	-	-	-	-	-100,0%
Total charges d'exploitation	(426 397)	(506 320)	(529 159)	(537 182)	(567 412)	(587 565)	(634 747)	6,9%
Achats consommées de matières et fournitures	(181 283)	(222 524)	(230 152)	(235 721)	(252 229)	(262 685)	(287 140)	8,0%
Achats de travaux	(89 203)	(106 338)	(109 983)	(112 644)	(120 533)	(125 530)	(137 216)	7,4%
Autres charges externes	(19 945)	(23 713)	(24 526)	(25 119)	(26 879)	(27 993)	(30 599)	7,4%
MOD directe	(50 994)	(60 960)	(63 050)	(64 575)	(69 097)	(71 962)	(78 661)	7,5%
Total charges directes	(341 425)	(413 535)	(427 711)	(438 060)	(468 738)	(488 169)	(533 616)	7,7%
Marge sur charges directes	120 226	137 524	142 238	145 679	155 882	162 344	177 457	6,7%
%Production	26,0%	25,0%	25,0%	25,0%	25,0%	25,0%	25,0%	-
Masse salariale	(41 740)	(43 372)	(47 473)	(48 872)	(50 514)	(52 083)	(53 954)	4,4%
Déplacements, missions et réceptions	(6 052)	(5 089)	(5 263)	(5 391)	(5 768)	(6 007)	(6 566)	1,4%
Location	(2 824)	(4 285)	(3 895)	(2 580)	(2 657)	(2 737)	(2 819)	0,0%
Communication	(3 731)	(3 843)	(3 958)	(4 077)	(4 199)	(4 325)	(4 455)	3,0%
Achat Prestation de service	(438)	(451)	(465)	(479)	(493)	(508)	(523)	3,0%
Eau & Électricité	(165)	(170)	(175)	(180)	(186)	(191)	(197)	3,0%
Carburant de Transport	(1 522)	(1 649)	(1 706)	(1 747)	(1 870)	(1 947)	(2 128)	5,7%
Impôts	(731)	(1 733)	(2 184)	(2 079)	(1 972)	(1 865)	(1 766)	15,8%
Fournitures de Bureau	(762)	(785)	(809)	(833)	(858)	(884)	(910)	3,0%
Formations	(239)	(246)	(253)	(261)	(269)	(277)	(285)	3,0%
Assurances	(1 338)	(3 215)	(4 052)	(3 858)	(3 659)	(3 460)	(3 276)	16,1%
Entretien & Maintenance	(881)	(907)	(934)	(962)	(991)	(1 021)	(1 052)	3,0%
Honoraires	(6 666)	(6 866)	(7 072)	(7 284)	(7 502)	(7 728)	(7 959)	3,0%
Documentation	(263)	(271)	(279)	(288)	(296)	(305)	(314)	3,0%
Frais postaux, Internet, Téléphonie	(1 401)	(1 443)	(1 486)	(1 530)	(1 576)	(1 624)	(1 672)	3,0%
Frais divers	-	-	-	-	-	-	-	-
Total charges indirectes	(68 752)	(74 325)	(80 004)	(80 421)	(82 811)	(84 961)	(87 877)	4,2%
EBITDA (av. service leasing)	51 474	63 198	62 234	65 258	73 071	77 383	89 580	9,7%
%Production	11,1%	11,5%	10,9%	11,2%	11,7%	11,9%	12,6%	-
Leasing	(10 220)	(11 507)	(9 959)	(5 700)	(2 510)	(966)	(966)	-32,5%
EBITDA	41 254	51 691	52 275	59 558	70 562	76 416	88 614	13,6%
%Production	8,9%	9,4%	9,2%	10,2%	11,3%	11,7%	12,5%	-
Reprises d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	n.a.
Transfert de charges	1 877	-	-	-	-	-	-	-100,0%
Dotations d'exploitation	(5 999)	(6 953)	(11 485)	(13 001)	(13 353)	(13 469)	(12 288)	12,7%
Résultat d'exploitation	37 132	44 738	40 790	46 557	57 208	62 948	76 326	12,8%
%Production	8,0%	8,1%	7,2%	8,0%	9,2%	9,7%	10,7%	-
Résultat financier	2 443	220	659	899	1 610	2 360	3 116	4,1%
%Production	0,5%	0,0%	0,1%	0,2%	0,3%	0,4%	0,4%	-
Résultat courant	39 575	44 959	41 449	47 455	58 818	65 308	79 442	12,3%
%Production	8,6%	8,2%	7,3%	8,1%	9,4%	10,0%	11,2%	-

Résultat non courant	(649)	-	12 544	-	-	-	-	-100,0%
%Production	-0,1%	0,0%	2,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-
Résultat avant impôt	38 926	44 959	53 994	47 455	58 818	65 308	79 442	12,6%
%Production	8,4%	8,2%	9,5%	8,1%	9,4%	10,0%	11,2%	-
Impôts sur les sociétés	(11 444)	(13 488)	(9 449)	(8 305)	(10 293)	(19 592)	(23 833)	13,0%
Résultat net	27 482	31 471	44 545	39 151	48 525	45 715	55 609	12,5%
%Production	6,0%	5,7%	7,8%	6,7%	7,8%	7,0%	7,8%	-

VI.5.1 Evolution du chiffre d'affaires prévisionnel

Le chiffre d'affaires prévisionnel est déterminé à partir d'une estimation des commandes que la société serait capable de contracter sur la base de la capacité historique de celle-ci à engager de nouveaux contrats en prenant en considération l'amélioration de la facturation qui sera induite notamment suite à l'accélération de l'exécution des travaux après séparation des ateliers de travail.

Ainsi, l'évolution prévisionnelle des nouvelles commandes sur la période 2011-2016 se présente comme suit :

En Millions de DHS	2010	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P
Commandes 0-5 Mdh	21	18	19	20	17	18	19
Commandes 5-20 Mdh	10	8	9	10	8	9	10
Commandes 20-40 Mdh	2	3	3	3	4	4	4
Commandes 40-60 Mdh	5	3	4	5	3	4	5
Commandes >60 Mdh	1	2	2	2	3	3	3
Nombre de commandes	39	34	37	40	35	38	41

L'estimation du nombre de commandes sur l'horizon prévisionnel est basée sur l'analyse de la capacité historique de STROC Industrie à signer de nouveaux contrats. Cette analyse, réalisée sur la période 2007-2010, fait ressortir une fluctuation du nombre de nouvelles commandes d'une année à une autre. Etant donné que l'extrapolation de cette évolution fluctuante selon un modèle statistique s'avère compliquée en raison de l'absence d'un horizon d'observation suffisamment long, nous avons retenu, pour chaque catégorie de commandes, un cycle moyen d'évolution se répétant tous les 3 ans (une 1ère fois entre 2011-2013 et une 2nd fois entre 2014-2016). Ainsi, la variation globale du nombre des nouvelles commandes sur un cycle de 3 ans est, respectivement, de -5, +3 et +3. Ceci étant, cette variation diffère d'une catégorie de commandes à une autre selon l'historique de chacune.

Par ailleurs, l'évolution des montants moyens par catégorie de commandes sur la période 2011-2016 se résume comme suit :

En Millions de DHS	2010	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P
Commandes 0-5 Mdh	2,2	1,8	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0
Commandes 5-20 Mdh	9,9	9,2	9,4	9,5	9,4	9,4	9,4
Commandes 20-40 Mdh	27,0	25,8	26,9	26,6	26,4	26,6	26,5
Commandes 40-60 Mdh	49,6	46,9	48,3	48,3	47,8	48,1	48,1
Commandes >60 Mdh	82,3	84,0	85,6	87,4	89,1	90,9	92,7
Montant moyen global	13,6	14,5	15,4	15,8	17,9	18,2	18,5

Pour chaque année de l'horizon du business plan, les montants moyens par catégorie de commandes ont été estimés comme moyenne glissante des montants moyens des 3 années précédentes, sauf pour la catégorie de commandes supérieures à 60 Mdh dont la volatilité des montants reste importante. Le montant moyen ainsi retenu pour cette catégorie est celui de 2010 augmenté de 2,0% annuellement.

Par voie de conséquence, les montants des nouvelles commandes contractées sur l'horizon 2011-2016 se présentent ainsi :

En Millions de DHS	2010	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P
Commandes 0-5 Mdh	46,7	33,2	39,2	40,9	33,7	36,5	38,4
Commandes 5-20 Mdh	98,6	73,4	84,6	94,8	74,8	84,7	94,2
Commandes 20-40 Mdh	54,1	77,4	80,6	79,7	105,6	106,4	106,1
Commandes 40-60 Mdh	248,1	140,8	193,1	241,4	143,5	192,5	240,4
Commandes >60 Mdh	82,3	167,9	171,3	174,7	267,3	272,7	278,1
Montant global	529,8	492,8	568,8	631,5	625,0	692,9	757,1

Le montant total des nouvelles commandes s'établit à 492,8 Mdh en 2011, en léger repli par rapport à l'exercice 2010 (-7,0%) et passe à 757,1 Mdh à horizon 2016, soit une croissance annuelle moyenne de 6,1% entre 2010 et 2016.

Il est à signaler qu'en date du 04/03/2011, STROC Industrie a déjà contracté quatre nouveaux contrats d'un montant global de 126,8 Mdh, soit une réalisation de 25,7% du montant prévu pour la même année.

A partir de l'estimation des commandes prévisionnelles présentée ci-dessus, l'évolution du chiffre d'affaires sur l'horizon 2011-2016 ainsi que sa ventilation par année de commande se présentent comme suit :

En Millions de DHS	2010	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P
Commandes (n-4)	0,9	-	-	-	-	-	-
Commandes (n-3)	9,9	55,9	-	-	-	-	-
Commandes (n-2)	212,2	29,9	98,7	49,3	56,9	63,1	62,5
Commandes (n-1)	91,0	282,6	271,0	312,8	347,3	343,7	381,1
Commandes (n)	148,5	172,5	199,1	221,0	218,7	242,5	265,0
Total chiffre d'affaires	462,6	540,8	568,8	583,1	622,9	649,4	708,6

Les prévisions des chiffres d'affaires ont été déterminées sur la base des montants des nouvelles commandes en prenant en considération un cycle moyen de facturation reflétant l'avancement des travaux. Il est à rappeler par ailleurs que le mode de facturation retenu par STROC Industrie est la facturation par avancement.

% Facturation	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Commandes 2007	7%	53%	34%	6%	0%
Commandes 2008	9%	47%	35%	9%	0%
Commandes 2009	25%	56%	18%	0%	0%
Commandes 2010	28%	53%	19%	0%	0%
Commandes 2011	35%	55%	10%	0%	0%
Commandes 2012	35%	55%	10%	0%	0%
Commandes 2013	35%	55%	10%	0%	0%
Commandes 2014	35%	55%	10%	0%	0%
Commandes 2015	35%	55%	10%	0%	0%
Commandes 2016	35%	55%	10%	0%	0%

Le cycle moyen de facturation a connu une évolution significative à partir de 2009. En effet, ce cycle était étalé auparavant sur 4 années et a connu une accélération notable due à l'amélioration de la célérité d'exécution des travaux et au changement du type des projets. Cette accélération de la facturation se poursuivrait par la suite sous l'effet de l'optimisation des processus de fabrication, notamment suite à la séparation des ateliers de charpente et de chaudronnerie ainsi qu'au renouvellement de l'outil de production.

Le chiffre d'affaires évoluerait ainsi en moyenne de 7,4% par an entre 2010 et 2016, passant de 462,6 à 708,6 Mdh

En termes de répartition par DAS, le chiffre d'affaires prévisionnel de STROC Industrie évoluerait comme suit :

En Millions de DHS	2010	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P
DAS 1 (Vracs solides)	177,3	243,6	247,7	245,2	252,6	253,6	266,1
%CA	38,3%	45,1%	43,6%	42,1%	40,6%	39,1%	37,6%
DAS 2 (Vracs liquides)	123,0	184,1	188,0	186,9	193,4	195,1	205,8
%CA	26,6%	34,0%	33,0%	32,0%	31,0%	30,0%	29,0%
DAS 3 (Bâtiments et Ouvrages industriels)	162,3	113,0	133,1	151,0	176,9	200,7	236,7
%CA	35,1%	20,9%	23,4%	25,9%	28,4%	30,9%	33,4%
Total chiffre d'affaires	462,6	540,8	568,8	583,1	622,9	649,4	708,6

Cette évolution du chiffre d'affaires par DAS tient compte d'une volonté de STROC Industrie de se positionner davantage sur le DAS « Bâtiments et ouvrages industriels ». De ce fait, le mix chiffre d'affaires par DAS en 2011 à été calculé comme la moyenne des pondérations des mix sur les 3 derniers exercices. Ledit mix évoluera ensuite en faveur du DAS 3 qui gagne 2,5 points par an, au détriment des DAS 1 (-1,5 points par an) et DAS 2 (- 1 points par an).

VI.5.2 Evolution de la valeur ajoutée prévisionnelle

La formation de la valeur ajoutée prévisionnelle de STROC Industrie sur la période 2010-2016 se présente de la manière suivante :

En '000s MAD	2010	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P	TCAM 10-16
Chiffre d'affaires	462 590	540 829	568 771	583 134	622 942	649 397	708 579	7,4%
<i>Variation (%)</i>	<i>14,9%</i>	<i>16,9%</i>	<i>5,2%</i>	<i>2,5%</i>	<i>6,8%</i>	<i>4,2%</i>	<i>9,1%</i>	-
Variation de stocks de produits	-2 577	10 229	1 178	605	1 678	1 115	2 495	n.a.
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	1 639	-	-	-	-	-	-	-
Production	461 651	551 059	569 949	583 739	624 620	650 513	711 073	7,5%
<i>Variation (%)</i>	<i>13,5%</i>	<i>19,4%</i>	<i>3,4%</i>	<i>2,4%</i>	<i>7,0%</i>	<i>4,1%</i>	<i>9,3%</i>	-
Achats consommés de Matières Et Fournitures	181 283	222 524	230 152	235 721	252 229	262 685	287 140	8,0
<i>Variation (%)</i>	<i>-8,4%</i>	<i>22,7%</i>	<i>3,4%</i>	<i>2,4%</i>	<i>7,0%</i>	<i>4,1%</i>	<i>9,3%</i>	-
<i>En % de la production</i>	<i>39,3%</i>	<i>40,4%</i>	<i>40,4%</i>	<i>40,4%</i>	<i>40,4%</i>	<i>40,4%</i>	<i>40,4%</i>	-
Achats de Travaux	89 203	106 338	109 983	112 644	120 533	125 530	137 216	7,4%
<i>Variation (%)</i>	<i>15,9%</i>	<i>19,2%</i>	<i>3,4%</i>	<i>2,4%</i>	<i>7,0%</i>	<i>4,1%</i>	<i>9,3%</i>	-
<i>En % de la production</i>	<i>19,3%</i>	<i>19,3%</i>	<i>19,3%</i>	<i>19,3%</i>	<i>19,3%</i>	<i>19,3%</i>	<i>19,3%</i>	-
Autres charges externes	56 446	64 440	64 832	60 289	59 713	59 972	63 723	2,0%
<i>Variation (%)</i>	<i>53,2%</i>	<i>14,2%</i>	<i>0,6%</i>	<i>-7,0%</i>	<i>-1,0%</i>	<i>0,4%</i>	<i>6,3%</i>	-
<i>En % de la production</i>	<i>12,2%</i>	<i>11,7%</i>	<i>11,4%</i>	<i>10,3%</i>	<i>9,6%</i>	<i>9,2%</i>	<i>9,0%</i>	-
Valeur ajoutée	134 719	157 756	164 981	175 085	192 145	202 326	222 994	8,8%
<i>Variation (%)</i>	<i>42,1%</i>	<i>17,1%</i>	<i>4,6%</i>	<i>6,1%</i>	<i>9,7%</i>	<i>5,3%</i>	<i>10,2%</i>	-
<i>En % de la production</i>	<i>29,2%</i>	<i>28,6%</i>	<i>28,9%</i>	<i>30,0%</i>	<i>30,8%</i>	<i>31,1%</i>	<i>31,4%</i>	-

Entre 2010 et 2016, la société gagnerait 2,2 points en termes de taux de sa valeur ajoutée. En effet, celle-ci atteindrait 31,4% à fin 2016 contre 29,2% en 2010. Cette croissance est le résultat de l'évolution des principaux facteurs suivants :

- L'augmentation continue de la production de STROC Industrie due essentiellement à l'évolution prévue du chiffre d'affaires suite au plan d'investissement prévisionnel et aux objectifs fixés par la société en termes de résultats sur l'horizon 2011-2016 ;
- La maîtrise des consommations de matières et fournitures ainsi que des autres charges externes durant la période prévisionnelle. L'évolution de celles-ci se présente comme suit :

➤ **Achats consommés de matières et fournitures**

Les achats consommés de matières et fournitures sont constitués essentiellement des matières premières utilisées dans la production de STROC Industrie. 80% de ces matières premières est constituée d'acier.

Ces charges atteindraient 287 140 Kdh à fin 2016 contre 181 283 Kdh à fin 2010, soit +8,0% en moyenne annuelle. L'augmentation de ce poste est ainsi corrélée à la production prévisionnelle (TCAM : +7,5%).

➤ **Achats de travaux**

Les achats de travaux englobent les charges relatives, d'une part, à la sous-traitance de certains travaux nécessaires à la réalisation des projets clé en main et d'autre part, à la location d'engins utilisés dans la mise en œuvre des travaux d'exploitation.

Ces charges atteindraient 137 216 Kdh à fin 2016 contre 89 203 Kdh à fin 2010, soit une croissance annuelle moyenne de +7,4%. L'augmentation de ce poste est également corrélée à la l'évolution de la production (TCAM : +7,5%).

➤ **Autres charges externes**

Les autres charges externes regroupent le reste des charges d'exploitation de la société hors achats de matières premières et achat des travaux.

A fin 2010, le montant total des autres charges externes s'élève à 56 446 Kdh et suivrait un TCAM de +2,0% pour atteindre 63 723 Kdh à fin 2016. Cette évolution est liée à l'augmentation de la production prévisionnelle de STROC Industrie.

Les principales composantes des charges externes de la société sont :

Les redevances du crédit-bail

Sur la période 2010-2016, les charges relatives au leasing reculeraient selon un TCAM de -32,5% en passant de 10 220 Kdh à 966 Kdh. Cette évolution dégressive s'explique par l'arrivée à échéance d'anciens contrats leasing relatifs au financement de certaines immobilisations. Par conséquent, ces charges ne représenteraient plus que 1,5% du total des autres charges externes à fin 2016 contre 18,1% à fin 2010.

Les rémunérations du personnel externe à la société, des intermédiaires et des honoraires

Les rémunérations du personnel externe à la société, des intermédiaires et des honoraires passeraient de 6 666 Kdh en 2010 à 7 959 Kdh en 2016 soit un TCAM de +3,0%. Ces charges représenteraient en moyenne 11,9% du total des charges externes sur la période prévisionnelle 2011-2016. Ce poste regroupe tous les prestataires externes à STROC Industrie dont, notamment les apporteurs d'affaires, les frais relatifs à l'organisation des événements marketing, les honoraires des commissaires aux comptes et des conseils juridiques, les frais relatifs au déjeuner du vendredi, etc.

Les frais de transport et de déplacements du personnel de la société

Les frais de transport concernent principalement les déplacements des employés de la société au Maroc et à l'Etranger. Ces frais représenteraient, en moyenne, 9,3% du total des charges externes et passeraient de 6 052 Kdh en 2010 à 6 566 Kdh en 2016.

Les frais de communication et de publicité

Les frais de communication représenteraient, en moyenne, 6,6% du total des charges externes de STROC et atteindraient 4 455 Kdh en 2016 contre 3 731 Kdh en 2010, soit un TCAM de +3,0%.

Autres charges externes

Le reste des charges externes regroupe les autres frais engagés par la société dans le cadre de son exploitation. L'essentiel de ces charges concerne la location de matériels nécessaires à l'activité, les frais d'assurance ainsi que des frais relatifs à l'entretien et au maintien des outils de production de la société.

Les charges indirectes hors leasing, déplacements, missions et réceptions, Carburant de transport, impôts, assurances évoluent de 3% sur la période previsionelle 2011-2016. Ainsi, l'évolution des déplacements, missions et réceptions, carburant de transport est Liée à la production. L'évolution des impôts et assurances est liée aux immobilisations corporelles.

VI.6 EVOLUTION DU RESULTAT D'EXPLOITATION PREVISIONNEL

Le tableau ci-après reflète l'évolution attendue du résultat d'exploitation de STROC Industrie sur la période étudiée 2010-2016 :

En '000s MAD	2010	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P	TCAM 10-16
Valeur ajoutée	134 719	157 756	164 981	175 085	192 145	202 326	222 994	8,8%
Impôts et taxes	(731)	(1 733)	(2 184)	(2 079)	(1 972)	(1 865)	(1 766)	15,8%
<i>Variation (%)</i>	<i>10,8%</i>	<i>137,0%</i>	<i>26,0%</i>	<i>-4,8%</i>	<i>-5,2%</i>	<i>-5,4%</i>	<i>-5,3%</i>	
Charges de personnel	(92 734)	(104 332)	(110 523)	(113 447)	(119 611)	(124 045)	(132 615)	6,1%
<i>Variation (%)</i>	<i>37,0%</i>	<i>12,5%</i>	<i>5,9%</i>	<i>2,6%</i>	<i>5,4%</i>	<i>3,7%</i>	<i>6,9%</i>	
EBE	41 254	51 691	52 275	59 558	70 562	76 416	88 614	13,6%
<i>Variation (%)</i>	<i>56%</i>	<i>25%</i>	<i>1%</i>	<i>14%</i>	<i>18%</i>	<i>8%</i>	<i>16%</i>	
<i>Marge sur EBE (%)</i>	<i>8,9%</i>	<i>9,4%</i>	<i>9,2%</i>	<i>10,2%</i>	<i>11,3%</i>	<i>11,7%</i>	<i>12,5%</i>	
Reprises d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	
Transfert de charges	1 877	-	-	-	-	-	-	-100,0%
Dotations d'exploitation	(5 999)	(6 953)	(11 485)	(13 001)	(13 353)	(13 469)	(12 288)	12,7%
	<i>-1,3%</i>	<i>-1,3%</i>	<i>-2,0%</i>	<i>-2,2%</i>	<i>-2,1%</i>	<i>-2,1%</i>	<i>-1,7%</i>	
Résultat d'exploitation	37 132	44 738	40 790	46 557	57 208	62 948	76 326	12,8%
<i>Variation (%)</i>	<i>50,6%</i>	<i>20,5%</i>	<i>-8,8%</i>	<i>14,1%</i>	<i>22,9%</i>	<i>10,0%</i>	<i>21,3%</i>	
<i>Marge opérationnelle (%)</i>	<i>8,0%</i>	<i>8,1%</i>	<i>7,2%</i>	<i>8,0%</i>	<i>9,2%</i>	<i>9,7%</i>	<i>10,7%</i>	

Le résultat d'exploitation prévisionnel de STROC Industrie connaîtrait une amélioration entre 2010 et 2016. Il passerait ainsi de 37 132 Kdh à fin 2010 à 76 326 Kdh à fin 2016, soit une croissance annuelle moyenne de +12,8%.

Le taux de la marge opérationnelle gagnerait 2,7 points entre 2010 et 2016 en passant de 8,0% à 10,7% sur cette période prévisionnelle. Toutefois, la baisse de la marge opérationnelle est due essentiellement à l'entrée en fonction des nouveaux investissements dont les dotations aux amortissements affecteraient négativement le taux de marge notamment en 2012, mais aussi en raison des nouveaux recrutements prévus en 2012.

La croissance du résultat d'exploitation de STROC Industrie trouve son origine dans l'amélioration de la valeur ajoutée de la société mais également dans l'évolution de sa masse salariale et des dotations d'exploitation qui se présentent comme suit :

➤ Evolution de la masse salariale prévisionnelle

Dans le cadre de sa stratégie de développement et d'amélioration en interne, la société a recensé un besoin en recrutement global de 38 personnes étalé sur la période 2011-2012 qui se présente comme suit :

Direction/BU	Recrutement 2011	Recrutement 2012
BU Chaudronnerie	-	1
Direction des Achats (DA)	2	1
Direction Administrative et Financière (DAF)	4	-
Direction Contrôle de Gestion et Système d'Information (DCGSI)	6	4
Direction Commerciale & Marketing (DC&M)	4	2
Direction Montage (DM)	2	7
Direction Ressources Humaines (DRH)	1	-
Direction Technique (DT)	1	-
OQS	-	3

TOTAL	20	18
-------	----	----

Ce plan de recrutement s'inscrit dans la perspective d'accroître les capacités humaines pour accompagner le développement de la société et de répondre aux besoins des nouveaux projets d'investissements prévus par le Top Management durant les prochaines années notamment ceux relatifs à l'augmentation de la capacité de production de la société à travers la construction des deux nouvelles unités industrielles. Ainsi, 20 personnes seraient recrutées au cours de l'exercice 2011 et 18 autres en 2012.

Par voie de conséquence, sur la période prévisionnelle, les charges du personnel de STROC Industrie évolueraient globalement selon un TCAM de 6,1% en passant de 92 734 Kdh à fin 2010 à 132 615 Kdh à fin 2016.

➤ Evolution des dotations d'exploitation prévisionnelles

Sur la période prévisionnelle, les dotations d'exploitation représenteraient en moyenne 1,8% de la production de la société.

Les principales variations des dotations d'exploitation sur la période 2010-2016 s'expliquent par les nouveaux investissements prévus par la société dans le cadre de son plan d'investissement dont le montant cumulé s'élèverait à 132 702 Kdh à fin 2016. Ainsi, les dotations d'exploitation augmenteraient à 12 288 Kdh en 2016 contre 5 999 Kdh en 2010.

VI.6.1 Evolution du résultat financier prévisionnel

Le résultat financier de STROC Industrie se présente comme suit :

En '000s MAD	2010	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P	TCAM 10-16
PRODUITS FINANCIERS								
Intérêts et autres produits financiers	1 165	606	659	899	1 610	2 360	3 116	17,8%
TOTAL I	4 919	606	659	899	1 610	2 360	3 116	-7,3%
CHARGES FINANCIERES								
Charges d'intérêts	(1 539)	(386)	-	-	-	-	-	-100,0%
TOTAL II	(2 476)	(386)	-	-	-	-	-	-100,0%
TOTAL III : RESULTAT FINANCIER (I-II)	2 443	220	659	899	1 610	2 360	3 116	4,1%

Sur l'horizon 2010-2016, le résultat financier de STROC Industrie évoluerait selon un TCAM de +4,1% en passant de 2 443 Kdh en 2010 à 3 116 Kdh en 2016.

En 2011, le résultat financier reculerait de -91,0% par rapport à 2010 pour atteindre 220 Kdh. Cette régression s'explique, d'une part, par l'arrivée à échéance à fin mai 2011 des dettes financières contractées par la société, ainsi que la constatation de produits financiers sur les placements des excédents de trésorerie, suite à la présente augmentation de capital.

Ainsi, à partir de 2012, le résultat financier suivrait une tendance haussière pour atteindre 3 116 Kdh à fin 2016 suite à l'augmentation des produits financiers générés par la trésorerie positive dont bénéficierait la société durant toute la période prévisionnelle. En effet, la trésorerie nette de STROC Industrie évoluerait de 5 042 Kdh en 2010 à 140 666 Kdh en 2016.

Il est à noter que le business plan ne prend pas en compte les éventuels dividendes prévisionnelles qui remontent des filiales de Stroc Industrie.

VI.6.2 Evolution du résultat net prévisionnel

En '000s MAD	2010	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P	TCAM 10-16
RESULTAT AVANT IMPOTS	38 926	44 959	53 994	47 455	58 818	65 308	79 442	12,6%
<i>Variation (%)</i>	<i>71,4%</i>	<i>15,5%</i>	<i>20,1%</i>	<i>-12,1%</i>	<i>23,9%</i>	<i>11,0%</i>	<i>21,6%</i>	
<i>En % de la production</i>	<i>8,4%</i>	<i>8,2%</i>	<i>9,5%</i>	<i>8,1%</i>	<i>9,4%</i>	<i>10,0%</i>	<i>11,2%</i>	
IMPOTS SUR LES RESULTATS	(11 444)	(13 488)	(9 449)	(8 305)	(10 293)	(19 592)	(23 833)	13,0%
<i>Taux d'imposition effectif</i>	<i>30,0%</i>	<i>30,0%</i>	<i>17,5%</i>	<i>17,5%</i>	<i>17,5%</i>	<i>30,0%</i>	<i>30,0%</i>	
RESULTAT NET	27 482	31 471	44 545	39 151	48 525	45 715	55 609	12,5%
<i>Variation (%)</i>	<i>78,0%</i>	<i>14,5%</i>	<i>41,5%</i>	<i>-12,1%</i>	<i>23,9%</i>	<i>-5,8%</i>	<i>21,6%</i>	
<i>Marge nette</i>	<i>6,0%</i>	<i>5,7%</i>	<i>7,8%</i>	<i>6,7%</i>	<i>7,8%</i>	<i>7,0%</i>	<i>7,8%</i>	<i>-1,9%</i>

Entre 2010 et 2016, le résultat net de STROC Industrie progresserait selon un TCAM de +12,5% en passant de 27 482 Kdh à 55 609 Kdh sur la période étudiée. Ainsi, la marge nette gagnerait 1,8 point durant la période prévisionnelle pour atteindre 7,8% à fin 2016.

Cette croissance est liée principalement à l'amélioration de la production de la société et à la maîtrise des charges d'exploitation. Par ailleurs, au cours des années 2012, 2013 et 2014, la société bénéficierait d'un avantage fiscal lié à l'imposition au taux d'IS réduit à 17,5% permettant ainsi à STROC Industrie d'améliorer davantage son résultat net durant les trois années suivant son introduction en bourse.

VI.7 BILAN PREVISIONNEL

Les principaux agrégats du bilan prévisionnel de STROC Industrie se présentent comme suit :

En '000s MAD	2010	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR	494	4 854	3 668	2 509	1 451	427	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 998	2 847	2 162	1 485	820	191	(0)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 000	117 419	147 978	140 895	133 625	126 355	119 645
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 330	1 330	1 330	1 330	1 330	1 330	1 330
ACTIF IMMOBILISE	58 822	126 450	155 138	146 219	137 226	128 303	120 975
En % du total actif	17,2%	23,1%	26,4%	23,8%	20,7%	18,3%	15,7%
STOCKS	28 243	64 122	66 717	68 356	73 100	76 157	83 193
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT DONT :	235 742	327 391	342 886	350 577	373 479	388 688	423 258
Clients et comptes rattachés	187 033	272 334	286 404	293 636	313 681	327 003	356 804
Etat	20 442	40 688	41 895	42 276	44 740	46 366	50 493
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF	74	74	74	74	74	74	74
ACTIF CIRCULANT	264 059	391 587	409 677	419 007	446 652	464 918	506 524
En % du total actif	77,2%	71,5%	69,7%	68,3%	67,3%	66,2%	65,9%
TRESORERIE - ACTIF	19 064	29 404	23 295	48 597	80 229	108 581	140 666
En % du total actif	5,6%	5,4%	4,0%	7,9%	12,1%	15,5%	18,3%
TOTAL ACTIF	341 945	547 441	588 110	613 823	664 107	701 802	768 166
CAPITAUX PROPRES	78 025	197 101	224 274	244 304	271 787	294 328	324 436
Capital social	50 000	62 426	62 426	62 426	62 426	62 426	62 426
Prime d'émission, de fusion, d'apport	-	88 574	88 574	88 574	88 574	88 574	88 574
Réserve légale	543	1 918	3 493	5 726	6 243	6 243	6 243
Report à nouveau	0	12 668	25 129	48 321	65 912	91 279	111 494
Résultat net de l'exercice	27 482	31 516	44 651	39 258	48 632	45 806	55 699
DETTES DE FINANCEMENT	3 329	-	-	-	-	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	329	329	329	329	329	329	329
Financement permanent	81 683	197 430	224 602	244 633	272 115	294 657	324 765
En % du total passif	23,9%	36,1%	38,2%	39,8%	41,0%	42,0%	42,3%
DETTES DU PASSIF CIRCULANT DONT :	246 084	349 901	363 416	369 108	391 910	407 036	443 252
Fournisseurs	147 124	209 007	215 206	217 165	229 824	238 173	259 373
Clients créditeurs, avances et acomptes	63 052	88 829	93 419	95 778	102 316	106 661	116 382
Personnel et Org. Soc	13 509	10 958	11 608	11 915	12 562	13 028	13 928
Etat	21 475	40 182	42 258	43 325	46 283	48 249	52 646
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	74	74	74	74	74	74	74
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF	81	81	81	81	81	81	81
PASSIF CIRCULANT	246 239	350 056	363 571	369 263	392 065	407 191	443 408
En % du total passif	72,0%	63,9%	61,8%	60,2%	59,0%	58,0%	57,7%
TRESORERIE - PASSIF	14 023	-	-	-	-	-	-
En % du total passif	4,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL PASSIF	341 945	547 441	588 110	613 823	664 108	701 802	768 166

VI.7.1 Evolution de l'actif immobilisé

L'évolution de l'actif immobilisé de STROC Industrie est le résultat de l'effet combiné du plan d'investissement prévu par la société qui atteindrait au total un montant de 132 702 Kdh d'ici fin 2016 et des dotations aux amortissements y afférentes.

Ainsi, l'actif immobilisé représenterait en moyenne 20,7% du total de l'actif de STROC Industrie et passerait de 58 822 Kdh en 2010 à 120 975 Kdh en 2016. Cette augmentation s'explique principalement par les nouvelles acquisitions d'immobilisations corporelles présentées dans le plan d'investissement prévisionnel de la société.

VI.7.2 Evolution du financement permanent

Le financement permanent de STROC Industrie, sur la période 2010-2016, est détaillé dans le tableau ci-dessous :

En '000s MAD	2010	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P
CAPITAUX PROPRES	78 025	197 101	224 274	244 304	271 787	294 328	324 436
Capital social	50 000	62 426	62 426	62 426	62 426	62 426	62 426
Prime d'émission, de fusion, d'apport	-	88 574	88 574	88 574	88 574	88 574	88 574
Réserve légale	543	1 918	3 493	5 726	6 243	6 243	6 243
Report à nouveau	-	12 668	25 129	48 321	65 912	91 279	111 494
Résultat net de l'exercice	27 482	31 516	44 651	39 258	48 632	45 806	55 699
DETTES DE FINANCEMENT	3 329	-	-	-	-	-	-
Autres dettes de financement	3 329	-	-	-	-	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	329	329	329	329	329	329	329
FINANCEMENT PERMANENT	81 683	197 430	224 602	244 633	272 115	294 657	324 765

Sur la période prévisionnelle, le financement permanent de STROC Industrie évoluerait d'une manière positive suite à la croissance des capitaux propres de la société qui se justifie par les éléments suivants :

- A fin 2010, le capital social de STROC Industrie s'élève à 50 000 Kdh contre 33 000 Kdh à fin 2009. Cette évolution s'explique par l'augmentation de capital réalisée par la société au cours de cette année d'un montant total de 17 000 Kdh dont 15 000 Kdh par incorporation de réserves et 2 000 Kdh en numéraire ;
- Au cours de 2011, la société a procédé à une réduction de son capital social d'un montant de 2 000 Kdh. D'autre part, à l'issue de l'opération d'introduction en bourse en cours, le capital social de STROC Industrie atteindrait 62 426 Kdh grâce à une levée de fond de 103 000 Kdh dont 88 574 Kdh correspondant à la prime d'émission ;
- A compter de 2012, l'évolution progressive des capitaux propres de la société se justifie principalement par la croissance continue de son résultat net suite à l'amélioration de sa production prévisionnelle.

Le tableau ci-dessous présente les dividendes prévisionnels sur la période 2011-2016 :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'actions composant le capital	1 248 515	1 248 515	1 248 515	1 248 515	1 248 515	1 248 515
Résultat net	31 471	44 544	39 148	48 520	45 709	55 601
Total dividendes distribués (KDH)	13 440	17 479	19 227	21 150	23 265	25 591
Dividende par action (DH)	14,0	14,0	15,4	16,9	18,6	20,5
Payout	49%	56%	43%	54%	48%	56%

Stroc Industrie prévoit une distribution de 14 Dh par action en 2011 et 2012. Ce dividende par action évoluera de 10% chaque année à partir de 2013 et ce sur la période du business plan.

VI.7.3 Fonds de Roulement (FR)

Sur la période prévisionnelle 2010-2016, l'évolution du fond de roulement de STROC Industrie se présente comme suit :

En '000s MAD	2010	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P
Financement permanent	81 683	197 385	224 539	244 560	272 043	294 611	324 758
Actif immobilisé	58 822	126 450	155 138	146 219	137 226	128 303	120 975
FR	22 861	70 935	69 401	98 341	134 817	166 308	203 783

Le fonds de roulement de STROC Industrie évoluerait positivement sur la période prévisionnelle en passant de 22 861 Kdh à fin 2010 à 203 783 Kdh à fin 2016.

Cette croissance résulte de l'effet conjugué de la variation des éléments ci-dessous :

- La croissance des capitaux propres de STROC Industrie sur ladite période suite à l'augmentation de capital engendrée par l'opération en cours et à la croissance continue du résultat net de la société ;
- La croissance de l'actif immobilisé suite aux effets annuels des investissements prévisionnels nécessaires au développement de la production sur cette même période.

VI.7.4 Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

Sur la période prévisionnelle 2010-2016, le besoin en fonds de roulement de STROC Industrie évolue comme suit :

En '000s MAD	2010	2010 (ajusté)	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P
Actif circulant	264 059	346 673	391 587	409 677	419 007	446 652	464 918	506 524
Stock	28 243	53 165	64 122	66 717	68 356	73 100	76 157	83 193
Créances de l'actif circulant dont :	235 742	293 434	327 391	342 886	350 577	373 479	388 688	423 258
<i>Clients</i>	187 033	232 936	272 334	286 404	293 636	313 681	327 003	356 804
<i>Etat</i>	20 442	33 822	40 688	41 895	42 276	44 740	46 366	50 493
Ecart de conversion - actif -	74	74	74	74	74	74	74	74
Passif circulant	246 239	294 904	350 056	363 571	369 263	392 065	407 191	443 408
Fournisseurs	147 124	173 737	209 007	215 206	217 165	229 824	238 173	259 373
Clients créditeurs, avances et acomptes	63 052	75 979	88 829	93 419	95 778	102 316	106 661	116 382
Personnel et Org. Soc	13 509	9 740	10 958	11 608	11 915	12 562	13 028	13 928
Etat	21 475	34 369	40 182	42 258	43 325	46 283	48 249	52 646
Autres créanciers	364	364	364	364	364	364	364	364
Comptes de régularisation	560	560	560	560	560	560	560	560
Autres provisions pour risques et charges	74	74	74	74	74	74	74	74
ECARTS DE CONVERSION - Passif	81	81	81	81	81	81	81	81
BFR	17 820	51 769	41 531	46 106	49 744	54 588	57 728	63 117
Var. BFR	(9 293)	33 949	(10 238)	4 575	3 638	4 844	3 140	5 389
BFR/Prod.	3,9%		7,5%	8,1%	8,5%	8,7%	8,9%	8,9%

Afin de refléter un niveau de besoin en fonds de roulement régulier et structurel, un BFR normatif a été calculé à fin 2010 basé sur la moyenne du BFR des trois derniers exercices.

Ainsi, le BFR de STROC Industrie passerait d'un montant de 51 769 Kdh à fin 2010 ajusté à 63 117 Kdh à fin 2016.

Ce BFR est composé des principaux postes suivants :

- Stocks de matières premières représentant en moyenne 67 jours de CA ;
- Créances sur la clientèle représentant en moyenne 151 jours de CA ;
- Etat représentant en moyenne 31 jours d'achats consommés et autres charges externes ;
- Dettes fournisseurs représentant en moyenne 159 jours d'achats consommés et autres charges externes.

La variation de l'actif circulant :

Sur la période étudiée, l'actif circulant de STROC Industrie atteindrait 506 524 Kdh à fin 2016 contre 346 673 Kdh à fin 2010 ajusté. Cette augmentation s'expliquerait par les éléments suivants :

- La hausse des stocks de matières premières sous l'effet de l'amélioration de la production prévisionnelle et d'un niveau de rotation stable (67 jours de CA) déterminé à partir de la moyenne des délais de rotation des trois derniers exercices. Ainsi, le montant des stocks varierait de 53 165 Kdh à fin 2010 ajusté à 83 193 Kdh à fin 2016 ;
- La croissance progressive des créances clients expliquée par l'effet combiné de l'amélioration de la production et des délais de règlement des clients (151 jours de CA). Ce délai prévisionnel est fondé sur la moyenne historique des délais clients des trois années précédentes. Ainsi, les créances sur la clientèle de STROC Industrie passeraient de 232 936 Kdh à fin 2010 ajusté à 356 804 à fin 2016 ;
- Les créances sur l'Etat passeraient de 33 822 Kdh à fin 2010 ajusté à 50 493 Kdh à fin 2016 représentant ainsi un délai de paiement de 31 jours d'achats consommés de matières premières et autres charges externes. Cette croissance suit la tendance prévisionnelle de la production qui s'inscrit vers la hausse sur l'horizon 2010-2016.

La variation du passif circulant :

Sur la période prévisionnelle, le passif circulant de la société suivrait la même tendance que celle de l'actif circulant. En effet, il augmenterait de 294 904 Kdh à fin 2010 ajusté à 443 408 Kdh en 2016.

Les dettes fournisseurs représenteraient la principale composante du passif circulant de STROC Industrie (58,9% du total passif circulant) et leur évolution est corrélée à l'amélioration de la production de la société sur la période prévisionnelle. Ainsi, le délai des dettes fournisseurs serait de 159 jours d'achats consommés de matières premières et autres charges externes estimés sur la base de la moyenne historique des délais fournisseurs des trois dernières années.

VI.8 TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le tableau suivant reprend l'évolution des flux de trésorerie de STROC Industrie sur l'horizon 2010-2016 :

En '000s MAD	2010	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P
Trésorerie début exercice	13 150	19 064	29 404	23 295	48 597	80 229	108 581
Ressources stables :	38 223	127 984	38 639	33 022	40 836	36 037	42 435
Capacité d'autofinancement	31 969	38 424	42 029	52 152	61 879	59 184	67 897
Distributions de dividendes (n-1)	-	(13 440)	(17 391)	(19 130)	(21 043)	(23 147)	(25 462)
Cession d'immobilisation	2 298	-	14 000	-	-	-	-
Augmentation des capitaux propres et assimilés	2 000	103 000	-	-	-	-	-
Augmentation des dettes de financement	1 957	-	-	-	-	-	-
Emplois stables :	(46 331)	(117 644)	(44 748)	(7 720)	(9 204)	(7 686)	(10 349)
Acquisitions et augmentations d'immobilisations	(20 699)	(74 582)	(40 172)	(4 082)	(4 361)	(4 546)	(4 960)
Remboursement des capitaux propres	-	(2 000)	-	-	-	-	-
Remboursement des dettes de financement	(34 756)	(17 352)	-	-	-	-	-
Emplois en non valeur	(170)	-	-	-	-	-	-
Variation du BFR	9 293	(23 711)	(4 575)	(3 638)	(4 844)	(3 140)	(5 389)
Trésorerie disponible	5 042	29 404	23 295	48 597	80 229	108 581	140 666
Trésorerie fin exercice	19 064	29 404	23 295	48 597	80 229	108 581	140 666

La variation des ressources stables :

Les ressources stables de STROC Industrie marqueraient une croissance importante en 2011 due principalement à l'augmentation de ses capitaux propres d'un montant de 103 000 Kdh suite à l'introduction en bourse de la société au cours de cette année. Ainsi, les ressources stables augmenteraient à 127 984 Kdh à fin 2011.

A partir de 2012, les ressources stables devraient évoluer progressivement sur l'horizon prévisionnel mais d'une manière moins importante qu'en 2011 pour atteindre 42 435 Kdh à fin 2016. Cette croissance est liée à la progression prévisionnelle du résultat net de la société sur l'horizon 2011-2016.

Au cours de la période prévisionnelle, la distribution des dividendes connaîtrait une augmentation annuelle de +10% du dividende par action.

La variation des emplois stables :

La variation des emplois stables de STROC Industrie est corrélée au plan d'investissement prévisionnel. Par voie de conséquence, les emplois stables de STROC Industrie enregistreraient des hausses importantes en 2011 et 2012 liées aux investissements envisagés par la société durant ces deux années pour atteindre respectivement 117 644 Kdh et 44 748 Kdh.

A partir de 2013, la société aura réalisé la quasi-totalité de ses investissements. Le reste concernerait principalement des investissements relatifs au maintien de ses immobilisations corporelles dont les montants sont relativement moins importants. Ceci expliquerait la baisse des acquisitions d'immobilisations sur la période 2013-2016 et donc des emplois stables de la société.

A partir des éléments présentés ci-dessus, il en résulte une trésorerie nette positive qui évoluerait de 5 042 Kdh en 2010 à 140 666 Kdh en 2016. Cette croissance est le résultat de l'amélioration significative des ressources stables de la société qui absorberaient largement les emplois générés par les investissements prévus par la société sur la période étudiée.

VII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

VII.1 FAITS EXCEPTIONNELS

A la date d'établissement de la présente Note d'Information, la société STROC Industrie ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

VII.2 LITIGES

A la date d'établissement de la présente Note d'Information, la société STROC Industrie ne connaît pas de litiges et affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

VIII. FACTEURS DE RISQUES

De part la nature de son activité, STROC Industrie évolue dans un environnement en constante mutation menant ainsi la société à une exposition à divers risques. Ces risques viennent s'ajouter à ceux propres à l'exercice de ses métiers.

Nous présentons ci-dessous les principaux risques auxquels STROC Industrie pourraient être exposée.

VIII.1 RISQUES AFFERENTS AU SECTEUR D'ACTIVITE

Risque de dépendance à un marché client

Le groupe OCP et ses filiales représentent plus de 55% du chiffre d'affaires de STROC Industrie réalisé en 2009. Cette situation semble présenter un risque de dépendance envers le groupe OCP, qui pourrait réduire la taille de ses investissements en cas de perspective de développement morose du marché des phosphates et de ses dérivés.

Cependant, les grands projets d'investissements futurs que l'OCP compte entreprendre pour améliorer sa rentabilité et maintenir son outil de production d'une part et pour faire face à la croissance future de la demande pour ses produits, laisse présager des perspectives intéressantes de marché à prendre par les différents opérateurs.

Risque lié à la réglementation

Le secteur d'activité de STROC Industrie est soumis à de nombreuses réglementations liées à la nature de ses réalisations. Le cadre réglementaire est susceptible d'évoluer dans le futur de manière favorable ou défavorable à l'entreprise.

Les éventuels changements liés à la réglementation du secteur dans lequel évolue STROC Industrie peuvent avoir comme principales conséquences des charges supplémentaires, des incohérences avec le business plan ou constituer soit un avantage soit un handicap concurrentiels pour le développement de la société.

Risque concurrentiel

L'économie mondiale connaît une forte mutation durant ces dernières années. Cette mutation se matérialise essentiellement par l'ouverture des frontières et la suppression récente d'une multitude de droits de douane. Il faut ajouter à cela la signature des accords de libre échange avec de nombreux pays (Etats-Unis, Union Européenne, Turquie...).

Les éléments précités mènent à une concurrence internationale plus accrue, de par les possibilités offertes aux opérateurs et investisseurs étrangers pour l'exercice d'activités similaires à celles de STROC Industrie au niveau national.

Cependant, le renforcement de la compétitivité de l'entreprise matérialisée par le recrutement de personnels à forte qualification, les investissements dans des outils de production performants et l'amélioration des procédures de gestion et de contrôle devrait permettre de faire face à tout type de concurrence locale ou internationale.

VIII.2 RISQUES LIES À L'ACTIVITE

Risque lié à la main d'œuvre

STROC Industrie exerce une activité industrielle qui emploie beaucoup de main d'œuvre. Les risques liés à cette dernière peuvent être de plusieurs ordres.

- Le risque de pénurie de main d'œuvre : L'activité de STROC Industrie demande des compétences techniques importantes tant au niveau de l'encadrement (ingénieurs et techniciens) qu'au niveau des ouvriers (soudeurs, monteurs...). L'entreprise pourrait donc être confrontée à un risque de pénurie de main d'œuvre. Afin de diminuer ce risque, l'entreprise a mis en place une politique de formation de son personnel qui se traduit notamment par la transmission du savoir et savoir faire d'un niveau hiérarchique à un autre ;
- Le risque d'accidents de travail : la nature des activités de STROC Industrie implique des risques d'accidents élevés sur les chantiers. Ces accidents peuvent entraîner des interruptions de chantiers et des coûts supplémentaires. Afin de maîtriser les risques d'accidents sur les chantiers, l'entreprise a mis en place une véritable stratégie pilotée par un comité de gestion. Cette politique s'est traduite par la baisse du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents sur les chantiers au cours des trois derniers exercices.

Risque de fluctuation du prix des matières premières

Le coût de production de STROC Industrie est constitué en partie par des achats de matières premières (acier, nickel...). Ces matériaux connaissent une grande volatilité découlant de l'offre et de la demande tant sur le marché local qu'international. Le coût de réalisation des projets réalisés par STROC Industrie peut donc être impacté de manière assez importante par la fluctuation des cours de ces matières premières entre la signature des contrats et leur réalisation.

ANNEXES

**ORDRE DE SOUSCRIPTION A L'OFFRE À PRIX FERME
DES ACTIONS STROC INDUSTRIE SA.**

Nom /Prénom :
 Raison sociale :
 Fonction du signataire (personnes morales)
 F/M : Code identité
 Date de naissance : Numéro d'identité :
 Nationalité : Code qualité du souscripteur :
 Adresse :

 Tél. : Fax :
 N° Compte Titres/Espèces :
 Identité du teneur de compte :

Connaissance prise des modalités de souscription figurant dans la note d'information visée par le CDVM et disponible auprès des membres du syndicat de placement, veuillez me souscrire :

TYPE D'ORDRE	
QUANTITE DEMANDEE	

<u>MODE DE PAIEMENT</u>	<u>DEPOSITAIRE</u>	<u>N°compte RIB ou N°Chèque</u>
Virement		
Chèque		
Espèces		

IMPORTANT :

- 1- Le client s'assure de la couverture de ses souscriptions dans les livres de l'établissement dépositaire sus mentionné et ce, conformément à la note d'information relative à l'opération et préalablement à la transmission de tout ordre d'achat.
- 2- Dans le cas où la Bourse de Casablanca procède à un appel de fonds, conformément à l'article 1.2.8 du règlement général de la Bourse, les Institutionnels devront verser au membre du syndicat de placement auprès duquel ils ont souscrit la provision nécessaire à la couverture dudit appel de fonds.
- 3- Les commissions relatives à cette OPF se déclinent comme suit : la commission d'intermédiation est de 1,0% HT ; la commission de règlement livraison est de 0,2% HT et la commission de la Bourse est de 0,1% HT.
- 4- La TVA est au taux de 10%.
- 5- Les ordres d'achat multiples sont interdits et frappés de nullité dans leur intégralité et leur globalité.
- 6- L'identité des souscripteurs sera dévoilée à l'émetteur.

AVERTISSEMENT

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur. Une note d'information visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur et auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la Bourse de Casablanca.

A _____, le _____

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

BILANS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

STROC INDUSTRIE

Exercice clôturé au 31/12/2010

ACTIF	EXERCICE	Amortissements Provisions	Net	EXERCICE PRECEDENT
	Brut			Net
IMMOBILISATION EN NON VALEUR (A)	811 622,60	317 966,82	493 655,78	485 980,30
Frais préliminaires	300 000,00	86 000,00	214 000,00	104 000,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices	511 622,60	231 966,82	279 655,78	381 980,30
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	5 977 955,74	2 979 841,30	2 998 114,44	1 774 970,45
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	5 977 955,74	2 979 841,30	2 998 114,44	370 778,45
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				1 404 192,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	81 400 295,24	27 400 424,02	53 999 871,22	40 023 221,06
Terrains	17 307 500,00		17 307 500,00	17 307 500,00
Constructions	14 501 069,53	6 661 030,62	7 840 038,91	8 579 660,94
Installations techniques, matériel et outillage	32 225 219,00	15 552 107,43	16 673 111,57	9 955 077,44
Matériel de transport	179 456,60	43 012,17	136 444,43	
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	10 023 177,47	4 737 885,12	5 285 292,35	4 129 680,64
Autres immobilisations corporelles	440 587,64	406 388,68	34 198,96	51 302,04
Immobilisations corporelles en cours	6 723 285,00		6 723 285,00	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	1 330 201,31		1 330 201,31	2 327 023,62
Prêts immobilisés				
Autres créances financières	94 573,42		94 573,42	109 573,42
Titres de participation	1 235 627,89		1 235 627,89	2 016 150,20
Autres titres immobilisés				201 300,00
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes de financement				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	89 520 074,89	30 698 232,14	58 821 842,75	44 611 195,43
STOCKS (F)	29 831 197,00	1 588 148,94	28 243 048,06	45 031 602,82
Marchandises				
Matières et fournitures consommables	15 673 140,00		15 673 140,00	28 296 127,82
Produits en cours	14 158 057,00	1 588 148,94	12 569 908,06	16 735 475,00
Produits intermédiaires et produits résiduels				
Produits finis				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	235 820 940,96	79 027,06	235 741 913,90	248 562 004,52
Fournis. débiteurs, avances et acomptes	6 495 388,12		6 495 388,12	3 105 307,59
Clients et comptes rattachés	187 033 051,77		187 033 051,77	207 183 644,71
Personnel	585 817,91	38 534,76	547 283,15	1 005 712,45
Etat	20 442 354,77		20 442 354,77	27 075 178,67
Comptes d'associés	13 353 220,42		13 353 220,42	
Autres débiteurs	6 640 365,77	40 492,30	6 599 873,47	8 785 003,50
Compte de régularisation actif	1 270 742,20		1 270 742,20	1 407 157,60
TITRES ET VALEUR DE PLACEMENT (H)				21 985 494,68
				389 704,09

ECART DE CONVERSION - ACTIF (I)	73 970,18		73 970,18	
(Eléments circulants)				
TOTAL II (F+G+H+I)	265 726 108,14	1 667 176,00	264 058 932,14	315 968 806,11
TRESORERIE - ACTIF	19 064 142,26		19 064 142,26	13 149 935,53
Chèques et valeurs à encaisser	657 069,71		657 069,71	10 797 756,78
Banques, T.G & CP	18 129 635,11		18 129 635,11	1 997 767,77
Caisses, régies d'avances et accreditifs	277 437,44		277 437,44	354 410,98
TOTAL III	19 064 142,26		19 064 142,26	13 149 935,53
TOTAL GENERAL I+II+III	374 310 325,29	32 365 408,14	341 944 917,15	373 729 937,07

STROC INDUSTRIE

Exercice clôturé au 31/12/2010

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou personnel (1)	50 000 000,00	33 000 000,00
moins: Actionnaires, capital souscrit non appelé dont versé		
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	543 475,00	103 944,86
Autres réserves		
Report à nouveau (2)		
Résultat nets en instance d'affectation (2)		
Résultat net de l'exercice (2)	27 481 891,25	15 439 530,14
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	78 025 366,25	48 543 475,00
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	3 329 105,49	6 188 677,01
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	3 329 105,49	6 188 677,01
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	328 715,17	202 665,18
Provisions pour charges	328 715,17	202 665,18
Provisions pour risques		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	81 683 186,91	54 934 817,19
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	246 083 732,63	288 275 690,14
Fournisseurs et comptes rattachés	147 124 114,11	176 098 697,14
Clients créditeurs, avances et acomptes	63 052 051,51	72 739 820,54
Personnel	11 904 142,86	5 779 993,85
Organismes sociaux	1 604 431,44	1 274 421,48
Etat	21 474 543,60	31 627 788,83
Comptes d'associés		
Autres créanciers	364 040,76	298 430,96
Comptes de régularisation - passif	560 408,35	456 537,34
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	73 970,22	389 704,08
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (H)(Eléments circulants)	81 413,40	190 260,99
TOTAL II (F+G+H)	246 239 116,25	288 855 655,21
TRESORERIE PASSIF	14 022 613,99	29 939 464,67
Crédits d'escompte		
Crédit de trésorerie	6 294 359,90	17 150 299,58
Banques (soldes créditeurs)	7 728 254,09	12 789 165,09
TOTAL III	14 022 613,99	29 939 464,67
TOTAL I+II+III	341 944 917,15	373 729 937,07

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+). déficitaire (-)

STROC INDUSTRIE

Exercice clôturé au 31/12/2009

ACTIF	EXERCICE		Net	EXERCICE PRECEDENT Net
	Brut	Amortissements Provisions		
IMMOBILISATION EN NON-VALEUR (A)	641 622,60	155 642,36	485 980,30	154 800,72
Frais préliminaires	130 000,00	26 000,00	104 000,00	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	511 622,60	129 642,36	381 980,30	154 800,72
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	4 237 261,70	2 462 291,25	1 774 970,45	453 669,48
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	2 833 069,70	2 462 291,25	370 778,45	453 669,48
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours	1 404 192,00		1 404 192,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	64 165 901,89	24 142 680,83	40 023 221,06	29 155 226,47
Terrains	17 307 500,00		17 307 500,00	9 442 650,00
Constructions	14 410 351,28	5 830 690,34	8 579 660,94	9 187 240,01
Installations techniques, matériel et outillage	23 958 707,02	14 003 629,58	9 955 077,44	7 560 602,20
Matériel de transport	34 141,88	34 141,88		3 898,35
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	8 014 614,07	3 884 933,43	4 129 680,64	2 810 394,17
Autres immobilisations corporelles	440 587,64	389 285,60	51 302,04	64 286,75
Immobilisations corporelles en cours				86 155,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	2 327 023,62		2 327 023,62	1 322 873,42
Prêts immobilisés				
Autres créances financières	109 573,42		109 573,42	109 573,42
Titres de participation	2 016 150,20		2 016 150,20	1 012 000,00
Autres titres immobilisés	201 300,00		201 300,00	201 300,00
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	71 371 809,81	26 760 614,44	44 611 195,43	31 086 570,09
STOCKS (F)	45 031 602,82		45 031 602,82	41 371 099,73
Marchandises				
Matières et fournitures consommables	28 296 127,82		28 296 127,82	28 582 919,73
Produits en cours	16 735 475,00		16 735 475,00	11 726 673,00
Produits intermédiaires et produits résiduels				1 061 507,00
Produits finis				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT(G)	248 751 861,95	189 857,43	248 562 004,52	161 767 722,60
Fournis, débiteurs, avances et acomptes	3 105 307,59		3 105 307,59	2 009 264,09
Clients et comptes rattachés	207 294 475,08	110 830,37	207 183 644,71	131 082 671,61
Personnel	1 044 247,21	38 534,76	1 005 712,45	172 936,40
Etat	27 075 178,67		27 075 178,67	24 688 816,55
Comptes d'associés				
Autres débiteurs	8 825 495,80	40 492,30	8 785 003,50	2 856 984,05
Comptes de régularisation, Actif	1 407 157,60		1 407 157,60	957 049,90
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	21 985 494,68		21 985 494,68	
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	389 704,09		389 704,09	32 183,86

(Eléments circulants)				
TOTAL II (F+G+H+I)	316 158 663,54	189 857,43	315 968 806,11	203 171 006,19
TRESORERIE - ACTIF	13 149 935,53		13 149 935,53	5 780 493,89
Chèque et valeurs à encaisser	10 797 756,78		10 797 756,78	4 040,77
Banque, T.G. et C.C.P.	1 997 767,77		1 997 767,77	5 631 009,76
Caisse, Régies d'avances et accréditifs	354 410,98		354 410,98	145 443,36
TOTAL III	13 149 935,53		13 149 935,53	5 780 493,89
TOTAL GENERAL I+II+III	400 680 408,88	26 950 471,87	373 729 937,07	240 038 070,17

STROC INDUSTRIE

Exercice clôturé au 31/12/2009

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou personnel (1)	33 000 000,00	20 000 000,00
moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
capital appelé		
dont versé		
Primes d'émission, de fusion d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	103 944,86	797 007,87
Réserve d'investissement		
Autres réserves		
Report à nouveau (2)		6 811 706,59
Résultats nets en instance d'affectation (2)		
Résultat net de l'exercice (2)	15 439 530,14	6 695 230,40
TOTAL CAPITAUX PROPRES (A)	48 543 475,00	34 303 944,86
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	6 188 677,01	10 912 004,48
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	6 188 677,01	10 912 004,48
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		
Provisions pour risques	202 665,18	334 742,23
Provisions pour charges	202 665,18	334 742,23
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	54 934 817,19	45 550 691,57
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	288 275 690,14	146 728 028,18
Fournisseurs et comptes rattachés	176 098 697,14	88 863 534,18
Clients créditeurs, avances et acomptes	72 739 820,54	38 937 499,35
Personnel	5 779 993,85	1 888 500,37
Organismes sociaux	1 274 421,48	749 040,18
Etat	31 627 788,83	15 288 026,07
Compte courant associé		
Autres créanciers	298 430,96	298 430,96
Comptes de régularisation-passif	456 537,34	702 997,07
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	389 704,08	32 183,86
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)	190 260,99	92 134,89
TOTAL II (F+G+H)	288 855 655,21	146 852 346,93
TRESORERIE - PASSIF	29 939 464,67	47 635 031,67
Crédits d'escompte		14 395 480,04
Crédit de trésorerie	17 150 299,58	11 863 829,97
Banque	12 789 165,09	21 375 721,66
TOTAL III	29 939 464,67	47 635 031,67
TOTAL GENERAL I+II+III	373 729 937,07	240 038 070,17

STROC INDUSTRIE

Exercice clôturé au 31/12/2008

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
IMMOBILISATION EN NON-VALEUR (A)	1 204 793,52	1 049 992,86	154 800,72	204 534,94
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 204 793,52	1 049 992,86	154 800,72	204 534,94
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	2 720 074,70	2 266 405,22	453 669,48	547 931,61
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	2 720 074,70	2 266 405,22	453 669,48	547 931,61
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	50 996 027,00	21 840 800,53	29 155 226,47	28 511 609,54
Terrains	9 442 650,00		9 442 650,00	6 349 700,00
Constructions	14 216 726,40	5 029 486,39	9 187 240,01	9 823 987,91
Installations techniques, matériel et outillage	20 667 549,59	13 106 947,39	7 560 602,20	7 775 615,92
Matériel de transport	45 063,41	41 165,06	3 898,35	8 153,40
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	6 097 294,96	3 286 900,79	2 810 394,17	1 826 166,51
Autres immobilisations corporelles	440 587,64	376 300,89	64 286,75	86 041,32
Immobilisations corporelles en cours	86 155,00		86 155,00	2 641 944,48
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	4 482 873,42	3 160 000,00	1 322 873,42	4 429 009,42
Prêts immobilisés				
Autres créances financières	109 573,42		109 573,42	99 209,42
Titres de participation	4 172 000,00	3 160 000,00	1 012 000,00	4 172 000,00
Autres titres immobilisés	201 300,00		201 300,00	157 800,00
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	59 403 768,64	28 317 198,61	31 086 570,09	33 693 085,51
STOCKS (F)	41 371 099,73		41 371 099,73	42 046 683,60
Marchandises				
Matières et fournitures consommables	28 582 919,73		28 582 919,73	20 171 264,60
Produits en cours	11 726 673,00		11 726 673,00	16 908 027,00
Produits intermédiaires et produits résiduels	1 061 507,00		1 061 507,00	4 967 392,00
Produits finis				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT(G)	161 957 580,03	189 857,43	161 767 722,60	137 073 753,83
Fournis, débiteurs, avances et acomptes	2 009 264,09		2 009 264,09	2 551 910,78
Clients et comptes rattachés	131 193 501,98	110 830,37	131 082 671,61	104 724 737,33
Personnel	211 471,16	38 534,76	172 936,40	177 595,00
Etat	24 688 816,55		24 688 816,55	26 279 712,74
Comptes d'associés				
Autres débiteurs	2 897 476,35	40 492,30	2 856 984,05	1 674 055,42
Comptes de régularisation, Actif	957 049,90		957 049,90	1 665 742,56
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	32 183,86		32 183,86	272 360,69

(Eléments circulants)				
TOTAL II (F+G+H+I)	203 360 863,62	189 857,43	203 171 006,19	179 392 798,12
TRESORERIE - ACTIF	5 780 493,89		5 780 493,89	1 628 043,28
Chèque et valeurs à encaisser	4 040,77		4 040,77	3 389,22
Banque, T.G. et C.C.P.	5 631 009,76		5 631 009,76	1 468 918,53
Caisse, Régies d'avances et accréditifs	145 443,36		145 443,36	155 735,53
TOTAL III	5 780 493,89		5 780 493,89	1 628 043,28
TOTAL GENERAL I+II+III	268 545 126,15	28 507 056,04	240 038 070,17	214 713 926,91

STROC INDUSTRIE

Exercice clôturé au 31/12/2008

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou personnel (1)	20 000 000,00	20 000 000,00
moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
capital appelé		
dont versé.....		
Primes d'émission, de fusion d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	797 007,87	690 541,32
Réserve d'investissement		
Autres réserves		
Report à nouveau (2)	6 811 706,59	4 788 842,14
Résultats nets en instance d'affectation (2)		
Résultat net de l'exercice (2)	6 695 230,40	2 129 331,00
Total capitaux propres (A)	34 303 944,86	27 608 714,46
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	10 912 004,48	12 922 591,39
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	10 912 004,48	12 922 591,39
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		
	334 742,23	290 505,35
Provisions pour risques	334 742,23	290 505,35
Provisions pour charges		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	45 550 691,57	40 821 811,20
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	146 728 028,18	108 467 741,35
Fournisseurs et comptes rattachés	88 863 534,18	68 384 983,74
Clients créditeurs, avances et acomptes	38 937 499,35	29 652 066,50
Personnel	1 888 500,37	632 956,27
Organismes sociaux	749 040,18	637 327,38
Etat	15 288 026,07	7 623 143,68
Compte courant associé		
Autres créanciers	298 430,96	298 430,96
Comptes de régularisation-passif	702 997,07	1 238 832,82
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	32 183,86	272 360,69
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)	92 134,89	2 831,40
TOTAL II (F+G+H)	146 852 346,93	108 742 933,44
TRESORERIE - PASSIF	47 635 031,67	65 149 182,27
Crédits d'escompte	14 395 480,04	
Crédit de trésorerie	11 863 829,97	24 079 635,65
Banque	21 375 721,66	41 069 546,62
TOTAL III	47 635 031,67	65 149 182,27
TOTAL GENERAL I+II+III	240 038 070,17	214 713 926,91

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES

STROC INDUSTRIE

Exercice clôturé au 31/12/2010

	OPERATIONS		EXERCICE 3 = 1 + 2	EXERCICE PRECEDENT 4
	PROPRES A L'EXERCICE 1	EXERCICES PRECEDENTS 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Ventes de biens et services produits	462 589 709,46		462 589 709,46	402 656 051,34
Chiffres d'affaires	462 589 709,46		462 589 709,46	402 656 051,34
Variation de stock de produits	-2 577 418,00		-2 577 418,00	3 947 295,00
Immobilisations produites pour l'Ese p/elle même	1 639 116,00		1 639 116,00	
Subvention d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				143 813,78
Reprises d'exploitation; transfert de charges	1 877 016,91		1 877 016,91	1 136 359,30
TOTAL I	463 528 424,37		463 528 424,37	407 883 519,42
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus de marchandises				
Achats consommés de matières et de fournitures	274 120 163,16	-746 801,94	273 373 361,22	276 841 528,40
Autres charges externes	52 996 289,70	323 646,34	53 319 936,04	34 698 522,95
Impôts et taxes	725 154,71	5 965,30	731 120,01	660 139,85
Charges de personnel	92 951 831,64	20 988,15	92 972 819,79	67 966 559,20
Autres charges d'exploitation				
Dotations d'exploitation	5 976 329,80	22 954,55	5 999 284,35	3 058 892,68
TOTAL II	426 769 769,01	-373 247,60	426 396 521,41	383 225 643,08
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			37 131 902,96	24 657 876,34
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
Gains de change	3 364 194,27		3 364 194,27	240 165,35
Intérêts et autres produits financiers	1 164 638,63		1 164 638,63	492 771,65
Reprises financières; transferts de charges	389 704,08		389 704,08	3 192 183,86
TOTAL IV	4 918 536,98		4 918 536,98	3 925 120,86
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	1 861 962,47	-322 707,66	1 539 254,81	1 677 536,05
Pertes de change	751 757,19		751 757,19	196 902,75
Autres charges financières	497,08	110 105,98	110 603,06	38 403,98
Dotations financières	73 970,22		73 970,22	389 704,08
TOTAL V	2 688 186,96	-212 601,68	2 475 585,28	2 302 546,86
RESULTAT FINANCIER (IV - V)			2 442 951,70	1 622 574,00
RESULTAT COURANT (III - V I)			39 574 854,66	26 280 450,34

	OPERATIONS		EXERCICE 3 = 1 + 2	EXERCICE PRECEDENT 4
	PROPRES A L'EXERCICE 1	EXERCICES PRECEDENTS 2		
RESULTAT COURANT (Report)			39 574 854,66	26 280 450,34
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisations	1 069 204,36		1 069 204,36	6 178 810,43
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	52 349,66		52 349,66	23 055,93
Reprises non courantes; transferts de charges	110 830,37		110 830,37	
TOTAL VIII	1 232 384,39		1 232 384,39	6 201 866,36
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des				9 350 150,87
immobilisations cédées	1 144 832,43		1 144 832,43	
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	736 440,37	200,00	736 640,37	424 002,69
Dotations non courantes aux amortiss. et provision				
TOTAL IX	1 881 272,80	200,00	1 881 472,80	9 774 153,56
RESULTAT NON COURANT (VIII- IV)			-649 088,41	-3 572 287,20
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+ X)			38 925 766,25	22 708 163,14
IMPOTS SUR LES RESULTATS	11 604 070,00		11 443 875,00	7 268 633,00
RESULTAT NET (XI - XII)			27 481 891,25	15 439 530,14
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			469 679 345,74	418 010 506,64
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			442 197 454,49	402 570 976,50
RESULTAT NET (XIV - XV)			27 481 891,25	15 439 530,14

STROC INDUSTRIE

Exercice clôturé au 31/12/2009

	OPERATIONS			EXERCICE PRECEDENT
	PROPRES A L'EXERCICE 1	EXERCICES PRECEDENTS 2	EXERCICE 3 = 1+2	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)				
Ventes de biens et services produits	402 656 051,34		402 656 051,34	221 503 694,78
Chiffres d'affaires	402 656 051,34		402 656 051,34	221 503 694,78
Variation de stocks de produits (+-) (1)	3 947 295,00		3 947 295,00	-9 087 239,00
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				445 892,33
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitations : transferts de charges	132 077,05 1 136 359,30	11 736,73	143 813,78 1 136 359,30	1 550 288,12
TOTAL I	407 871 782,69	11 736,73	407 883 519,42	214 412 636,23
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises				
Achats consommés (2)				
de matières et fournitures	276 827 094,29	14 434,11	276 841 528,40	130 546 209,64
Autres charges externes	34 635 152,40	63 370,55	34 698 522,95	21 979 635,95
Impôts et taxes	660 139,85		660 139,85	415 146,15
Charges de personnel	67 966 559,20	430,00	67 966 559,20	40 843 087,03
Autres charges d'Exploitation				439 198,35
Dotations d'exploitation	3 058 892,68		3 058 892,68	3 113 216,68
TOTAL II	383 147 838,42	78 234,66	383 225 643,08	197 336 493,80
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			24 657 876,34	17 076 142,43
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				10 257,00
Gains de change	240 165,35		240 165,35	271 045,95
Intérêts et autres produits financiers	492 771,65		492 771,65	139 845,77
Reprises financières transfert de charges	3 192 183,86		3 192 183,86	272 360,69
TOTAL IV	3 925 120,86		3 925 120,86	693 509,41
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	1 694 872,88	-17 336,83	1 677 536,05	4 166 662,47
Pertes de change	196 739,37	163,38	196 902,75	282 529,68
Autres charges financières	38 403,98		38 403,98	
Dotations financières	389 704,08		389 704,08	3 192 183,86
TOTAL V	2 319 720,31	-17 173,45	2 302 546,86	7 641 376,01
RESULTAT FINANCIER (IV - V)			1 622 574,00	-6 947 866,60
RESULTAT COURANT (III + VI)			26 280 450,34	10 128 275,83

1) Variation de stocks : stocks final - stocks initial, augmentation (+), diminution (-)

2) Achat revendus ou consommés : achat - variation de stocks

		OPERATIONS			
		PROPRES A L'EXERCICE	EXERCICES PRECEDENTS	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
		1	2	3 = 1+2	3 = 1+2
RESULTATS	COURANTS			26 280 450,34	10 128 275,83
(reports)					
PRODUITS NON COURANTS					
Produits des cessions d'immobilisation		6 178 810,43		6 178 810,43	2 911 669,48
Subvention d'équilibre					
Reprises sur provision d'investissement					
Autres produits non courants		23 055,93		23 055,93	83 820,43
Reprises non courantes, transferts de charges					
TOTAL VIII		6 201 866,36		6 201 866,36	2 995 489,91
CHARGES NON COURANTES					
Valeurs nettes d'amortissements des		9 350 150,87		9 350 150,87	2 963 761,08
immobilisations cédées					
Subventions accordées					
Autres charges non courantes		424 002,69		424 002,69	553 367,26
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions					
TOTAL IX		9 774 153,56		9 774 153,56	3 517 128,34
RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)				-3 572 287,20	-521 638,43
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+-X)				22 708 163,14	9 606 637,40
IMPOTS SUR LES RESULTATS				7 268 633,00	2 911 407,00
RESULTAT NET XI-XIII)				15 439 530,14	6 695 230,40
TOTAL DES PRODUITS (1+IV+VIII)				418 010 506,64	218 101 635,55
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)				402 570 976,50	211 406 405,15
RESULTAT NET				15 439 530,14	6 695 230,40
(Total des produits - total des charges)					

STROC INDUSTRIE

Exercice clôturé au 31/12/2008

	OPERATIONS		EXERCICE 3 = 1+2	EXERCICE PRECEDENT
	PROPRES A L'EXERCICE 1	EXERCICES PRECEDENTS 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)				
Ventes de biens et services produits	221 503 694,78		221 503 694,78	263 551 143,76
Chiffres d'affaires	221 503 694,78		221 503 694,78	263 551 143,76
Variation de stocks de produits (+-) (1)	-9 087 239,00		-9 087 239,00	-7 142 847,00
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	445 892,33		445 892,33	694 364,00
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitations : transferts de charges	1 550 288,12		1 550 288,12	1 484 277,00
TOTAL I	214 412 636,23		214 412 636,23	258 586 937,76
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises				
Achats consommés (2) de matières et fournitures	130 546 209,64		130 546 209,64	167 844 404,83
Autres charges externes	21 874 521,94	105 114,01	21 979 635,95	38 334 521,01
Impôts et taxes	413 406,15	1 740,00	415 146,15	650 840,23
Charges de personnel	40 843 087,03		40 843 087,03	41 127 347,12
Autres charges d'Exploitation	439 198,35		439 198,35	
Dotations d'exploitation	3 113 216,68		3 113 216,68	3 201 748,76
TOTAL II	197 229 639,79	106 854,01	197 336 493,80	251 158 861,95
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			17 076 142,43	7 428 075,81
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	10 257,00		10 257,00	9 231,30
Gains de change	271 045,95		271 045,95	747 658,14
Intérêts et autres produits financiers	139 845,77		139 845,77	96 560,19
Reprises financières transfert de charges	272 360,69		272 360,69	131 240,53
TOTAL IV	693 509,41		693 509,41	984 690,16
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	4 166 662,47		4 166 662,47	4 395 397,57
Pertes de change	282 529,68		282 529,68	589 917,81
Autres charges financières				
Dotations financières	3 192 183,86		3 192 183,86	272 360,69
TOTAL V	7 641 376,01		7 641 376,01	5 257 676,07
RESULTAT FINANCIER (IV - V)			-6 947 866,60	-4 272 985,91
RESULTAT COURANT (III + VI)			10 128 275,83	3 155 089,90

1) Variation de stocks : stocks final - stocks initial, augmentation (+), diminution (-)

2) Achat revendus ou consommés : achat - variation de stocks

	OPERATIONS		EXERCICE 3 = 1+2	EXERCICE PRECEDENT 3 = 1+2
	PROPRES A L'EXERCICE 1	EXERCICES PRECEDENTS 2		
RESULTATS COURANTS (reports)			10 128 275,83	3 155 089,90
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisation	2 911 669,48		2 911 669,48	180 000,00
Subvention d'équilibre				
Reprises sur provision d'investissement				1 000 000,00
Autres produits non courants	83 820,43		83 820,43	103 238,37
Reprises non courantes, transferts de charges				
TOTAL VIII	2 995 489,91		2 995 489,91	1 283 238,37
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	2 963 761,08		2 963 761,08	54 010,53
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	553 367,06		553 367,26	941 575,74
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
TOTAL IX	3 517 128,14		3 517 128,34	995 586,27
RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-521 638,43	287 652,10
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+-X)			9 606 637,40	3 442 742,00
IMPOTS SUR LES RESULTATS			2 911 407,00	1 313 397,00
RESULTAT NET XI-XIII)			6 695 230,40	2 129 331,00
TOTAL DES PRODUITS (1+IV+VIII)			218 101 635,55	260 854 866,29
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			211 406 405,15	258 725 535,29
RESULTAT NET			6 695 230,40	2 129 331,00
(Total des produits - total des charges)				

TABLEAUX DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

STROC INDUSTRIE

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

I.SYNTHESE DES MASSES DE BILAN	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT	VARIATION A-B EMPLOI C	RESSOURCES D
Financement permanent	81 683 186,91	54 934 817,19		26 748 369,72
Moins actif immobilisé	58 821 842,75	44 611 195,43	14 210 647,32	
=Fonds de roule fonct	22 861 344,16	10 323 621,76		12 537 722,40
Actif circulant	264 058 932,14	315 968 806,11		51 909 873,97
Moins passif circulant	246 239 116,25	288 855 655,21	42 616 538,96	
=Besoins de financ global	17 819 815,89	27 113 150,90		9 293 335,01
Trésorerie nette	5 041 528,27	-16 789 529,14	21 831 057,41	

II.EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE EMPLOI	EXERCICE PRECEDENT RESSOURCES	EXERCICE PRECEDENT EMPLOI	EXERCICE PRECEDENT RESSOURCES
I.Ressources stables de l'exercice(flux)				
. Autofinancement		31 968 654,73		17 165 949,48
. Capacité d'autofinancement		31 968 654,73		18 365 949,48
- distribution de bénéfices				1 200 000,00
. Cession et réduction d'immobilisation		2 297 504,36		6 178 810,43
. Cession immob incorporelles				
. Cession immob corporelles		1 069 204,36		6 080 110,43
. Cession immob financières		1 213 300,00		98 700,00
. Récupération sur créances immobilisées		15 000,00		
. Augmentation des capitaux propres		2 000 000,00		0,00
. Augmentation de capital, apport		2 000 000,00		
. Subvention investissement				
. Augmentation des dettes de financ (nette de prime de remboursement)		1 956 510,05		
TOTAL I				
Ressources stables		38 222 669,14		23 344 759,91
I. Emploi stables de l'exercice(flux)				
. Acquisition et augment d'immobili	20 698 865,17		22 302 428,06	
. Acquisition immob incorporelles	1 740 694,04		1 517 187,00	
. Acquisition immob corporelles	18 726 693,44		19 535 416,50	
. Acquisition immob financières	231 477,69		1 249 824,56	
. Augmentation créances immobilisées				
. Remboursement des capitaux propres				
. Remboursement des dettes de financ	4 816 081,57		4 723 327,47	
* Emplois en non valeurs	170 000,00		459 504,10	
TOTAL I				
Emplois stables	25 684 946,74		27 485 259,63	
III.Variation du besoins de financement global		9 293 335,01		29 205 508,36
IV.Variation de trésorerie	21 831 057,41		25 065 008,64	
TOTAL GENERAL	47 516 004,15	47 516 004,15	52 550 268,27	52 550 268,27

STROC INDUSTRIE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

I.SYNTHESE DES MASSES DE BILAN	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT	VARIATION A-B EMPLOI C	RESSOURCES D
Financement permanent	54 934 817,19	45 550 691,57		9 384 125,62
Moins actif immobilisé	44 611 195,43	31 086 570,09	13 524 625,34	
=Fonds de roulement fonctionnel	10 323 621,76	14 464 121,48	4 140 499,72	
Actif circulant	315 968 806,11	203 171 006,19	112 797 799,92	
Moins passif circulant	288 855 655,21	146 852 346,93		142 003 308,28
=Besoins de financement global	27 113 150,90	56 318 659,26		29 205 508,36
Trésorerie nette	-16 789 529,14	-41 854 537,78	25 065 008,64	

II.EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE EMPLOI	EXERCICE PRECEDENT RESSOURCES	EXERCICE PRECEDENT EMPLOI	EXERCICE PRECEDENT RESSOURCES
I. Ressources stables de l'exercice (flux)				
. Autofinancement		17 165 949,48		13 012 276,96
. Capacité d'autofinancement		18 365 949,48		13 012 276,96
- distribution de bénéfices		1 200 000,00		
. Cession et réduction d'immobilisation		6 178 810,43		2 911 669,48
. Cession immob incorporelles				
. Cession immob corporelles		6 080 110,43		2 911 669,48
. Cession immob financières		98 700,00		
. Récupération sur créances immobilisées				0,00
. Augmentation des capitaux propres		0,00		0,00
. Augmentation de capital, apport				
. Subvention investissement				
. Augmentation des dettes de financement				
(nette de prime de remboursement)				3 300 000,00
TOTAL I				
Ressources stables		23 344 759,91		19 223 946,44
I. Emploi stables de l'exercice (flux)				
. Acquisition et augment d'immobilisation	22 302 428,06		6 395 845,24	
. Acquisition immob incorporelles	1 517 187,00		162 158,02	
. Acquisition immob corporelles	19 535 416,50		6 179 823,22	
. Acquisition immob financières	1 249 824,56			
. Augmentation créances immobilisées			53 864,00	
. Remboursement des capitaux propres				
. Remboursement des dettes de financ	4 723 327,47		5 310 586,91	
* Emplois en non valeurs	459 504,10		182 118,50	
TOTAL II				
Emplois stables	27 485 259,63		11 888 550,65	
III.Variation du besoin de financement global		29 205 508,36		14 331 205,42
IV.Variation de trésorerie	25 065 008,64		21 666 601,21	
TOTAL GENERAL	52 550 268,27	52 550 268,27	33 555 151,86	33 555 151,86

STROC INDUSTRIE

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

I.SYNTHESE DES MASSES DE BILAN	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT	VARIATION A-B	
			EMPLOI C	RESSOURCES D
Financement permanent	45 550 691,57	40 821 811,20		4 728 880,37
Moins actif immobilisé	31 086 570,09	33 693 085,51		2 606 515,42
=Fonds de roulement	14 464 121,48	7 128 725,69		7 335 395,79
Actif circulant	203 171 006,19	179 392 798,12	23 778 208,07	
Moins passif circulant	146 852 346,93	108 742 933,44		38 109 413,49
=Besoins de financement global	56 318 659,26	70 649 864,68		14 331 205,42
Trésorerie nette	-41 854 537,78	-63 521 138,99	21 666 601,21	

II.EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOI	RESSOURCES	EMPLOI	RESSOURCES
I.Ressources stables de l'exercice(flux)				
. Autofinancement		13 012 276,96		4 149 485,52
. Capacité d'autofinancement		13 012 276,96		4 149 485,52
- distribution de bénéfices				
. Cession et réduction d'immobilisation		2 911 669,48		199 200,00
. Cession immob incorporelles				
. Cession immob corporelles		2 911 669,48		180 000,00
. Cession immob financières				
. Récupération sur créances immobilisées				19 200,00
. Augmentation des capitaux propres		0,00		0,00
. Augmentation de capital, apport				
. Subvention investissement				
. Augmentation des dettes de financement (nette de prime de remboursement)		3 300 000,00		13 121 512,99
TOTAL I				
Ressources stables		19 223 946,44		17 470 198,51

I. Emploi stables de l'exercice (flux)				
. Acquisition et augment d'immobili	6 395 845,24		7 038 716,02	
. Acquisition immob incorporelles	162 158,02		45 116,00	
. Acquisition immob corporelles	6 179 823,22		5 992 323,78	
. Acquisition immob financières			1 000 000,00	
. Augmentation créances immobilisées	53 864,00		1 276,24	
. Remboursement des capitaux propres				
. Remboursement des dettes de financement	5 310 586,91		5 519 521,60	
* Emplois en non valeurs	182 118,50		0,00	
TOTAL I				
Emplois stables	11 888 550,65		12 558 237,62	
III.Variation du besoins de financement global		14 331 205,42	45 039 494,17	
IV.Variation de trésorerie	21 666 601,21			40 127 533,28
TOTAL GENERAL	33 555 151,86	33 555 151,86	57 597 731,79	57 597 731,79

ETATS DES SOLDES DE GESTION

STROC INDUSTRIE

Exercice clôturé au 31/12/2010

I - TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT (T.F.R)			EXERCICE	EXERCICE FIN 2009
	1	Ventes de marchandises (en l'etat)		
	2	- Achats revendus de marchandises		
I		= MARGES BRUTES SUR VENTES EN L'ETAT		
II		+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	461 651 407,46	406 603 346,34
	3	Ventes de biens et services produits	462 589 709,46	402 656 051,34
	4	Variation de stocks de produits	-2 577 418,00	3 947 295,00
	5	Immobilisations produites par l'Ese pour elle même	1 639 116,00	
III		- CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	326 693 297,26	311 540 051,35
	6	Achats consommés de matières et fournitures	273 373 361,22	276 841 528,40
	7	Autres charges externes	53 319 936,04	34 698 522,95
IV		= VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	134 958 110,20	95 063 294,99
	8	+ Subventions d'exploitation		
V	9	- Impôts et taxes	731 120,01	660 139,85
	10	- Charges de personnel	92 972 819,79	67 966 559,20
		= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)	41 254 170,40	26 436 595,94
		= INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)		
	11	+ Autres produits d'exploitation		
	12	- Autres charges d'exploitation		
	13	+ Reprises d'exploitation: transfert de charges	1 877 016,91	1 280 173,08
	14	- Dotations d'exploitation	5 999 284,35	3 058 892,68
VI		= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	37 131 902,96	24 657 876,34
VII		RESULTAT FINANCIER	2 442 951,70	1 622 574,00
VIII		= RESULTAT COURANT (+ ou -)	39 574 854,66	26 280 450,34
IX		RESULTAT NON COURANT (+ ou -)	-649 088,41	-3 572 287,20
	15	- Impôts sur les résultats	11 443 875,00	7 268 633,00
X		= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	27 481 891,25	15 439 530,14

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT

1		RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	27 481 891,25	15 439 530,14
		* Benefice +	27 481 891,25	15 439 530,14
		* Perte -		
2	+	Dotations d'exploitation	4 411 135,41	3 058 892,68
3	+	Dotations financieres		
4	+	Dotations non courantes		
5	-	Reprises d'exploitation		143 813,78
6	-	Reprises financieres		3 160 000,00
7	-	Reprises non courantes		
8	-	Produits des cession des immobilisation	1 069 204,36	6 178 810,43
9	+	Valeurs nettes des immobilisations cedees	1 144 832,43	9 350 150,87
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	31 968 654,73	18 365 949,48
10	-	Distributions de benefices		1 200 000,00
II		AUTOFINANCEMENT	31 968 654,73	17 165 949,48

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

STROC INDUSTRIE

Exercice clôturé au 31/12/2009

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R.)

			EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT 2008
	1	Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00
	2	- Achats revendus de marchandises	0,00	0,00
I	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	0,00	0,00
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	406 603 346,34	212 862 348,11
	3	* Ventes de biens et services produits	402 656 051,34	221 503 694,78
	4	* Variation stocks de produits	3 947 295,00	-9 087 239,00
	5	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	445 892,33
III	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6+7)	311 540 051,35	152 525 845,59
	6	* Achats consommés de matières et fournitures	276 841 528,40	130 546 209,64
	7	* Autres charges externes	34 698 522,95	21 979 635,95
IV	=	VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	95 063 294,99	60 336 502,52
	8	+ Subventions d'exploitation	0,00	0,00
V	9	- Impôts et taxes	660 139,85	415 146,15
	10	- Charges de personnel	67 966 559,20	40 843 087,03
	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	26 436 595,94	19 078 269,34
	=	OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	0,00	0,00
	11	+ Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
	12	- Autres charges d'exploitation	0,00	439 198,35
	13	+ Reprise d'exploitation ; transferts de charges	1 280 173,08	1 550 288,12
	14	- Dotations d'exploitation	3 058 892,68	3 113 216,68
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	24 657 876,34	17 076 142,43
VII	-	RESULTAT FINANCIER (+ ou -)	1 622 574,00	-6 947 866,60
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	26 280 450,34	10 128 275,83
IX	-	RESULTAT NON COURANT (+ ou -)	-3 572 287,20	-521 638,43
	15	- Impôts sur les résultats	7 268 633,00	2 911 407,00
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	15 439 530,14	6 695 230,40

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT

	1	Résultat net de l'exercice :		
		* Bénéfice +	15 439 530,14	6 695 230,40
		* Perte -	0,00	0,00
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	3 058 892,68	3 113 216,68
	3	+ Dotations financières (1)	0,00	3 160 000,00
	4	+ Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
	5	- Reprises d'exploitation (2)	143 813,78	0,00
	6	- Reprises financières (2)	3 160 000,00	0,00
	7	- Reprises non courantes (2) (3)	0,00	0,00
	8	- Produits des cessions d'immobilisation	6 178 810,43	2 911 669,48
	9	+ Valeurs nettes d'amortissement des immob cédées	9 350 150,87	2 963 761,08
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	18 365 949,48	13 020 538,68
	10	- Distributions de bénéfices	1 200 000,00	0,00
II		AUTOFINANCEMENT	17 165 949,48	13 020 538,68

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

STROC INDUSTRIE

Exercice clôturé au 31/12/2008

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R.)

		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00
2	- Achats revendus de marchandises	0,00	0,00
I	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	0,00	0,00
II	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	212 862 348,11	257 102 660,76
3	* Ventes de biens et services produits	221 503 694,78	263 551 143,76
4	* Variation stocks de produits	-9 087 239,00	-7 142 847,00
5	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	445 892,33	694 364,00
III	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6+7)	152 525 845,59	206 178 925,84
6	* Achats consommés de matières et fournitures	130 546 209,64	167 844 404,83
7	* Autres charges externes	21 979 635,95	38 334 521,01
IV	= VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	60 336 502,52	50 923 734,92
8	+ Subventions d'exploitation	0,00	0,00
V	9 - Impôts et taxes	415 146,15	650 840,23
10	- Charges de personnel	40 843 087,03	41 127 347,12
	= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	19 078 269,34	9 145 547,57
	= OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	0,00	0,00
11	+ Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
12	- Autres charges d'exploitation	439 198,35	0,00
13	+ Reprise d'exploitation ; transferts de charges	1 550 288,12	1 484 277,00
14	- Dotations d'exploitation	3 113 216,68	3 201 748,76
VI	= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	17 076 142,43	7 428 075,81
VII	+/- RESULTAT FINANCIER (+ ou -)	-6 947 866,60	-4 272 985,91
VIII	= RESULTAT COURANT (+ ou -)	10 128 275,83	3 155 089,90
IX	+/- RESULTAT NON COURANT (+ ou -)	-521 638,43	287 652,10
15	- Impôts sur les résultats	2 911 407,00	1 313 411,00
X	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	6 695 230,40	2 129 331,00

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT

		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Résultat net de l'exercice :		
	* Bénéfice +	6 695 230,40	2 129 331,00
	* Perte -	0,00	0,00
2	+ Dotations d'exploitation (1)	3 111 871,68	3 146 143,99
3	+ Dotations financières (1)	3 160 000,00	0,00
4	+ Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
5	- Reprises d'exploitation (2)	6 916,72	0,00
6	- Reprises financières (2)	0,00	0,00
7	- Reprises non courantes (2) (3)	0,00	1 000 000,00
8	- Produits des cessions d'immobilisation	2 911 669,48	180 000,00
9	+ Valeurs nettes d'amortissement des immob cédées	2 963 761,08	54 010,53
I	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	13 012 276,96	4 149 485,52
10	- Distributions de bénéfices	0,00	0,00
II	AUTOFINANCEMENT	13 012 276,96	4 149 485,52

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

I. ACTIF IMMOBILISE

Coût d'acquisition

II. CORRECTIONS DE VALEUR

Amortissement des non valeurs, des immobilisations corporelles et incorporelles

III. ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)

Coût de production des en cours
Nominal des créances

ETAT DES DEROGATIONS

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

INDICATION DEROGATIONS	DES	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux			NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation			
III. Dérogation aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèses			

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

NATURE CHANGEMENTS	DE JUSTIFICATION CHANGEMENT	DU INFLUENCE PATRIMOINE FINANCIERE RESULTATS SUR LA ET LE SITUATION LES
I. Changement affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	
II. Changements affectant les règles de présentation		

Tableau des immobilisations autres que financières

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

NATURE	MONTANT BRUT		AUGMENTATION		DIMINUTION			Montant Brut fin exercice
	DEBUT EXERCICE	Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	641 622,60	170 000,00						811 622,60
- Frais préliminaires	641 622,60	170 000,00						811 622,60
- Charges à répartir sur plusieurs exercices								
- Primes de remboursement des obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 237 261,70	1 740 694,04		1 404 192,00			1 404 192,00	5 977 955,74
- Immobilisations en recherche et dév.								
- Brevets, marques, droits et valeurs sim.	2 833 069,70	1 740 694,04		1 404 192,00				5 977 955,74
- Fonds commercial								
- Autres immobilisations incorporelles	1 404 192,00						1 404 192,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	64 165 901,80	17 087 577,44	1 639 116,00		1 492 300,15			81 400 295,09
- Terrains	17 307 500,00							17 307 500,00
- Constructions	14 410 351,28	90718,25						14 501 069,53
- Installations techniques, mat. & out.	23 958 706,91	8 119 696,07	1 639 116,00		1 492 300,15			32 225 218,83
- Matériel de transport	34 141,89	145 314,72						179 456,61
- Mobilier, matériel de bureau et aménag.	8 014 614,08	2 008 563,40						10 023 177,48
- Autres immo. corporelles Informatique	440 587,64							440 587,64
- Immobilisations corporelles en cours		6 723 285,00						6 723 285,00

Tableau des amortissements

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Immobilisations sorties	Cumul d'amortissement fin exercice
			Reprises	
	1	2	3	4 = 1+2+3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	155 642,24	162 324,52		317 966,76
Frais préliminaires	26 000,00	60 000,00		86 000,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices	129 642,36	102 324,52		231 966,88
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 462 291,24	517 550,05		2 979 841,29
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	2 462 291,24	517 550,05		2 979 841,29
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 142 680,90	3 605 210,88	347 467,71	27 400 424,07
Terrains				
Constructions	5 830 690,34	830 340,27		6 661 030,62
Installations techniques, matériel et outillage	14 003 629,60	1 895 945,54	347 467,71	15 552 107,42
Matériel de transport	34 141,89	8 870,29		43 012,18
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	3 884 933,46	852 951,70		4 737 885,16
Autres immobilisations corporelles	389 285,61	17 103,08		406 388,69
Immobilisations corporelles en cours				

Tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus values	Moins values
31/07/2010	23320000	200 000,00	200 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	
31/07/2010	23320000	6 750,00	2 587,50	4 162,50	23 000,00	18 837,50	
31/07/2010	23320000	212 000,00	61 833,36	150 166,64	4 000,00		146 166,64
31/07/2010	23320000	19 550,00	18 588,51	961,49	500,00		461,49
31/07/2010	23320000	7 500,00	7 200,00	300,00	500,00	200,00	
31/12/2010	23320000	189 500,00	6 316,67	183 183,33	186 341,67	3 158,34	
31/12/2010	23320000	397 000,15	29 775,01	367 225,14	363 112,89		4 112,25
31/12/2010	23320000	350 000,00	17 500,00	332 500,00	335 416,67	2 916,67	
31/12/2010	23320000	110 000,00	3 666,67	106 333,33	106 333,13		0,20
31/12/2010	25100000	1 012 000,00		1 012 000,00	1 012 000,00		
31/12/2010	25100000	201 300,00		201 300,00	201 300,00		
TOTAL		2 705 600,15	347 467,71	2 358 132,44	2 282 504,36	75 112,51	150 740,58

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

EXERCICE du 01/01/2010 au 31/12/2010									
Raison sociale	Secteur	Capital	Participation d'acquisition	Prix d'acquisition	Valeur	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
de la Société	d'activité	social	au capital en %	global	Comptable nette	Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
émettrice	1	2	3	4	5	6	7	8	9
PRO ENG	Bureau d'étude	500 000,00	80%	400 000,00	400 000,00	31/12/2010	766 890,34	162 732,69	
MTC MAURITANIE		669 760,00	100%	669 760,00	669 760,00				
GETC INDUSTRIE		255 181,37	65%	165 867,89	165 867,89				
TOTAL				1 235 627,89	1 235 627,89				

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Raison sociale de la Société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation d'acquisition au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur Comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
						6	7	8	
REBEL	Constructions industrielles	1 100 000	92%	1 012 000	1 012 000,	31/12/2009	1 119 092,2	93 693,7	
PRO ENG	Bureau d'étude	500 000	80%	400 000	400 000,	31/12/2009	604 159,7	118 321,5	
MTC MAURITANIE		671 278	90%	604 150,2	604 150,2	31/12/2009	671 278,0	0	
TOTAL				2 016 150,2	2 016 150,2				

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

Raison sociale de la Société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation d'acquisition au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur Comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
REBEL	Constructions industrielles	1 100 000	92%	1 012 000	1 012 000,	31/12/2008	1 025 398,47	-149 688,60	
STROC SUD	Constructions industrielles	3 200 000	99%	3 160 000,00	3 160 000,00	31/12/2008	-145 674,36	-582 473,07	
Banque Centrale Populaire	Banques			201 300,00	201 300,00				
TOTAL				4 373 300,0	4 373 300,0				

Tableau des provisions

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

NATURE	Montant	DOTATIONS			REPRISES			Montant
	Début	D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	Fin
	Exercice							exercice
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2 Provisions réglementées								
3 Provisions durables pour risques et charges	202 665,18	126 049,99						328 715,17
SOUS TOTAL (A)	202 665,18	126 049,99	0,00	0,00	0,00		0,00	328 715,17
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)								
- Stocks		1 588 148,94						1 588 148,94
- Clients	110 830,37				110 830,37			0,00
- Personnel	38 534,76							38 534,76
- Autres débiteurs	40 492 ,30							40 492,30
5 Autres provisions pour risques et charges	389 704,08		73 970,22			389 704,08		73 970,22
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésoreries								
SOUS TOTAL (B)	579 561,51	1 588 148,94	73 970,22	0,00	110 830,37	389 704,08	0,00	1 741 146,22
TOTAL (A+B)	782 226,69	1 714 198,93	73 970,22	0,00	110 830,37	389 704,08	0,00	2 069 861,39

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

NATURE	Montant	DOTATIONS			REPRISES			Montant
	Début Exercice	D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	Fin exercice
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2 Provisions réglementées								
3 Provisions durables pour risques et charges	334 742,23				132 077,05			202 665,18
SOUS TOTAL (A)	334 742,23				132 077,05			202 665,18
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	3 349 857,43					3 160 000,00		189 857,43
5 Autres provisions pour risques et charges	32 183,86		389 704,08			32 183,86		389 704,08
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésoreries								
SOUS TOTAL (B)	3 382 041,29		389 704,08			3 192 183,86		579 561,51
TOTAL (A+B)	3 716 783,52		389 704,08		132 077,05	3 192 183,86		782 226,69

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

NATURE	Montant	DOTATIONS			REPRISES			Montant
	Début	D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	Fin
	Exercice							exercice
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2 Provisions réglementées								
3 Provisions durables pour risques et charges	290 505,35	51 153,60			6 916,72			334 742,23
SOUS TOTAL (A)	290 505,35	51 153,60			6 916,72			334 742,23
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	589 531,04	1 345,00	3 160 000,00		401 018,61			3 349 857,43
5 Autres provisions pour risques et charges	272 360,69		32 183,86			272 360,69		32 183,86
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésoreries								
SOUS TOTAL (B)	861 891,73	1 345,00	3 192 183,86		401 018,61	272 360,69		3 382 041,29
TOTAL (A+B)	1 152 397,08	52 498,60	3 192 183,86		407 935,33	272 360,69		3 716 783,52

Tableau des créances

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

Créances	Total	Analyse par échéances			Autres analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Eches et non recouvrées	Montant en devise	Montant sur état et organismes public	Montant sur entreprises liées	Montant représenté par des effets
De l'actif immobilises	94 573,42	94 573,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêt Immobilisés								
Autres créances financières	94 573,42	94 573,42	0,00					
De l'actif circulant	235 820 940,96		235 820 940,96	64 562 961,94	9 632 589,36	57 544 641,68	0,00	0,00
Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	6 495 388,12		6 495 388,12	573 674,09				
Clients et comptes rattachés	187 033 051,77		187 033 051,77	62 300 750,97	9 632 589,36	57 544 641,68		
Personnel	585 817,91		585 817,91	44 152,91				
Etat	20 442 354,77		20 442 354,77					
Comptes d'associés	13 353 220,42		13 353 220,42					
Autres débiteurs	6 640 365,77		6 640 365,77	1 644 383,97				
Comptes de régularisation Actif	1 270 742,20		1 270 742,20					

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Créances	Total	Analyse par échéances			Autres analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Eches et non recouvrées	Montant en devise	Montant sur état et organismes public	Montant sur entreprises liées	Montant représenté par des effets
De l'actif immobilises	109 573,42	109 573,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêt Immobilisés								
Autres créances financières	109 573,42	109 573,42	0,00					
De l'actif circulant	248 751 861,95	1 983 744,73	204 196 576,04	42 610 791,90	0,00	0,00	5 785 558,42	5 441 332,79
Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	3 105 307,59	218 084,09	2 887 223,50					
Clients et comptes rattachés	207 294 475,08	121 826,30	164 601 107,60	42 571 541,18			5 785 558,42	5 441 332,79
Personnel	1 044 247,21	39 250,72	1 004 996,49	39 250,72				
Etat	27 075 178,67		27 075 178,67					
Comptes d'associés								
Autres débiteurs	8 825 495,80	1 604 583,62	7 220 912,18					
Comptes de régularisation Actif	1 407 157,60		1 407 157,60					

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

Créances	Total	Analyse par échéances			autres analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Eches et non recouvrées	Montant en devise	Montant sur état et organismes public	Montant sur entreprises liées	Montant représenté par des effets
de l'actif immobilises	4 482 873,42	4 482 873,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêt Immobilisés	0,00							
Autres créances financières	4 482 873,42	4 482 873,42	0,00					
de l'actif circulant	161 957 580,03	6 226 010,00	155 541 712,60	189 857,43	0,00	0,00	6 578 008,95	14 395 480,04
Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	2 009 264,09		2 009 264,09					
Clients et comptes rattachés	131 193 501,98	6 226 010,00	124 856 661,61	110 830,37			6 578 008,95	14 395 480,04
Personnel	211 471,16		172 936,40	38 534,76				
Etat	24 688 816,55		24 688 816,55					
Comptes d'associés								
Autres débiteurs	2 897 476,35		2 856 984,05	40 492,30				
Comptes de régularisation Actif	957 049,90		957 049,90					

TABLEAU DES DETTES

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

Dettes	Total	Analyse par échéances			Autres analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Eches et non recouvrées	Montant en devise	Montant sur état et organismes public	Montant sur entreprises liées	Montant représenté par des effets
DE FINANCEMENT	3 329 105,49	0,00	3 329 105,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunt obligataires								
Autres dettes de financement	3 329 105,49		3 329 105,49					
DU PASSIF CIRCULANT	246 083 732,63	0,00	246 083 732,63	45 749 191,37	12 057 270,53	36 061 952,95	0,00	33 367 663,41
Fournisseurs et comptes rattachés	147 124 114,11		147 124 114,11	45 356 000,00	9 253 125,17	36 061 952,95		33 367 663,41
Clients créditeur avances et acomptes	63 052 051,51		63 052 051,51		2 804 145,36			
Personnel	11 904 142,86		11 904 142,86	84 760,41				
Organismes sociaux	1 604 431,44		1 604 431,44					
Etat	21 474 543,60		21 474 543,60					
Comptes d'associés								
Autres créanciers	364 040,76		364 040,76	298 430,96				
Comptes de régularisation Passif	560 408,35		560 408,35					

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Dettes	Total	Analyse par échéances			Autres analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Eches et non recouvrées	Montant en devise	Montant sur état et organismes public	Montant sur entreprises liées	Montant représenté par des effets
DE FINANCEMENT	6 188 677,01	3 117 400,22	3 071 276,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunt obligataires								
Autres dettes de financement	6 188 677,01	3 117 400,22	3 071 276,79					
DU PASSIF CIRCULANT	288 275 690,14	298 430,96	289 651 314,60	0,00	29 690 463,53	24 272 464,53	4 127 292,00	64 707 218,67
Fournisseurs et comptes rattachés	176 098 697,14		176 098 697,14		29 690 463,53	24 272 464,53	4 127 292,00	64 707 218,67
Clients créditeur avances et acomptes	72 739 820,54		72 739 820,54					
Personnel	5 779 993,85		5 779 993,85					
Organismes sociaux	1 274 421,48		1 274 421,48					
Etat	31 627 788,83		31 627 788,83					
Comptes d'associés								
Autres créanciers	298 430,96	298 430,96						
Comptes de régularisation Passif	456 537,34		456 537,34					

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

Dettes	Total	Analyse par échéances		Autres analyses				
		Plus d'un an	Moins d'un an	Eches et non recouvrées	Montant en devise	Montant sur état et organismes public	Montant sur entreprises liées	Montant représenté par des effets
DE FINANCEMENT	10 912 004,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunt obligataires								
Autres dettes de financement	10 912 004,48	10 912 004,48						
DU PASSIF CIRCULANT	146 728 028,18	0,00	146 728 028,18	0,00	7 075 698,59	6 005 827,43	2 436,00	64 707 218,67
Fournisseurs et comptes rattachés	88 863 534,18		88 863 534,18		7 075 698,59	6 005 827,43	2 436,00	64 707 218,67
Clients créditeur avances et acomptes	38 937 499,35		38 937 499,35					
Personnel	1 888 500,37		1 888 500,37					
Organismes sociaux	749 040,18		749 040,18					
Etat	15 288 026,07		15 288 026,07					
Comptes d'associés								
Autres créanciers	298 430,96		298 430,96					
Comptes de régularisation Passif	702 997,07		702 997,07					

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

Tiers créditeurs ou tiers débiteurs	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données					
BCM	5 000 000,00	NANTISSEMENT/FOND DE COMMERCE	14/01/2000	ATTIJARI WAFABANK	
BMCE	5 500 000,00	NANTISSEMENT/FOND DE COMMERCE	30/01/2003	BMCE	
BP	6 000 000,00	NANTISSEMENT/MATERIEL	16/01/2008	BP	
Sûretés reçues					
(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser) (2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés membres du personnel) (3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnel tierces autres que ledébiteur (sûretés reçues)					

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

ENGAGEMENTS DONNES	Montants	Montants
	Exercice	Exercice
		Précédent
Avals et caution		
CAUTIONS/MARCHES	279 147 303,15	198 051 564,15
Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
CAUTION/AT IMPORT		
-		
-		
-		
TOTAL (1)	279 147 303,15	198 051 564,15
(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées...		
ENGAGEMENTS RECUS	Montants	Montants
	Exercice	Exercice
		Précédent
Avals et caution BFO	5 935 575,87	
Autres Avals et cautions		
Autres engagements reçus		
-		
-		
-		
-		
TOTAL	5 935 575,87	

ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**STROC INDUSTRIE****EXERCICE DU 01/01/10 AU 31/12/10**

Montant du capital : 33 000 000 DH							
Nom. prénom ou raison sociale des principaux associés	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
1	2	3	4	5	6	7	8
NABIL ZIATT	Lot RAHMA 2 N° 2 OASIS CASA	62 700	189 900	50	9 495 000	9 495 000	9 495 000
HICHAM ZIATT	Lot RAHMA 2 N° 2 OASIS CASA	6 600	20 000	50	1 000 000	1 000 000	1 000 000
REDA ZIATT	Lot RAHMA 2 N° 2 OASIS CASA	6 600	20 000	50	1 000 000	1 000 000	1 000 000
MONA ZIATT	Lot RAHMA 2 N° 2 OASIS CASA	6 600	20 000	50	1 000 000	1 000 000	1 000 000
AL ISTIMRAR HOLDING	4 RUE DES TABORS OASIS CASA	247 500	750 000	50	37 500 000	37 500 000	37 500 000
PIERRE ANDRE WILTZER	France		20	50	1 000	1 000	1 000
VIENOT PASCAL	France		20	50	1 000	1 000	1 000
BENDIDI SAAD	3 rue Jamila Bouhrid, Anfa Casablanca		20	50	1 000	1 000	1 000
ELBAGHDADI SAID	Villa 50, Res Polo, Rue La Seine Polo, Casablanca		20	50	1 000	1 000	1 000
BELKAHIA RACHID	3 rue Imilchil Hay Salam Casablanca		20	50	1 000	1 000	1 000
TOTAL		330 000	1 000 000	50	50 000 000	50 000 000	50 000 000

ETAT D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

STROC INDUSTRIE

EXERCICE DU 01/01/10 AU 31/12/10

MONTANT		MONTANT	
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
(Décision AGO du 03/06/2009)		Réserve légale	771 976,51
Report à nouveau		Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultats nets de l'exercice	15 439 530,14	Dividendes	
Prélèvement sur les réserves		Autres affectations	
Autres Prélèvements		Report à nouveau	14 667 553,63
TOTAL A	15 439 530,14	TOTAL B	15 439 530,14

Total A = Total B

STROC INDUSTRIE**EXERCICE DU 01/01/09 AU 31/12/09**

MONTANT		MONTANT	
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
(Décision AGO du 03/06/2009)		Réserve légale	334 761,52
Report à nouveau		Autres réserves	1 000 000,00
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultats nets de l'exercice	6 695 230,40	Dividendes	1 200 000,00
Prélèvement sur les réserves		Autres affectations	
Autres Prélèvements		Report à nouveau	4 160 468,88
TOTAL A	6 695 230,40	TOTAL B	6 695 230,40

Total A = Total B

STROC INDUSTRIE**EXERCICE DU 01/01/08 AU 31/12/08**

	MONTANT		MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
(Décision AGO du 24/06/2008)		Réserve légale	106 466,55
Report à nouveau		Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultats nets de l'exercice	2 129 331,00	Dividendes	
Prélèvement sur les réserves		Autres affectations	
Autres Prélèvements		Report à nouveau	2 022 864,45
TOTAL A	2 129 331,00	TOTAL B	2 129 331,00

Total A = Total B

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS**I.DATATION**

Date de clôture (1) 31 /12 /2010

Date d'établissement des états de synthèse (2) 14/02/2011

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A AL CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

DATES	INDICATION DES EVENEMENTS